

LA
SAINTE BIBLE

COMMENTÉE

—

TOME III

DU MÊME AUTEUR :

- INTRODUCTION GÉNÉRALE AUX ÉVANGILES.** Un vol. grand in-8° de 137 p. Paris, 1889.
- ÉVANGILE SELON SAINT MATTHIEU. INTRODUCTION CRITIQUE ET COMMENTAIRES.** Un vol. grand in-8° de 570 p. Paris, 1878.
- ÉVANGILE SELON SAINT MARC. INTRODUCTION CRITIQUE ET COMMENTAIRES.** Un vol. grand in-8° de 228 p. Paris, 1879.
- ÉVANGILE SELON SAINT LUC. INTRODUCTION CRITIQUE ET COMMENTAIRES.** Un vol. grand in-8° de 415 p. Paris, 1882.
- ÉVANGILE SELON SAINT JEAN. INTRODUCTION CRITIQUE ET COMMENTAIRES.** Un vol. grand in-8° de LXIV-388 p. Paris, 1886.
- SYNOPSIS EVANGELICA, SEU QUATUOR SANCTA JESU CHRISTI EVANGELIA SECUNDUM VULGATAM EDITIONEM ORDINE CHRONOLOGICO IN HARMONIAM CONCINNATA.** Un vol. grand in-8° de XIX-138 p. Paris, 1882.
- ESSAIS D'EXÉGÈSE. EXPOSITION, RÉFUTATION, CRITIQUE, MŒURS JUIVES, etc.** Un vol. in-12 de XI-354 p. Lyon, 1884.
- ATLAS ARCHÉOLOGIQUE DE LA BIBLE, D'APRÈS LES MEILLEURS DOCUMENTS SOIT ANCIENS, SOIT MODERNES, ET SURTOUT D'APRÈS LES DÉCOUVERTES LES PLUS RÉCENTES FAITES DANS LA PALESTINE, LA SYRIE, LA PHÉNICIE, L'ÉGYPTE ET L'ASSYRIE, DESTINÉ A FACILITER L'INTELLIGENCE DES SAINTES ÉCRITURES.** Un vol. grand in-4° de VI-60 p., accompagné de 93 planches contenant 1 100 figures. Lyon, 1883. — Deuxième édition, considérablement augmentée. Lyon, 1886.
- ATLAS D'HISTOIRE NATURELLE DE LA BIBLE, D'APRÈS LES MONUMENTS ANCIENS ET LES MEILLEURES SOURCES MODERNES ET CONTEMPORAINES, DESTINÉ A FACILITER L'INTELLIGENCE DES SAINTES ÉCRITURES.** Un vol. grand in-4°, composé d'un texte explicatif (VII-112 p.) et de 112 planches contenant 900 figures. Lyon, 1884.
- ATLAS GÉOGRAPHIQUE DE LA BIBLE, D'APRÈS LES MEILLEURES SOURCES FRANÇAISES, ANGLAISES ET ALLEMANDES CONTEMPORAINES (en collaboration avec M. l'abbé H. Nicolle).** Un vol. grand in-4°, composé d'un lexique et de 18 planches en couleurs. Lyon, 1890.
- BIBLIA SACRA JUXTA VULGATÆ EXEMPLARIA ET CORRECTORIA ROMANA DENUO EDITA, DIVISIONIBUS LOGICIS ANALYSIQUE CONTINUA, SENSUM ILLUSTRANTIBUS, ORNATA.** Un beau vol. in-8° de de 1 416 p., orné de têtes de chapitres et de lettres initiales, avec filets rouges. Paris, 1887. — Quatrième édition, approuvée par plusieurs cardinaux et de nombreux évêques. Paris, 1897.
- NOVUM TESTAMENTUM JUXTA VULGATÆ EXEMPLARIA ET CORRECTORIA ROMANA DENUO EDITUM, DIVISIONIBUS LOGICIS ANALYSIQUE CONTINUA, SENSUM ILLUSTRANTIBUS, ORNATUM.** Un vol. in-32 de VIII-544 p., orné de vignettes et encadré de rouge. Paris, 1885. (Le traité *De Imitatione Christi* et l'*Officium parvum B. Mariæ Virginis*, de même type et de même format, peuvent se relier avec ce volume, de manière à former un *Manuale clericorum* très élégant.) — Deuxième édition, approuvée par plusieurs cardinaux et de nombreux évêques. Paris, 1891.
- L'IDÉE CENTRALE DE LA BIBLE.** Brochure in-12 de VI-54 p. Lyon, 1888.
- LA SAINTE BIBLE COMMENTÉE D'APRÈS LA VULGATE ET LES TEXTES ORIGINAUX, A L'USAGE DES SÉMINAIRES ET DU CLERGÉ.** Huit beaux volumes in-8°, ornés de nombreuses gravures. Les six premiers volumes ont paru. Paris, 1888-1899.
- LES PSAUMES COMMENTÉS D'APRÈS LA VULGATE ET L'HÉBREU.** Un beau volume in-8°, de 764 pages, orné de 160 gravures. Paris, 1893. (Cet ouvrage est, en très grande partie, un extrait du tome IV de la *Sainte Bible commentée*.)
- LES SAINTS ÉVANGILES TRADUITS, très brièvement annotés et ornés de nombreuses gravures d'après les monuments.** Joli volume in-18 raisin de 350 pages environ, orné de deux cartes en couleur et de nombreuses gravures. 4^e édition. Paris, 1899.

LA
SAINTE BIBLE

(TEXTE LATIN ET TRADUCTION FRANÇAISE)

COMMENTÉE
D'APRÈS LA VULGATE
ET LES TEXTES ORIGINAUX.

A L'USAGE DES SÉMINAIRES ET DU CLERGÉ

PAR

L.-CL. FILLION

PRÊTRE DE SAINT-SULPICE

PROFESSEUR D'ÉCRITURE SAINTE A L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

TROISIÈME ÉDITION

TOME III

PARIS
LETOUZEY ET ANÉ, ÉDITEURS
RUE DU VIEUX-COLOMBIER, 17

1899

Tous droits réservés.

TABEAU
POUR LA TRANSCRIPTION DES LETTRES HÉBRAÏQUES
EN CARACTÈRES FRANÇAIS

| | | | | | |
|---|--------|-------------------------------|-------------------|-------|---------------------------------------|
| א | Aleph | ' (esprit doux) | ס | Samek | s (dur comme dans <i>ça</i>) |
| ב | Beth | b | ע | Aïn | ' (esprit rude) |
| ג | Gimel | g (dur comme dans <i>ga</i>) | פ (sans daguesch) | Phé | f |
| ד | Daleth | d | פ (avec daguesch) | Pé | p |
| ה | Hé | h | צ | Tsadé | ç (ts dur comme dans <i>tça</i>) |
| ו | Vav | v | ק | Coph | q |
| ז | Zaïn | z | ר | Resch | r |
| ח | Heth | h (le <i>ch</i> allemand) | ש | Sin | s (s dur) |
| ט | Teth | t | שׂ | Schin | ç (comme <i>ch</i> dans <i>chat</i>) |
| י | Yod | y ou i | ת | Thav | t (<i>th</i>) |
| כ | Caph | k | | | |
| ל | Lamed | l | | | |
| מ | Mem | m | | | |
| נ | Nun | n | | | |

Pour plus de simplicité, nous n'avons pas tenu compte de l'effet du *daguesch* doux dans les consonnes א, ב, ג, ד, ה.

Pour ce qui est des voyelles, *u* doit se prononcer *ou*; le *scheva* quiescent n'a pas été marqué; le mobile est représenté par un petit *e* en exposant (*yq'lu*, *quit'lah*, *v'raqim*).

TABEAU
DES PRINCIPALES ABRÉVIATIONS

- Cf., ou cf. . . . *Confer.*
 Comp. *Comparez.*
 ss. *Suivants, ou suivantes.*
 H. l.; in h. l. . . *Hoc loco; in hunc locum.*
Man. bibl. . . . *Manuel biblique, ou Cours d'Écriture sainte à l'usage des séminaires, par MM. Vigouroux (Anc. Testament) et Bacuez (Nouv. Testament). 4 vol. in-12.*
Bible et découv. *La Bible et les découvertes modernes en Palestine, en Égypte et en Assyrie, par F. Vigouroux, prêtre de Saint-Sulpice. 4 vol. in-12. Nous citons d'après la cinquième édition, 1889.*
Atl. archéol. . . *Atlas archéologique de la Bible, d'après les meilleurs documents soit anciens, soit modernes..., destiné à faciliter l'intelligence des saintes Écritures, par L.-Cl. Fillon, prêtre de Saint-Sulpice. Un vol. gr. in-4°, composé d'un texte explicatif et de 117 planches contenant 1400 figures. Nous citons d'après la deuxième édition, 1886.*
Atl. d'hist. nat. *Atlas d'histoire naturelle de la Bible, d'après les monuments anciens et les meilleures sources modernes et contemporaines..., par L.-Cl. Fillon. Un vol. grand in-4°, composé d'un texte explicatif et de 112 planches contenant 900 figures, 1884.*
Atl. géogr. . . . *Atlas géographique de la Bible, d'après les meilleures sources françaises, anglaises et allemandes contemporaines, par L.-Cl. Fillon et H. Nicole. Un vol. gr. in-4°, composé d'un lexique et de 18 cartes en couleurs, 1889.*

LES LIVRES

DES PARALIPOMÈNES

1° *Leur unité.* — Comme les livres de Samuel¹ et les livres des Rois², les livres des Paralipomènes ne formaient à l'origine qu'un seul et même écrit : nous en avons pour garants les auteurs du Talmud³, l'historien Josèphe⁴, Manéthon⁵, Origène⁶, saint Jérôme⁷, tous les manuscrits hébreux de la Bible. La division, qui est toute factice, n'est nullement exigée par le sujet : ce sont encore les Septante qui l'ont introduite⁸.

2° *Leur nom.* — Dans la Bible hébraïque notre double écrit est appelé *Dibré hayyâmim*, ou « Verba dierum », ainsi que traduit fort bien saint Jérôme⁹, c'est-à-dire, « Acta diurna », titre qui désigne, d'une manière générale, un journal politique analogue à ceux qui étaient régulièrement tenus dans certaines cours d'Orient. Comp. Esth. II, 23; VI, 1; X, 2. Toutefois il faut le prendre ici dans un sens large, car les Paralipomènes ne contiennent pas des annales suivies et complètes.

Saint Jérôme avait d'abord adopté cette appellation hébraïque, se contentant de lui substituer le nom équivalent de « Chronique »¹⁰ : de là les mots *Liber chronicorum*, *Chronica*, qu'on trouve dans plusieurs éditions anciennes de la Vulgate, et aussi dans la plupart des traductions protestantes de la Bible. Mais le titre de Παραλειπομένα, ou *Paralipomènes*, placé en tête du livre par les traducteurs alexandrins, a prévalu de très bonne heure. Il est pourtant moins exact, car il signifie littéralement : « les choses omises ; » il tendrait par conséquent à faire regarder l'œuvre entière comme un simple supplément, destiné à combler les lacunes des livres des Rois¹¹, et nous verrons bientôt qu'il faut chercher plus que cela dans les *Dibré hayyâmim*.

3° *Le sujet et le but.* — Le livre des Paralipomènes s'ouvre par une rapide esquisse de l'histoire du peuple de Dieu depuis Adam jusqu'à David, sous la forme de tables généalogiques (I Par. I-IX). Après avoir raconté la mort de Saül par manière de transition (I Par. X), l'auteur expose avec assez d'ampleur les

¹ Voyez le tome II, p. 205.

² *Ibid.*, p. 437.

³ *Baba bathra*, f. 14.

⁴ *C. Apion.*, I, 8.

⁵ Ap. Euseb., *Hist. eccles.*, IV, 26.

⁶ *Ibid.*, VI, 25.

⁷ *Præf. ad Domin. et Rogat.* : « Hoc primum sciendum, quod apud Hebræos liber Paralipomenon unus sit, ... qui apud nos propter magnitudinem divisus est. »

⁸ Παραλειπομένων πρώτη, δευτέρα. Le partage n'a pas été mal fait sous le rapport logique

(entre les règnes de David et de Salomon).

⁹ *Loc. cit.*

¹⁰ « Verba dierum, quod significantius *Chronicon totius divinæ historię* possumus appellare. » *Prolog. galeat.*

¹¹ Cette opinion semble avoir été assez générale chez les anciens écrivains ecclésiastiques. « *Paralipomenon* græce dicitur, quod *prætermisorum vel reliquorum* nos dicere possumus. » S. Isid. de Séville, *Origin.*, VI, 1. Cf. Théodoret, *Præf. in libr. Reg.*, etc.

événements du règne de David (I Par. xi-xxix), puis il décrit plus ou moins longuement, selon que le demandait son plan, les règnes de Salomon, de Roboam, et de tous les rois de Juda jusqu'à Sédécias (II Par. i-xxxvi, 1-21); il conclut brusquement, par une citation abrégée de l'édit qui mit fin à la captivité babylonienne (II Par. xxxvi, 22-23). Rien du royaume schismatique d'Israël, au moins directement.

On voit, par ce sommaire, que les Paralipomènes occupent une situation unique dans l'Ancien Testament, puisque, dans l'ensemble, ils ne présentent pas un récit nouveau, mais qu'ils se contentent de reproduire une partie notable de l'histoire des Juifs, telle que l'avaient déjà relatée les quatre livres des Rois. Souvent il y a, de part et d'autre, répétition presque pure et simple des mêmes faits, avec des différences seulement verbales¹. Toutefois les divergences ne sont pas moins considérables que les ressemblances, car souvent aussi les Paralipomènes omettent certains incidents, en abrègent ou en ajoutent d'autres², prouvant par là qu'ils ne forment pas seulement un écrit supplémentaire, destiné à compléter les narrations plus anciennes, mais qu'ils sont en réalité une œuvre entièrement personnelle et indépendante, composée dans un but spécial, qu'il est facile de découvrir.

Ce but, c'est de grouper, en les condensant, les principaux événements de l'histoire de la maison royale de David, afin de les présenter à Israël, au moment où l'exil de Babylone s'achevait, comme une précieuse instruction, comme un miroir révélateur où serait indiquée d'avance la conduite religieuse et morale de la nation théocratique, si éprouvée pour ses anciens péchés. Tout se ramène aisément à cette fin, qui n'est autre, on le voit, que de tracer le portrait idéal des Israélites régénérés, pour les aider à mener dans toute sa perfection, malgré les difficultés de l'heure présente, la vie sainte que Jéhovah leur avait prescrite et qui attirerait sur eux ses plus paternelles bénédictions.

De là les généalogies du début, pour leur montrer leur vraie place, si glo-

¹ Liste des passages communs aux livres des Paralipomènes et des Rois :

| | | | |
|------------------------|-----------------------|--------------------------------------|-----------------------------|
| I Par. x, 1-19. | I Reg. xxxi. | II Par. xvi, 1-6, 11-14. | III Reg. xv, 17-24. |
| — xi, 1-9. | II Reg. v, 1-3, 6-10. | — xviii, 2-34. | — xxii, 2-35. |
| — xi, 10-47. | — xxiii, 8-39. | — xx, 31-xxi, 1. | — xxii, 41-51. |
| — xiii, 1-14. | — vi, 1-11. | — xxi, 5-10, 20. | IV Reg. viii, 17-24. |
| — xiv, 1-17. | — v, 11-25. | — xxii, 1-9. | — viii, 25-29; ix, 16-28. |
| — xv-xvi. | — vi, 12-23. | — xxiii, 10-xxiii, 21. | — xi. |
| — xvii-xviii. | — vii-viii. | — xxiv, 1-14, 23, 27. | — xii, 1-22. |
| — xix. | — x. | — xxv, 1-4, 17-28. | — xiv, 1-14, 17-20. |
| — xx, 1-3. | — xi, 1; xii, 26-31. | — xxvi, 1-4, 21-23. | — xiv, 21-22; xv, 2-7. |
| — xx, 4-8. | — xxi, 18-22. | — xxvii, 1-3, 7-9. | — xv, 33-38. |
| — xxi. | — xxiv. | — xxviii, 1-4, 26-27. | — xvi, 2-4, 19-20. |
| II Par. i, 2-18. | III Reg. iii, 4-15. | — xxix, 1-2. | — xviii, 2-3. |
| — i, 14-17. | — x, 26-29. | — xxxii, 1-21. | — xviii, 13-xix, 37. |
| — ii. | — v, 15-32. | — xxxii, 24-25, 32-33. | — xx, 1-3, 20-21. |
| — iii, 1-5. | — vi, 1-7. | — xxxiii, 1-10, 20-25. | — xxi, 1-9, 18-24. |
| — v, 2-7, 10. | — viii. | — xxxiv, 1-2, 8-32. | — xxii, 1-xxiii, 3. |
| — vi, 11-22. | — ix, 1-9. | — xxxv, 1, 18-24, 26-27; xxxvi, 1-4. | — xxiii, 21-23, 28-34. |
| — viii. | — ix, 10-28. | — xxxvi, 5-6, 8-12. | — xxiii, 36-37; xxiv, 8-19. |
| — ix, 1-28. | — x, 1-29. | | |
| — ix, 29-31. | — xi, 41-43. | | |
| — x, 1-11. | — xii, 1-24. | | |
| — xii, 2-3, 9-18. | — xiv, 21-31. | | |
| — xiii, 1-2, 22-23. | — xv, 1-2, 6-8. | | |
| — xiv, 1-2; xv, 16-19. | — xv, 11-16. | | |

² Voyez quatre tableaux comparatifs dans le *Man. bibl.*, t. IV, n. 512.

rieuse, dans l'histoire du monde¹. De là, les nombreux détails relatifs à la construction et à l'ornementation du temple, à l'organisation du culte, au service des Lévites; car la religion était pour Israël le foyer de sa vie². De là, l'histoire du royaume schismatique des dix tribus passée sous silence, ce royaume ayant pris dès l'origine une attitude antithéocratique. De là, la part du lion faite à la biographie de David, le roi modèle, et de plusieurs autres bons rois, tels que Josaphat, Ézéchias et Josias. De là, enfin, les réflexions fréquentes par lesquelles l'historien souligne en quelque sorte les événements, pour en tirer des conclusions sous le rapport moral et pour montrer la main du Seigneur partout visible, en vue soit de châtier les crimes soit de récompenser les actes de vertu³.

Ce but établit très bien l'unité entre les différentes parties de l'ouvrage, reliant ensemble les généalogies et les récits.

⁴ *La division.* — Les deux livres, envisagés collectivement, se divisent en deux parties d'étendue très inégale : 1^o les tables généalogiques, I Par. 1-ix; 2^o l'histoire de David, de Salomon, et des rois de Juda jusqu'à la captivité de Babylone, I Par. x-II Par. xxxvi. La seconde partie comprend trois sections : le règne de David, I Par. x-xxix; le règne de Salomon, II Par. 1-ix; les rois de Juda depuis Roboam jusqu'à Sédécias, II Par. x-xxxvi.

Si l'on considère à part chacun des deux livres tels que les contient la Vulgate, on peut admettre les divisions suivantes :

Premier livre des Paralipomènes. — Deux parties : 1^o les listes généalogiques, I, 1-ix, 44; 2^o l'histoire du roi David, x, 1-xxix, 30 (deux sections : les principaux événements du règne de David, x, 1-xxi, 30; la fin du règne, xxii, 1-xxix, 30).

Second livre des Paralipomènes. — Deux parties aussi : 1^o Histoire du règne de Salomon, 1, 1-ix, 31 (trois sections : le Seigneur bénit le jeune monarque au début de son règne, 1, 1-17; construction et dédicace du temple, 11, 1-vii, 22; principaux événements politiques du règne de Salomon, viii, 1-ix, 31); 2^o Histoire des rois de Juda depuis le schisme des dix tribus jusqu'à la captivité de Babylone, x, 1-xxxvi, 23 (sept sections : règne de Roboam, x, 1-xii, 16; règnes d'Abias et d'Asa, xiii, 1-xvi, 14; règne de Josaphat, xvii, 1-xx, 37; règnes de Joram, d'Ochozias et de Joas, xxi, 1-xxiv, 27; règnes d'Amasias, d'Ozias, de Joatham et d'Achaz, xxv, 1-xxviii, 27; règne d'Ézéchias, xxix, 1-xxxii, 33; les derniers rois de Juda, xxxiii, 1-xxxvi, 23)⁴.

⁵ *La date de composition et l'auteur.* — Les Paralipomènes ne furent certainement pas composés avant la fin de l'exil babylonien. En effet, 1^o ils se terminent par une citation abrégée de l'édit de Cyrus, qui mit fin à la captivité des Juifs (II Par. xxxvi, 22-23); 2^o ils donnent, au moins jusqu'à la troisième génération, la généalogie des descendants du saint et célèbre Zorobabel, qui ramena les premiers colons juifs sur le sol sacré dès la cessation de l'exil (I Par. iii, 19-24⁵); 3^o les *dariques*, mentionnées I Par. xxix, 7, comme monnaie courante, n'ont existé que sous la domination persane, par conséquent sous le règne de Cyrus; 4^o le style est tout à fait semblable à celui des livres d'Esdras, de Néhémie et d'Esther, postérieurs à l'exil. La composition ne saurait donc remonter

¹ Autres listes généalogiques fréquentes dans le cours du récit. Cf. I Par. xi, 26-47; xii, 1-14; xiv, 4-7; xv, 5-11, 17-24; xix, 15-17; xxiv, 7, 18, etc., etc.

² On a dit à juste titre que le récit est « ecclésiastique » dans les livres des Paralipomènes, « politique » dans ceux des Rois.

³ Voyez, par exemple, I Par. x, 13; xi, 9; xii, 2; xiii, 18; xiv, 11-12; xvi, 7; xvii, 3, 6; xviii, 31; xx, 30; xxi, 10; xxii, 7; xxiv, 18, 24; xxv, 20; xxvi, 5, 7, 20; xxvii, 8, etc., etc.

⁴ Pour les détails, voyez le commentaire, et notre *Biblia sacra*, pp. 379-443.

⁵ Voyez le commentaire.

au delà de l'année 536 avant J.-C., et elle eut même lieu probablement un peu plus tard¹; non toutefois aux dates tardives admises de nos jours par l'école rationaliste².

La tradition juive désigne unanimement Esdras comme l'auteur du livre des Paralipomènes, et la plupart des exégètes croyants, soit dans l'antiquité, soit de nos jours, ont adopté ce sentiment. Une comparaison établie entre le livre que nous étudions et les pages qui nous restent d'Esdras confirme étonnamment le témoignage traditionnel, car elle démontre de part et d'autre un même esprit³, une même méthode de composition, un trésor identique de locutions employées avec une signification qui est propre aux deux écrits⁴.

6° *Les sources des Paralipomènes.* — Il faut distinguer. Pour les généalogies placées en avant du récit ou qui lui sont entremêlées, l'auteur a employé comme sources : 1° les livres historiques composés avant le sien; 2° des documents spéciaux, qui n'avaient pas été utilisés par les écrivains sacrés, car plusieurs de ses listes sont entièrement nouvelles⁵.

Pour le reste de l'ouvrage, ou pour l'histoire proprement dite, il a soin de signaler fréquemment les écrits auxquels il a puisé davantage. 1° Le « Livre des rois d'Israël et de Juda »⁶, appelé parfois « Livre des rois de Juda et d'Israël », ou, par abréviation, « Annales des rois d'Israël⁷; » compilation probable des deux documents si souvent cités dans les troisième et quatrième livres des Rois sous ces titres : « Livre des annales des rois de Juda, Livre des annales des rois d'Israël⁸. » 2° Divers ouvrages historiques, composés presque tous par des prophètes et relatant l'histoire de tel ou tel règne distinct. Ce sont les fastes du roi David (I Par. xxvii, 24); les actes du Voyant Samuel, les actes du prophète Nathan, les actes de Gad le Voyant (I Par. xxix, 29); le livre d'Ahias le Silonite, la vision du Voyant Addo (II Par. ix, 29); les actes du prophète Séméias, le livre du Voyant Addo sur les généalogies (II Par. xii, 15); le commentaire du prophète Addo (II Par. xiii, 22); les actes de Jéhu, fils d'Hanan (I Par. xx, 34); le commentaire du livre des Rois (II Par. xxiv, 27); les actes d'Isaïe sur Ozias (II Par. xxvi, 22); la vision d'Isaïe (II Par. xxxii, 32); les actes d'Hozai (II Par. xxxiii, 19). Nous ne saurions décrire au juste la nature et l'étendue de ces différentes compositions; on voit du moins qu'elles étaient contemporaines des faits qu'elles racontaient et qu'elles provenaient des hommes les plus autorisés. Leur emploi démontre les consciencieuses recherches de l'auteur des Paralipomènes. 3° Sans doute aussi, les quatre livres canoniques des Rois, bien qu'ils ne soient cités nulle part.

7° *Valeur historique des Paralipomènes; leur importance.* — Malgré les garanties sérieuses que nous offre ce livre, sa véracité a été de nos jours l'objet d'attaques aussi injustes que violentes. Ce serait un écrit de tendance, qui colore l'histoire et dénature les faits; bien plus, qui est en contradiction avec lui-même ou avec les autres livres historiques de la Bible. Justice sera faite, dans le commentaire, de ces accusations que des exégètes protestants ont eux-mêmes pris la peine de réfuter. « La valeur historique des Chroniques, dit l'un d'eux, a été vengée de ces soupçons injustes; on reconnaît maintenant que l'a-

¹ Vers le milieu du v^e siècle.

² La fin de la domination persane, l'ère des Séleucides, le règne d'Alexandre le Grand.

³ Notamment, « le même goût pour les généalogies, pour tout ce qui tient au culte et à la tribu de Lévi. » *Man. bibl.*, t. IV, n. 504.

⁴ La plus célèbre est *kammišpât*, pour signifier : « selon la loi de Moïse. »

⁵ Cf. I Par. II, 18-24, 25-41, 42-45; III, 17-24; VI; VII, 1-3, 6-12, 14-19, 20-29, 30-39; VIII, 1-32, 33-39; IX, 35-44.

⁶ Cf. II Par. XVI, 11; XXV, 26; XXVII, 7; XXVIII, 26; XXXV, 27; XXXVI, 8.

⁷ II Par. XXXIII, 18-19.

⁸ Voyez le tome II, p. 439.

teur a travaillé partout d'après les sources, et qu'il n'est pas possible de lui attribuer des fictions ou des falsifications volontaires. »

Restent, il est vrai, un certain nombre d'erreurs dans les chiffres ou les noms propres¹, qui ne manquent pas de créer quelque embarras à l'interprète. Toutefois elles ne sont pas le fait de l'auteur, mais des copistes; et si elles abondent plus qu'ailleurs dans les Paralipomènes, cela tient à leur matière même, puisqu'ils contiennent tant de noms propres ou de chiffres, et que rien ne prête davantage aux fautes de transcription.

L'importance de nos deux livres ne saurait être mieux décrite que par les paroles suivantes de saint Jérôme² : « Paralipomenon liber, id est Instrumenti Veteris epitome, tantus et talis est, ut absque illo, si quis scientiam Scripturarum sibi voluerit arrogare, seipsum irrideat; per singula quippe nomina juncturasque verborum et prætermisæ in Regum libris tanguntur historiæ, et innumera explicantur evangelii quæstiones. » Donc, tout ensemble, importance historique en ce qui concerne les Israélites, et importance dogmatique en ce qui regarde le Messie, promis solennellement à David et figuré par plusieurs de ses nobles ancêtres.

8° *Les auteurs à consulter* sont peu nombreux, car les Paralipomènes ont été moins étudiés que les autres parties de la Bible. Pour les questions d'introduction, voyez Cornely, *Historica et critica introductio in utriusque Testamenti libros sacros*, t. II, p. 311-350; pour l'explication détaillée, les *Quæstiones* de Théodoret, et les œuvres de Sérarius, Cornelius a Lapide, Calmet, Clair (*Les Paralipomènes*, Paris, 1880); pour la partie généalogique, P. de Broglie, *Étude sur les généalogies bibliques*, Paris, 1888.

¹ Le commentaire signalera aussi les principales. Voyez le *Man. bibl.*, t. IV, nn. 507-508; F. Vigouroux, *les Livres saints et la critique*

rat onaliste, t. IV, pp. 60 et ss.
² *Epist. ad Paulin*

PREMIER LIVRE

DES PARALIPOMÈNES

CHAPITRE I

1. Adam, Seth, Enos,
2. Cainan, Malaleel, Jared,
3. Hénoch, Mathusale, Lamech,
4. Noé, Sem, Cham, et Japheth.
5. Fils de Japheth : Gomer, et Magog, et Madai, et Javan, Thubal, Mosoch, Thiras.
6. Porro filii Gomer : Ascenez, et Riphath, et Thogorma.
7. Fils de Javan : Elisa et Tharsis, Cethim et Dodanim.
8. Fils de Cham : Chus, et Mesraïm, et Phut, et Chanaan.
9. Fils de Chus : Saba, et Hévila, Sabatha, et Regma, et Sabathacha. Porro filii Regma : Saba et Dadan.
10. Chus autem genuit Nemrod ; iste cepit esse potens in terra.
11. Mesraïm vero genuit Ludim, et Anamim, et Laabim, et Nephthuhim,
12. Phétrusim quoque et Casluhim ; de quibus egressi sunt Philistiim, et Caphthorim.
13. Chanaan vero genuit Sidonem, primogenitum suum, Héthæum quoque,

1. Adam, Seth, Énos,
2. Cainan, Malaléel, Jared,
3. Hénoch, Mathusalé, Lamech,
4. Noé, Sem, Cham et Japheth.
5. Fils de Japheth : Gomer, et Magog, et Madaï, et Javan, Thubal, Mosoch, Thiras.
6. Fils de Gomer : Ascenez, et Riphath, et Thogorma.
7. Fils de Javan : Élisa et Tharsis, Céthim et Dodanim.
8. Fils de Cham : Chus, et Mesraïm, et Phut, et Chanaan.
9. Fils de Chus : Saba, et Hévila, Sabatha, et Regma, et Sabathacha. Fils de Regma : Saba et Dadan.
10. Chus engendra Nemrod, et celui-ci commença à être puissant sur la terre.
11. Mesraïm engendra Ludim et Anamim, et Laabim et Nephthuhim,
12. Phétrusim et Caslubim, d'où sont sortis les Philistins et Caphthorim.
13. Chanaan engendra Sidon, son aîné, et ensuite les Héthéens,

PREMIÈRE PARTIE

Les listes généalogiques. I, 1 — IX, 44.

« Les généalogies des premiers chapitres du livre des Paralipomènes... forment comme un grand arbre généalogique commençant à Adam et descendant jusqu'au retour de la captivité. » De Broglie, *l. c.*, p. 3.

§ I. — Généalogie des patriarches. I, 1-54.

Trois groupes de noms : vers. 1-23, le premier âge de l'humanité, d'Adam à Noé et aux fils de Noé ; vers. 24-42, second âge de l'humanité, de Sem à Jacob ; vers. 43-54, énumération des rois et chefs iduméens antérieurs à l'institution de la monarchie juive. Sans aucun préambule, l'auteur des Paralipomènes se met à citer cette longue

suite de noms, par lesquels il se proposait de fixer, dès le début de son œuvre, la place d'Israël dans l'histoire du monde.

1^o D'Adam à Noé, I, 1-23.

CHAP. I. — 1-4. *Adam, Seth...* Comp. Gen. v, 1-30.

5-23. Génération des fils de Noé. — Voyez, pour ce passage, Gen. x et les commentaires. La liste est la même de part et d'autre ; mais nous avons ici une forme légèrement abrégée (comp. le vers. 10 et Gen. x, 8-12). — Vers. 5-7, les descendants de *Japheth*, au nombre de quatorze : sept fils et sept petits-fils. — Vers. 8-16, les descendants de *Cham*, au nombre de trente ; quatre fils, vingt-quatre petits-fils, deux arrière-petits-fils. A partir du vers. 11, la liste devient en partie ethnographique, sans cesser de

14. les Jébuséens, les Amorrhéens et les Gergéséens,

15. les Hévéens, les Aracéens, les Sinéens,

16. les Aradiens, les Samaréens, et les Hamathéens.

17. Fils de Sem : Élam, Assur, Arphaxad, Lud, Aram, Hus, Hul, Gêther et Mosoch.

18. Arphaxad engendra Salé, qui fut père d'Héber.

19. Héber eut deux fils, dont l'un fut nommé Phaleg, parce que la terre fut divisée de son temps, et le nom de son frère est Jectan.

20. Jectan engendra Elmodad, Saleph, Asarmoth, et Jaré,

21. avec Adoram, Husal et Décla,

22. comme aussi Hébal, Abimaël et Saba,

23. et encore Ophir, Hévila, et Jobab : tous ceux-là étaient fils de Jectan.

24. Sem engendra donc Arphaxad, Salé,

25. Héber, Phaleg, Ragau,

26. Sérug, Nachor, Tharé,

27. Abram ; celui-ci est le même qu'Abraham.

28. Fils d'Abraham : Isaac et Ismaël.

29. Et voici leur postérité. Ismaël eut Nabaïoth, l'aîné de tous, Cédar, Adbéel, Mabsam,

30. Masma, Duma, Massa, Hadad, et Théma,

31. Jétur, Naphis, Cedma ; ce sont là les fils d'Ismaël.

32. Les fils qu'Abraham eut de sa seconde femme Céturæ furent Zamran, Jecsan, Madan, Madian, Jesboc et Sué. Les fils de Jecsan furent Saba, et Dadan. Ceux de Dadan, Assurim, Latussim, et Laomim.

33. Les fils de Madian sont Épha, Ephér, Hénôch, Abida, Eldaa. Tous ceux-là étaient enfants de Cétura.

14. et Jebusæum, et Amorrhæum, et Gergesæsum,

15. Hevæumque, et Aracæum, et Sinæum,

16. Aradium quoque, et Samaræum, et Hamathæum.

17. Filii Sem : Ælam, et Assur, et Arphaxad, et Lud, et Aram, et Hus, et Hul, et Gether, et Mosoch.

18. Arphaxad autem genuit Sale, qui et ipse genuit Heber.

19. Porro Heber nati sunt duo filii : nomen uni Phaleg, quia in diebus ejus divisa est terra ; et nomen fratris ejus, Jectan.

20. Jectan autem genuit Elmodad, et Saleph, et Asarmoth, et Jare,

21. Adoram quoque, et Husal, et Decla,

22. Hebal etiam, et Abimael, et Saba, necnon

23. et Ophir, et Hevila, et Jobab ; omnes isti filii Jectan.

24. Sem, Arphaxad, Sale,

25. Heber, Phaleg, Ragau,

26. Serug, Nachor, Thare,

27. Abram, iste est Abraham.

28. Filii autem Abraham : Isaac et Ismahel.

29. Et hæ generationes eorum. Primogenitus Ismahelis, Nabaïoth, et Cedar, et Adbeel, et Mabsam,

30. et Masma, et Duma, Massa, Hadad, et Théma,

31. Jetur, Naphis, Cedma ; hi sunt filii Ismahelis.

32. Filii autem Ceturæ, concubinæ Abraham, quæ genuit : Zamran, Jecsan, Madan, Madian, Jesboc, et Sue. Porro filii Jecsan : Saba et Dadan. Filii autem Dadan : Assurim, et Latussim, et Laomim.

33. Filii autem Madian : Epha, et Ephér, et Hénôch, et Abida, et Eldaa. Omnes hi filii Ceturæ.

désigner les individualités dont ces peuples étaient issus. D'ailleurs, ici comme aux passages parallèles de la Genèse, l'écrivain sacré « a toujours en vue le groupe ayant pour chef l'aïeul commun qui contenait en lui-même le peuple ». — Vers. 17-23, les descendants de Sem, au nombre de vingt-six : cinq fils, cinq petits-fils (car Hus, Hul, Gêther et Mosoch étaient fils d'Aram, d'après Gen. x, 22-23) et seize autres descendants.

20 De Sem à Jacob. I, 24-42.

24-27. Les descendants de Sem dans la branche

aînée, jusqu'à Abraham. — Sem, Arphaxad... Comp. Gen. xi, 10-26. Notre auteur cite encore en abrégéant ; il se contente de mentionner les noms, et supprime les notices historiques. — Abram, etc... Abraham. Voyez Gen. xvii, 5, et le commentaire.

28-34. Les descendants d'Abraham. — Ils se partagent en trois branches, comme ceux de Noé. Vers. 29-31, Ismaël et ses onze fils (comp. Gen. xxv, 12-16 ; nous lisons ici Hadad au lieu de « Hadar »). Vers. 32-33, six fils et sept petits-fils d'Abraham par Cétura (comp. Gen. xxv, 1-4).

34. Genuit autem Abraham Isaac, cujus fuerunt filii : Esau et Israel.

35. Filii Esau : Eliphaz, Rahuel, Jehus, Ihelom, et Core.

36. Filii Eliphaz : Theman, Omar, Sephi, Gatham, Cenez, Thamna, Amalec.

37. Filii Rahuel : Nahath, Zara, Samma, Meza.

38. Filii Seir : Lotan, Sobal, Sebeon, Ana, Dison, Eser, Disan.

39. Filii Lotan : Hori, Homam. Soror autem Lotan fuit Thamna.

40. Filii Sobal : Alian, et Manahath, et Ebal, Sephi, et Onam. Filii Sebeon : Aia et Ana. Filii Ana : Dison.

41. Filii Dison : Hamram, et Eseban, et Jethran, et Charan.

42. Filii Eser : Balaan, et Zavan, et Jacan. Filii Disan : Hus et Aran.

43. Isti sunt reges qui imperaverunt in terra Edom, antequam esset rex super filios Israel : Bale, filius Beor ; et nomen civitatis ejus, Denaba.

44. Mortuus est autem Bale, et regnavit pro eo Jobab, filius Zare, de Bosra.

45. Cumque et Jobab fuisset mortuus, regnavit pro eo Husam, de terra Themanorum.

46. Obiit quoque et Husam, et regnavit pro eo Adad, filius Badad, qui percussit Madian in terra Moab ; et nomen civitatis ejus Avith.

47. Cumque et Adad fuisset mortuus, regnavit pro eo Semla, de Masreca.

48. Sed et Semla mortuus est, et regnavit pro eo Saul de Rohoboth, quæ juxta amnem sita est.

49. Mortuo quoque Saul, regnavit pro eo Balanan, filius Achobor.

50. Sed et hic mortuus est, et regnavit pro eo Adad ; cujus urbis nomen fuit Phau, et appellata est uxor ejus Meetabel, filia Matred, filie Mezaab.

34. Abraham engendra donc Isaac, qui eut deux fils, Esaü et Israël.

35. Fils d'Esaü : Éliphas, Rahuel, Jéhus, Ihéлом, et Coré.

36. Fils d'Éliphas : Théman, Omar, Séphi, Gatham, Cénéz, Thamna, Amalec.

37. Fils de Rahuel : Nahath, Zara, Samma, Méza.

38. Fils de Séir : Lotan, Sobal, Sébéon, Ana, Dison, Eser, Disan.

39. Fils de Lotan : Hori et Homam. Or la sœur de Lotan était Thamna.

40. Fils de Sobal : Alian, Manahath, Ébal, Séphi et Onam. Fils de Sébéon : Aïa et Ana. Fils d'Ana : Dison.

41. Fils de Dison : Hamram, Eséban, Jéthran, et Charan.

42. Fils d'Eser : Balaan, Zavan, Jacan, Fils de Disan : Hus et Aran.

43. Voici les rois qui régèrent au pays d'Edom, avant qu'il y eût un roi établi sur les enfants d'Israël : Balé, fils de Béor, dont la ville s'appelait Dénaba.

44. Balé étant mort, Jobab, fils de Zaré, de Bosra, régna à sa place.

45. Après la mort de Jobab, Husam, qui était du pays de Théman, régna à sa place.

46. Husam étant mort aussi, Adad, fils de Badad, régna à sa place. Ce fut lui qui défît les Madianites dans le pays de Moab. Sa ville s'appelait Avith.

47. Après la mort d'Adad, Semla, qui était de Masréca, régna à sa place.

48. Semla étant mort aussi, Saül, de Rohoboth, ville située sur le fleuve, régna après lui.

49. Et après la mort de Saül, Balanan, fils d'Achobor, régna à sa place.

50. Celui-ci mourut aussi, et Adad régna à sa place ; sa ville s'appelait Phaü, et sa femme se nommait Méetabel, fille de Matred, qui était fille de Mézaab.

Vers. 34, les deux fils d'Isaac (comp. Gen. xxv, 25 ; *Israel*, l'appellation la plus glorieuse, au lieu du nom ordinaire, « Jacob »).

35-42. La postérité d'Esaü et de Séir. — Vers. 35-37 : cinq fils et dix petits-fils d'Esaü. Comp. Gen. xxxvi, 10-14. Nous trouvons ici une divergence importante, car, d'après Gen. xxxvi, 12, *Thamna* était la femme et non le fils d'*Éliphas* ; on résout la difficulté par le système d'abréviations, qui est si apparent dans toutes les listes : l'auteur place l'un près de l'autre, sans détail explicatif, les noms de *Thamna* et de son fils *Amalec*, sachant bien que ses lecteurs compléteraient dans leur pensée. — Vers. 38-42 : les sept fils de Séir et leurs descendants. Comp. Gen. xxxvi,

20-21. L'Horréen Séir, qui représente les habitants aborigènes de l'Idumée, n'avait rien de commun avec la postérité d'Abraham ; mais ses descendants se fondirent en un seul peuple avec ceux d'Esaü, après que celui-ci eut conquis le pays ; voilà pourquoi la Bible s'intéresse à leur histoire. La *Thamna* du vers. 39 est sans doute identique à celle du vers. 36. Ça et là quelques variantes dans les noms, si on les compare à ceux de la Genèse.

39. Rois et chefs de l'Idumée avant l'institution de la royauté chez les Hébreux. I, 43-54.

43-50. Les rois iduméens. Comp. le passage Gen. xxxvi, 31-39, dont cette liste est une reproduction assez fidèle, à part les abréviations



Vue des montagnes de l'Idumée.

51. Adad autem mortuo, duces pro regibus in Edom esse coeperunt : dux Thamna, dux Alva, dux Jetheth,

52. dux Oolibama, dux Ela, dux Phinon,

53. dux Cenez, dux Theman, dux Mabsar,

54. dux Magdiel, dux Hiram. Hi duces Edom.

51. Après la mort d'Adad, le pays d'Edom n'eut plus de rois, mais des gouverneurs : le gouverneur Thamna, le gouverneur Alva, le gouverneur Jétheth,

52. le gouverneur Oolibama, le gouverneur Ela, le gouverneur Phinon,

53. le gouverneur Cénez, le gouverneur Théman, le gouverneur Mabsar,

54. le gouverneur Magdiel, le gouverneur Hiram ; ce furent là les gouverneurs d'Edom.

CHAPITRE II

1. Filii autem Israel : Ruben, Siméon, Levi, Juda, Issachar, et Zabulon, 2. Dan, Joseph, Benjamin, Nephthali, Gad et Aser.

3. Filii Juda : Her, Onan, et Sela. Hi tres nati sunt ei de filia Sue Chananitide. Fuit autem Her, primogenitus Juda, malus coram Domino, et occidit eum.

4. Thamar autem, nurus ejus, peperit ei Phares et Zara. Omnes ergo filii Juda, quinque.

5. Filii autem Phares : Hesron et Hamul.

6. Filii quoque Zaræ : Zamri, et Ethan, et Éman, Chalchal quoque, et Dara, simul quinque.

7. Filii Charmi : Achar, qui turbavit Israel, et peccavit in furto anathematis.

8. Filii Ethan : Azarias.

1. Or les fils d'Israël furent Ruben, Siméon, Lévi, Juda, Issachar et Zabulon, 2. Dan, Joseph, Benjamin, Nephthali, Gad et Aser.

3. Fils de Juda : Her, Onan et Sela. Il eut ces trois fils d'une Chananéenne fille de Sué. Mais Her, qui était l'aîné de Juda, fut méchant en la présence du Seigneur, et Dieu le frappa de mort.

4. Thamar, belle-fille de Juda, eut de lui Pharès et Zara. Juda eut donc en tout cinq fils.

5. Fils de Pharès : Hesron et Hamul.

6. Les fils de Zara furent au nombre de cinq : Zamri, Éthan, Éman, Chalchal et Dara.

7. Fils de Charmi : Achar, qui troubla Israël, et pécha par un larcin de l'anathème.

8. Fils d'Éthan : Azarias.

et les variantes légères signalées plusieurs fois déjà.

51-54. Les chefs iduméens et leurs centres géographiques. Comp. Gen. xxxvi, 40-43, et le commentaire.

§ II. — Généalogies de la tribu de Juda.

II, 1 — IV, 23.

Après cette vue d'ensemble, l'écrivain sacré passe aux détails, et il signale dans sept chapitres consécutifs (II-VIII) les principaux traits généalogiques qui concernaient chacune des tribus d'Israël.

1° Énumération des douze fils de Jacob. II, 1-2.

CHAP. II. — 1-2. Cette liste sert de point de départ naturel à toutes celles qui vont suivre. Comp. Gen. xxxv, 23-26. — Ruben... Zabulon, les six fils de Lia ; Dan, premier fils de Bala, occupe ici la même place que dans la prophétie de son père (Gen. xlix, 16), quoique ce ne fût pas celle de sa naissance ; Joseph..., les deux fils de Rachel ; Nephthali, le second fils de Bala ; Gad et Aser, les deux fils de Zépha.

2° Les cinq fils de Juda. II, 3-4.

3-4. *Filii Juda*. Comp. Gen. xxxviii. — Her et Onan moururent sans postérité ; les descendants de Phares, de Zara et de Sela formèrent dans la tribu de Juda trois branches dont on va indiquer les ramifications (vers. 5 et ss.).

3° Les fils de Pharès et de Zara. II, 5-8.

5. Deux fils de Pharès. Comp. Gen. xlvi, 12. L'auteur reviendra plus bas, vers. 9 et ss., sur la postérité d'Hesron.

6-8. Cinq fils et deux petits-fils de Zara. Cette liste ne se trouve en aucun autre endroit de la Bible. — Zamri. Probablement le « Zabdî » de Jos. vii, 1. — Suivant quelques interprètes, Ethan, Eman, Chalchal et Dara seraient identiques aux quatre personnages « Éthan, Héman, Chalcol et Dorda » dont la sagesse était si célèbre (cf. III Reg. iv, 31). La ressemblance des noms est, en réalité, assez frappante ; mais elle ne forme pas une preuve suffisante, surtout si l'on réfléchit que d'une part il est question des fils de Zara ; de l'autre, des fils de « Mahol ». — Achar. Il est nommé Achan au livre de Josué, vii, 1 et ss.,

9. Fils qui naquirent d'Hesron : Jéréméel, Ram, et Calubi.

10. Ram engendra Aminadab ; Aminadab engendra Nahasson, prince des fils de Juda.

11. Nahasson engendra aussi Salma, duquel est issu Booz.

12. Or Booz engendra Obed, lequel engendra Isai.

13. Isai eut pour fils aîné Éliab ; le second fut Abinadab ; le troisième, Simmaa ;

14. le quatrième, Nathanaël ; le cinquième, Rabbai ;

15. le sixième, Asom ; et le septième, David.

16. Leurs sœurs étaient Sarvia et Abigail. Fils de Sarvia : Abisai, Joab, et Asaël, trois.

17. Abigail fut mère d'Amasa, dont le père était Jéther l'Ismaélite.

18. Or Caleb, fils d'Hesron, épousa une femme qui se nommait Azuba, dont il eut Jérioth ; et ses fils furent Jaser, Sobab, et Ardon.

19. Mais, après la mort d'Azuba, Caleb épousa Ephrata, qui lui enfanta Hur.

20. Hur engendra Uri, et Uri engendra Bézéléel.

21. Ensuite Hesron prit pour femme la fille de Machir, père de Galaad. Il avait soixante ans quand il l'épousa, et il eut d'elle Ségub.

22. Ségub, de son côté, eut pour fils Jair, et il posséda vingt-trois villes dans la terre de Galaad.

9. Filii autem Hesron qui nati sunt ei : Jerameel, et Ram, et Calubi.

10. Porro Ram genuit Aminadab. Aminadab autem genuit Nahasson, principem filiorum Juda.

11. Nahasson quoque genuit Salma, de quo ortus est Booz.

12. Booz vero genuit Obed, qui et ipse genuit Isai.

13. Isai autem genuit primogenitum Eliab ; secundum, Abinadab ; tertium, Simmaa ;

14. quartum, Nathanael ; quintum, Rabbai ;

15. sextum, Asom ; septimum, David.

16. Quorum sorores fuerunt : Sarvia et Abigail. Filii Sarviae : Abisai, Joab, et Asael, tres.

17. Abigail autem genuit Amasa, cujus pater fuit Jether, Ismaelites.

18. Caleb vero, filius Hesron, accepit uxorem nomine Azuba, de qua genuit Jerioth ; fueruntque filii ejus : Jaser, et Sobab et Ardon.

19. Cumque mortua fuisset Azuba, accepit uxorem Caleb, Ephrata, quæ peperit ei Hur.

20. Porro Hur genuit Uri, et Uri genuit Bezeleel.

21. Post hæc ingressus est Hesron ad filiam Machir, patris Galaad ; et accepit eam cum esset annorum sexaginta ; quæ peperit ei Segub.

22. Sed et Segub genuit Jair, et possedit viginti tres civitates in terra Galaad.

passage où l'histoire de son crime est racontée avec détails. *Qui turbavit...* ; en hébr. 'oker, patronyme analogue à celle de Jos. vii, 25 (voyez la note).

4° La postérité d'Hesron. II, 9-41.

9-17. Les fils d'Hesron et ses descendants par Ram. Comp. Ruth, iv, 19-22 ; Matth. i, 3-5. — Vers. 9, les trois fils d'Hesron. Ram est nommé « Aram » dans la généalogie de Jésus-Christ d'après saint Matthieu. — Vers. 10-12, la postérité de Ram jusqu'à Isai, père de David. *Nahasson, principem...* : sur ce titre, voyez Num. ii, 3 et vii, 12. C'est au moment de la sortie d'Égypte que Nahasson était chef de sa tribu. *Salma*, ou Salmon d'après Matth. i, 4, et Luc, iii, 32. — Vers. 13-15, les enfants d'Isai (sept fils et deux filles). Les trois aînés sont aussi mentionnés I Reg. xvi, 6-9, et xvii, 13 ; les trois suivants (vers. 14-15*) ne sont nommés qu'en ce seul endroit. *Septimum David* : et pourtant David avait sept frères (cf. I Reg. xvi, 10-11) ; mais l'un d'eux mourut sans doute avant de parvenir à l'âge mûr, c'est pourquoi il n'en est pas ques-

tion ici. Sur *Sarvia*, *Abigail*, et leurs fils si célèbres, voyez I Reg. xxvi, 6 ; II Reg. ii, 18 ; iii, 39 ; xvii, 25 ; xix, 14, etc.

18-24. Les descendants d'Hesron par Caleb. Détails puisés pour la plupart à une source spéciale, perdue depuis. — *Caleb* : « Calubi » du vers. 9. Les vers. 18-20 signalent les fils qu'il eut d'*Azuba*, sa première femme (vers. 18), et de la seconde, *Ephrata* (19-20). *De qua...* *Jerioth* : l'hébreu est assez obscur en cet endroit ; la Vulgate donne un sens très clair. *Filius ejus* : les fils de Jérioth. *Bezeleel* : l'habile artiste qui prépara le tabernacle et son mobilier. Cf. Ex. xxxi, 2. — Vers. 21-23, postérité d'Hesron par la fille de Machir. C'est là une sorte de parenthèse, destinée à montrer comment le sang de Juda fut infusé à une partie notable de la tribu de Manassé. D'après vii, 14, et Jos. xvii, 1, *Machir* était le fils aîné de Manassé. *Viginti tres civitates* : cette conquête eut lieu du vivant de Moïse, et les cités tombées au pouvoir de Jair furent nommées « Havoth-Jair », c. à-d. bourgs de Jair. Cf. Num. xxxii, 39-42 ; Deut. iii, 14-15, et *Ps.*

23. Cepitque Gessur, et Aram, oppida Jair, et Canath, et viculos ejus, sexaginta civitatum. Omnes isti filii Machir, patris Galaad.

24. Cum autem mortuus esset Hesron, ingressus est Caleb ad Ephratha. Habuit quoque Hesron uxorem Abia, quæ peperit ei Ashur, patrem Thecuæ.

25. Nati sunt autem filii Jerameel, primogeniti Hesron, Ram, primogenitus ejus, et Buna, et Aram, et Asom, et Achia.

26. Duxit quoque uxorem alteram Jerameel, nomine Atara, quæ fuit mater Onam.

27. Sed et filii Ram, primogeniti Jerameel, fuerunt : Moos, Jamin, et Achar. 28. Onam autem habuit filios : Semei, et Jada. Filii autem Semei : Nadab, et Abisur.

29. Nomen vero uxoris Abisur, Abigail, quæ peperit ei Ahobban, et Molid.

30. Filii autem Nadab fuerunt : Saled, et Apphaim. Mortuus est autem Saled absque liberis.

31. Filius vero Apphaim : Jesi, qui Jesi genuit Sesan. Porro Sesan genuit Oholai.

32. Filii autem Jada, fratris Semei : Jether, et Jonathan. Sed et Jether mortuus est absque liberis.

33. Porro Jonathan genuit Phaleth, et Ziza. Isti fuerunt filii Jerameel.

34. Sesan autem non habuit filios, sed filias; et servum ægyptium, nomine Jeræa;

23. Et Gessur et Aram prirent les villes de Jair, et Canath avec les villages de son ressort, soixante villes. Tous ceux-là étaient fils de Machir, père de Galaad.

24. Après la mort d'Hesron, Caleb épousa Ephratha. Mais Hesron avait eu encore une femme nommée Abia, de laquelle il eut un fils nommé Ashur, qui fut père de Thécuæ.

25. Jéraméel, premier-né d'Hesron, eut pour fils aîné Ram, et ensuite Buna, Aram, Asom, et Achia.

26. Et Jéraméel épousa encore une autre femme, nommée Atara, qui fut mère d'Onam.

27. Ram, fils aîné de Jéraméel, eut aussi pour fils Moos, Jamin, et Achar. 28. Onam eut pour fils Séméi et Jada. Fils de Séméi : Nadab et Abisur.

29. Abisur épousa une femme nommée Abigail, de laquelle il eut Ahobban et Molid.

30. Nadab fut père de Saled et d'Apphaim; mais Saled mourut sans enfants.

31. Apphaim eut un fils nommé Jesi, qui engendra Sésan, et Sésan engendra Oholai.

32. Fils de Jada, frère de Séméi : Jéther et Jonathan. Jéther mourut aussi sans enfants.

33. Mais Jonathan eut Phaleth, et Ziza. Voilà quels ont été les fils de Jéraméel.

34. Pour Sésan, il n'eut point de fils, mais des filles; et un esclave égyptien nommé Jéræa,

géogr., pl. vii. Leur nombre n'est pas identiquement le même dans les divers récits. Cf. Jos. xiii, 30; Jud. x, 4. *Gessur* : les habitants d'un petit royaume situé au sud de l'Hermon et au nord-ouest de Basan (Deut. iii, 14; voyez la note, et l'*Atl. géogr.*, l. c.). *Aram* : les Araméens, ou Syriens de Damas. *Canath* n'est autre que la Kenaouât moderne, sur le versant occidental du Djebel Hourân. *Viculos ejus*; hébr.: ses filles, c. à-d. les villages placés sous la juridiction de Canath. Cf. Num. xxi, 25, et la note. — Vers. 24, un fils posthume d'Hesron. Dans l'hébreu, la première partie de ce verset diffère beaucoup de la Vulgate : « Après la mort d'Hesron à Caleb-Ephratha, Abia, femme d'Hesron, lui enfanta Ashur, père de Thékoa. » Caleb-Ephratha serait une localité du sud-est de la Palestine cisjordanienne, peut-être Bethléem, dont le nom primitif fut Ephratha. *Abia*, une troisième femme

de Caleb. *Patrem Thecuæ*. Dans cette formule, que nos listes généalogiques répètent souvent, le nom propre ajouté au mot père semble désigner tout à la fois un homme et une ville. Thécuæ était située à environ deux heures au sud de Bethléem (*Atl. géogr.*, pl. v, vii).

25-41. Les descendants d'Hesron par Jéraméel. Détails entièrement nouveaux. — Vers. 25-26, les fils de Jéraméel par ses deux femmes. *Et Achia* : la conjonction n'existe pas dans l'hébreu, et ce nom n'est autre que celui de la première femme de Jéraméel (Ram, et Buna... nés d'Achia). — Vers. 27, les fils de Ram, qui était le premier-né de Jéraméel. — Vers. 28-33, postérité d'Onam (cf. vers. 26). *Sesan... Oholai* (vers. 31) : ce fils de Sésan dut mourir en bas âge, puisque nous lisons trois lignes plus bas (vers. 34) : *Sesan non habuit filios*. — Vers. 34-41, postérité de Sésan par sa fille. *Servum ægyptium* : il est étrange

35. à qui il donna sa fille en mariage, et elle lui enfanta Éthéi.

36. Éthéi engendra Nathan, et Nathan engendra Zabab.

37. Zabab engendra Ophlal, et Ophlal engendra Obed.

38. Obed engendra Jéhu, et Jéhu Azarias.

39. Azarias engendra Hellès, et Hellès Élasa.

40. Élasa engendra Sisamoï, et Sisamoï engendra Sellum.

41. Sellum engendra Icamia, et Icamia Elisama.

42. Fils de Caleb, frère de Jéréméel : Mésa, son aîné, prince de Ziph, et les fils de Marésa, père d'Hébron.

43. Fils d'Hébron : Coré, Thaphua, Récem, et Samma.

44. Samma engendra Raham, père de Jercaam, et Récem engendra Sammaï.

45. Sammaï eut un fils nommé Maon ; et Maon fut père de Bethsur.

46. Or Épha, seconde femme de Caleb, enfanta Haran, Mosa et Gézez. Et Haran eut un fils nommé aussi Gézez.

47. Fils de Jahaddai : Régom, Joathan, Gésan, Phalet, Épha, et Saaph.

48. Maacha, autre femme de Caleb, lui donna Saber et Tharana.

49. Mais Saaph, père de Madména, engendra Sué, père de Machbéna et de Gabaa. Caleb eut aussi une fille nommée Achsa.

50. Ceux-ci furent fils de Caleb, fils de Hur, fils aîné d'Ephrata : Sobal, père de Cariathiarim ;

51. Salma, père de Bethléem ; Hariph, père de Bethgader.

52. Or Sobal, père de Cariathiarim,

35. deditque ei filiam suam uxorem ; quæ peperit ei Ethei.

36. Ethei autem genuit Nathan ; et Nathan genuit Zabab.

37. Zabab quoque genuit Ophlal ; et Ophlal genuit Obed.

38. Obed genuit Jehu ; Jehu genuit Azariam.

39. Azarias genuit Helles ; et Helles genuit Elasa.

40. Elasa genuit Sisamoi ; Sisamoi genuit Sellum.

41. Sellum genuit Icamiam ; Icamia autem genuit Elisama.

42. Filii autem Caleb, fratris Jerameel : Mesa, primogenitus ejus, ipse est pater Ziph ; et filii Maresa, patris Hebron.

43. Porro filii Hebron : Core, et Thaphua, et Recem, et Samma.

44. Samma autem genuit Raham, patrem Jercaam ; et Recem genuit Sammaï.

45. Filius Sammaï, Maon ; et Maon pater Bethsur.

46. Epha autem, concubina Caleb, peperit Haran, et Mosa, et Gezez. Porro Haran genuit Gezez.

47. Filii autem Jahaddai : Regom et Joathan, et Gesan, et Phalet, et Epha, et Saaph.

48. Concubina Caleb, Maacha, peperit Saber et Tharana.

49. Genuit autem Saaph, pater Madmena, Sue, patrem Machbena, et patrem Gabaa. Filia vero Caleb fuit Achsa.

50. Hi erant filii Caleb, filii Hur, primogeniti Ephrata : Sobal, pater Cariathiarim ;

51. Salma, pater Bethlehem ; Hariph, pater Bethgader.

52. Fuerunt autem filii Sobal, patris

de voir qu'une branche importante de la tribu de Juda ne fut conservée que grâce à cette union avec un étranger ; mais les descendants d'un Égyptien pouvaient devenir membres effectifs du peuple de Dieu dès la troisième génération (cf. Deut. xxiii, 7-8). *Elisama* (vers. 41) marquerait la vingt-quatrième génération depuis Juda, si aucun anneau intermédiaire n'a été omis.

50. Autres descendants de Caleb. II, 42-55.

42-45. Postérité de Caleb par Mésa. — *Ziph*, *Hebron*, *Thaphua*, *Recem*, *Maon*, *Bethsur*, furent les fondateurs des villes de même nom, lesquelles se trouvaient toutes dans la tribu de Juda. Cf. Jos. xv, 34, 55, 58 ; xviii, 27, et le commentaire. Voyez aussi l'*Atl. géogr.*, pl. VII.

46-49. Postérité de Caleb par deux femmes de second rang, *Epha* (vers. 46-47) et *Maacha* (vers.

48-49). Sur *Madmena* et *Gabaa*, voyez Jos. xv, 31, 57 et les notes ; la ville de *Machbena* n'a pas été identifiée. — *Filia Caleb... Achsa*. D'après l'opinion la plus commune et la plus vraisemblable, cette Achsa ne doit pas être confondue avec celle dont les livres de Josué, xv, 16 et ss., et des Juges, I, 12, racontent un trait intéressant. Les deux pères, il est vrai, portent aussi le même nom de Caleb ; mais l'un est fils de Jéphoné, et contemporain de Moïse, tandis que l'autre est fils d'Hesron, arrière-petit-fils de Juda, et vivait à une époque bien antérieure.

50-55. Postérité de Caleb par Hur. — *Hur*, *primogenit...* Cf. vers. 19. — Sur les villes de *Cariathiarim* et de *Bethlehem*, voyez Gen. xxxv, 19 ; Jos. ix, 17, et les notes. *Bethgader* équivaut peut-être à Gader (Jos. xii, 13), peut-être à Gédor

Cariathiarim, qui videbat dimidium Requitonionum.

53. Et de cognatione Cariathiarim, Jethrei, et Aphuthei, et Semathei, et Maserei. Ex his egressi sunt Saraitæ, et Esthaolitæ.

54. Filii Sâlma, Bethlehem, et Netophathi, coronæ domus Joab, et dimidium Requitonionis Sarai.

55. Cognationes quoque scribarum habitantium in Jabes, canentes atque resonantes, et in tabernaculis commorantes. Hi sunt Cinæi, qui venerunt de Calore patris domus Rechab.

qui jouissait de la moitié du pays où il demeurerait, eut des fils.

53. Et des familles qu'ils établirent dans Cariathiarim sont descendus les Jéthréens, les Aphuthéens, les Sémathéens, les Maséréens, desquels sont aussi venus les Saraites et les Esthaolites.

54. Les fils de Salma furent Bethléem, et Nétophathi, la gloire de la maison de Joab, et la moitié du pays, que l'on nommait le lieu de repos, fut habitée par les descendants de Sarai.

55. Il y faut joindre les familles des docteurs de la loi qui demeurent à Jabès, et qui vivent sous la tente, où ils chantent avec la voix et sur les instruments. Ce sont eux qu'on nomme Cinéens, qui sont descendus de Calor, chef de la maison de Réchab.

CHAPITRE III

1. David vero hos habuit filios qui ei nati sunt in Hebron : primogenitum Amnon, ex Achinoam Jezrahelitate ; secundum, Daniel, de Abigail Carmelitide ;

2. tertium, Absalom, filium Maacha, filiæ Tholmai, regis Gessur ; quartum, Adoniam, filium Aggith ;

3. quintum, Saphatiam, ex Abital ; sextum, Jethraham, de Eglâ, uxore sua.

4. Sex ergo nati sunt ei in Hebron,

1. Voici les fils de David qui lui naquirent à Hébron. L'aîné fut Amnon, fils d'Achinoam de Jezrahel. Le second, Daniel, fils d'Abigaïl du Carmel.

2. Le troisième, Absalom, fils de Maacha, qui était fille de Tholmai, roi de Gessur. Le quatrième, Adoniam, fils d'Aggith.

3. Le cinquième, Saphatias, fils d'Abital. Le sixième, Jethraham, fils d'Eglâ, sa femme.

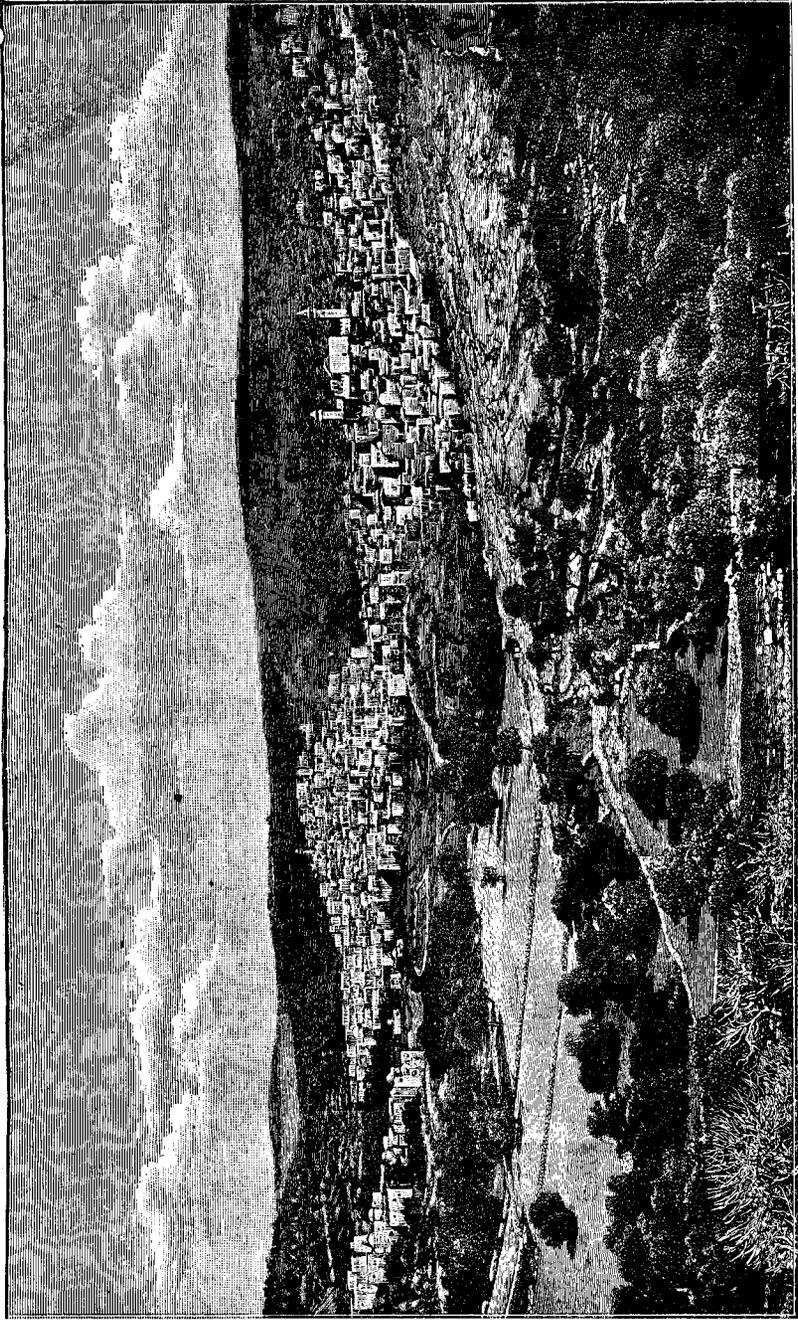
4. Ainsi David eut six fils à Hébron,

(Jos. xv, 58). — Qui videbat dimidium... D'après l'hébr. : (les fils de Sobal, père de Cariathiarim, furent) *Har'eh, Haš Hamn'nuhôt*. Noms propres que la Vulgate a traduits comme des noms communs. — Les *Jethrei* sont mentionnés II Reg. xxiii, 38. Quant aux trois familles suivantes, *Aphuthei...*, *Maseret*, on ne les nomme pas ailleurs. Les *Saraitæ* sont les habitants de Zaréa, la patrie de Samson (cf. Jos. xix, 41, et la note) ; les *Esthaolitæ*, ceux d'Esthaol (Jos. xv, 33). — *Netophathi*. Habitants de Nétophah, autre ville de Juda, près de Bethléem (II Reg. xxiii, 28-29 ; Esdr. ii, 21-22). — *Coronæ domus Joab*. Les mots hébreux, *Atrôj-beï-Yo'ab*, forment un nom propre qui désigne, selon toute vraisemblance, une localité des environs de Bethléem. — *Dimidium requitonionis*. Voyez la note du vers. 52. — *Sarai*. Hébr. : les *Šorites*, famille inconnue. — *Jabes* : ville de Juda, non identifiée. — *Canentes...* *commorantes*. Encore des noms propres dans le texte original : les *Tir'atim*, les *Šim'atim*, les *Šukašim*. — *Hi sunt* : c.-à-d. les trois classes mentionnées en dernier lieu. — *Cinæi*. Branche de

la race manianite, que l'on est d'abord surpris de rencontrer ici ; mais tout s'explique si l'on se souvient que les Cinéens accompagnèrent les Hébreux en Palestine, qu'ils se fixèrent après la conquête au sud du territoire de Juda, et qu'ils demeurèrent toujours très étroitement unis aux Juifs. Cf. Num. x, 29 et le commentaire ; Jud. i, 16, etc. — *De Calore*. Le mot *Hammat* est certainement un nom propre. — *Domus Rechab*. Sur ces Réchabites si célèbres, voyez IV Reg. x, 15 ; Jer. xxxv, 10, et les notes.

6° Les fils de David. III, 1-9.

CHAP. III. — 1-4. Les six fils de David nés à Hébron. Comp. II Reg. iii, 2-5. — *David vero...* L'écrivain sacré nous ramène à ii, 15, c.-à-d. à la branche principale de la tribu de Juda, et spécialement à la maison de David, qui joua un rôle prépondérant dans l'histoire juive. — *Secundum, Daniel*. II Reg. iii, 13, il est appelé « Chéléab ». Le texte a dû subir une altération en quelque endroit. — *Septem annis...* *triginta...* Sur ces dates, voyez II Reg. ii, 11 ; v, 5 ; III Reg. ii, 11.



Vue d'Hebron.

ubi regnavit septem annis et sex mensibus. Triginta autem et tribus annis regnavit in Jerusalem.

5. Porro in Jerusalem nati sunt ei filii, Simmaa, et Sobab, et Nathan, et Salomon, quatuor de Bethsabee, filia Ammiel;

6. Jebaar quoque, et Elisama,

7. et Eliphalet, et Noge, et Nepheg, et Japhia,

8. necnon Elisama, et Eliada, et Elipheleth, novem.

9. Omnes hi, filii David, absque filiis concubinarum; habueruntque sororem Thamar.

10. Filius autem Salomonis, Roboam, cujus Abia filius genuit Asa. De hoc quoque natus est Josaphat,

11. pater Joram; qui Joram genuit Ochoziam, ex quo ortus est Joas;

12. et hujus Amasias filius genuit Azariam. Porro Azariæ filius, Joathan,

13. procreavit Achaz, patrem Ezechiae, de quo natus est Manasses.

14. Sed et Manasses genuit Amon, patrem Josiæ.

15. Filii autem Josiæ fuerunt: primogenitus, Johanan; secundus, Joakim; tertius, Sedecias; quartus, Sellum.

16. De Joakim natus est Jechonias, et Sedecias.

17. Filii Jechoniæ fuerunt: Asir, Salathiel,

18. Melchiram, Phadaia, Senneser, et Jecemia, Sama, et Nadabia.

19. De Phadaia orti sunt Zorobabel et Semei. Zorobabel genuit Mosollam, Hananiam, et Salomith, sororem eorum;

où il régna sept ans et demi. Mais il régna trente-trois ans à Jérusalem.

5. Et les fils qu'il eut à Jérusalem furent: Simmaa, Sobab, Nathan, Salomon; tous quatre fils de Bethsabée, fille d'Ammiel.

6. Il eut encore Jébaar, et Élisama, 7. Éliphalet, Nogé, Népheg et Japhia,

8. comme aussi Élisama, Éliada, Éliphéleth, c'est-à-dire neuf.

9. Ce sont là tous les fils de David, outre les fils de ses concubines. Et ils eurent une sœur, nommée Thamar.

10. Or Salomon fut père de Roboam, qui eut pour fils Abia, lequel engendra Asa, duquel est né Josaphat,

11. père de Joram, qui engendra Ochozias, et de celui-ci naquit Joas.

12. Joas eut pour fils Amasias, père d'Azarias; et le fils d'Azarias fut Joathan,

13. qui engendra Achaz, père d'Ézéchias, qui eut pour fils Manassé.

14. Manassé engendra Amon, père de Josias,

15. dont les fils furent: Johanan, l'aîné; le second, Joakim; le troisième, Sédécias; le quatrième, Sellum.

16. De Joakim sont venus Jéchonias et Sédécias.

17. Les fils de Jéchonias furent: Asir, Salathiel,

18. Melchiram, Phadaïa, Sennésér et Jécémia, Sama, et Nadabia.

19. De Phadaïa sont venus Zorobabel et Séméi. Zorobabel engendra Mosolla et Hanani, et Salomith, leur sœur;

5-8. Les treize fils de David nés à Jérusalem. Comp. II Par. xiv, 4-7, et II Reg. v, 14-16. Il existe de légères variantes entre les trois listes. L'auteur des livres des Rois omet les noms du septième et du huitième fils, qui moururent probablement en bas âge. — *Bethsabee* est nommée ici *Bathsua* dans l'hébreu, par contraction. Son père est appelé tantôt *Ammiel*, tantôt « Éliam » (II Reg. xi, 3, etc.), par une transposition qui n'est pas rare chez les Juifs.

9. Conclusion. — *Concubinarum*: les femmes légitimes, mais de second rang. — *Sororem Thamar*. Ce ne fut pas l'unique fille de David; on la mentionne à part à cause de sa douloureuse célébrité. Cf. II Reg. xiii.

7° La dynastie royale jusqu'à l'exil. III, 10-16.

10-18. *Roboam...*, *Abia...* Tous ces noms sont bien connus par les trois derniers livres des Rois. Celui de l'usurpatrice Athalie est omis entre Ochozias et Joas. — *Azariam* (vers. 12). Les Pa-

ralipomènes le nomment habituellement Ozias (cf. II Par. xxvi, 1, 3, 9, etc.); le quatrième livre des Rois lui donne les deux appellations (cf. xiv, 24; xv, 1, 8, 13, 17, 32, etc.) dans le texte hébreu. — *Phi...* *Josia* (vers. 15). Le premier *Johanan* n'est mentionné nulle part ailleurs; il dut mourir avant son père. — *Sellum*, ou Joachaz. Cf. Jer. xxii, 11. — *Quartus*. Et pourtant, d'après II Par. xxxvi, 2, 11, et IV Reg. xxiii, 31; xxiv, 18, Sellum était plus âgé que son frère Sédécias. On a conjecturé qu'il est rejeté au dernier rang à cause de la très courte durée de son règne.

8° La famille de David après l'exil. III, 17-24.

17-24. Si l'on excepte un ou deux personnages, cette liste fournit des détails complètement neufs. *Zorobabel* seul est célèbre; c'est dans le sens large d'héritier et de fils adoptif, légal, que les passages parallèles, Agg. i, 1; Esdr. iii, 2, et Matth. i, 12, le disent fils de Salathiel, dont il

20. et encore ces cinq autres, Hasaban, Ohol, Barachias, Hasadias, et Josabhéséd.

21. Hananias eut pour fils Phaltias, qui fut père de Jéséias, dont le fils, nommé Raphaïa, fut père d'Arnan, duquel est venu Obdia, qui eut pour fils Séchéniás.

22. Le fils de Séchéniás fut Séméïa, duquel sont sortis Hattus, Jégaal, Baria, Naaria et Saphat, six *en tout*.

23. Naarias eut trois fils : Élioenai, Ézéchiás et Ezricam.

24. Élioenai en eut sept : Oduïa, Éliasub, Phéléïa, Accub, Johanan, Dalaïa, et Anani.

20. Hasaban quoque, et Ohol, et Barachian, et Hasadian, Josabhesed, quinque.

21. Filius autem Hananiæ : Phaltias, pater Jeseiæ, cujus filius Raphaia; hujus quoque filius, Arnan, de quo natus est Obdia, cujus filius fuit Sechenias.

22. Filius Secheniæ, Semeia; cujus filii : Hattus, et Jegaal, et Baria, et Naaria, et Saphat, sex numero.

23. Filius Naariæ : Elioenai, et Ezechias, et Ezricam, tres.

24. Filii Elioenai : Oduia, et Eliasub, et Pheleia, et Accub, et Johanan, et Dalaia, et Anani, septem.

CHAPITRE IV

1. Fils de Juda : Pharés, Hesron, Charmi, Hur, et Sobal.

2. Raïa, fils de Sobal, engendra Jahath, père d'Ahumai et de Laad, d'où sont sortis les Sarathites.

3. Voici encore la postérité d'Étam : Jezrahel, Jéséma, et Jédébos, qui eurent une sœur nommée Asalephuni.

4. Phanuel fut père de Gédor, et Ézer père d'Hosa : ce sont là les descendants de Hur, fils aîné d'Ephrata et père de Béthléem.

5. Assur, père de Thécuá, eut deux femmes : Halaa et Naara.

6. De Naara il eut Oozam, et Hépher, et les Thémانيين, et les Ahasthariens, qui sont tous descendus de Naara.

7. Fils de Halaa : Séréth, Isaar, et Ethnan.

8. Cos engendra Anob et Soboba, et la famille d'Aharehel, fils d'Arum.

1. Filii Juda : Phares, Hesron, et Charmi, et Hur, et Sobal.

2. Raia vero, filius Sobal, genuit Jahath, de quo nati sunt Ahumai et Laad. Hæ cognationes Sarathi.

3. Ista quoque stirps Etam : Jezrahel, et Jesema, et Jedebos. Nomen quoque sororis eorum, Asalephuni.

4. Phanuel autem, pater Gedor, et Ezer, pater Hosa; isti sunt filii Hur, primogenitii Ephrata, patris Bethlehem.

5. Assur vero, patri Thecuæ, erant duæ uxores : Halaa, et Naara.

6. Peperit autem ei Naara Oozam, et Hopher, et Themani, et Ahasthari; isti sunt filii Naara.

7. Porro filii Halaa : Sereth, Isaar, et Ethnan.

8. Cos autem genuit Anob, et Soboba, et cognationem Aharehel, filii Arum.

n'était que le neveu. — Descendants de Zorobabel, vers. 19-24. Au verset 22, malgré la note *sex numero*, on ne signale que cinq fils de Séméïa : un des noms a disparu du texte. — *Filii Elioenai*, vers. 24. C'est la sixième génération depuis Zorobabel ; on ne pense pas qu'elle descende au delà de l'an 400 avant J.-C.

9^o Suppléments à la généalogie de Juda. IV, 1-23. Passage très obscur, propre aux Paralipomènes. Ce sont des notes fragmentaires, relatives à quelques familles de la tribu de Juda, et destinées à compléter les détails contenus aux chapitres II et III.

CHAP. IV. — 1. Sorte d'introduction : liste de quelques descendants de Juda qui devinrent fondateurs de familles. — *Filii* : de nouveau

dans le sens large ; car, des cinq noms mentionnés, celui de *Phares* désigne seul un fils proprement dit. *Hesron* était fils de Pharés (II, 8) ; *Charmi*, fils de Zaré (II, 6-7) ; *Hur*, fils de Caleb (II, 19) ; *Sobal*, fils de Hur (II, 50).

2. Descendants de Sobal. — *Raia*. C'est lui, croit-on, qui est nommé *Ro'eh* au chap. II, vers. 52 (voyez la note). — *Sarathi* : les habitants de Zarc.

3-4. Descendants de Hur. — *Hosa* : localité inconnue, qui sera encore nommée plus bas, XI, 29. Cf. II Reg. xxiii, 27. — *Sur Gedor*, voyez Jos. xv, 53, et la note.

5-7. Descendants d'Assur. — *Assur* : le fils posthume d'Hesron (II, 24).

8-10. Descendants de Cos. — *Cos autem*. L'au-

9. Fuit autem Jabes inclytus præ fratribus suis, et mater ejus vocavit nomen illius Jabes, dicens : Quia peperit eum in dolore.

10. Invocavit vero Jabes Deum Israel, dicens : Si benedicens benedixeris mihi, et dilataveris terminos meos, et fuerit manus tua mecum, et feceris me a malitia non opprimi! Et præstitit Deus quæ precatum est.

11. Caleb autem, frater Sua, genuit Mahir, qui fuit pater Esthon.

12. Porro Esthon genuit Bethrapha, et Pesses, et Tehinna, patrem urbis Naas. Hi sunt viri Recha.

13. Filii autem Cenez : Othoniel, et Saraia. Porro filii Othoniel : Hathath, et Maonathi.

14. Maonathi genuit Ophra. Saraia autem genuit Joab, patrem Vallis artificum ; ibi quippe artifices erant.

15. Filii vero Caleb, filii Jephone : Hir, et Ela, et Naham. Filii quoque Ela : Cenez.

16. Filii quoque Jaleleel : Ziph, et Zipha, Thiria, et Asraël.

17. Et filii Ezra : Jether, et Mered, et Epher, et Jalon. Genuitque Mariam, et Sammai, et Jesba, patrem Esthamo.

18. Uxor quoque ejus Judaia peperit Jared, patrem Gedor, et Heber, patrem Socho, et Icutiell, patrem Zanoë. Hi autem filii Bethiæ, filiæ Pharaonis, quam accepit Mered.

19. Et filii uxoris Odaïæ, sororis Naham, patris Ceila : Garmi et Esthamo, qui fuit de Machathi.

9. Mais Jabès devint plus illustre que ses frères ; et ce fut sa mère qui lui donna le nom de Jabès, en disant : C'est parce que je l'ai enfanté dans la douleur.

10. Or Jabès invoqua le Dieu d'Israël, en disant : Seigneur, si vous répandez sur moi vos bénédictions, et si vous étendez mes limites, et si votre main est avec moi, et si vous faites que je ne succombe pas sous la malice *des hommes...* Et Dieu lui accorda ce qu'il lui avait demandé.

11. Caleb, frère de Sua, engendra Mahir, qui fut père d'Esthon.

12. Esthon engendra Bethrapha, Pessé et Tehinna, qui fut le père de la ville de Naas. Ce sont là les hommes de Récha.

13. Cenez eut pour fils Othoniel et Saraïa. Othoniel fut père d'Hathath et de Maonathi.

14. Maonathi engendra Ophra ; Saraïa engendra Joab, le père de la Vallée des ouvriers. Car il y avait là toutes sortes d'ouvriers.

15. Fils de Caleb, fils de Jéphoné : Hir, Ela, et Naham. Ela fut père de Cenez.

16. Fils de Jaléléel : Ziph, Zipha, Thiria, et Asraël.

17. Fils d'Ezra : Jéther, Méred, Épher, et Jalon. Il eut encore Mariam, Sammai et Jesba, père d'Esthamo.

18. Sa femme Judaïa enfanta Jared, père de Gédor, et Héber, père de Socho, et Icutiell, père de Zanoé. Et ceux-là sont les fils de Béthiel, fille du pharaon, qui épousa Méred.

19. Fils de la femme d'Odaïa, sœur de Naham, père de Céila : Garmi, et Esthamo, qui était de Machathi.

teur n'indique en aucune façon à quelle famille spéciale se rattachait ce personnage. — *Jabes* (hébr. *Ya'bès*) était sans doute un descendant de Cos. On cite à son sujet (fait très rare dans ces listes) un petit épisode relatif à son nom et à une prière qu'il adressa au Seigneur en des circonstances difficiles. — *Vocavit... Jabes*. Nom qui signifie : « il est dans la peine », et qui reposait, comme ceux de Caïn, de Seth, et de tant d'autres, sur un jeu de mots du père ou de la mère. Comp. Gen. iv, 1, 25 ; v, 29, etc. *Peperit... in dolore* : hébr. *b'ôseb*. — La prière roule sur un jeu de mots identique. *Non opprimi* ; hébr. : *l'vilt' osbt*. Elle révient donc à dire : Faites que la triste signification de mon nom ne soit pas réalisée. La phrase demeure suspendue à la manière hébraïque dans mainte prière. C.-à-d. : Si vous exaucez ma demande, je vous promets tel ou tel acte de reconnaissance.

11-12. Généalogie des hommes de Récha. — *Caleb* n'a rien de commun ni avec le fils de Jéphoné, vers. 15 et ss., ni avec le fils d'Esron, II, 18 et ss.

13-15. Postérité de Cenez. — *Othoniel* : le premier des juges d'Israël. Cf. Jud. III, 9 et ss. Il n'était pas fils de Cenez dans le sens strict, puisqu'il avait pour frère Caleb, fils de Jéphoné. Cf. Jos. xv, 17. — *Vallis artificum* est un nom propre dans l'hébreu : *Gé Harâštm*, localité des environs de Jérusalem, dans la direction du nord (cf. Neh. xi, 35). — *Caleb* (vers. 16) : l'ami de Josué.

16-20. Descendants de divers autres chefs de familles, inconnus pour la plupart (de *Jaleleel*, vers. 16 ; d'*Ezra*, vers. 17-18 ; de la femme d'Odaïa, vers. 19 ; de *Simon*, vers. 20). — Quelques villes sont mentionnées : *Esthamo* (note de Jos. xv, 50), *Gedor* (voyez le vers. 4), *Socho*

20. Fils de Simon : Amnon, et Rinna, fils de Hanan, et Thilon. Fils de Jési : Zoheth et Benzoheth.

21. Fils de Séla, fils de Juda : Her, père de Lécha, et Laada, père de Marésa, et les familles de ceux qui travaillaient aux ouvrages de fin lin dans la Maison du serment;

22. et Joachim, et les habitants de Chozéba, et Joas et Saraph, qui commandèrent dans Moab, et qui revinrent à Lahem. Telle est l'ancienne tradition.

23. Ce sont là les potiers qui demeuraient à Netahim, et à Gadéra dans les maisons du roi, où ils travaillaient pour lui, et qui s'y sont établis.

24. Fils de Siméon : Namuel, Jamin, Jarib, Zara, et Saül,

25. dont le fils fut Sellum, père de Mapsam; lequel eut Masma pour fils.

26. Le fils de Masma fut Hamuel, celui de Hamuel fut Zachur, et celui de Zachur fut Séméi.

27. Séméi eut seize fils et six filles; mais ses frères n'eurent pas beaucoup

20. Filii quoque Simon : Amnon, et Rinna, filius Hanan, et Thilon. Et filii Jesi : Zoheth, et Benzoheth.

21. Filii Sela, filii Juda : Her, pater Lecha, et Laada, pater Maresa, et cognationes domus operantium byssum in Domo juramenti;

22. et qui stare fecit solem, virique mendacii, et Securus, et Incendens, qui principes fuerunt in Moab, et qui reversi sunt in Lahem. Hæc autem verba vetera.

23. Hi sunt figuli habitantes in plantationibus, et in sepibus, apud regem in operibus ejus, commoratique sunt ibi.

24. Filii Simeon : Namuel, et Jamin, Jarib, Zara, Saul;

25. Sellum, filius ejus; Mapsam, filius ejus; Masma, filius ejus.

26. Filii Masma : Hamuel, filius ejus, Zachur, filius ejus; Semei, filius ejus.

27. Filii Semei sedecim, et filiarum sex; fratres autem ejus non habuerunt filios

(note de Jos. xv, 35), Zanoë (ibid., 34, 36), Cetta (ibid., 41).

21-23. Descendants de Séla, troisième fils de



Le cotonnier (*Gossypium album*).

Juda. — La ville de Lecha n'a pas été identifiée. Sur Maresa, voyez la note de Jos. xv, 44. —

Operantium byssum : la culture du coton en Syrie et en Palestine remonte à une époque très reculée (*Atlas d'hist. nat.*, pl. xxv, fig. 1, 2). — *Domus juramenti*. Hébr. *Beit-'Aššer*; bourgade ignorée. — Au verset 22, la Vulgate prend un aspect étrange, parce que les noms propres ont été traduits comme des noms communs. Lisez : « Et Yokim, et les hommes de Kozéba', et Joas, et Saraf, qui dominèrent sur Moab, et Yasubî Lahem. » La note *hæc... verba vetera* accuse une haute antiquité pour tous ces détails. — *Hi sunt figuli* : savoir, les hommes énumérés au vers. 22. Il est possible que les mots *n'tâ'im* (Vulg. : *in plantationibus*) et *g'derah* (Vulg. : *in sepibus*) soient encore des noms propres. — *In operibus ejus* : au service spécial du roi.

§ III. — La généalogie de la tribu de Siméon et ses habitations. IV, 24-43.

Trois données assez courtes : la première est généalogique; la seconde, géographique; la troisième, historique.

1° La postérité de Siméon. IV, 24-27.

24-27. Les passages parallèles, Gen. XLVI, 10; Ex. vi, 15; Num. XXVI, 12-13, présentent quelques variantes. — *Non... filios multos...* (vers. 27). Les chiffres cités au livre des Nombres, I, 22-23, 26-27, confirment la justesse de cette réflexion.

2° Les séjours de la tribu de Siméon jusqu'à l'époque de David. IV, 28-33.

28-33. Nomenclature des villes assignées à Siméon. — *Habitaverunt...* A part les variantes habituelles, cette liste est identique à celle de Jos. XIX, 2-8 (voyez les notes, et l'*At. géogr.*, pl. VII). Les villes sont rangées en deux groupes: vers.

multos, et universa cognatio non potuit adæquare summam filiorum Juda.

28. Habitaverunt autem in Bersabee, et Molada, et Hasarsuhal,

29. et in Bala, et in Asom, et in Tholad,

30. et in Bathuel, et in Horma, et in Siceleg,

31. et in Bethmarchaboth, et in Hasarsusim, et in Bethberai, et in Saarim. Hæ civitates eorum usque ad regem David.

32. Villæ quoque eorum : Etam, et Aen, Remmon, et Thochen, et Asan, civitates quinque ;

33. et universi viculi eorum per circuitum civitatum istarum usque ad Baal. Hæc est habitatio eorum, et sedium distributio.

34. Mosobab quoque, et Jemlech, et Josa, filius Amasiæ,

35. et Joel, et Jehu, filius Josabiæ, filii Saraïæ, filii Asiel,

36. et Elïoenai, et Jacoba, et Isuhaia, et Asaïa, et Adiel, et Ismiel, et Banaïa,

37. Ziza quoque, filius Sephei, filii Allon, filii Idaïa, filii Semri, filii Samaïa :

38. isti sunt nominati principes in cognationibus suis, et in domo affinitatum suarum multiplicati sunt vehementer.

39. Et profecti sunt ut ingrederentur in Gador usque ad orientem vallis, et ut quærerent pascua gregibus suis.

40. Inveneruntque pascuas uberes, et valde bonas, et terram latissimam, et quietam, et fertilem, in qua ante habitaverant de stirpe Cham.

41. Hi ergo venerunt, quos supra descripsimus nominatim, in diebus Ezechïæ, regis Juda ; et percusserunt tabernacula eorum, et habitatores qui inventi fuerant ibi, et deleverunt eos usque in

d'enfants, et toute leur postérité ne put égaler le nombre des enfants de Juda.

28. Ils s'établirent à Bersabée, à Molada, à Hasarsuhal ;

29. à Bala, à Asom, à Tholad,

30. à Bathuel, à Horma, et à Siceleg,

31. à Bethmarchaboth, à Hasarsusim, à Bethbérai, et à Saarim. Ce sont les villes qu'ils possédèrent jusqu'au règne de David.

32. Ils eurent encore des bourgs au nombre de cinq, qui peuvent passer pour villes : Étam, Aën, Remmon, Thochen, et Asan ;

33. et tous les villages qui sont aux environs de ces villes, jusqu'à Baal. Voilà le pays que les descendants de Siméon ont habité, et la distribution de leurs demeures.

34. Mosobab, Jemlech, et Josa, fils d'Amasias ;

35. Joël et Jéhu fils de Josabia, qui fut fils de Saraïa, fils d'Asiel ;

36. Elïoenai, Jacoba, Isuhaïa, Asaïa, Adiel, Ismiel, et Banaïa,

37. Ziza, fils de Séphéï, fils d'Allon, fils d'Idaïa, fils de Semri, fils de Samaïa :

38. tous ceux-là devinrent les chefs célèbres de plusieurs maisons, et ils se multiplièrent extrêmement dans les familles qui sortirent d'eux.

39. Ils partirent pour aller à Gador, jusqu'à l'orient de la vallée, afin de chercher des pâturages à leurs troupeaux.

40. Ils en trouvèrent de fertiles et d'excellents, et une terre très spacieuse, paisible et fertile, où des gens de la postérité de Cham s'étaient établis.

41. Ces hommes, que nous avons nommés plus haut, vinrent donc sous le règne d'Ezéchiâs roi de Juda ; ils renversèrent leurs tentes, et tirèrent ceux qui y habitaient, et ils en sont demeurés

28-31, vers. 32-33. — Au lieu de *sedium distributio* (vers. 33^b), l'hébreu dit : leur généalogie.

3^o Les migrations de la tribu de Siméon. IV, 34-43.

34-41. Première migration. — Aux vers. 34-38, liste de treize chefs siméonites qui jouèrent un rôle important dans cette expédition. — *Multiplicati vehementer* (vers. 38^b) : ce fut l'occasion de l'entreprise. La tribu, resserrée entre les Philistins et Juda, se trouvait trop à l'étroit. — *Et profecti*... Aux vers. 39-41, court récit de la conquête, qui rappelle la campagne analogue des Danites (Jud. xviii). — *In Gador*. Les LXX ont lu Gézar, variante que divers exégètes con-

temporains croient authentique. Du moins, si Gador est la vraie leçon, la ville en question diffère évidemment des bourgades homonymes, qui appartenaient à Juda (cf. iv, 4, 18, et Jos. xii, 7 ; xv, 18), tandis qu'elle était elle-même une cité chamite, c.-à-d. chananéenne (vers. 40^b). — *Pascuas uberes*... Belle description. Les convulsions des Siméonites furent vivement excitées.

— *In diebus Ezechias* (vers. 41) : date de la campagne. — *Habitatores*. Hébr. : les *M'umim* (LXX : Μυρμιόν). C.-à-d. les habitants de Maon, ville située aux environs de Pétra. Ce trait semblerait supposer que l'expédition eut lieu dans la direction du sud-est.

jusqu'à présent les maîtres, s'y étant établis à leur place, à cause des pâturages très gras qu'ils y trouvèrent.

42. Quelques autres de la même tribu de Siméon, au nombre de cinq cents, s'en allèrent à la montagne de Séir, sous la conduite de Phaltias, de Naarias, de Raphaïas, et d'Oziel, fils de Jési ;

43. et ayant défait les restes des Amalécites, qui avaient pu échapper jusqu'alors, ils se rendirent maîtres du pays, où ils sont demeurés jusqu'à ce jour.

præsentem diem; habitaveruntque pro eis, quoniam uberrimas pascuas ibidem repererunt.

42. De filiis quoque Simeon abierunt in montem Seir viri quingenti, habentes principes Phaltiam, et Naariam, et Raphaiam, et Oziel, filios Jesi ;

43. et percusserunt reliquias, quæ evadere potuerant, Amalecitarum, et habitaverunt ibi pro eis usque ad diem hanc.

CHAPITRE V

1. Voici les fils de Ruben, fils aîné d'Israël (car c'est lui qui était son aîné ; mais, parce qu'il déshonora la couche de son père, son droit d'aînesse fut donné aux enfants de Joseph, fils d'Israël ; et Ruben ne fut plus considéré comme l'aîné.

2. Or Judas était le plus vaillant de tous ses frères, et des princes sont sortis de sa race ; mais le droit d'aînesse fut conservé à Joseph).

3. Voici donc quels furent les fils de Ruben, qui était l'aîné d'Israël : Enoch, Phallu, Esron, et Charmi.

4. Joël eut pour fils Samaïa, père de Gog, dont le fils fut Séméi ;

5. Micha fut fils de Séméi ; Réïa, fils de Micha ; et Baal, fils de Réïa ;

6. Beëra, son fils, l'un des chefs de la tribu de Ruben, fut emmené captif par Thelgath-Phalnasar, roi des Assyriens.

1. Filii quoque Ruben, primogeniti Israel (ipse quippe fuit primogenitus ejus; sed cum violasset thorum patris sui, data sunt primogenita ejus filiis Joseph, filii Israel, et non est ille reputatus in primogenitum.

2. Porro Judas, qui erat fortissimus inter fratres suos, de stirpe ejus principes germinati sunt; primogenita autem reputata sunt Joseph).

3. Filii ergo Ruben, primogeniti Israel: Enoch, et Phallu, Esron, et Charmi.

4. Filii Joel: Samaia, filius ejus; Gog, filius ejus; Semei, filius ejus;

5. Micha, filius ejus; Reia, filius ejus; Baal, filius ejus;

6. Beera, filius ejus, quem captivum duxit Thelgath-Phalnasar, rex Assyriorum, et fuit princeps in tribu Ruben.

42-43. Seconde migration, dont l'époque n'est pas déterminée. — *In montem Seir* : par conséquent l'Idumée (*Atl. géogr.*, pl. v, vii). — *Reliquias... Amalecitarum* : ce qui avait échappé à la guerre d'extermination conduite par Saül. Cf. I Reg. xv, 7-8.

§ IV. — *Les descendants de Ruben, de Gad et de la demi-tribu transjordanienne de Manassé*. V, 1-26.

Des deux tribus domiciliées au sud de la Palestine cisjordanienne, l'auteur des Paralipomènes passe à celles qui habitaient à l'est du Jourdain.

1° Postérité de Ruben. V, 1-10.

CHAP. V. — 1-2. Comment Ruben perdit ses droits d'aînesse, qui furent partagés entre Juda et Joseph. — *Cum violasset...* Crime horrible qui entraîna une juste déchéance. Cf. Gen. xxxv, 22; xlix, 4. — *Data... primogenita...* Joseph : d'une manière partielle et relative, ainsi qu'il

sera dit au vers. 2. Les fils de Joseph, Éphraïm et Manassé, fondèrent deux tribus spéciales, comme s'ils eussent été eux-mêmes fils de Jacob, et chacune de ces tribus eut son propre territoire après la conquête de Chanaan : Joseph reçut ainsi la double part d'héritage que la loi théocratique attribuait au fils aîné. Cf. Gen. xlviii, 22; Deut. xxi, 17; Jos. xvi-xvii. — *Judas... fortissimus*. Sur la force prépondérante de Juda et de sa tribu, voyez Gen. xlix, 8-10; Num. i, 27; Jud. i, 1-2, etc. — *De stirpe ejus... principes*. Avantage immense, autrement grand que celui de Joseph, puisque la lignée des chefs (hébr. : *nagîd*, au singulier) issus de la tribu de Juda devait aboutir au Messie. Cf. Mich. v, 2.

3-9. Descendants de Ruben, et leur territoire. — Vers. 3, ses fils. Comp. Gen. xlvi, 9, et Ex. vi, 14, etc. — Vers. 4-6, postérité de Joel, Rubénite dont on n'indique pas la filiation exacte. *Thelgath-Phalnasar* (hébr., *Tilgat-Pin'èser*)

7. Fratres autem ejus, et universa cognatio ejus, quando numerabantur per familias suas, habuerunt principes Jehiel et Zachariam.

8. Porro Bala, filius Azaz, filii Samma, filii Joel, ipse habitavit in Aroer usque ad Nebo et Beelmeon.

9. Contra orientalem quoque plagam habitavit usque ad introitum eremi, et flumen Euphraten; multum quippe jumentorum numerum possidebant in terra Galaad.

10. In diebus autem Saul præliati sunt contra Agareos, et interfecerunt illos, habitaveruntque pro eis in tabernaculis eorum, in omni plaga quæ respicit ad orientem Galaad.

11. Filii vero Gad e regione eorum habitaverunt in terra Basan usque Selcha;

12. Joel in capite, et Saphan secundus; Janai autem, et Saphat, in Basan.

13. Fratres vero eorum secundum domos cognationum suarum: Michael, et Mosollam, et Sebe, et Jorai, et Jachan, et Zie, et Heber, septem.

14. Hi filii Abihail, filii Huri, filii Jara,

7. Ses frères et toute sa parenté, dans le dénombrement qui en fut fait par familles, eurent pour chefs Jéhiel et Zacharie.

8. Bala, fils d'Azaz, qui était fils de Samma, fils de Joël, s'établit dans Aroër, jusqu'à Nébo et Béelmeon.

9. Il poussa aussi ses habitations jusqu'au district oriental, jusqu'à l'entrée du désert, et jusqu'au fleuve de l'Euphrate, à cause de la grande quantité de bétail qu'ils possédaient dans la terre de Galaad.

10. Au temps de Saül, ils combattirent contre les Agariens, et les ayant taillés en pièces, ils habitèrent dans leurs tentes, et s'établirent dans tout le pays qui est à l'orient de Galaad.

11. Les fils de Gad s'établirent vis-à-vis d'eux dans le pays de Basan jusqu'à Selcha.

12. Joël était leur chef, et Saphan tenait le second rang. Janai et Saphat étaient établis dans Basan.

13. Leurs frères étaient, selon les maisons de leurs familles: Michel, Mosollam, Sèbé, Jorai, Jachan, Zié et Héber, sept en tout.

14. Voici les fils d'Abihaïl, fils de

est une forme propre aux livres des Paralipomènes du nom de Théglath-Phalasar (en hébr., *Tiglat-Pilézar*). Sur ce grand monarque assyrien, voyez IV Reg. xv, 29, et le commentaire. — Vers. 7, autres chefs de la tribu de Ruben. — *Fratres* dans le sens large. — Vers. 8-9, terri-

aux dépens des Agariens. — *Agareos*. Hébr.: *Hagri'im*; descendants d'Abraham par Agar et Ismaël, mais simple rameau de cet arbre touffu. Cf. xxvii, 30-31. Les « Agariens » des auteurs classiques; les *Hagarani* des inscriptions cunéiformes. Ils vivaient en nomades dans le désert qui vient d'être mentionné; leur richesse ressort des détails exposés plus bas (vers. 21).

2° Généalogie de la tribu de Gad, et son territoire. V, 11-17.

11-12. Domicile d'une partie des familles de la tribu. — *E regione eorum*. En face, c.-à-d. à côté des Rubénites. — *In terra Basan*: la plus septentrionale des provinces situées au delà du Jourdain; elle avait fait autrefois partie du royaume d'Og (Num. xxi, 33-35). D'après Jos. xiii, 30, « tout Basan » avait été assigné à la demi-tribu transjordanienne de Manassé; d'où il suit que les Gadites

s'étaient agrandis dans la direction du nord aux dépens de leurs frères. Cf. vers. 23-24. — *Usque Selcha*: ville de l'Hauran, à trente heures du Jourdain en ligne droite, à l'extrême limite de Galaad. Voyez Deut. iii, 10 et la note (*Atl. géogr.*, pl. v, vii, xii).

13-16. Autres familles de Gad et leur séjour. — *Saron* (vers. 16): ville inconnue, qui n'a



Source au pied du mont Nébo.

toires des Rubénites. *Aroer, Nebo, Beelmeon*: trois villes importantes de la tribu de Ruben (Num. xxxii, 34, 88, et les notes; *Atl. géogr.*, pl. vii). — *Contra orientalem plagam*: à l'orient et sur la rive gauche du Jourdain. *Ad introitum eremi*: le grand désert syrien, qui s'étend jusqu'à l'Euphrate (*Atl. géogr.*, pl. viii).

10. Agrandissement du territoire de Ruben,

Huri, fils de Jara, fils de Galaad, fils de Michel, fils de Jésési, fils de Jeddo, fils de Buz.

15. Leurs frères furent encore les fils d'Abdiel, fils de Guni, chefs de maison dans leurs familles.

16. Ils s'établirent dans le pays de Galaad, dans Basan et ses bourgades, et dans tous les villages de Saron jusqu'aux frontières.

17. Tous ceux-ci se trouvent dans le dénombrement qui fut fait sous le règne de Joatham, roi de Juda, et de Jéroboam, roi d'Israël.

18. Les fils de Ruben, de Gad, et de la demi-tribu de Manassé furent des hommes belliqueux, qui portaient le bouclier et l'épée, qui bandaient l'arc, et qui étaient très expérimentés à la guerre. Quand ils marchaient en bataille, ils étaient au nombre de quarante-quatre mille sept cent soixante.

19. Ils livrèrent bataille contre les Agariens; mais les Ituréens, avec ceux de Naphis et de Nodab,

fili Galaad, filii Michael, filii Jesesi, filii Jeddo, filii Buz.

15. Fratres quoque filii Abdiel, filii Guni, principes domus in familiis suis.

16. Et habitaverunt in Galaad, et in Basan, et in viculis ejus, et in cunctis suburbanis Saron, usque ad terminos.

17. Omnes hi numerati sunt in diebus Joatham, regis Juda, et in diebus Jero-boam, regis Israel.

18. Filii Ruben, et Gad, et dimidia tribus Manasse, viri bellatores, scuta portantes et gladios, et tendentes arcum, eruditique ad praelia, quadraginta quatuor millia et septingenti sexaginta, procedentes ad pugnam

19. dimicaverunt contra Agareos; Ituræi vero, et Naphis, et Nodab,

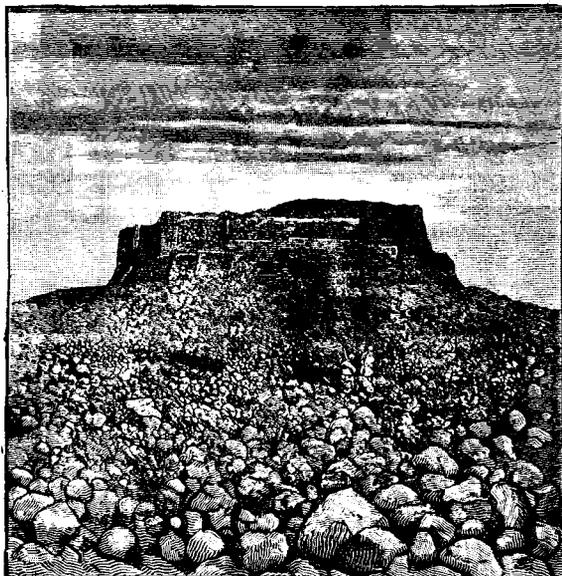
rien de commun avec la plaine du même nom qui bordait la Méditerranée au sud du Carmel.

17. Recensement des Gadites. — *In diebus Joatham...*, *Jeroboam*. Deux dénombrements successifs, opérés, le premier par Jéroboam II, roi d'Israël, qui reprit aux Syriens les provinces orientales perdues par son aïeul (IV Reg. xiii, 2 et ss., 25; xiv, 25); le second par Joatham, roi de Juda, on ignore dans quelles circonstances. L'écrivain sacré a renversé l'ordre chronologique, pour donner la préséance au successeur de David.

3^e Expéditions victorieuses des tribus transjordanienues contre les Arabes du désert. V, 18-22.

18-20. Les alliés, la victoire. — *Filii Ruben, et Gad...* Cette campagne diffère donc de celle qui a été mentionnée plus haut, vers. 10, à laquelle les Rubénites seuls avaient pris part. Cette fois, les trois tribus orientales agissent de concert. — *Viri bellatores...* Grand éloge de la valeur guerrière des confédérés. Cf. xii, 8, 21. — *Ituræi vero*

peuplades sauvages et belliqueuses dont le concours n'était pas à dédaigner. Les Ituréens et



Ruines de Selcha.

(vers. 19). Les agresseurs s'associèrent plusieurs

Naphis descendaient d'Ismaël comme les Agariens (cf. i, 30, et Gen. xxv, 18); il n'est parlé

20. præbuerunt eis auxilium. Traditi- que sunt in manus eorum Agarei, et uni- versi qui fuerant cum eis, quia Deum invocaverunt cum præliarentur; et exau- divit eos, eo quod credidissent in eum.

21. Ceperuntque omnia quæ posse- derant, camelorum quinquaginta millia, et ovium ducenta quinquaginta millia, et asinorum duo millia, et animas homi- num centum millia.

22. Vulnerati autem multi corruerunt; fuit enim bellum Domini. Habita- veruntque pro eis usque ad transmigra- tionem.

23. Filii quoque dimidiæ tribus Ma- nasse possederunt terram a finibus Basan usque Baal-Hermon, et Sanir, et montem Hermon, ingens quippe numerus erat.

24. Et hi fuerunt principes domus cognationis eorum: Ephraïm, et Jési, et Eliel, et Ezriel, et Jeremia, et Odoia, et Jediel; viri fortissimi et potentes, et nominati duces in familiis suis.

25. Reliquerunt autem Deum patrum suorum, et fornicati sunt post deos populorum terræ, quos abstulit Deus coram eis.

20. leur donnèrent du secours. Et Dieu leur livra entre les mains ces Aga- réniens, avec tous les gens de leur parti, parce qu'ils eurent soin de l'invoquer dans le combat; ainsi il les exauça, parce qu'ils avaient cru en lui.

21. Ils s'emparèrent de tout ce que possédaient ces peuples; de cinquante mille chameaux, de deux cent cinquante mille brebis et de deux mille ânes, et firent cent mille prisonniers;

22. sans compter aussi un grand nombre de blessés qui périrent dans le combat; car ce fut la guerre du Seigneur. Et ils demeurèrent dans ce pays jusqu'à ce qu'ils en furent déportés.

23. La demi-tribu de Manassé occupa aussi toutes les terres qui sont depuis les extrémités de Basan jusqu'à Baal-Hermon, et Sanir, et le mont Hermon; car ils étaient en très grand nombre.

24. Voici ceux qui furent chefs de leurs diverses familles: Ephraïm, Jési, Eliel, Ezriel, Jérémie, Odoia, et Jediel, tous hommes vaillants et forts, et chefs illustres dans leurs familles.

25. Cependant ils abandonnèrent le Dieu de leurs pères, et ils se prostituèrent en suivant les dieux de ces peuples, que Dieu avait exterminés en leur présence.

de *Nodab* qu'en cet endroit. Le Djédour actuel, au sud de Damas (l'Iturée du temps de Jésus-Christ), paraît marquer le domaine des Itu-

21-22. Résultats du triomphe: un riche butin en troupeaux et en prisonniers, l'ennemi affaibli en outre par des morts nombreuses sur le champ de bataille, la prise de possession du territoire convoité.

4° Les chefs de familles et le domaine de la demi-tribu transjordanienne de Manassé, V, 23-24.

23. Le séjour. — *Baal-Hermon*, ou *Baal-Gad*; aujourd'hui *Bantas*, au pied de l'Hermon. Cf. Jos. XII, 7; Jud. III, 3. — *Sanir, Hermon*: deux noms parfois synonymes (note de Deut. III, 9), mais qui désignent ici, et Ez. XXVII, 8, deux parties distinctes de la magnifique montagne. — *Ingens quippe...* Note ajoutée pour justifier la vaste étendue du territoire attribué à la demi-tribu de Manassé.

24. Quelques chefs de famille.

5° Déportation des trois tribus en Assyrie, V, 25-28.

25. Le crime d'apostasie. — *Reliquerunt...* *Domini*. Voyez

les douloureux développements de IV Reg. XVII, 7 et ss. — *Populorum... quos abstulit*: spécialement les Amorrhéens gouvernés par les rois Og et Séhon.



Vue de l'Hermon.

réens. Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. VII, X, XII. — *Quia Deum...* (vers. 20^b). Motif surnaturel de la victoire. Dieu récompensa la foi des assaillants. Comp. le vers. 22.

26. Alors le Dieu d'Israël suscita l'esprit de Phul, roi des Assyriens, et l'esprit de Thelgath-Phalnasar, roi d'Assur; et il déporta la tribu de Ruben, avec la tribu de Gad, et la demi-tribu de Manassé, et les emmena à Lahéla, à Habor, et à Ara sur le fleuve de Gozan, où ils sont jusqu'à ce jour.

26. Et suscitavit Deus Israel spiritum Phul, regis Assyriorum, et spiritum Thelgath-Phalnasar, regis Assur; et transtulit Ruben, et Gad, et dimidiam tribum Manasse, et adduxit eos in Lahela, et in Habor, et Ara, et fluvium Gozan, usque ad diem hanc.

CHAPITRE VI

1. Fils de Lévi : Gerson, Caath et Mérari.

2. Fils de Caath : Amram, Isaar, Hébron et Oziel.

3. Fils d'Amram : Aaron, Moïse, et Marie leur sœur. Fils d'Aaron : Nadab et Abiu, Éléazar et Ithamar.

1. Filii Levi : Gerson, Caath, et Merari.

2. Filii Caath : Amram, Isaar, Hébron, et Oziel.

3. Filii Amram : Aaron, Moyses, et Maria. Filii Aaron : Nadab et Abiu, Eleazar et Ithamar.

26. Le châtiment. — Sur Phul et son identité très probable avec Thégath-Phalasar, voyez IV Reg. xv, 19-20, 29, et le commentaire. — Lahéla. Hébr., *H'la* (note de IV Reg. xvii, 6). — Habor. IV Reg., l. c., ce nom représente un fleuve; ici il désigne un district. — Ara (hébr., *Hava'*). Peut-être « Charan » de Gen. xi, 31, et de IV Reg. xix, 12; « Charrhae » des Grecs et des Romains. — Fluvium Gozan : la rivière qui arrose la province de Gozan (notes de IV Reg. xvii, 6, et xviii, 11).

voyez II Reg. xv, 27, 36; xvii, 17-21; xviii, 19-29, etc. — *Ipsæ... sacerdotio...* (vers. 10). Note

§ V. — Les Lévites et leurs résidences. VI, -81.

La plus spirituelle des tribus d'Israël est placée comme au cœur de cette longue nomenclature.

1^o Généalogie d'Aaron, et ses successeurs jusqu'à la captivité de Babylone. VI, 1-15.

CHAP. VI. — 1-3^a. Les descendants de Lévi jusqu'à Aaron. Comp. Gen. vi, 16 et ss.; XLVI, 11, etc.

3^b-15. Les grands prêtres juifs jusqu'à l'exil. On admet communément que cette liste est incomplète : divers anneaux auront été omis dans la série des générations. Voyez de Broglie, *Etude sur les généalogies bibliques*, p. 49 et ss. — Filii Aaron... Nadab et Abiu périrent victimes de leur conduite sacrilège (Lev. x, 1 et ss.). Éléazar devint, après leur mort, le vrai chef de la famille sacerdotale et l'héritier de la dignité d'Aaron (cf. Num. xx, 25 et ss.) : voilà pourquoi sa postérité seule est marquée (vers. 4 et ss.). L'écrivain sacré passe tout à fait sous silence les descendants d'Ithamar, quoique plusieurs d'entre eux aient exercé pendant un temps notable les fonctions pontificales (Héli, Achimélech, Abiathar; cf. I Reg. ii, 30 et ss.; xiv, 3; xxi, 1, etc.). — *Abisue*, fils de Phinéas (vers. 4), est mentionné, Esdr. vii, 5, parmi les ancêtres d'Esdras. — Sur *Achitob*, *Sadoe*, *Achimaas*, qui jouèrent un grand rôle dans l'histoire de David,



Le grand prêtre, paré de tous ses ornements.

intéressante, conforme à III Reg. iv, 2, où nous lisons, en effet, qu'Azarias était grand prêtre sous

4. Eleazar genuit Phinees, et Phinees genuit Abisue.

5. Abisue vero genuit Bocci, et Bocci genuit Ozi.

6. Ozi genuit Zaráiam, et Zaráias genuit Meraiioth.

7. Porro Meraiioth genuit Amariam, et Amarias genuit Achitob.

8. Achitob genuit Sadoc, et Sadoc genuit Achimaas.

9. Achimaas genuit Azariam, et Azarias genuit Johanan.

10. Johanan genuit Azariam; ipse est qui sacerdotio functus est in domo quam ædificavit Salomon in Jerusalem.

11. Genuit autem Azarias Amariam, et Amarias genuit Achitob.

12. Achitob genuit Sadoc, et Sadoc genuit Sellum.

13. Sellum genuit Helciam, et Helcias genuit Azariam.

14. Azarias genuit Saraïam, et Saraïas genuit Josedec.

15. Porro Josedec egressus est, quando transtulit Dominus Judam et Jerusalem per manus Nabuchodonosor.

16. Filii ergo Levi: Gerson, Caath, et Merari.

17. Et hæc nomina filiorum Gerson: Lobni, et Semei.

18. Filii Caath: Amram, et Isaar, et Hebron, et Oziel.

19. Filii Merari: Moholi et Musi. Hæc autem cognationes Levi secundum familias eorum:

20. Gerson, Lobni, filius ejus; Jahath, filius ejus; Zamma, filius ejus;

21. Joah, filius ejus; Addo, filius ejus; Zara, filius ejus; Jethrai, filius ejus;

22. Filii Caath: Aminadab, filius

4. Éléazar engendra Phinéés, et Phinéés engendra Abisué.

5. Abisué engendra Bocci, et Bocci engendra Ozi.

6. Ozi engendra Zaráias, et Zaráias engendra Méraïioth.

7. Méraïioth engendra Amarias, et Amarias engendra Achitob.

8. Achitob engendra Sadoc, et Sadoc engendra Achimaas.

9. Achimaas engendra Azarias, et Azarias engendra Johanan.

10. Johanan engendra Azarias. Ce fut lui qui exerça le sacerdoce dans le temple que Salomon fit bâtir à Jérusalem.

11. Or Azarias engendra Amarias, et Amarias engendra Achitob.

12. Achitob engendra Sadoc, et Sadoc engendra Sellum.

13. Sellum engendra Helcias, et Helcias engendra Azarias.

14. Azarias engendra Saraïas, et Saraïas engendra Josédéc.

15. Or Josédéc sortit *du pays* quand le Seigneur transféra Juda et Jérusalem par Nabuchodonosor.

16. Les fils de Lévi furent donc: Gerson, Caath, et Mérari.

17. Les fils de Gerson furent: Lobni et Séméi.

18. Fils de Caath: Amram, Isaar, Hébron, et Oziel.

19. Fils de Mérari: Moholi, et Musi. Mais voici la postérité de Lévi selon ses différentes familles.

20. Gerson eut pour fils Lobni; le fils de Lobni fut Jahath; le fils de Jahath fut Zamma.

21. Le fils de Zamma fut Joah; le fils de Joah fut Addo; le fils d'Addo fut Zara; le fils de Zara fut Jéthraï.

22. Fils de Caath: Aminadab, fils de

Salomon. — *Amarias* (vers. 11). Pontife contemporain de Josaphat, d'après II Par. xix, 11. — *Sellum* (vers. 13). ix, 11, il est appelé Mosollam. Cf. Neh. xi, 11. — *Helcias* aida Josias dans ses réformes religieuses. Cf. II Par. xxxiv, 9-22; xxxv, 8; IV Reg. xxii, 4-14; xxiii, 4. — *Azarias* (vers. 14) apparaît, Esdr. vii, 1, parmi les ancêtres d'Esdras. — *Saraïas* était pontife au temps de la prise de Jérusalem par les Chaldéens; Nabuchodonosor le fit périr cruellement. Cf. IV Reg. xxv, 18-21; Jer. lxx, 24-27. — *Josedec* (vers. 16), le dernier personnage de la liste, fut père de Josias, qui ramena à Jérusalem, de concert avec Zorobabel, le premier groupe des Juifs colonisateurs, à la fin de l'exil. Cf. Esdr. iii, 2; v, 2; Agg. i, 1.

2° Postérité des trois fils de Lévi. VI, 16-30.

Détails nouveaux pour la plupart, mais incomplets.

16-19^a. Énumération des fils et des petits-fils de Lévi. Comp. Ex. vi, 16-19; Num. iii, 17-20; xxvi, 57 et ss. — *Filii... Levi*. Après avoir dressé la liste des grands prêtres depuis Aaron jusqu'à sa propre époque, l'auteur des Paralipomènes remonte à la source de toute la tribu lévitique, Aaron et ses fils, pour en redescendre ensuite les principales branches.

19^b-21. Quelques descendants de Gerson. — Les mots *hæc autem...* forment un titre qui domine tout ce passage, jusqu'au vers. 30.

22-28. Quelques descendants de Caath. — Ex.

Caath; Coré, fils d'Aminadab; Asir, fils de Coré.

23. Elcana, fils d'Asir; Abiasaph, fils d'Elcana; Asir, fils d'Abiasaph.

24. Thahath, fils d'Asir; Uriel, fils de Thahath; Ozias, fils d'Uriel; Saül, fils d'Ozias.

25. Fils d'Elcana : Amasaï, et Achimoth,

26. et Elcana. Fils d'Elcana : Sophai, fils d'Elcana; Nahath, fils de Sophai.

27. Eliab, fils de Nahath; Jérôham, fils d'Elia; Elcana, fils de Jérôham.

28. Fils de Samuel : Vasséni, l'aîné, et Abia.

29. Fils de Mérari : Moholi, son fils Lobni, Séméï fils de Lobni, Oza fils de Séméï;

30. Sammaa fils d'Oza, Haggia fils de Sammaa, Asaïa fils d'Haggia.

31. Voici ceux auxquels David donna l'intendance sur les chœurs de la maison du Seigneur, depuis que l'arche eut été placée à Jérusalem.

32. Ils accomplissaient leur ministère en chantant devant le tabernacle de l'alliance, jusqu'à ce que Salomon eût bâti le temple du Seigneur dans Jérusalem; et ils faisaient leur service chacun selon l'ordre qui leur avait été prescrit.

33. Or voici ceux qui servaient avec leurs fils. D'entre les fils de Caath, Héman, le chanteur, fils de Johel, fils de Samuel,

34. fils d'Elcana, fils de Jérôham, fils d'Eliei, fils de Thohu,

35. fils de Suph, fils d'Elcana, fils de Mahath, fils d'Amasaï,

36. fils d'Elcana, fils de Johel, fils d'Azarias, fils de Sophonias,

37. fils de Thahath, fils d'Asir, fils d'Abiasaph, fils de Coré,

38. fils d'Isaar, fils de Caath, fils de Lévi, fils d'Israël.

ejus; Core, filius ejus; Asir, filius ejus;

23. Elcana, filius ejus; Abiasaph, filius ejus; Asir, filius ejus;

24. Thahath, filius ejus; Uriel, filius ejus; Ozias, filius ejus; Saul, filius ejus.

25. Filii Elcana : Amasai, et Achimoth,

26. et Elcana. Filii Elcana : Sophai, filius ejus; Nahath, filius ejus;

27. Eliab, filius ejus; Jeroham, filius ejus; Elcana, filius ejus.

28. Filii Samuel : primogenitus Vasseni, et Abia.

29. Filii autem Merari : Moholi, Lobni, filius ejus; Semei, filius ejus; Oza, filius ejus;

30. Sammaa, filius ejus; Haggia, filius ejus; Asaia, filius ejus.

31. Isti sunt quos constituit David super cantores domus Domini, ex quo collocata est arca;

32. et ministrabant coram tabernaculo testimonii canentes, donec edificaret Salomon domum Domini in Jerusalem; stabant autem juxta ordinem suum in ministerio.

33. Hi vero sunt, qui assisteoant cum filiis suis : de filiis Caath, Heman cantor, filius Johel, filii Samuel,

34. filii Elcana, filii Jeroham, filii Eliei, filii Thohu,

35. filii Suph, filii Elcana, filii Mahath, filii Amasai,

36. filii Elcana, filii Joël, filii Azariæ, filii Sophonias,

37. filii Thahath, filii Asir, filii Abiasaph, filii Core,

38. filii Isaar, filii Caath, filii Levi, filii Israel.

vi, 21, *Aminadab* n'est pas mentionné parmi les fils de Caath.

29-30. Quelques descendants de Mérari.

3° Ancêtres des lévites Héman, Asaph, Éthan. VI, 31-49.

31-32. Introduction. — *Quos constituit David.* Voir les détails plus loin, xvi, 7, 41, et xxv, 1. — *Super cantores.* De là cette dédicace qu'on lit si souvent dans les titres hébreux des psaumes : Au maître de chœur (Vulg. : « in finem »). — *Ee quo collocata.* Suivant l'hébreu : après que l'arche se fut reposée. Allusion aux fréquentes translations dont l'arche avait été l'objet jusqu'au règne de David. Ce prince lui donna, pour ainsi dire, un lieu de repos, en la fixant pour toujours à Jérusalem.

saalem. Cf. II Reg. vi, 2, 17. — *Ministrabant coram tabernaculo.* L'expression est très exacte, car les lévites exerçaient la plupart de leurs fonctions dans la cour extérieure qui précédait le tabernacle (*Atl. arch.*, pl. xcvi, fig. 1). — *Juxta ordinem suum.* Sur l'organisation du ministère lévitique par David, voyez II Par. v, 12; xxix, 27-30; xxxv, 15.

33-38. Ancêtres d'Héman (vingt noms). — *Assistebant cum filiis suis.* « Fils » dans le sens large, pour désigner d'autres lévites de la même famille. Les auxiliaires sont nommément cités xxv, 1-7. — *Heman... filius.* La généalogie remonte d'anneau en anneau jusqu'à Lévi et Jacob. — *Samuel*, dont Héman était petit-fils,

39. Et frater ejus Asaph qui stabat a dextris ejus, Asaph, filius Barachiaë, filii Samaa.

40. filii Michael, filii Basaiaë, filii Melchiaë,

41. filii Athanaï, filii Zara, filii Adaia,

42. filii Ethan, filii Zamma, filii Semei,

43. filii Jeth, filii Gerson, filii Levi.

44. Filii autem Merari, fratres eorum, ad sinistram : Ethan, filius Cusi, filii Abdi, filii Maloch,

45. filii Hasabiaë, filii Amasiaë, filii Helciaë,

46. filii Amasai, filii Boni, filii Somer,

47. filii Moholi, filii Musi, filii Merari, filii Levi.

48. Fratres quoque eorum lévites, qui ordinati sunt in cunctum ministerium tabernaculi domus Domini.

49. Aaron vero, et filii ejus, adolebant incensum super altare holocausti et super altare thymiamatis, in omne opus Sancti sanctorum; et ut precarentur pro Israel, juxta omnia quæ præceperat Moyses, servus Dei.

50. Hi sunt autem filii Aaron : Eleazar, filius ejus; Phinees, filius ejus; Abisue, filius ejus;

51. Bocci, filius ejus; Ozi, filius ejus; Zarahia, filius ejus;

52. Meraioth, filius ejus; Amarias, filius ejus, Achitob, filius ejus;

53. Sadoc, filius ejus; Achimaas, filius ejus.

39. Son frère Asaph était à sa droite : il était fils de Barachias, fils de Samaa,

40. fils de Michel, fils de Basaïn, fils de Melchias,

41. fils d'Athanaï, fils de Zara, fils d'Adaïa,

42. fils d'Éthan, fils de Zamma, fils de Séméï,

43. fils de Jeth, fils de Gerson, fils de Lévi.

44. Les fils de Mérari, leurs frères, étaient à gauche : *savoir*, Éthan, fils de Cusi, fils d'Abdi, fils de Maloch,

45. fils d'Hasabias, fils d'Amasias, fils d'Helcias,

46. fils d'Amasaï, fils de Boni, fils de Somer,

47. fils de Moholi, fils de Musi, fils de Mérari, fils de Lévi.

48. Les lévites leurs frères étaient chargés de tout le service du tabernacle de la maison du Seigneur.

49. Mais Aaron et ses fils offraient tout ce qui se brûlait sur l'autel des holocaustes, et sur l'autel des parfums, pour toutes les fonctions du sanctuaire; et ils priaient pour Israël, selon tout ce que Moïse, serviteur de Dieu, leur avait prescrit.

50. Or voici quels étaient les fils d'Aaron : Éléazar, son fils; Phinéés, son fils; Abisûé, son fils;

51. Bocci, son fils; Ozi, son fils; Zarahia, son fils;

52. Méraïoth, son fils; Amarias; son fils; Achitob, son fils;

53. Sadoc, son fils; Achimaas, son fils.

ne diffère pas du saint et célèbre prophète. — A partir du vers. 34, c'est au fond la même liste qu'aux versets 22-28, mais avec des variantes multiples.

39-43. Ancêtres d'Asaph (treize noms). — *Frater ejus*. Asaph étant Gersonite, tandis qu'Héman était Caathite, le mot « frère » ne doit pas être pris à la lettre. — *A dextris ejus* : d'après le vers. 44, Éthan se tenait à gauche, Héman avait donc la préséance et était le vrai « præceptor ». — A partir des mots *filii Athanaï* (vers. 41), même liste qu'aux versets 20-21, quoique avec des variantes qui sont sans doute aussi des erreurs de transcription.

44-47. Ancêtres d'Éthan (douze noms). — *Ethan* porte ailleurs le nom de Jéduthun. Cf. xvi, 42-43; xxv, 1; II Par. v, 12, etc.

48-49. Conclusion : rôle des prêtres et des lévites. — Les lévites, vers. 48. *Fratres... eorum* : les frères des trois grands chœurs dont il vient

d'être longuement parlé. — *Ordinati*. D'après l'hébreu : « donnés »; savoir, à Aaron et aux prêtres, en qualité d'auxiliaires. — *In cunctum ministerium*. Pour les détails, voyez xv, 23-24; xxiii, 4-32; xxvi, 1-28; Num. iv, etc. — Vers. 49, rôle supérieur du grand prêtre (*Aaron vero*) et des prêtres (*filii ejus*). Trois de leurs sublimes fonctions sont signalées entre toutes les autres : 1° celle de sacrificateurs (sacrifices proprement dits, sur l'autel des holocaustes; fumigations sur l'autel des parfums); 2° le service spécial du Saint des saints (*in omne opus...*); 3° l'intercession (*ut precarentur...*; dans l'hébreu : « pour faire l'expiation »).

4° Nomenclature des grands prêtres depuis Aaron jusqu'au règne de Salomon. VI, 50-53.

50-53. *Hi sunt...* Simple répétition de la liste contenue aux vers. 3-8; elle sert de transition aux détails relatifs à la résidence des prêtres et des lévites.

54. Et voici les lieux où demeuraient ces fils d'Aaron; savoir, les bourgades et les environs qui leur échurent par le sort, en commençant par les familles de la branche de Caath.

55. On leur donna donc Hébron dans la tribu de Juda, et tous les faubourgs qui l'environnent;

56. mais les terres qui en relèvent, avec les villages, furent données à Caleb, fils de Jéphoné.

57. On donna donc aux fils d'Aaron les villes de refuge: Hébron, et Lobna avec ses faubourgs,

58. et Jéther et Esthémé avec leurs faubourgs; et Hélon et Dabir avec leurs faubourgs;

59. et Asan et Bethsémés avec leurs faubourgs.

60. On leur donna aussi, de la tribu de Benjamin, Gabée avec ses faubourgs, et Almath avec ses faubourgs, et Anathoth avec ses faubourgs: le tout faisant treize villes, partagées entre leurs familles.

61. On donna aussi en partage aux autres membres de la famille de Caath dix villes de la demi-tribu de Manassé.

62. Les fils de Gerson, selon leurs familles, eurent treize villes de la tribu d'Issachar, de la tribu d'Aser, de la tribu de Nephthali, et de la tribu de Manassé dans Basan.

63. On donna aux fils de Mérari, selon leurs familles, douze villes, qui leur échurent par le sort dans la tribu de Ruben, dans la tribu de Gad, et dans la tribu de Zabulon.

64. Les fils d'Israël donnèrent aussi aux lévites diverses villes avec leurs faubourgs;

65. et ces villes leur furent données par le sort dans la tribu des enfants de Juda, dans la tribu des fils de Siméon,

54. Et hæc habitacula eorum per vicos atque confinia, filiorum scilicet Aaron, juxta cognationes Caathitarum; ipsis enim sorte contigerant.

55. Dederunt igitur eis Hebron in terra Juda, et suburbana ejus per circuitum;

56. agros autem civitatis, et villas, Caleb, filio Jephone.

57. Porro filiis Aaron dederunt civitates ad confugiendum, Hebron, et Lobna, et suburbana ejus,

58. Jether quoque et Esthemo cum suburbanis suis, sed et Helon et Dabir cum suburbanis suis,

59. Asan quoque, et Bethseme et suburbana earum.

60. De tribu autem Benjamin: Gabee et suburbana ejus, et Almath cum suburbanis suis, Anathoth quoque cum suburbanis suis; omnes civitates, tredecim, per cognationes suas.

61. Filiis autem Caath residuis de cognatione sua, dederunt ex dimidia tribu Manasse in possessionem urbes decem.

62. Porro filiis Gerson per cognationes suas, de tribu Issachar, et de tribu Aser, et de tribu Nephthali, et de tribu Manasse in Basan, urbes tredecim.

63. Filiis autem Merari per cognationes suas, de tribu Ruben, et de tribu Gad, et de tribu Zabulon, dederunt sorte civitates duodecim.

64. Dederunt quoque filii Israel levitis civitates, et suburbana earum;

65. dederuntque per sortem, ex tribu filiorum Juda, et ex tribu filiorum Simeon, et ex tribu filiorum Benjamin,

5° Cités assignées comme résidence aux membres de la tribu de Lévi. VI, 54-81.

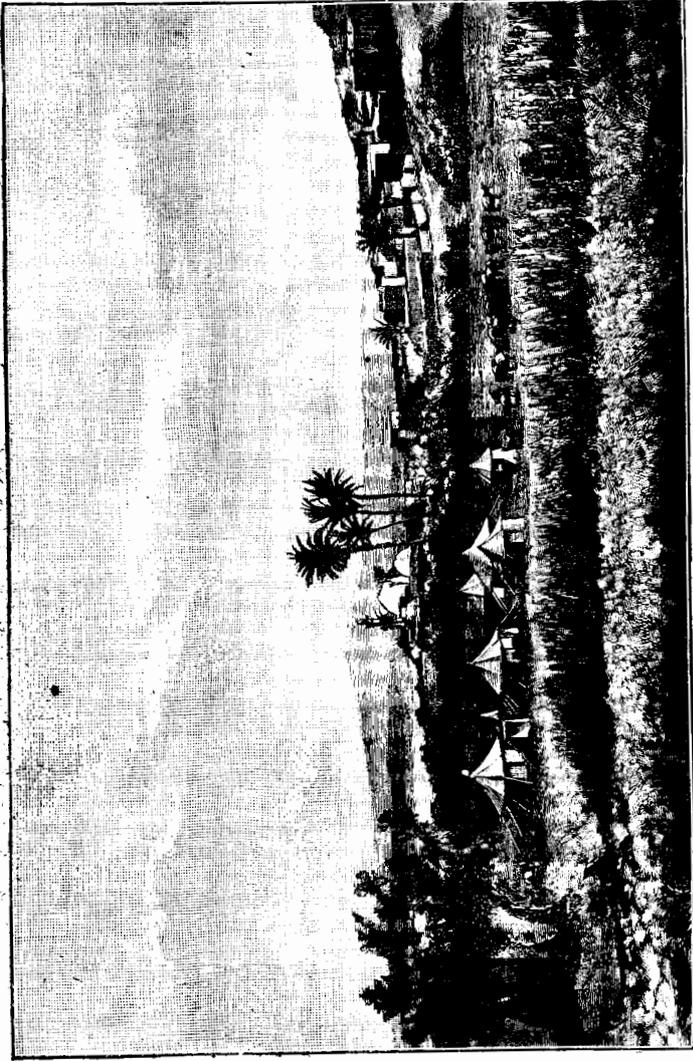
Passage exactement conforme à Jos. XXI. Les variantes ont peu d'importance et proviennent soit d'omissions involontaires, soit d'une transcription fautive, soit de la modification subie dans l'intervalle par les noms de plusieurs localités.

54-60. Cités des prêtres. Comp. Jos. XXI, 10-19, et l'At. géogr., pl. VII et XVI. — *Civitates ad confugiendum*: les villes de refuge cf. Num. XXXV, 9-15, et les notes. Le pluriel énonce un fait inexact, car parmi les villes citées dans cet alinéa, la seule Hébron jouissait du droit d'asile; aussi Josué, XXI, 13, emploie-t-il le singulier.

— *Civitates tredecim*. Onze seulement ont été nommées: il faut ajouter Jéba et Gabaon (Jos. XXI, 16-17).

61-63. Indication sommaire des résidences assignées aux simples lévites. Comp. Jos. XXI, 5-7. — *Filiis... Caath residuis*: à ceux des Caathites qui n'étaient point prêtres (cf. vers. 54). — *Dederunt...* Entre ce verbe et les mots *ex dimidia...* supplétez, conformément à Jos. XXI, 5: des tribus d'Éphraïm et de Gad.

64-65. Au livre de Josué (XXI, 8-9) ces lignes précèdent, en guise de titre, l'énumération des villes données aux prêtres; il est possible qu'elles aient perdu ici leur place primitive (entre les vers. 63 et 64). En effet, les villes sacerdotales



Ancem, ou Engannim; aujourd'hui Djéna.

dans la tribu des fils de Benjamin, et ils les nommèrent chacun de leurs noms.

66. On en donna de même à ceux qui étaient de la famille de Caath ; et il y eut quelques-unes de leurs villes qui étaient de la tribu d'Ephraïm.

67. On leur donna donc pour villes de refuge : Sichem avec ses faubourgs, dans la montagne d'Ephraïm, et Gazer avec ses faubourgs,

68. et Jecmaam avec ses faubourgs, et Béthoron de même,

69. et Hélon avec ses faubourgs, et Gethremmon de la même manière.

70. On donna, dans la demi-tribu de Manassé, Aner avec ses faubourgs, et Baalam avec ses faubourgs, & ceux qui restaient encore de la maison de Caath.

71. Ceux de la branche de Gerson eurent, dans la demi-tribu de Manassé, Gaulon en Basan, avec ses faubourgs, et Astharoth avec ses faubourgs.

72. Dans la tribu d'Issachar, Cédés avec ses faubourgs, et Dabéreth avec ses faubourgs,

73. et Ramoth avec ses faubourgs, et Anem avec ses faubourgs.

74. Dans celle d'Aser, Masal avec ses faubourgs, et Abdon de même,

75. et Huacac avec ses faubourgs, et Rohob avec ses faubourgs.

76. Dans la tribu de Nephthali, Cédés en Galilée et ses faubourgs, Hamon avec ses faubourgs, Cariathaim et ses faubourgs.

77. Les autres lévites de la branche de Mérari eurent, dans la tribu de Zabulon, Remmon avec ses faubourgs, et Thabor avec ses faubourgs.

78. Au delà du Jourdain, vis-à-vis de Jéricho, à l'orient de ce fleuve, ils eurent, dans la tribu de Ruben, Bosor qui est dans le désert, avec ses faubourgs, et Jassa avec ses faubourgs,

79. et Cadémoth avec ses faubourgs, et Méphaat avec ses faubourgs ;

80. comme aussi, dans la tribu de

urbes has quas vocaverunt nominibus suis,

66. et his qui erant de cognatione filiorum Caath, fueruntque civitates in terminis eorum de tribu Ephraim.

67. Dederunt ergo eis urbes ad confugiendum : Sichem cum suburbanis suis in monte Ephraim, et Gazer cum suburbanis suis,

68. Jecmaam quoque cum suburbanis suis, et Bethoron similiter,

69. necnon et Helon cum suburbanis suis, et Gethremmon in eodem modum.

70. Porro ex dimidia tribu Manasse, Aner et suburbana ejus, Baalam et suburbana ejus : his videlicet, qui de cognatione filiorum Caath reliqui erant.

71. Filiis autem Gerson, de cognatione dimidiæ tribus Manasse : Gaulon in Basan et suburbana ejus, et Astharoth cum suburbanis suis.

72. De tribu Issachar : Cedes et suburbana ejus, et Dabereth cum suburbanis suis,

73. Ramoth quoque et suburbana ejus, et Anem cum suburbanis suis.

74. De tribu vero Aser : Masal cum suburbanis suis, et Abdon similiter,

75. Huacac quoque et suburbana ejus, et Rohob cum suburbanis suis.

76. Porro de tribu Nephthali : Cedes in Galilæa et suburbana ejus, Hamon cum suburbanis suis, et Cariathaim et suburbana ejus.

77. Filiis autem Merari residuis, de tribu Zabulon : Remmon et suburbana ejus, et Thabor cum suburbanis suis.

78. Trans Jordanem quoque ex adverso Jericho contra orientem Jordanis, de tribu Ruben : Bosor in solitudine cum suburbanis suis, et Jassa cum suburbanis suis,

79. Cademeth quoque et suburbana ejus, et Méphaat cum suburbanis suis ;

80. necnon et de tribu Gad : Ramoth

étaient toutes situées dans les trois tribus que mentionne le verset 65.

66-70. Villes des lévites : famille de Caath. Comp. Jos. XXI, 20-28, et les notes. — Au lieu de *Jecmaam* (vers. 68), Josué nomme *Cibsaïm*. Après *Bethoron* manquent *Elthéco* et *Gabathon*. Josué cite *Aïalon*, au lieu de *Hélon* (vers. 69), *Thanach* au lieu d'*Aner* (vers. 70), *Gethremmon* au lieu de *Balaam*.

71-76. Résidences des lévites : famille de

Gerson. Comp. Jos. XXI, 27-33, et les notes. — *Astharoth* (vers. 71^b). Jos. : *Bosra* ; l'une des principales villes de Basan. — *Cedes* (vers. 72). Jos. : *Césion*. — *Ramoth, Anem*. Jos. : *Jaramoth, Engannim*. — *Huacac* (vers. 75). Jos. : *Helcath*. — *Hamon, Cariathaim* (vers. 76). Jos. : *Hammoth-Dor, Carthan*.

77-81. Résidences des lévites : famille de Mérari. Comp. Jos. XXI, 34-37, et le commentaire. — *Residuis*. Non pas : aux autres fils de

in Galaad et suburbana ejus, et Manaim cum suburbanis suis,

81. sed et Hesebon cum suburbanis suis, et Jezer cum suburbanis suis.

Gad, Ramoth de Galaad et ses faubourgs, et Manaim avec ses faubourgs, 81. et de plus, Hésébon avec ses faubourgs, et Jézer avec ses faubourgs.

CHAPITRE VII

1. Porro filii Issachar : Thola, et Phua, Jasub, et Simeron, quatuor.

2. Filii Thola : Ozi, et Raphaïa, et Jérïel, et Jemaï, et Jebsem, et Samuel, principes per domos cognationum suarum. De stirpe Thola viri fortissimi numerati sunt in diebus David, viginti duo millia sexcenti.

3. Filii Ozi : Izrahia, de quo nati sunt Michael, et Obadia, et Johel, et Jesia, quinque omnes principes.

4. Cumque eis per familias et populos suos, accincti ad prælium, viri fortissimi, triginta sex millia; multas enim habuerunt uxores, et filios;

5. fratres quoque eorum per omnem cognationem Issachar, robustissimi ad

1. Issachar eut quatre fils : Thola, Phua, Jasub, et Siméron.

2. Thola eut pour fils : Ozi, Raphaïa, Jérïel, Jémaï, Jebsem et Samuel, tous chefs de diverses branches ou maisons. Dans le dénombrement qui fut fait sous David, il se trouva vingt-deux mille six cents vaillants guerriers de la maison de Thola.

3. Ozi eut pour fils Izrahia, duquel sont issus Michel, Obadia, Johel, et Jesia, princes tous les cinq.

4. Ils eurent avec eux, selon leurs diverses branches et familles, jusqu'à trente-six mille hommes, très braves et toujours prêts à combattre; ils avaient eu *chacun* plusieurs femmes, et beaucoup d'enfants.

5. Et leurs frères d'après toute la parenté d'Issachar, hommes vaillants

Mérari; mais : aux fils de Mérari, qui formaient le reste des lévites. — Remmono, Tha-

— Hesebon (vers. 81) : l'une des villes les plus célèbres de Moab.



Réservoir près d'Hésébon.

dor. Jos. : Damna, Naalol. Les noms de Jecnam et de Cartha ont été omis à la fin du vers. 77.

§ VI. — Les tribus d'Issachar, de Benjamin, de Nephthali, la demi-tribu cis-jordanienne de Manassé, les tribus d'Éphraïm et d'Asser. VII, 1-40.

Après ce long arrêt sur la tribu de Lévi, en conformité avec le plan de son livre (voyez l'Introduction, p. 6 et 7), l'auteur passe rapidement en revue les généalogies des autres tribus israélites; mais il néglige totalement celles de Dan et de Zabulon.

1^o La tribu d'Issachar. VII, 1-5.

CHAP. VII. — 1. Les fils d'Issachar. Comp. Gen. XLVI, 13; Num. XXVI, 23-24.

2-3. Postérité de Thola. Détails nouveaux. — *Numerati... in diebus David*. Allusion au recensement raconté plus bas, XXI, 1 et ss. (cf. II Reg. XXIV, 1-9). Les chiffres cités aux vers. 2, 4, 5, sont évidemment empruntés aux documents officiels. — *Quinque... principes* (vers. 3). Quatre seulement sont cités; un des noms a disparu. — *Octoginta septem*... Nombre total des guerriers d'Issachar. Si l'on en retranche les 22 000 descendants de Thola et les 36 000 descendants d'Izrahia, il reste 28 400 guerriers pour les autres familles de la tribu. La tribu d'Issachar était l'une des plus nombreuses et des plus puissantes.

pour la guerre, furent recensés au nombre de quatre-vingt-sept mille.

6. Fils de Benjamin : Béla, Béchor et Jadiel, *au nombre de trois.*

7. Fils de Béla : Esbon, Ozi, Oziel, Jérimoth, et Uraï, cinq chefs de familles, très vaillants pour le combat ; le nombre de leurs guerriers fut de vingt-deux mille trente-quatre.

8. Fils de Béchor : Zamira, Joas, Eliézer, Elioenai, Amri, Jérimoth, Abia, Anathoth, et Almath ; tous fils de Béchor.

9. Ils furent recensés selon leurs familles comme chefs de leurs parentés, au nombre de vingt mille deux cents, tous vaillants pour la guerre.

10. Fils de Jadihel : Balan. Fils de Balan : Jésus, Benjamin, Aod, Chanana, Zéthan, Tharsis, et Ahisahar.

11. Ils sont tous fils de Jadihel, chefs de leurs maisons, hommes très braves, au nombre de dix-sept mille deux cents, marchant au combat.

12. Sépham aussi et Hapham, fils de Hir, et Hasim, fils d'Aher.

13. Les fils de Nephthali scnt Jasiel, Guni, Jéser, et Sellum, fils de Bala.

14. Or Esriel fut fils de Manassé, qui eut encore d'une Syrienne, sa concubine, Machir, père de Galaad.

15. Machir eut soin de marier ses fils Happhim et Saphan, et il eut une sœur

pugnandum, octoginta septem millia numerati sunt.

6. Filii Benjamin : Bela, et Bechor, et Jadihel, tres.

7. Filii Bela : Esbon, et Ozi, et Oziel, et Jerimoth, et Urai, quinque principes familiarum, et ad pugnandum robustissimi ; numerus autem eorum, viginti duo millia et triginta quatuor.

8. Porro filii Bechor : Zamira, et Joas, et Eliezer, et Elioenai, et Amri, et Jerimoth, et Abia, et Anathoth, et Almath ; omnes hi filii Bechor.

9. Numerati sunt autem per familias suas principes cognationum suarum, ad bella fortissimi, viginti millia et ducenti.

10. Porro filii Jadihel : Balan. Filii autem Balan : Jehus, et Benjamin, et Aod, et Chanana, et Zethan, et Tharsis, et Ahisahar.

11. Omnes hi filii Jadihel, principes cognationum suarum, viri fortissimi, decem et septem millia et ducenti, ad praelium procedentes.

12. Sepham quoque et Hapham, filii Hir ; et Hasim, filii Aher.

13. Filii autem Nephthali : Jasiel, et Guni, et Jeser, et Sellum, filii Bala.

14. Porro filius Manasse : Esriel ; concubinaque ejus Syra peperit Machir, patrem Galaad.

15. Machir autem accepit uxores filiiis suis Happhim et Saphan ; et habuit so-

2° La tribu de Benjamin. VII, 6-12.

6. Les fils de Benjamin. — *Tres.* La Genèse, XLVI, 21, en cite jusqu'à dix ; le livre des Nombres, XXVI, 38-39, en compte cinq, et de même notre auteur un peu plus bas (VIII, 1). « Pour accorder tout cela, on peut dire que, des dix fils de Benjamin, il n'y en eut que cinq qui eurent lignée, et qui furent chefs de familles ; et que, de ces cinq, il y en eut peut-être deux qui furent éteintes dans la guerre que les autres tribus firent à Benjamin (cf. Jud. XX, 46-47) ; en sorte que, du temps de David, on ne comptait plus que trois branches dans cette tribu. » Calmet, h. l.

7. Les cinq fils de Béla et leur postérité. — *Filiu Béla.* Grandes variantes entre cette liste, celle de VIII, 3-5, et celle des Nombres, XXVI, 40. Il est probable qu'il ne s'agit pas de fils proprement dits ; de là les divergences, la première liste ayant cité les chefs de familles à telle époque, la seconde les chefs de telle autre époque, etc. De même pour les fils de Béchor (vers. 8) et de Jadihel (vers. 10).

8-9. Les neuf fils de Béchor et leur postérité. 10-11. Les huit fils de Jadihel et leur postérité. — Somme totale des Benjaminites, d'après les chiffres partiels mentionnés aux vers. 7, 9 et

11 : 59 434. Nombre considérable, si l'on se souvient que cette tribu ne comptait que 45 600 guerriers au second dénombrement de Moïse (Num. XXVI, 41), et qu'elle avait été réduite à 600 hommes au temps des Juges (Jud. XX, 47).

12. Autres familles de Benjamin.

3° La tribu de Nephthali. VII, 13.

13. *Filiu Nephthali.* Simple mention des fils du patriarche, sans aucun détail sur sa postérité. Cf. Gen. XLVI, 24 ; Num. XXVI, 48 (les variantes accoutumées).

4° La demi-tribu cisjordanienne de Manassé. VII, 14-19.

14-15. Première liste de descendants. Comp. Num. XXVI, 30-34 ; Jos. XVII, 1-5. — *Porro filius...* D'après le passage parallèle des Nombres, *Esriel* n'était que l'arrière-petit-fils de Manassé. — *Concubinaque...* L'Ébreu demande une autre traduction : *Esriel, qu'enfanta sa concubine syrienne ; elle enfanta Machir...* — *Machir autem...* Divergences plus grandes encore du texte : « Machir prit une femme de Hupphim et de Chupphim » ; c.-à-d. dans les familles benjaminites signalées au vers. 12. Le texte demeure obscur en toute hypothèse et a dû subir quelque altération. — *Saiphad filia* : au nombre de cinq ; elles sont

rorem nomine Maacha; nomen autem secundum, Salphaad, natæque sunt Salphaad filiæ.

16. Et peperit Maacha, uxor Machir, filium, vocavitque nomen ejus Phares; porro nomen fratris ejus, Sares; et filii ejus Ulam et Recen.

17. Filius autem Ulam, Badan; hi sunt filii Galaad, filii Machir, filii Manasse.

18. Soror autem ejus Regina peperit Virum decorum, et Abiezer, et Mohola.

19. Erant autem filii Semida: Ahin, et Sechem, et Leci, et Aniam.

20. Filii autem Ephraïm: Suthala, Bared, filius ejus; Thahath, filius ejus; Elada, filius ejus; Thahat, filius ejus; hujus filius Zabad.

21. et hujus filius Suthala, et hujus filius Ezer et Elad; occiderunt autem eos viri Geth indigenæ, quia descenderant ut invaderent possessiones eorum.

22. Luxit igitur Ephraïm, pater eorum, multis diebus, et venerunt fratres ejus ut consolarentur eum.

23. Ingressusque est ad uxorem suam, quæ concepit, et peperit filium, et vocavit nomen ejus Beria, eo quod in malis domus ejus ortus esset.

24. Filia autem ejus fuit Sara, quæ ædificavit Bethoron inferiorem et superiorem, et Ozensara.

25. Porro filius ejus: Rapha, et Reseph, et Thale, de quo natus est Thaan.

26. qui genuit Laadan; hujus quoque filius Ammiud, qui genuit Elisama,

27. de quo ortus est Nun, qui habuit filium Josue.

nommée Maacha; Salphaad fut son second fils, qui n'eut que des filles.

16. Et Maacha, femme de Machir, enfanta un fils, qu'elle nomma Phares; celui-ci eut aussi un frère nommé Sares, père d'Ulam et de Recen.

17. Ulam fut père de Badan; et tous ceux-là sont fils de Galaad, fils de Machir, fils de Manassé.

18. Sa sœur Régina enfanta Belhomme, et Abiezer et Mohola.

19. Et les fils de Sémida furent Ahin, Séchem, Léci et Aniam.

20. Fils d'Ephraïm: Suthala, Bared son fils, Thahath son fils, Elada son fils, Thahat son-fils, Zabad son fils,

21. et Suthala fils de Zabad, Ezer et Elad fils de Suthala. Mais les habitants de Geth les tuèrent, parce qu'ils étaient descendus pour envahir leurs possessions.

22. Ephraïm leur père les pleura donc des jours nombreux; et ses frères vinrent pour le consoler.

23. Et il s'approcha de sa femme, qui conçut et eut un fils, qu'elle nomma Béria, parce qu'il était né dans l'affliction de sa famille.

24. Ephraïm eut aussi une fille nommée Sara, qui bâtit l'inférieure et le supérieur Béthoron, et Ozensara.

25. Il eut encore pour fils Rapha, Réseph, et Thalé, de qui est né Thaan.

26. qui fut père de Laadan, dont le fils fut Ammiud, lequel engendra Elisama,

27. de qui est issu Nun, dont le fils fut Josué.

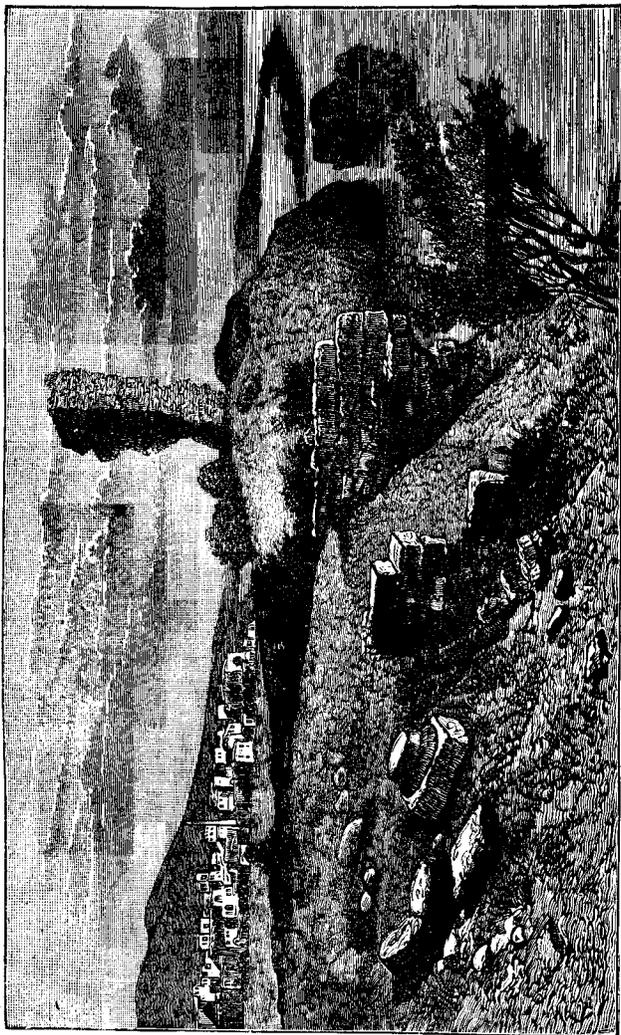
célebres dans l'histoire juive par la décision importante à laquelle elles donnèrent lieu. Cf. Jos. xvii, 3-6.

16-17. Deuxième liste de descendants. — *Peperit Maacha*: une femme distincte de la sœur de Machir (vers. 15), quoiqu'elle portât le même nom. — *Badan*. Peut-être le juge d'Israël dont il est fait mention I Reg. xii, 11 (voyez la note). — *Regina*, *Virum decorum* (vers. 18). Noms propres dans l'hébreu: *Molékaf*, *Ishôd*. — *Abiezer*: sa famille, une des plus importantes de Manassé, donna Gédéon au peuple théocratique. Cf. Jud. vi, 11, 24.

4^o Tribu d'Ephraïm. VII, 20-29.

20-27. Descendants d'Ephraïm. — Aux vers. 20-21, cette généalogie n'est pas sans difficultés, surtout si on la compare avec la liste parallèle de Num. xxvi, 35-36, qui attribue trois fils à Ephraïm. Ici, on paraît ne mentionner que l'aîné, *Suthala*, et sa postérité jusqu'à *Ezer et Elad*,

massacrés par les habitants primitifs de Geth (*indigenæ*; les Hévéens, d'après Deut. ii, 23). Mais notons que les mots *hujus filius* manquent dans l'hébreu en avant de ces deux noms; d'où il suit que la liste, après avoir accompagné les descendants de Suthala jusqu'à la sixième génération (le second *Suthala*, vers. 21), revient sur les deux autres fils d'Ephraïm, Ezer et Elad. Telle est la meilleure interprétation. — *Luxit...* et *venerunt...* Voyez des traits analogues, Gen. xxxvii, 35, et Job, ii, 11. — *Beria* (vers. 23). Hébr.: *Bri'ah*, c.-à-d. « dans le malheur », comme il est aussitôt ajouté pour expliquer la paronomase (*in malis*; hébr.: *Bra'ah*). — *Quæ ædificavit* (vers. 24)... Fait extraordinaire, car les Israélites n'étaient pas encore installés dans la Terre promise; quelques-uns d'entre eux y eurent donc des établissements transitoires, avant la conquête. Sur les deux bourgades de Béthoron, voyez Jos. x, 10, et le commentaire. *Ozensara*



Dor, aujourd'hui Tantourah, sur les bords de la Méditerranée.

28. Possessio autem eorum et habitatio : Bethel cum filiabus suis, et contra orientem Noran, ad occidentalem plagam Gazer et filia ejus, Sichem quoque cum filiabus suis, usque ad Aza cum filiabus ejus.

29. Juxta filios quoque Manasse : Bethsan et filias ejus, Thanach et filias ejus, Mageddo et filias ejus, Dor et filias ejus; in his habitaverunt filii Joseph, filii Israel.

30. Filii Aser : Jemna, et Jesua, et Jessui, et Baria, et Sara soror eorum.

31. Filii autem Baria : Heber, et Melchiel; ipse est pater Barsaith.

32. Heber autem genuit Jephlat, et Somer, et Hotham, et Suaa sororem eorum.

33. Filii Jephlat : Phosech, et Chamaal, et Asoth; hi filii Jephlat.

34. Porro filii Somer : Ahi, et Roaga, et Haba, et Aram.

35. Filii autem Helem, fratris ejus : Supha, et Jemna, et Selles, et Amal.

36. Filii Supha : Sue, Harnapher, et Sual, et Beri, et Jamra,

37. Bosor, et Hod, et Samma, et Salusa, et Jethran, et Bera.

38. Filii Jether : Jephone, et Phaspha, et Ara.

39. Filii autem Olla : Aree, et Haniel, et Resia.

40. Omnes hi filii Aser, principes cognitionum, electi atque fortissimi duces ducum; numerus autem eorum ætatis quæ apta esset ad bellum, viginti sex millia.

28. Leurs possessions et leur demeure furent Béthel avec ses dépendances, et Noran du côté de l'orient, et Gazer avec ses dépendances du côté de l'occident, et Sichem avec ses dépendances, jusqu'à Aza avec ses dépendances.

29. Et près des fils de Manassé, Bethsan et ses dépendances, Thanach et ses dépendances, Mageddo et ses dépendances, Dor et ses dépendances : ce sont les lieux où habitèrent les fils de Joseph, fils d'Israël.

30. Fils d'Aser : Jemna, Jésus, Jessui et Baria, avec Sara leur sœur.

31. Fils de Baria : Héber et Melchiel; c'est lui qui est père de Barsaith.

32. Héber engendra Jéphlat, Somer, et Hotham, avec Suaa leur sœur.

33. Fils de Jéphlat : Phosech, Chamaal et Asoth; ce sont là les fils de Jéphlat.

34. Fils de Somer : Ahi, Roaga, Haba et Aram.

35. Ceux de Hélem, son frère, sont Supha et Jemna, Sellès et Amal.

36. Fils de Supha : Sué, Harnapher, Sual, Béri et Jamra,

37. Bosor, Hod, Samma, Salusa, Jéthran et Béra.

38. Fils de Jéthher : Jéphonné, Phaspha et Ara.

39. Fils d'Olla : Arée, Haniel et Résia.

40. Tous ceux-là sont les fils d'Aser et chefs d'autant de familles, distingués et les plus braves d'entre ceux qui commandaient les armées. Le nombre de ceux qui étaient en âge de porter les armes montait à vingt-six mille.

n'est nommée qu'en cet endroit. — *Ammitud* et *Ethama* (vers. 26) vivaient au temps de la sortie d'Égypte. Cf. Num. I, 10; II, 18; VII, 48-53. — *Josue* (vers. 27) : le successeur de Moïse et le conquérant de la Palestine cisjordanienne.

28-29. Les principales villes des Éphraïmites. — Celle de *Bethel* avait d'abord été assignée à la tribu de Benjamin (Jos. XVIII, 22); nous la trouvons plus tard (III Reg. XII, 29, etc.) dans le royaume du nord, ou d'Israël : elle était donc devenue la propriété d'Éphraïm, puisque Benjamin faisait partie du royaume de Juda. — *Noran*. Probablement la Naaratha de Jos. XVI, 7, dans la vallée du Jourdain, non loin et au nord-est de Jéricho. — *Gazer*. Sur la frontière sud d'Éphraïm; *Sichem*, sur sa frontière nord. Cf. Jos. XVI, 3 et l'At. géogr., pl. VII. — *Usque ad Aza*. Hébr., *Azab*, nom que la Vulgate traduit ordinairement par Gaza. Mais il est difficile de croire qu'il

s'agisse ici de cette capitale des Philistins, donnée par Josué à la tribu de Juda et située si loin du territoire d'Éphraïm. C'était donc une bourgade de même nom, que le traducteur latin a bien fait de distinguer de Gaza. — Sur *Bethsan*, *Thanach*, *Mageddo* et *Dor* (vers. 29), voyez les notes de III Reg. IV, 11-12.

5° La tribu d'Aser. VII, 30-40.

30. Les fils d'Aser. Comp. Gen. XLVI, 17; Num. XXVI, 44-46.

31-39. Postérité d'Aser par son fils aîné, Baria. Détails propres aux Paralipomènes.

40. Conclusion de la généalogie d'Aser. — *Numerus eorum*. On ne dit pas à quelle date; sans doute au recensement de David. — *Viginti sex millia*. Aux deux dénombrements de Moïse, 41 500 et 53 000 guerriers (Num. I, 41; XXVI, 47); d'où il suit que la tribu s'était considérablement amoindrie.

CHAPITRE VIII

1. Or Benjamin engendra Balé son aîné, Asbel le second, Ahara le troisième,

2. Nohaa le quatrième, et Rapha le cinquième.

3. Les fils de Balé furent Addar, Géra et Abiud,

4. Abisué, Naaman et Ahoé;

5. et aussi Géra, Séphuphan et Huram.

6. Voici les fils d'Ahod, chefs des familles qui habitaient à Gabaa, et qui furent transportés à Manahath :

7. Naaman et Achia, et Géra lui-même, qui les transporta, et qui engendra Oza et Ahiud.

8. Or Saharaim eut des enfants au pays de Moab, après qu'il eut renvoyé ses femmes Husim et Bara.

9. Il eut donc de Hodès, sa femme, Jobab, Sébia, Mosa, et Molchom,

10. et Jéhus, Séchia et Marma, qui furent ses fils et chefs d'autant de familles.

11. Méhusim engendra Abitob et Elphaal.

12. Les fils d'Elphaal furent Héber, Misaam, et Samad, qui bâtit Ono, et Lod avec ses dépendances.

13. Baria et Sama, chefs des branches qui s'établirent à Aialon, chassèrent les habitants de Geth.

14. Ahio, Sésac, Jérimoth,

15. Zabadia, Arod, Héder,

1. Benjamin autem genuit Bale primogenitum suum, Asbel secundum, Ahara tertium,

2. Nohaa quartum, et Rapha quintum.

3. Fueruntque filii Bale : Addar, et Gera et Abiud,

4. Abisue quoque et Naaman, et Ahoë, sed et Gera, et Sephuphan, et Huram.

6. Hi sunt filii Ahod, principes cognationum habitantium in Gabaa, qui translati sunt in Manahath.

7. Naaman autem, et Achia, et Gera ipse transtulit eos, et genuit Oza, et Ahiud.

8. Porro Saharaim genuit in regione Moab, postquam dimisit Husim et Bara, uxores suas.

9. Genuit autem de Hodès, uxore sua, Jobab, et Sebia; et Mosa, et Molchom,

10. Jehus quoque, et Sechia, et Marma; hi sunt filii ejus, principes in familiis suis.

11. Mehusim vero genuit Abitob, et Elphaal.

12. Porro filii Elphaal : Heber, et Misaam, et Samad; hic ædificavit Ono, et Lod, et filias ejus.

13. Baria autem et Sama, principes cognationum habitantium in Aialon; hi fugaverunt habitatores Geth.

14. Et Ahio, et Sesac, et Jerimoth,

15. Et Zabadia, et Arod, et Heder,

§ VII. — *Autres familles de la tribu de Benjamin, et généalogie de Saül.* VIII, 1-40.

L'auteur insiste sur la tribu de Benjamin, de même qu'il avait insisté sur celle de Juda. Son but est très visible : préparer et tracer la généalogie de Saül, le premier roi israélite, dont il va bientôt raconter brièvement l'histoire (x, 1 et ss.).

1° Les fils de Benjamin et de Balé. VIII, 1-5. CHAP. VIII. — 1-2. Cinq fils de Benjamin. Voyez VII, 6, et la note, qui expliquera les divergences de noms.

3-5. Les neuf fils de Balé. Il est possible que l'un des deux *Gera* ait été introduit dans le texte par une erreur de copiste.

2° Les fils d'Ahod. VIII, 6-7.

6-7. Cet *Ahod* est inconnu. Il ne faut pas le confondre avec Aod de VII, 10 ; l'orthographe des deux noms dans l'hébreu ne le permet pas. *Translati sunt* : déportés, emmenés captifs. On

ignore les détails de cette lutte fratricide entre divers clans benjaminites. — *Gabaa* : ville importante, aujourd'hui Djéba (Jos. XVIII, 24 ; *Atl. géogr.*, pl. XVI). *Manahath* n'a pas été identifiée ; peut-être était-ce une province.

3° Les fils de Saharaim. VIII, 8-12.

8-12. *Dimisit... uxores* : divorçant avec elles. — *Mehusim vero* (vers. 11). Dans l'hébreu : de Husim, il engendra... C.-à-d. de sa première femme (vers. 8), avant son divorce. — *Ono* (vers. 12) : probablement Kfr-Auna, au nord de *Lod* ou *Lydda*; ville qui est elle-même située à environ 20 kilomètres au sud-est de Jaffa (*Atl. géogr.*, pl. VII et X).

4° Autres chefs de familles de la tribu de Benjamin. VIII, 13-28.

13-16. Baria, Sama et les neuf fils de Baria. — *Aialon*, aujourd'hui Yalo, avait été donnée aux Danites (Jos. XIX, 42), mais ils ne purent s'en emparer (Jud. I, 35); elle tomba plus tard

16. Michael quoque, et Jespha, et Joha, filii Baria.

17. Et Zabadia, et Mosollam, et Hezeci, et Heber,

18. et Jesamari, et Jezlia, et Jobab, filii Elphaal.

19. Et Jacim, et Zechri, et Zabdi,

20. et Elioenai, et Selethai, et Eliel,

21. et Adaia, et Baraia, et Samarath, filii Semei.

22. Et Jespham, et Heber, et Eliel,

23. Et Abdon, et Zechri, et Hanan,

24. et Hanania, et Ælam, et Anathothia,

25. et Jephdaia, et Phanuel, filii Sesac.

26. Et Samsari, et Sohoria, et Otholia,

27. et Jersia, et Elia, et Zechri, filii Jeroham.

28. Hi patriarchæ, et cognationum principes, qui habitaverunt in Jerusalem.

29. In Gabaon autem habitaverunt Abigabaon; et nomen uxoris ejus Maacha.

30. Filiusque ejus primogenitus Abdon, et Sur, et Cis, et Baal, et Nadab,

31. Gedor quoque, et Ahio, et Zachar, et Macelloth.

32. Et Macelloth genuit Samaa; habitaveruntque ex adverso fratrum suorum in Jerusalem cum fratribus suis.

33. Ner autem genuit Cis, et Cis genuit Saul. Porro Saul genuit Jonathan, et Melchisua, et Abinadab, et Esbaal.

34. Filius autem Jonathan, Meribbaal; et Meribbaal genuit Micha.

35. Filii Micha: Phithon, et Melech, et Tharaa, et Ahaz.

16. Michel, Jespha et Joha furent fils de Baria.

17. Zabadia, Mosollam, Hézéci et Héber,

18. Jésamari, Jezlia et Jobab furent fils d'Elphaal.

19. Jacim, Zéchri, Zabdi,

20. Elioenai, Sélethai, Eliel,

21. Adaia, Baraia et Samarath furent fils de Séméi.

22. Jespham, Héber, Eliel,

23. Abdon, Zéchri, Hanan,

24. Hanania, Elam, Anathothia,

25. Jephdaia et Phanuel furent fils de Sésac.

26. Samsari, Sohoria, Otholia,

27. Jersia, Elia et Zéchri furent fils de Jérôham.

28. Ce sont là les premiers pères et les chefs des familles qui s'établirent à Jérusalem.

29. Mais Abigabaon s'établit à Gabaon; sa femme se nommait Maacha.

30. Son fils aîné fut Abdon, et *les autres*, Sur, Cis, Baal et Nadab,

31. et aussi Gédor, Ahio, Zachar, et Macelloth.

32. Et Macelloth engendra Samaa; et tous ceux-là s'établirent à Jérusalem avec ceux de la même branche, en face de leurs frères.

33. Or Ner engendra Cis, et Cis engendra Saül. Saül engendra Jonathan, Melchisua, Abinadab et Esbaal.

34. Le fils de Jonathan fut Méribbaal, et Méribbaal fut père de Micha.

35. Fils de Micha: Phithon, Mélech, Tharaa et Ahaz.

au pouvoir des Éphraïmites (Jud. 1, 36). Ce passage nous apprend qu'elle appartient aussi durant quelque temps à Benjamin.

17-18. Les sept fils d'Elphaal. — Cet *Elphaal* diffère vraisemblablement de celui du verset 12. D'ailleurs, tous ces détails sont nouveaux, et mentionnés en ce seul passage, de sorte que le contrôle n'est pas possible.

19-21. Les neuf fils de Séméi.

22-25. Onze fils de Sésac.

26-27. Six fils de Jérôham.

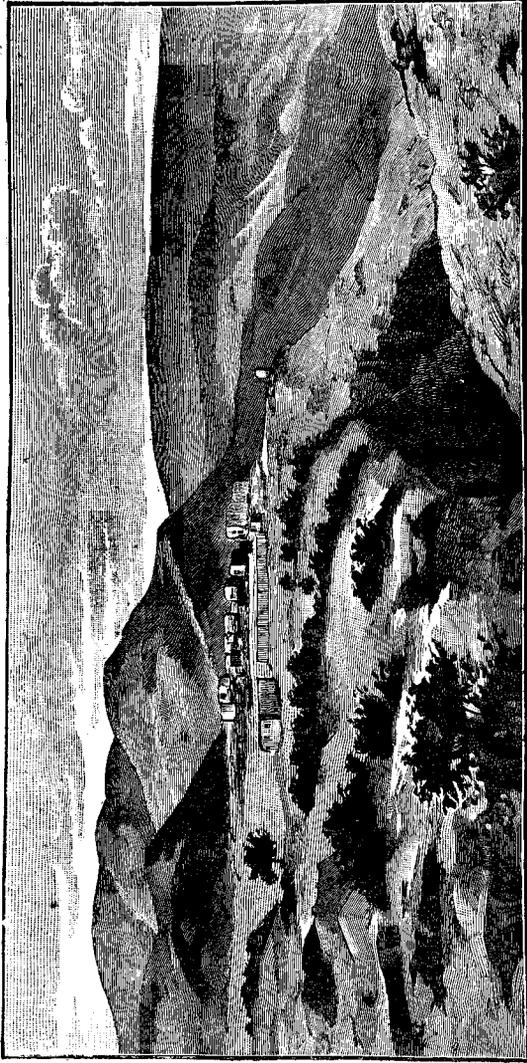
28. Formule de conclusion. — *Patriarchæ*. C.-à-d. chefs de familles, de clans. — *In Jerusalem*. Les différentes branches de la tribu signalées à partir du verset 13 se fixèrent donc dans cette ville et aux alentours.

5^e Généalogie de Saül. VIII, 29-40.

29-33^a. Les ancêtres de Saül. — *In Gabaon*.

Aujourd'hui El-Djib, à deux heures et demie au nord-ouest de Jérusalem (*Att. géogr.*, pl. xvi). Au lieu de *Abigabaon*, lisez : le père de Gabaon (cf. IX, 35), c.-à-d. le possesseur actuel de cette ville; son vrai nom était Jéhéi (ibid.). *Habitaverunt* est au pluriel, parce que Jéhéi est considéré comme une personne collective, englobant avec lui toute sa famille. — Il est probable que le nom de Ner a disparu au verset 30, entre ceux de *Baal* et de *Nadab*. Comp. IX, 36. — *Ner... Cis* (vers. 33). D'après I Reg. IX, 1, et XIV, 51, le père de Cis se nommait Abiel; d'où il suit qu'un anneau de la chaîne généalogique a été omis.

33^b-40. La postérité de Saül. — *Esbaal* n'est autre qu'Isboseth de II Reg. II, 8. *Meribbaal* (vers. 34) est identique à Miphioseth de II Reg. IX, 6. — *Filius Uiam* (vers. 40). La liste des des-



Gabaon et ses environs.

36. Et Ahaz genuit Joadā; et Joadā genuit Alamath, et Azmoth, et Zamri. Porro Zamri genuit Mosa,

37. et Mosa genuit Banaa, cujus filius fuit Rapha, de quo ortus est Elasa, qui genuit Asel.

38. Porro Asel sex filii fuerunt his nominibus: Ezricam, Bocrū, Ismael, Saria, Obdia, et Hanan; omnes hi filii Asel.

39. Filii autem Esec, fratris ejus: Ulam primogenitus, et Jehus secundus, et Eliphaeth tertius.

40. Fueruntque filii Ulam viri robustissimi, et magno robore tendentes arcum, et multos habentes filios ac nepotes, usque ad centum quinquaginta. Omnes hi, filii Benjamin.

36. Ahaz engendra Joadā; Joadā engendra Alamath, Azmoth et Zamri; Zamri engendra Mosa;

37. Mosa engendra Banaa, dont le fils fut Rapha, duquel est venu Elasa, qui engendra Asel.

38. Asel eut six fils, dont voici les noms: Ezricam, Bocrū, Ismaël, Saria, Obdia et Hanan, tous fils d'Asel.

39. Fils d'Esec, son frère: Ulam l'aîné, Jehus le second, et Eliphaeth le troisième.

40. Les fils d'Ulam furent des hommes très robustes, et qui avaient une grande force pour tirer de l'arc. Ils eurent un grand nombre de fils et de petits-fils, jusqu'à cent cinquante. Tous ceux-là sont fils de Benjamin.

CHAPITRE IX

1. Universus ergo Israel dinumeratus est; et summa eorum scripta est in libro regum Israel et Juda. Translatique sunt in Babylonem propter delictum suum.

2. Qui autem habitaverunt primi in possessionibus, et in urbibus suis: Israel, et sacerdotes, et levitæ, et Nathinæi.

3. Commorati sunt in Jerusalem de filiis Juda, et de filiis Benjamin, de filiis quoque Ephraim, et Manasse.

4. Othéi, filius Ammiud, filii Amri,

1. Voilà donc le dénombrement de tout Israël. Et leur nombre a été écrit dans le livre des rois d'Israël et de Juda. Et ils furent transportés à Babylone à cause de leurs péchés.

2. Or ceux qui s'établirent les premiers dans leurs biens et dans leurs villes furent les Israélites, les prêtres, les lévites, et les Nathinéens.

3. A Jérusalem habitaient des fils de Juda, des fils de Benjamin, et aussi des fils d'Ephraïm et de Manassé.

4. Othéi, fils d'Ammiud, fils d'Amri,

ceendants de Saül paraît aller jusqu'à la huitième génération; ce qui nous conduirait, ainsi qu'on l'a calculé, vers l'époque d'Ézéchias.

§ VIII. — *Les premiers habitants de Jérusalem; encore la généalogie de Saül.* IX, 1-44.

1° Introduction. IX, 1-3.

CHAP. IX. — 1. Transition. — *Dinumeratus est*: on ignore de quel recensement l'auteur veut parler ici. — *In libro regum...*: la source à laquelle il puisa les listes qui précèdent. Voyez l'Introduction, page 8. — *Translati... propter delictum...*: la morale de l'histoire. Cf. v, 25, 41, etc.

2-3. Énumération sommaire des premiers habitants de Jérusalem. — *Qui habitaverunt primi*. Non pas les premiers après l'exil de Babylone, comme l'ont pensé quelques interprètes contemporains, mais les premiers après l'installation des Hébreux dans la Terre sainte. Le rapprochement que l'on a essayé d'établir entre ce passage et Neh. xi, 3-24, où il est certainement question du retour de la captivité, révèle beaucoup plus de divergences que de ressemblances, et démontre que les époques envisagées par les deux histo-

riens ne sauraient être identiques. — Les premiers habitants sont divisés en quatre groupes: *Israel*, c.-à-d. la masse, les laïques, comme nous dirions aujourd'hui; puis les prêtres, les lévites, et les *nathinæi* (hébr.: *n'fintim*, les « donnés »). Ces derniers formaient une classe inférieure de ministres du sanctuaire; ils aidaient les lévites pour leurs gros ouvrages. Tels les Gabaonites épargnés par Josué (Jos. ix, 23) et divers Chananéens faits prisonniers à la guerre (III Reg. ix, 20-21; Esdr. viii, 20). Ils n'apparaissent sous ce nom que dans les livres des Paralipomènes, d'Esdras et de Néhémie. — *Commorati sunt...* (vers. 3). Développement du mot « Israël », et indication générale des tribus auxquelles appartenaient, en dehors des lévites, les premiers Hébreux domiciliés à Jérusalem. L'auteur signale quatre tribus, mais il ne s'occupera ensuite (vers. 4-9) que de celles de Juda et de Benjamin, les deux autres n'ayant dû fournir qu'un petit nombre d'habitants.

2° Liste des Israélites qui se fixèrent les premiers à Jérusalem. IX, 4-34.

4-6. De la tribu de Juda. — En tout 690. On signale huit chefs de familles, appartenant aux

flis d'Omraï, flis de Bonni, *l'un* des flis de Pharès flis de Juda.

5. Asaia, flis aîné de Siloni, et ses autres flis.

6. Des flis de Zara : Jehuel et ses frères, six cent quatre-vingt-dix.

7. De la tribu de Benjamin : Salo, flis de Mosollam, flis d'Oduia, flis d'Asana ;

8. et Jobania, flis de Jéroboam ; et Ela, flis d'Ozi, flis de Mochori ; et Mosollam, flis de Saphatias, flis de Rahuel, flis de Jébanias ;

9. et leurs frères selon leurs familles, neuf cent cinquante-six. Tous ceux-là étaient chefs de familles dans les maisons de leurs pères.

10. De la famille sacerdotale, *il y eut* Jédaïa, Joiarib et Jachin ;

11. et aussi Azarias, flis d'Helcias, flis de Mosollam, flis de Sadoc, flis de Marathoth, flis d'Achitob, pontife de la maison du Seigneur ;

12. Adaïa, flis de Jéroram, flis de Phassur, flis de Melchias ; et Maasai, flis d'Adiel, flis de Jezra, flis de Mosollam, flis de Mosollamith, flis d'Emmer ;

13. et leurs frères, chefs des maisons de leurs pères, mille sept cent soixante, hommes forts et robustes pour s'acquitter du service dans la maison de Dieu.

14. Des lévites, *il y eut* Séméia, flis d'Hassub, flis d'Ezricam, flis d'Hasébia, l'un des flis de Mérari ;

15. Bacbacar le charpentier, Galal et Mathania, flis de Micha, flis de Zéchri, flis d'Asaph ;

16. et Obdia flis de Séméias, flis de Galal, flis d'Idithun ; et Barachia, flis d'Asa, flis d'Elcana, qui habitait dans les faubourgs de Nétophati.

17. Et les portiers : Sellum, Accub, Telmon et Ahimam ; et leur frère Sellum était le chef.

18. Jusqu'à ce temps-là, des flis de

flisi Omraï, flisi Bonni, de flisi Phares, flisi Juda.

5. Et de Siloni : Asaia primogenitus, et flisi ejus.

6. De flisi autem Zara : Jehuel, et fratres eorum, sexcenti nonaginta.

7. Porro de flisi Benjamin : Salo, filius Mosollam, flisi Oduia, flisi Asana ;

8. et Jobania, filius Jeroham ; et Ela, filius Ozi, filii Mochori ; et Mosollam, filius Saphatiæ, filii Rahuel, flisi Jébaniaë ;

9. et fratres eorum per familias suas, nongenti quinquaginta sex. Omnes hi, principes cognationum per domos patrum suorum.

10. De sacerdotibus autem : Jedaia, Joiarib, et Jachin ;

11. Azarias quoque, filius Helciaë, flisi Mosollam, flisi Sadoc, flisi Marathoth, flisi Achitob, pontifex domus Dei.

12. Porro Adaïas, filii Jeroham, flisi Phassur, flisi Melchiaë ; et Maasai, filius Adiel, flisi Jezra, flisi Mosollam, flisi Mosollamith, flisi Emmer ;

13. fratres quoque eorum principes per familias suas, mille septingenti sexaginta, fortissimi robore ad faciendum opus ministerii in domo Dei.

14. De levitis autem : Semeïa, filius Hassub, flisi Ezricam, flisi Hasebia, de flisi Merari ;

15. Bacbacar quoque carpentarius, et Galal, et Mathania, filius Micha, flisi Zechri, flisi Asaph ;

16. et Obdia, filius Semeïaë, flisi Galal, flisi Idithun ; et Barachia, filius Asa, flisi Elcana, qui habitavit in atris Netophati.

17. Janitores autem : Sellum, et Accub, et Telmon, et Ahimam ; et frater eorum Sellum princeps.

18. Usque ad illud tempus, in porta

trois grandes branches de la tribu de Juda (branche de Pharès, vers. 4 ; branche de Séla, vers. 5 ; branche de Zara, vers. 6). Cf. II, 3-4.

7-9. De la tribu de Benjamin. — En tout 956, qui se répartissaient en quatre familles (celles de Salo, de Jobania, d'Ela et de Mosollam).

10-13. Parmi les prêtres. — En tout 1760. D'après xxiv, 7, 17, Jedaïa, Joiarib et Jachin représentent trois classes sacerdotales. Azarias (vers. 11 ; cf. v, 40), Adaïas et Maasai (vers. 12) étaient aussi des chefs de familles. — Fortissimi robore. Certaines fonctions du saint ministère étaient pénibles, et demandaient beaucoup de force et de santé.

14-17. Parmi les lévites. — *Carpentarius* (vers. 15). Le mot hébreu *Hérés* est ici un nom propre. — *In atris Netophati* (vers. 16). Hébr. : dans les villages des Nétophatites. C.-à-d. dans les hameaux qui dépendaient de Nétophah, petite ville des environs de Bethléem. Cf. II, 54 ; Neh. vii, 26. — *Janitores* (vers. 17). On suppose que les lévites des vers. 14-16 appartenaient à l'ordre des chanteurs. — *Sellum, Accub, Telmon et Ahimam* étaient les chefs des quatre classes des portiers du temple.

18-32. Description des principales fonctions des lévites. L'écrivain sacré s'étend d'abord assez longuement sur celles des portiers, vers. 18-27.

regis, ad orientem, observabant per vices suas de filiis Levi.

19. Sellum vero, filius Core, filii Abiasaph, filii Core, cum fratribus suis, et domo patris sui; hi sunt Corithæ super opera ministerii, custodes vestibulorum tabernaculi; et familiæ eorum per vices castrorum Domini custodientes introitum.

20. Phinees autem, filius Eleazari, erat dux eorum coram Domino.

21. Porro Zacharias, filius Mosollamia, janitor portæ tabernaculi testimonii.

22. Omnes hi electi in ostiarios per portas, ducenti duodecim; et descripti in villis propriis, quos constituerunt David, et Samuel Videns, in fide sua,

23. tam ipsos, quam filios eorum, in ostiis domus Domini, et in tabernaculo, vicibus suis.

24. Per quatuor ventos erant ostiarii, id est ad orientem, et ad occidentem, et ad aquilonem, et ad austrum.

25. Fratres autem eorum in viculis morabantur, et veniebant in sabbatis suis de tempore usque ad tempus.

26. His quatuor levitis creditus erat omnis numerus janitorum, et erant super exedras, et thesauros domus Domini.

27. Per gyrum quoque templi Domini morabantur in custodiis suis, ut

Lévi avaient gardé chacun à leur tour la porte du roi, à l'orient.

19. Sellum, fils de Coré, fils d'Abiasaph, fils de Coré, *était là* avec ses frères et la maison de son père; ce sont là les Corithes établis sur les travaux du ministère, ayant la garde des portes du tabernacle, leurs familles gardant tour à tour l'entrée du camp du Seigneur.

20. Or Phinéès, fils d'Éléazar, était leur chef devant le Seigneur.

21. Et Zacharie, fils de Mosollamia, était chargé de la porte du tabernacle du témoignage.

22. Tous ces *lévites*, destinés à la garde des portes, étaient au nombre de deux cent douze, inscrits chacun sur le rôle de leur ville. David et le Voyant Samuel les établirent à cause de leur fidélité,

23. tant eux que leurs fils, pour garder chacun à leur tour les portes de la maison du Seigneur, et le tabernacle.

24. Les portiers étaient aux quatre vents, c'est-à-dire à l'orient, à l'occident, au septentrion et au midi.

25. Et leurs frères demeuraient dans leurs bourgades; mais ils venaient pour leurs semaines depuis le temps *prescrit* jusqu'à l'autre temps.

26. Ces quatre *lévites* avaient l'intendance sur tous les portiers. Et ils étaient chargés des chambres et des trésors de la maison du Seigneur.

27. Ils demeuraient autour du temple du Seigneur dans leurs lieux de garde,

— *In porta... ad orientem*: la porte d'honneur d'après Ez. XLVI, 1-2; l'épithète de royale (*regis*) venait de ce que le roi entrait par elle dans le temple (Ez. XLVI, 3). Dans l'hébreu, la première moitié du verset 18 ne se rapporte qu'à Sellum, qui était seul chargé, avec sa troupe, de garder la porte du roi (comp. les vers. 24-26). Les mots *observabant...* commencent une phrase nouvelle, qui concerne les quatre chefs des portiers. — *Per vices suas...* Hébr.: pour le camp des fils de Lévi; expression qui rappelle l'antique coutume, pratiquée par les lévites, de camper autour du tabernacle. Cf. Num. III, 21 et ss., et le commentaire. — *Sellum vero...* Vers. 19-20, sorte de digression historique, relative aux ancêtres de Sellum et aux fonctions qu'ils exerçaient dans le sanctuaire. — *Zacharias* (vers. 21). De l'époque de Moïse, où nous avaient conduits les vers. 19-20, nous passons brusquement à celle de David, car Zacharias gardait la porte du nord sous ce prince. Cf. xxvi, 2, 14. La transition est obscure, la citation aussi. — *Omnes hi...* (vers. 22). L'auteur reprend le fil de sa description, interrompue après le vers. 17. — *In villis propriis*: villages des alentours de Jérusalem, où ces lévites étaient

domiciliés avec leurs familles, et où ils revenaient aussitôt après leurs huit jours de service passés auprès du sanctuaire. Cf. vers. 25. — *Samuel videns*. Sur ce titre, voyez II Reg. IX, 9 et la note. Il n'est pas dit ailleurs que Samuel se soit directement occupé de l'organisation du culte divin; mais rien n'était mieux dans son caractère. Il est nommé après David, contrairement à l'ordre chronologique, à cause de la dignité supérieure de ce prince et de sa part prépondérante dans cette réforme religieuse. — *In fide sua*. Ces mots se rapportent aux « élus » institués par Samuel et par David, et marquent la principale qualité qu'on exigeait d'eux. — *Per quatuor ventos* (vers. 24): métaphore usitée dans toutes les langues. Cf. Job, I, 19; Matth. xxiv, 31. — *Veniebant in sabbatis* (vers. 25). La durée du service était donc d'une semaine continue, aussi souvent que l'exigeaient les besoins du culte. — *Super exedras...* (vers. 26). Sur ces chambres, voyez III Reg. VI, 5 et le commentaire. — *Ut cum tempus...* (vers. 27). Littéralement dans l'hébreu : et sur la clé, du matin au matin. La Vulgate exprime la pensée. — Vers. 28-32 : fonctions des lévites, autres que celles

afin qu'au temps voulu ils ouvrirent eux-mêmes les portes dès le matin.

28. Quelques-uns de leurs frères étaient chargés de tous les objets qui servaient au ministère. Car on comptait ces objets en les rapportant et en les emportant.

29. C'était d'entre eux et parmi ceux qui avaient la garde des ustensiles du sanctuaire, qu'on en prenait quelques-uns pour avoir soin de la farine, du vin, de l'huile, de l'encens et des aromates.

30. Mais ceux qui étaient de la famille sacerdotale composaient les parfums de plusieurs aromates.

31. Le lévite Mathathias, fils aîné de Sellum, descendant de Coré, avait l'intendance de tout ce qu'on faisait frire dans la poêle.

32. Quelques-uns des fils de Caath, leurs frères, avaient la charge des pains de proposition, afin d'en préparer tous les jours de nouveaux tous les jours de sabbat.

33. Ce sont là les chefs des chantres, des familles des lévites qui demeuraient dans les chambres, afin de remplir sans cesse, jour et nuit, les fonctions de leur ministère.

34. Les chefs des lévites, princes dans leurs familles, demeuraient à Jérusalem.

35. Or Jéhïel, père de Gabaon, habitait à Gabaon; sa femme se nommait Maacha.

36. Abdon, son fils aîné, Sur, Cis, Baal, Ner et Nadab;

37. puis Gédor, Ahïo, Zacharie et Macelloth,

38. qui fut père de Samaan. Tous ceux-là demeurèrent à Jérusalem, avec ceux de leur maison, en face de leurs autres frères.

39. Ner fut père de Cis, et Cis père de Saül. Saül engendra Jonathas, Melchisua, Abinadab et Esbaal.

40. Filius autem eut pour fils Méribbaal, qui fut père de Micha.

cum tempus fuisset, ipsi mane aperirent fores.

28. De horum genere erant et super vasa ministerii; ad numerum enim et inferebantur vasa, et efferebantur.

29. De ipsis, et qui credita habebant utensilia sanctuarii, præerant similes, et vino, et oleo, et thuri, et aromatibus.

30. Filii autem sacerdotum unguenta ex aromatibus conficiebant.

31. Et Mathathias levites, primogenitus Sellum Coritæ, præfectus erat eorum quæ in sartagine frigebantur.

32. Porro de filiis Caath, fratribus eorum, super panes erant propositionis, ut semper novos per singula sabbata præpararent.

33. Hi sunt principes cantorum per familias levitarum, qui in exedris morabantur, ut die ac nocte jugiter suo ministerio deservirent.

34. Capita levitarum, per familias suas principes, manserunt in Jerusalem.

35. In Gabaon autem commorati sunt, pater Gabaon Jehiel; et nomen uxoris ejus Maacha.

36. Filius primogenitus ejus Abdon, et Sur, et Cis, et Baal, et Ner, et Nadab,

37. Gedor quoque, et Ahïo, et Zacharias, et Macelloth.

38. Porro Macelloth genuit Samaan. Isti habitaverunt e regione fratrum suorum in Jerusalem, cum fratribus suis.

39. Ner autem genuit Cis; et Cis genuit Saul; et Saul genuit Jonathan, et Melchisua, et Abinadab, et Esbaal.

40. Filius autem Jonathan, Meribbaal, et Meribbaal genuit Micha.

des portiers. — *Ad numerum... vasa* : ce détail démontre le soin que l'on prenait de ces précieux objets. — *Præerant similes... thuri* (vers. 29). Matières destinées aux sacrifices non sanglants et aux libations. Cf. Lev. II, 1 et ss. *Aromatibus* : les substances aromatiques dont on composait l'encens. Cf. Ex. xxv, 6. — *Unguenta* (vers. 30) : l'huile d'onction. Cf. Ex. xxx, 23-25. — *Quæ in sartagine...* (vers. 31). Gâteaux de divers genres, qui servaient d'oblation. Cf. Lev. II, 3 et ss. — *Panes... propositionis* (vers. 32). Voyez Lev. xxiv, 6 et ss.

33-34. Conclusion et récapitulation de tout ce qui regarde les lévites installés à Jérusalem et leurs fonctions. Résumé, par conséquent, des vers. 14-32. — *Principes cantorum*. On croit généralement que ces mots désignent les lévites nommés aux vers. 14-16.

6° Répétition de la généalogie de Saül. IX, 35-44.

35-44. Simple reproduction, avec quelques variantes qui dénotent une plus grande exactitude, du document inséré plus haut, VIII, 29-40. C'était, dans la pensée de l'auteur, une transition à l'his-

41. Porro filii Micha : Phithon, et Melech, et Tharaa, et Ahaz.

42. Ahaz autem genuit Jara, et Jara genuit Alamath, et Azmoth, et Zamri. Zamri autem genuit Mosa.

43. Mosa vero genuit Banaa, cujus filius Raphaia genuit Elasa, de quo ortus est Asel.

44. Porro Asel sex filios habuit his nominibus : Ezricam, Bocru, Ismahel, Saria, Obdia, Hanan. Hi sunt filii Asel.

41. Fils de Micha : Phithon, Mélech, Tharaa et Ahaz.

42. Ahaz engendra Jara ; et Jara engendra Alamath, Azmoth et Zamri. Zamri engendra Mosa.

43. Mosa engendra Banaa, dont le fils, Raphaia, engendra Elasa, duquel est sorti Asel.

44. Asel eut six fils, dont voici les noms : Ezricam, Bocru, Ismaël, Saria, Obdia, Hanan. Ce sont là les fils d'Asel.

CHAPITRE X

1. Philisthiim autem pugnabant contra Israel, fugeruntque viri Israel Palæsthinos, et ceciderunt vulnerati in monte Gelboe.

2. Cumque appropinquassent Philisthæi persequentes Saul, et filios ejus, percusserunt Jonathan, et Abinadab, et Melchisua, filios Saul.

3. Et aggravatum est prælium contra Saul; inveneruntque eum sagittarii, et vulneraverunt jaculis.

4. Et dixit Saul ad armigerum suum : Evagina gladium tuum, et interfice me, ne forte veniant incircumcisi isti, et illudant mihi. Noluit autem armiger ejus hoc facere, timore perterritus; arripuit ergo Saul ense, et irruit in eum.

5. Quod cum vidisset armiger ejus, videlicet mortuum esse Saul, irruit etiam ipse in gladium suum, et mortuus est.

1. Or les Philistins combattaient contre Israël, et les Israélites furent mis en fuite par les Philistins, et tombèrent blessés sur le mont Gelboé.

2. Et lorsque les Philistins, poursuivant Saül et ses fils, se furent approchés, ils frappèrent Jonathas, Abinadab et Melchisua, fils de Saül.

3. Et tout l'effort du combat tomba sur Saül, et les archers le trouvèrent et le percèrent de leurs flèches.

4. Saül dit alors à son écuyer : Tire ton épée et tue-moi, de peur que ces incircumcisi ne viennent et ne me dés honorent. Mais l'écuyer, saisi de crainte, refusa de le faire. Saül prit donc lui-même son épée, et se jeta dessus.

5. Lorsque l'écuyer eut vu que Saül était mort, il se jeta aussi lui-même sur son épée, et il mourut.

toire de Saül, qu'il va aussitôt raconter sommairement (x, 1 et ss.).

DEUXIÈME PARTIE

Histoire du roi David. X, 1 — XXIX, 30.

SECTION I. — LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU RÈGNE DE DAVID. X, 1 — XXI, 30.

§ I. — Ruine de la maison de Saül. X, 1-14.

Il n'entrait pas dans le plan de l'auteur de raconter l'histoire entière de Saül (voyez l'Introduction, pp. 6 et 7); il expose seulement la fin terrible de ce prince réprouvé, comme transition au règne de David. Grande ressemblance entre ce chapitre x^e et I Reg. xxxi; mais, ici, la narration est plus brève. Deux traits nouveaux (cf. vers. 10 et 12), et réflexion morale ajoutée au récit (vers. 13-14), à la façon des Paralipomènes (Introd., p. 7).

1^o Mort de Saül et de ses fils. X, 1-12.

CHAP. X. — 1. Les Israélites sont battus par les Philistins auprès du mont Gelboé. — *Philisthiim autem...* Début tout à fait abrupte. —

Palæsthinos. Forme rare du nom des Philistins dans la Vulgate. — *Fugeruntque viri...* L'hébreu emploie le singulier; et l'homme d'Israël prit la fuite. Expression collective qui est très pittoresque; ils s'enfuirent comme un seul homme. — *In monte Gelboe.* C'est là que les Hébreux avaient tout d'abord pris leur position (I Reg. xxviii, 4; xxix, 1); le combat eut lieu dans la plaine voisine. Refoulés par les Philistins, les guerriers israélites se réfugièrent sur leur premier poste, où la bataille se continua et s'acheva (*Att. géogr.*, pl. vii et xii).

2. Mort des fils de Saül. — *Appropinquassent... persequentes.* Hébr. : les Philistins adhèrent à Saül et à ses fils. C.-à-d. qu'ils les poursuivirent de très près, pour rendre leur victoire complète et décisive par la prise ou la mort du roi et de ses fils. — *Percusserunt...* Esbaal, ou Isboseth, qui n'assistait pas au combat, survécut seul à ce désastre. Cf. viii, 33 et la note; ix, 39; II Reg. II, 8.

3-5. Mort de Saül. — *Aggravatum... prælium.* Belle métaphore : la lutte pesa sur lui comme



Scène de combat. (Fresque égyptienne.)

6. Interiit ergo Saul, et tres filii ejus, et omnis domus illius pariter concidit.

7. Quod cum vidissent viri Israel, qui habitabant in campestribus, fugerunt; et Saul ac filii ejus mortuis, dereliquerunt urbes suas, et huc illucque dispersi sunt; veneruntque Philistiim, et habitaverunt in eis.

8. Die igitur altero, detrahentes Philistiim spolia cæsorum, invenerunt Saul, et filios ejus jacentes in monte Gelboe;

9. cumque spoliassent eum, et amputassent caput, armisque nudassent, miserunt in terram suam, ut circumferretur, et ostenderetur idolorum templis et populis.

10. Arma autem ejus consecraverunt in fano dei sui, et caput affixerunt in templo Dagon.

11. Hoc cum audissent viri Jabes Galaad, omnia scilicet quæ Philistiim fecerant super Saul,

12. consurrexerunt singuli virorum fortium, et tulerunt cadavera Saul et filiorum ejus, attuleruntque ea in Jabes, et sepelierunt ossa eorum subter quercum, quod erat in Jabes, et jejunaverunt septem diebus.

13. Mortuus est ergo Saul propter iniquitates suas, eo quod prævaricatus sit mandatum Domini quod præceperat, et non custodierit illud; sed insuper etiam pythonissam consuluerit,

14. nec speraverit in Domino; pro-

6. Telle fut la mort de Saül et de ses trois fils, et toute sa maison tomba avec lui.

7. Les Israélites qui habitaient la campagne, ayant vu cela, s'enfuirent, et comme Saül était mort aussi bien que ses fils, ils abandonnèrent leurs villes, se dispersant de tous côtés; et les Philistins vinrent et s'y établirent.

8. Le lendemain, les Philistins, dépouillant les morts, trouvèrent Saül et ses fils étendus sur la montagne de Gelboé.

9. Et après l'avoir dépouillé, ils lui coupèrent la tête, prirent ses armes et les envoyèrent dans leur pays, pour les faire porter de tous côtés et les montrer dans les temples des idoles et aux peuples.

10. Ils consacèrent ses armes dans le temple de leur dieu, et attachèrent sa tête dans le temple de Dagon.

11. Quand les habitants de Jabès-Galaad eurent appris le traitement que les Philistins avaient infligé à Saül,

12. les plus courageux d'entre eux se levèrent, prirent les corps de Saül et de ses fils, et les apportèrent à Jabès. Ils enterrèrent leurs os sous le chêne qui était à Jabès, et jeûnèrent pendant sept jours.

13. Saül mourut donc à cause de ses iniquités; parce qu'au lieu de garder le commandement que le Seigneur lui avait fait, il l'avait violé, et, en outre, parce qu'il avait consulté une pythonisse,

14. et qu'il n'avait point mis son

un poids écrasant. Voyez le passage parallèle des Rois et les commentaires.

6-7. Défaite totale des Israélites. — L'écrivain sacré résume les conséquences désastreuses de la défaite soit pour Saül et sa maison (*omnis domus illius*, ses officiers et serviteurs; cf. I Reg. xxxi, 6), soit pour la masse d'Israël (*in campestribus*; hébr., la vallée, c.-à-d. la plaine de Jezraël, qui s'étale au pied et à l'ouest du mont Gelboé).

8-10. Les Philistins outragent les cadavres de Saül et de ses fils. — *Ut circumferretur* (vers. 9)... : comme l'arche, autrefois, à la suite d'une victoire semblable. Cf. I Reg. v, 1, 8-9. — *Arma... in fano dei*. D'après I Reg. xxxi, 10, dans le temple d'Astarté. — *Caput... in templo Dagon*. Trait propre aux Paralipomènes. Sur Dagon, voyez I Reg. v, 2, et le commentaire. Son temple principal était à Azot; celui d'Astarté, à Ascalon.

11-12. Noble conduite des habitants de Jabès-Galaad. — *Viri Jabes...* Cette ville avait été autrefois sauvée par Saül. Cf. I Reg. xi, 1 et ss.

— *Tulerunt cadavera* : des murs de Bethsan, où les Philistins les avaient suspendus. — *Sepelierunt ossa* : après avoir brûlé les corps, sans doute pour rendre impossibles de nouveaux outrages. Cf. I Reg. xxxi, 12. — *Subter quercum*. Détail spécial (I Reg. : sous un arbre). Dans l'hébreu; sous le térébinthe (tel térébinthe bien connu).

2^e Cause de la ruine de Saül et de sa maison. X, 13-14.

13-14. Tout ce passage appartient en propre aux Paralipomènes. — *Propter iniquitates*. L'hébreu emploie le singulier : pour sa transgression. Cf. ix, 1. Allusion probable à la désobéissance de Saül, I Reg. xv, 1-9. — *Insuper et pythonissam*. Seconde faute, très grave aussi. Voyez I Reg. xxviii. — *Nec speraverit*. Hébr. : et qu'il ne consulta pas le Seigneur. Saül avait fait, il est vrai, une tentative en ce sens; mais, son essai étant demeuré infructueux, il s'était aussitôt découragé. Cf. I Reg. xxviii, 6. — *Transiit regnum...* Ces mots servent de transition immédiate à l'histoire de David, xi, 1 et ss.

espérance au Seigneur. C'est pour cela que Dieu le fit mourir, et qu'il transféra son royaume à David fils d'Isaï.

pter quod interfecit eum, et transtulit regnum ejus ad David, filium Isaï.

CHAPITRE XI

1. Tout Israël vint donc trouver David à Hébron, et lui dit : Nous sommes vos os et votre chair.

2. Et autrefois déjà, lorsque Saül régnait encore, c'était vous qui meniez Israël *au combat* et le rameniez. Car c'est à vous que le Seigneur votre Dieu a dit : Vous serez le pasteur de mon peuple Israël, et vous en serez le prince.

3. Tous les anciens d'Israël vinrent donc trouver le roi à Hébron, et le roi fit alliance avec eux devant le Seigneur ; et ils le sacrèrent roi sur Israël, suivant la parole que le Seigneur avait dite par la bouche de Samuel.

4. David vint ensuite avec tout Israël à Jérusalem, nommée aussi Jébus, où étaient les Jébuséens, habitants du pays.

5. Ceux qui demeuraient dans Jébus dirent alors à David : Vous n'entrerez point ici. Néanmoins David prit la forteresse de Sion ; c'est la cité de David.

6. Et il dit : Quiconque battra le premier les Jébuséens, sera fait prince et général. Joab, fils de Sarvia, monta donc le premier à l'assaut, et fut fait prince.

7. Et David habita dans la citadelle, et c'est ce qui la fit appeler la Cité de David.

1. Congregatus est igitur omnis Israel ad David in Hebron, dicens : Os tuum sumus, et caro tua.

2. Heri quoque, et nudius tertius, cum adhuc regnaret Saul, tu eras qui educebas et introducebas Israel; tibi enim dixit Dominus Deus tuus : Tu pasces populum meum Israel, et tu eris princeps super eum.

3. Venerunt ergo omnes majores natu Israel, ad regem in Hebron, et iniit David cum eis foedus coram Domino; unxeruntque eum regem super Israel, juxta sermonem Domini, quem locutus est in manu Samuel.

4. Abiit quoque David et omnis Israel in Jerusalem; hæc est Jebus, ubi erant Jebusæi habitatores terræ.

5. Dixeruntque qui habitant in Jebus ad David : Non ingredieris huc. Porro David cepit arcem Sion, quæ est civitas David,

6. dixitque : Omnis qui percusserit Jebusæum in primis, erit princeps et dux. Ascendit igitur primus Joab, filius Sarviæ, et factus est princeps.

7. Habitavit autem David in arce, et ideo appellata est Civitas David.

§ II. — *David règne à Hébron, puis à Jérusalem; énumération de ses principaux héros.*
XI, 1 — XII, 40.

1^o David reçoit l'onction royale à Hébron.
XI, 1-3.

CHAP. XI. — 1-3. Passage parallèle : II Reg. v, 1; voyez les notes. — *Congregatus est...* Le narrateur abrège et va droit aux événements les plus décisifs. C'est ainsi qu'il passe entièrement sous silence, comme n'allant pas à son but, les sept années et demi durant lesquelles David, en lutte contre Isboseth et Abner, n'exerça qu'une royauté très imparfaite. Cf. II Reg. II, 4. — *Os tuum...* Locution proverbiale, qui marque une très intime union. Cf. Gen. II, 23. — *Heri quoque...* Déjà, sous Saül, David s'était acquitté avec le plus grand succès de fonctions presque royales. Cf. I Reg. XVIII, 6, 13, etc. — *Tibi...* *dixit Dominus.* Avec emphase sur le pronom : C'est à toi

que le Seigneur a dit. Allusion à I Reg. xvi, 13. — *Venerunt... majores...* : les notables « passèrent », en tant que représentants du peuple, le contrat (*foedus*) en vertu duquel ils promirent fidélité à David, à telles conditions que le roi accepta. — *Coram Domino* : probablement devant l'arche. Cf. Ex. XXI, 6 ; II Reg. II, 25, etc. — *Juxta sermonem* (vers. 3^o). Réflexion propre à notre narrateur ; elle insiste sur le caractère tout divin de la royauté de David.

2^o David s'empare de la citadelle de Sion et fixe sa résidence à Jérusalem. XI, 4-9.

4-9. Comparez II Reg. v, 6-10, où le récit est plus complet. — *Jerusalem...* *Jebus.* Sur cet ancien nom, voyez Jos. xv, 8 ; Jud. XIX, 10, et les notes. — *Habitatores terræ.* C.-à-d. la population indigène. Les Jébuséens appartenaient à la grande famille chananéenne. — *Non ingreditis...* Réponse autrement orgueilleuse et insultante dans le passage parallèle ; nous n'en avons ici que le sens général. — En revanche, la promesse de David (*omnis qui...*, vers. 6) est exprimée par l'auteur des Paralipomènes en

8. *Ædificavitque urbem in circuitu a Mello usque ad gyrum; Joab autem reliqua urbis exstruxit.*

9. *Proficiebatque David vadens et crescens, et Dominus exercituum erat cum eo.*

10. *Hi principes virorum fortium David, qui adjuverunt eum ut rex fieret super omnem Israel, juxta verbum Domini quod locutus est ad Israel;*

11. *et iste numerus robustorum David. Jesbaam, filius Hachamoni, principes inter triginta. Iste levavit hastam suam super trecentos vulneratos una vice.*

12. *Et post eum Eleazar, filius patris ejus, Ahohites, qui erat inter tres potentes.*

13. *Iste fuit cum David in Phesdomim, quando Philisthim congregati sunt ad locum illum in prælium. Et erat ager regionis illius plenus hordeo; fugeratique populus a facie Philisthinorum.*

14. *Hi steterunt in medio agri, et defenderunt eum; cumque percussissent Philisthæos, dedit Dominus salutem magnam populo suo.*

15. *Descenderunt autem tres de triginta principibus ad petram in qua erat David, ad speluncam Odollam, quando*

8. Et il bâtit des constructions autour de la ville, depuis Mello jusqu'au tournant; et Joab construisit le reste de la ville.

9. Et David allait progressant et croissant, et le Seigneur des armées était avec lui.

10. Voici les chefs des vaillants hommes de David, qui l'aiderent à devenir roi sur tout Israël, suivant la déclaration que le Seigneur avait faite à Israël;

11. et voici le nombre des héros de David. Jesbaam, fils d'Hachamoni, chef des trente. C'est lui qui, ayant brandi sa lance, en blessa trois cents en une seule fois.

12. Après lui, Éléazar l'Ahohite, fils de Dodo, était parmi les trois plus vaillants.

13. C'est lui qui se trouva avec David à Phesdomim, quand les Philistins s'y rassemblèrent pour livrer bataille. Et il y avait en ce lieu un champ plein d'orge; et le peuple s'était enfui de devant les Philistins.

14. Mais ceux-ci tinrent ferme au milieu du champ, et le défendirent; et après qu'ils eurent battu les Philistins, le Seigneur donna une grande délivrance à son peuple.

15. Trois des trente chefs descendirent auprès de David sur le rocher où il était, près de la caverne d'Odollam, quand les

termes beaucoup plus clairs. — *Ascendit...* Joab : trait spécial. — *Factus... princeps.* Comme Joab était alors depuis assez longtemps le général en chef de l'armée de David, ces mots signifient qu'il fut confirmé dans ses fonctions après son acte de bravoure; ou bien, selon quelques interprètes, que David lui conféra quelque dignité nouvelle, par exemple, le titre de gouverneur de Jérusalem. — *Joab... reliqua...* (vers. 8). Autre trait spécial. — *Proficiebatque...* Expression énergique et pittoresque, pour décrire la prospérité toujours croissante de David.

3^e Liste des héros du roi David. XI, 10-46.

Cette liste se retrouve, avec quelques variantes, au second livre des Rois, xxiii, 8-39 (voyez les notes), mais elle est placée à la fin de l'histoire de David; ici elle a été rattachée à la pronesse de Joab, lequel était lui-même un des plus vaillants héros de David.

10-11^a. Introduction. Comp. II Reg. xxiii, 8^a, — *Qui adjuverunt...* Détail nouveau. L'hébreu dit, avec une nuance; qui se montrèrent forts: — *Ut rex staret*: et aussi pour qu'il maintînt ensuite et agrandit son autorité.

11^b-14. Les trois héros les plus célèbres. — Le premier, *Jesbaam*. Cf. II Reg. xxiii, 8^b. *Princeps...*: nous verrons plus bas, xxvii, 2, qu'il

commandait le premier des vingt-quatre corps d'armée de David. Sur l'expression « prince des trente », voyez la note de II Reg. xxiii, 13. *Tre-centos vulneratos*: huit cents d'après le passage parallèle; il y a une erreur de transcription d'un côté ou de l'autre. — Le second héros, vers. 12-13^a. Cf. II Reg. xxiii, 9-10. Au lieu de *filiius patris ejus*, ilseze, d'après l'hébreu: fils de *Dôdô*; car ce mot est un nom propre. *Inter tres*: lui, Jesbaam et Semma. *Phesdomim* est un trait spécial. Sur cette localité, située dans les montagnes de Juda, voyez I Reg. xvii, 1 et la note. — Le troisième héros, vers. 13^b-14. Quelques lignes ont été certainement omises au milieu du vers. 13, comme on le voit en comparant ce passage à II Reg. xxiii, 11-12; à partir des mots *quando congregati* il s'agit d'un troisième épisode, et d'un troisième héros nommé Semma. *Ager plenus hordeo*: d'après II Reg., plein de lentilles; variante attribuable à la ressemblance qui existe entre les mots qui désignent l'orge et ce légume. *Hi steterunt*: de nouveau le texte a souffert; c'est Semma qui s'arrêta et qui frappa les Philistins (cf. I Reg. xxiii, 12).

15-19. L'eau de la citerne de Bethléem. Comparez II Reg. xxiii, 13-17, et le commentaire. — *Tres*. Probablement encore Jes-

Philistins vinrent camper dans la vallée de Raphaïm.

16. David était donc dans la forteresse, et il y avait un poste de Philistins à Bethléem ;

17. et David eut un désir, et il dit : Oh ! si quelqu'un me donnait de l'eau de la citerne de Bethléem, qui est près de la porte !

18. Alors ces trois hommes traversèrent le camp des Philistins, puisèrent de l'eau dans la citerne qui était à la porte de Bethléem, et ils l'apportèrent à David, afin qu'il en bût ; mais il refusa, et il préféra l'offrir en libation au Seigneur,

19. en disant : A Dieu ne plaise que je fasse cela en sa présence, et que je boive le sang de ces hommes, qui m'ont apporté cette eau au péril de leur vie ! C'est pour cela qu'il ne voulut point en boire. Voilà ce que firent ces trois héros.

20. Abisai, frère de Joab, était le premier des trois *secunds*. C'est lui aussi qui brandit sa lance contre trois cents hommes, qu'il tua. Et il était très renommé entre les trois.

Philistiim fuerant castrametati in valle Raphaim.

16. Porro David erat in præsidio, et statio Philistinorum in Bethlehem.

17. Desideravit igitur David, et dixit : O si quis daret mihi aquam de cisterna Bethlehem, quæ est in porta !

18. Tres ergo isti per media castra Philistinorum perrexerunt, et hausserunt aquam de cisterna Bethlehem, quæ erat in porta, et attulerunt ad David ut biberet ; qui noluit, sed magis libavit illam Domino,

19. dicens : Absit ut in conspectu Dei mei hoc faciam, et sanguinem istorum virorum bibam, quia in periculo animarum suarum attulerunt mihi aquam ! Et ob hanc causam noluit bibere. Hæc fecerunt tres robustissimi.

20. Abisai quoque, frater Joab, ipse erat princeps trium ; et ipse levavit hastam suam contra trecentos vulneratos, et ipse erat inter tres nominatissimus,

baam, Eléazar et Semma (vers. 11-14). *Ad pertram* est un détail propre aux Paraltipomènes. Sur la caverne d'Odollam et la vallée de Raphaïm, voyez I Reg. v, 18 ; xxii, 1, et l'explication.

20-25. Seconde classe de héros. Comp. II Reg. xxiii, 18-23, et le commentaire. — Le premier, Abisai, vers. 20-21. *Tres secundos* : la triade dont il est question dans cette série de versets. *Tres primos* : la triade précédente. — Le second, Banaias, vers. 22-25. On signale trois traits de sa bravoure (vers. 22^b, 22^c, 23). *Duos Ariel Moab* ; au passage parallèle des Rois, la Vulgate traduit : « deux lions de Moab, » et le mot *'ari'el* a, en effet, le sens de lion ; mais il est pris ici au figuré pour désigner de vaillants guerriers. *Quinque cubitorum* : c.-à-d. 2^m625 ; l'auteur du livre des Rois n'a pas ce détail, non plus que le suivant (*ut Hectorium trecentum* ; cf. I Reg. xvii, 7, et l'explication). *Ad auriculam suam* : David en fit un de ses conseillers privés. — Rien du troisième héros de la seconde catégorie, sur lequel l'auteur du livre des Rois est également muet.

26-46. Troisième classe de héros. — Liste de

quarante-huit autres guerriers renommés, semblable, à part les variantes de transcription et



Entrée de la caverne d'Odollam, suivant ceux qui la plaçant auprès du mont des Francs.

les seize derniers noms (vers. 41^b-46), qui sont entièrement nouveaux, à celle de II Reg. xxiii, 24-30. — *Filius patris ejus* (vers. 26) ; plutôt : fils de *Dôdô*, comme au vers. 12. — Les quatre

21. et inter tres secundos inclytus, et princeps eorum; verumtamen usque ad tres primos non pervenerat.

22. Banaïas, filius Joiadæ, viri robustissimi, qui multa opera perpetrarat, de Cabseel. Ipse percussit duos Ariel Moab; et ipse descendit, et interfecit leonem in media cisterna tempore nivis.

23. Et ipse percussit virum Ægyptium, cujus statura erat quinque cubitorum, et habebat lanceam ut liciatorum texentium. Descendit igitur ad eum cum virga, et rapuit hastam quam tenebat manu, et interfecit eum hasta sua.

24. Hæc fecit Banaïas, filius Joiadæ, qui erat inter tres robustos nominatissimus,

25. inter triginta primus; verumtamen ad tres usque non pervenerat. Posuit autem eum David ad auriculam suam.

26. Porro fortissimi viri in exercitu: Asahel, frater Joab, et Elchanaan, filius patruï ejus, de Bethléhem;

27. Sammoth Arorites, Helles Phalonites;

28. Ira, filius Acces, Thecutes, Abiezer Anathothites;

29. Sobbochai Husathites, Ilai Ahothites;

30. Maharai Netophathites, Heled, filius Baana, Netophathites;

31. Ethal, filius Ribai de Gabaath, filiorum Benjamin, Banaia Pharathonites;

32. Hurai de torrente Gaas, Abiel Arbathites, Azmoth Bauramites, Eliaba Salabonites;

33. Filii Assem Gezonites, Jonathan, filius Sage, Ararites;

34. Ahiam, filius Sachar, Ararites;

35. Eliphâl, filius Ur;

36. Ephèr Mochèrathites, Ahia Phélonites;

37. Hèsro Carmelites, Naarai filius Asbai;

38. Joël, frater Nathan, Mibahar, filius Agarai;

21. Il était le plus illustre de ces trois seconds, et leur chef. Néanmoins il n'égalait pas encore les trois premiers.

22. Banaïas de Cabseël, fils de Joiadâ, qui fut un homme très vaillant, se signala par plusieurs grandes actions. Il tua les deux Ariel de Moab; et étant descendu dans une citerne par un temps de neige, il y tua un lion.

23. C'est lui aussi qui tua un Égyptien haut de cinq coudées, qui portait une lance comme une ensuble de tisserand. Il l'attaqua avec un bâton; et, lui ayant arraché la lance qu'il tenait à la main, il le tua de cette lance même.

24. Voilà ce que fit Banaïas, fils de Joiadâ. Il était aussi très illustre entre les trois seconds,

25. et le premier entre les trente; néanmoins il n'égalait pas encore les trois premiers. David l'admit dans son conseil secret.

26. Mais les guerriers les plus vaillants *du reste* de l'armée étaient: Asahel, frère de Joab, et Elchanaan de Bethléem, fils de l'oncle paternel d'Asahel,

27. Sammoth l'Arorite, et Hellès le Phalonite,

28. Ira de Thécua, fils d'Accès, Abiézer d'Anathoth,

29. Sobbochai l'Husathite, Ilai l'Ahothite,

30. Maharai de Nétophath, Héled, fils de Baana, aussi de Nétophath,

31. Ethai, fils de Ribai, de Gabaath, de la tribu de Benjamin, Banaia de Pharathon,

32. Hurai du torrent de Gaas, Abiel d'Arbath, Azmoth le Bauramite, Eliaba le Salabonite,

33. les fils d'Assem le Gézonite, Jonathan, fils de Sagé, l'Ararite,

34. Ahiam, fils de Sachar, *aussi* Ararite,

35. Eliphâl, fils d'Ur,

36. Ephèr le Mochérathite, Ahia le Phélonite,

37. Hèsro du Carmel, Naarai, fils d'Asbai,

38. Joël, frère de Nathan, Mibahar, fils d'Agarai,

nomms *Ilat* (vers. 29), *Hepher*, *Ahia* (vers. 36) et *Mibahar* (vers. 38) ne peuvent être identifiés avec aucun de ceux que renferme la liste correspondante des Rois. — *Filii Assem* (vers. 33). Lisez *Bney Hašem*, nom propre individuel. — *Zabaï* (vers. 41^b). C'est à partir de cet endroit

que nous trouvons une série de personnages non mentionnés au passage parallèle des Rois; ils proviennent de documents spéciaux. — *Mathanites* (vers. 43). Hébr.: le *Méthane*, c.-à-d. de Méthen, lieu inconnu. — *Astarothites* (vers. 44): d'Astaroth, ville de la province de Basan; voyez

39. Sélec l'Ammonite, Naaraï de Béroth, écuyer de Joab, fils de Sarvia,
40. Ira de Jéther, Gareb aussi de Jéther,

41. Urie l'Héthéen, Zabad, fils d'Oholi,
42. Adina, fils de Siza, de la tribu de Ruben et chef de cette tribu, lequel en avait encore trente avec lui ;

43. Hanan, fils de Maacha, et Josaphat le Mathanite,

44. Ozia d'Astaroth, Samma et Jéhiel, fils d'Hotham, l'Arorite,

45. Jédihel, fils de Samri, et Joha, son frère, de Thosa,

46. Eliel de Mahumi, avec Jéribai et Josaia, fils d'Elnaëm, et Jethma de Moab, Eliel et Obel, et Jasiel de Masobia.

39. Selec Ammonites, Naharaï Berothites, armiger Joab, filii Sarviae ;

40. Ira Jethræus, Gareb Jethræus ;

41. Urias Hethæus, Zabad, filius Oholi ;

42. Adina, filius Siza Rubenites, princeps Rubenitarum, et cum eo triginta ;

43. Hanan, filius Maacha, et Josaphat Mathanites ;

44. Ozia Astarothites, Samma et Jehiel, filii Hotham. Arorites ;

45. Jedihel, filius Samri, et Joha, frater ejus, Thosaites ;

46. Eliel Mahumites, et Jeribai et Josaia, filii Elnaem, et Jethma Moabites, Eliel, et Obel, et Jasiel de Masobia.

CHAPITRE XII

1. Ceux-ci vinrent aussi trouver David à Sicéleg, lorsqu'il était encore obligé de fuir Saül, fils de Cis ; c'étaient des guerriers très forts et très vaillants,

2. qui tiraient de l'arc, et qui se servaient des deux mains pour jeter des pierres avec la fronde, ou pour tirer des flèches. Ils étaient frères de Saül, de la tribu de Benjamin.

3. Le chef Ahiezer, et Joas, *tous deux* fils de Samaa de Gabaath ; Jaziel et Phallet, fils d'Azmoth, Baracha et Jéhu d'Anathoth ;

4. Samaïas de Gabaon, très brave parmi les trente, et chef des trente ; Jérémie, Jéhéziel, Johanan, et Jézabad de Gadéroth,

5. Eluzai, Jérimuth, Baalia, Samaria, et Saphatia l'Haruphite,

1. Hi quoque venerunt ad David in Siceleg, cum adhuc fugeret Saul, filium Cis, qui erant fortissimi et egregii pugnatore,

2. tendentes arcum, et utraque manu fundis saxa jacentes, et dirigentes sagittas ; de fratribus Saul, ex Benjamin :

3. princeps Ahiezer, et Joas, filii Samaa, Gabaathites, et Jaziel, et Phallet, filii Asmoth, et Baracha, et Jehu Anathothites ;

4. Samaïas quoque Gabaonites, fortissimus inter triginta et super triginta ; Jeremias, et Jehzeiel, et Johanan, et Jézabad Gaderothites ;

5. et Eluzai, et Jerimuth, et Baalia, et Samaria, et Saphatia Haruphites ;

la note de VI, 71. — *Mahumites* (vers. 46) : probablement de Mahanaim (note de Gen. xxxii, 2). — *Masobia* n'a pas été identifiée.

49 énumération d'autres héros du roi David. XII, 1-22.

Tout ce passage est propre aux Paralipomènes. CHAP. XII. — 1-7. Guerriers de Benjamin et de Juda qui vinrent rejoindre David à Sicéleg. — Introduction, vers. 1-2*. La ville de *Siceleg* joua un rôle important dans la première période de l'histoire de David ; le jeune prince, obligé de se réfugier chez les Philistins, la reçut en don d'Achis, roi de Geth. Cf. I Reg. xxvii, 1-7. — *Cum adhuc fugeret*. C'était l'époque où la persécution de Saül était devenue le plus violente. — *Egregii pugnatore*. Dans l'hébreu : les auxiliaires à la guerre ; savoir, de David, à qui ils prêtèrent main forte dans ses expéditions

contre Gessur, Amalec, etc. Cf. II Reg. xxvii, 8. — *Tendentes arcum*. La tribu de Benjamin possédait de très habiles archers. Voyez VIII, 40, et II Par. xiv, 8. — *Et utraque manu*. Les frondeurs ambidextres de cette même tribu étaient aussi depuis longtemps célèbres. Cf. Jud. xx, 16. — La liste, vers. 2*-7. Les mots de *fratribus Saul* sont expliqués par *ex Benjamin* et désignent simplement des Benjaminites. Mais le fait est signalé comme remarquable : des membres de la propre tribu du roi l'abandonnèrent pour suivre son rival. La liste contient aussi quelques guerriers de Juda, comme on le voit par les villes dont ils étaient originaires (par exemple : *Gaderothites*, vers. 4, c.-à-d. de Gadara ; cf. Jos. xv, 36 et la note ; *Gedor*, vers. 7 ; cf. iv, 4 et la note). — *Princeps Ahiezer*, vers. 3. C'était le chef de ces Benjaminites ralliés à David. — *Gaba-*

6. Elcana, et Jesia, et Azareel, et Joëzer, et Jesbaam de Carehim ;

7. Joela quoque, et Zabadia, filii Jehoram de Gedor.

8. Sed et de Gaddi transfugerunt ad David cum lateret in deserto, viri robustissimi, et pugnatōres optimi, tenentes clypeum et hastam ; facies eorum quasi facies leonis, et veloces quasi capræ in montibus.

9. Ezer princeps, Obdias secundus, Eliab tertius,

10. Masmana quartus, Jeremias quintus,

11. Ethi sextus, Eliel septimus,

12. Johanan octavus, Elzebab nonus,

13. Jeremias decimus, Machbanai undecimus.

14. Hi de filiis Gad, principes exercitus. Novissimus centum militibus præerat, et maximus mille.

15. Isti sunt qui transierunt Jordannem mense primo, quando inundare consuevit super ripas suas ; et omnes fugaverunt, qui morabantur in vallibus ad orientalem plagam, et occidentalem.

16. Venerunt autem et de Benjamin, et de Juda, ad præsidium in quo morabatur David.

17. Egressusque est David obviam eis, et ait : Si pacifice venistis ad me ut auxiliemini mihi, cor meum jungatur vobis ; si autem insidiamini mihi pro ad-

6. Elcana, Jésia, Azaréel, Joézer, et Jesbaam de Caréhim,

7. Joéla et Zabadia, fils de Jérham, qui était de Gédor.

8. De Gad aussi des hommes très forts et d'excellents guerriers accoururent auprès de David, lorsqu'il était caché dans le désert. Ils maniaient le bouclier et la lance ; ils avaient un visage de lion, et ils étaient agiles comme les chèvres des montagnes.

9. Ezer le chef, Obdias le second, Éliab le troisième,

10. Masmana le quatrième, Jérémie le cinquième,

11. Ethi le sixième, Éliel le septième,

12. Johanan le huitième, Elzébad le neuvième,

13. Jérémie le dixième, Machbanai le onzième.

14. C'étaient des fils de Gad, et les chefs de l'armée. Le moindre commandait cent soldats, et le plus grand en commandait mille.

15. Ce sont eux qui traversèrent le Jourdain au premier mois, lorsqu'il a coutume de déborder sur ses rives ; ils mirent en fuite tous ceux qui demeureraient dans les vallées, tant à l'orient qu'à l'occident.

16. Plusieurs aussi vinrent de Benjamin et de Juda dans la forteresse où David s'était retiré.

17. Et lui, étant sorti au-devant d'eux, leur dit : Si vous venez à moi avec un esprit de paix, pour me secourir, je ne veux avoir qu'un même cœur avec vous ;

thites : de Gabaa de Saül. Cf. I Reg. xi, 4. — *Anathothites* : d'Anathoth, patrie de Jérémie (note de Jos. xxi, 18). — *Triginta*. Le corps d'élite dont il a été fait mention plus haut, xi, 11. Non seulement Samaïas en fit partie (*inter*), mais il le commanda pendant quelque temps (*super*).

8-18. Guerriers de la tribu de Gad, et autres héros des tribus de Benjamin et de Juda qui vinrent offrir leur concours à David. — Introduction, vers. 8. *De Gaddi* : c.-à-d. de Gad. *Transfugerunt* : d'après l'hébreu, ils « se séparèrent » (du parti de Saül). *Cum... in deserto* : à Odollam ou à Engaddi (cf. I Reg. xxii, 1, 4 ; xxiv, 1-2) ; le présent épisode est donc antérieur à celui que racontent les vers. 1-7. — *Quasi... leonis... capræ* : belle et poétique description de leur mâle courage, et de leur souplesse si précieuse pour les anciens guerriers. Cf. II Reg. i, 23 ; ii, 18. — Liste des guerriers gadites, vers. 9-13. *Ezer princeps* : le chef de cette petite troupe (comparez les vers. 3). — Conclusion de la liste, vers. 14. *Principes exercitus* : principaux

guerriers, et non pas des chefs d'armée. *Novissimus centum...* ; le sens paraît être plutôt, d'après l'hébreu : le moindre pouvait résister à cent, le plus vaillant à mille (encore le style poétique et hyperbolique). — Un exploit de ces héros gadites, vers. 15 ; simple et rapide allusion à un fait qui était alors généralement connu. *Mense primo* : au mois d'abib ou de nisan, qui correspond en partie à nos mois de mars et d'avril. *Quando inundare...* : à la suite des pluies printanières et lorsque commencent à fondre les neiges de l'Hermont (cf. Jos. iii, 15) ; il fallait une hardiesse et une bravoure extraordinaires pour s'élaner dans le fleuve débordé. — Autres guerriers de Benjamin et de Juda qui s'associèrent à David, vers. 16-18 ; leurs noms ne sont pas indiqués. *Ad præsidium* : on ignore quelle était cette forteresse. — *Egressus... obviam...* : pour s'assurer des intentions de cette troupe inconnue, qui pouvait être composée d'émissaires de Saül. *Ait : Si...* : cette petite allocution convenait fort bien à la circonstance. car le jeune roi s'y mon-

mais si vous venez de la part de mes ennemis pour me surprendre, quoique je n'aie fait aucun mal, que le Dieu de nos pères en soit le témoin et le juge.

18. Alors l'esprit revêtit Amasai, qui était un chef des trente, et il dit : Nous sommes à vous, ô David, et avec vous, fils d'Isaï. Paix, paix à ceux qui prennent votre défense ; car votre Dieu vous protège. David les accueillit donc, et en fit les chefs de ses troupes.

19. Il y en eut aussi de Manassé qui se joignirent à David, lorsqu'il marchait avec les Philistins contre Saül. Mais il ne combattit pas avec eux ; car les princes des Philistins, ayant tenu conseil, le renvoyèrent, en disant : Il s'en retournera vers Saül son maître, au péril de nos têtes.

20. C'est donc lorsqu'il revint à Sicéleg que quelques hommes de Manassé se joignirent à lui ; savoir : Ednas, Jozabad, Jédihel, Michel, Ednas, Jozabad, Eliu et Salathi, qui avaient mille hommes de cette tribu sous leur conduite.

21. Ce sont eux qui prêtèrent leur secours à David pour arrêter les voleurs. Car ils étaient tous des hommes très vaillants, et ils furent chefs dans l'armée.

22. Mais c'est tous les jours que des gens venaient à David pour lui prêter secours, de manière à former un nombre considérable, comme une armée de Dieu.

23. Voici le nombre des chefs de l'armée, qui vinrent trouver David à Hébron, pour lui transférer la royauté de Saül, suivant la parole du Seigneur.

24. Fils de Juda, portant le bouclier

versariiis meis, cum ego iniquitatem in manibus non habeam, videat Deus patrum nostrorum, et judicet.

18. Spiritus vero induit Amasai principem inter triginta, et ait : Tui sumus, ô David, et tecum, fili Isai ; pax, pax tibi, et pax adjutoribus tuis ; te enim adjuvat Deus tuus. Suscepit ergo eos David, et constituit principes turmæ.

19. Porro de Manasse transfugerunt ad David, quando veniebat cum Philistiim adversus Saul, ut pugnaret ; et non dimicavit cum eis, quia inito consilio remiserunt eum principes Philisthinorum, dicentes : Periculo capitis nostri revertetur ad dominum suum Saul.

20. Quando igitur reversus est in Sicéleg, transfugerunt ad eum de Manasse, Ednas, et Jozabad, et Jedihel, et Michael, et Ednas, et Jozabad, et Eliu, et Salathi, principes milium in Manasse.

21. Hi præbuerunt auxilium David adversus latrunculos, omnes enim erant viri fortissimi ; et facti sunt principes in exercitu.

22. Sed et per singulos dies veniebat ad David ad auxiliandum ei, usque dum fieret grandis numerus, quasi exercitus Dei.

23. Iste quoque est numerus principum exercitus, qui venerunt ad David, cum esset in Hebron, ut transferrent regnum Saul ad eum, juxta verbum Domini.

24. Filii Juda portantes clypeum et

tre, d'une part, plein de bonté pour ceux qui se présenteraient en amis ; d'autre part, ne craignant rien de ceux qui viendraient en ennemis. — *Spiritus vero induit*. L'écrivain sacré a voulu sans doute désigner l'Esprit de Dieu. Cf. Jud. vi, 34 ; II Par. xxiv, 20. — *Tui sumus*... Les paroles d'Amasai sont émuës, ardentes, et expriment le plus généreux dévouement. — *Principes turmæ* : officiers de la petite armée qui allait toujours grossissant. Cf. vers. 22.

19-22. Guerriers de la tribu de Manassé qui adhérèrent les premiers à David. — L'époque de cette adhésion est marquée au vers. 19, qui résume I Reg. xxx, 2-xxx, 1. *Quando veniebat*... : moment si triste et si critique de la vie de David. — La liste, vers. 20. Sur l'expression *principes milium*, voyez Num. xxxi, 14. — Combien le concours de ces nouveaux amis fut opportun et précieux, vers. 21. *Adversus latrunculos* : les

pillards amalécites, qui avaient saccagé Sicéleg pendant l'absence de David. Cf. I Reg. xxx, 1-2. — Conclusion de tout cet allié, vers. 22. *Exercitus Dei* est une métaphore hébraïque pour signifier : une grande armée. Comparez les locutions analogues : montagnes de Dieu, Ps. xxxv, 7 ; cœurs de Dieu, Ps. lxxix, 11, etc.

5° Liste des guerriers qui participèrent à l'élection royale de David. XII, 23-40.

Ce passage aussi est complètement nouveau. 23. Titre et introduction. — *Numerus principum*... Dans l'hébreu : le nombre des hommes équipés pour la guerre. Il ne s'agit donc pas exclusivement des chefs de l'armée, dont quelques-uns seulement sont signalés (vers. 27). — *Ut transferrent*... : après la mort de Saül, par une élection solennelle.

24-37. Énumération des guerriers fournis par chaque tribu. — *Filii*... L'énumération prend

hastam, sex millia octingenti expediti ad prælium.

25. De filiis Simeon, virorum fortissimorum ad pugnandum, septem millia centum.

26. De filiis Levi, quatuor millia sexcenti;

27. Joiada quoque, princeps de stirpe Aaron, et cum eo tria millia septingenti;

28. Sadoc etiam, puer egregiæ indolis, et domus patris ejus, principes viginti duo.

29. De filiis autem Benjamin, fratribus Saul, tria millia; magna enim pars eorum adhuc sequebatur domum Saul.

30. Porro de filiis Ephraim, viginti millia octingenti, fortissimi robore, viri nominati in cognationibus suis.

31. Et ex dimidia tribu Manasse, decem et octo millia, singuli per nomina sua venerunt ut constituerent regem David.

32. De filiis quoque Issachar, viri eruditi, qui noverant singula tempora ad præcipiendum quid facere deberet Israel, principes ducenti. Omnis autem reliqua tribus eorum consilium sequebatur.

33. Porro de Zabulon, qui egrediebantur ad prælium, et stabant in acie instructi armis bellicis, quinquaginta millia venerunt in auxilium, non in corde duplici.

34. Et de Nephthali, principes mille; et cum eis instructi clypeo et hasta triginta et septem millia.

35. De Dan etiam præparati ad prælium, viginti octo millia sexcenti.

36. Et de Aser egredientes ad pugnam, et in acie provocantes, quadraginta millia.

37. Trans Jordanem autem, de filiis

et la lance, six mille huit cents, prêts à combattre.

25. Des fils de Siméon, hommes très vaillants pour le combat, sept mille cent.

26. Des fils de Lévi, quatre mille six cents;

27. et Joiada, prince de la race d'Aaron, et avec lui trois mille sept cents;

28. et Sadoc, jeune homme d'un naturel excellent, et la maison de son père, vingt-deux chefs.

29. Des fils de Benjamin, frères de Saül, trois mille; car la plupart des autres suivaient encore la maison de ce prince.

30. Des fils d'Ephraïm, vingt mille huit cents, tous gens très robustes, renommés dans leurs familles.

31. De la demi-tribu de Manassé, dix-huit mille, qui vinrent, désignés nominativement, afin d'établir David sur le trône.

32. Des fils d'Issachar, hommes sages, qui avaient l'intelligence des temps pour ordonner à Israël ce qu'il devait faire, deux cents chefs; et tout le reste de la tribu suivait leur conseil.

33. De Zabulon, des hommes aguerris, bien armés et prêts à combattre, vinrent au nombre de cinquante mille offrir leur service à David, sans duplicité de cœur.

34. Et de Nephthali, mille princes suivis de trente-sept mille hommes armés de lances et de boucliers.

35. Et vingt-huit mille six cents de la tribu de Dan, tous gens guerriers.

36. Et quarante mille de celle d'Aser, marchant en bataille, et toujours prêts à attaquer l'ennemi.

37. Et cent vingt mille d'au delà du

les tribus telles qu'elles étaient géographiquement installées sur le territoire (voyez l'At. géogr., pl. VII); elle va d'abord du sud au nord dans la Palestine cisjordanienne, vers. 24-36, pour passer ensuite, pareillement du sud au nord, de l'autre côté du Jourdain, vers. 37. La plupart des tribus reçoivent un éloge caractéristique, qui relève leur bravoure. — *Joiada et Sadoc* (vers. 27 et 28) obtiennent seuls une mention nominale. Au lieu de *puer egregiæ indolis*, lisez, d'après l'hébreu: vaillant jeune homme. — *Magna pars eorum...* (vers. 29): de là le petit nombre des guerriers fournis par la tribu de Benjamin, qui était demeurée, en majorité, fidèle à la maison de Saül. — *Per nomina sua* (vers. 31): désignés nominativement par leur tribu. — *De... Issachar* (vers. 32): le chiffre des guer-

riers a été omis cette fois. *Noverant... tempora...*: non pas des astronomes, ainsi que le prétendent les anciens exégètes juifs; mais des hommes sages au point de vue de la conduite pratique et politique. — *Non in corde duplici* (vers. 33): c.-à-d. d'un cœur résolu. — En examinant les divers nombres qui accompagnent cette énumération, on remarque aussitôt que les tribus transjordanienues furent représentées par de très forts contingents; de même les tribus cisjordanienues les plus éloignées du lieu de la réunion (Zabulon, Nephthali, Aser). Les plus rapprochées ne fournirent au contraire qu'un petit chiffre de guerriers; le narrateur nous a lui-même indiqué (vers. 29) le motif spécial de l'infériorité des Benjaminites; Ephraïm avait été affaibli par des guerres multiples et s'était toujours montré

Jourdain, tant des fils de Ruben et de Gad, que de la demi-tribu de Manassé, tous bien armés.

38. Tous ces braves guerriers, prêts à combattre, vinrent avec un cœur parfait trouver David à Hébron, pour l'établir roi sur tout Israël. Et tout le reste d'Israël était d'un même cœur pour faire régner David.

39. Ils demeurèrent là trois jours auprès de David, mangeant et buvant, car leurs frères leur avaient préparé des vivres.

40. Mais, de plus, ceux qui habitaient auprès d'eux, jusqu'à Issachar, Zabulon et Nephthali, apportaient des aliments sur des ânes, des chameaux, des mulets et des bœufs pour les nourrir; de la farine, des figues, des raisins secs, du vin et de l'huile, des bœufs et des moutons en abondance. Car c'était une réjouissance générale en Israël.

Ruben, et de Gad, et dimidia parte tribus Manasse, instructi armis bellicis, centum viginti millia.

38. Omnes isti viri bellatores expediti ad pugnandum, corde perfecto venerunt in Hebron, ut constituerent regem David super universum Israel; sed et omnes reliqui ex Israel uno corde erant ut rex fieret David.

39. Fueruntque ibi apud David tribus diebus, comedentes et bibentes; præparaverant enim eis fratres sui.

40. Sed et qui juxta eos erant, usque ad Issachar, et Zabulon, et Nephthali, afferebant panes in asinis, et camelis, et mulis, et bobus, ad vescendum; farinam, palathas, uvam passam, vinum, oleum, boves, arietes ad omnem copiam; gaudium quippe erat in Israel.

CHAPITRE XIII

1. Cependant David tint conseil avec les tribuns, les centurions et tous les princes.

2. Et il dit à toute l'assemblée d'Israël : Si vous êtes de l'avis que je vais vous proposer, et s'il vient du Seigneur notre Dieu, envoyons vers nos autres frères dans tout le pays d'Israël, vers les prêtres et les lévites qui demeurent dans les faubourgs des villes, afin qu'ils s'assemblent avec nous,

3. et ramenons auprès de nous l'arche de notre Dieu, car nous ne nous en sommes pas occupés pendant le règne de Saül.

4. Toute l'assemblée répondit qu'il

1. Iniit autem consilium David cum tribunis, et centurionibus, et universis principibus.

2. Et ait ad omnem coetum Israel : Si placet vobis, et a Domino Deo nostro egreditur sermo quem loquor, mittamus ad fratres nostros reliquos in universas regiones Israel, et ad sacerdotes, et levitas, qui habitant in suburbanis urbium, ut congregentur ad nos,

3. et reducamus arcam Dei nostri ad nos; non enim requisivimus eam in diebus Saul.

4. Et respondit universa multitudo ut

rival de Juda; quant à cette dernière tribu et à celle de Siméon, elle devait être en partie notable employée au service des vivres, ce qui n'était pas peu de chose pour une assemblée d'environ 340 000 hommes (voyez les vers. 33-40).

38-40. L'assemblée d'Hébron. — *Corde perfecto* : en toute sincérité de cœur. — *Sed et... relitui* : le reste des guerriers, demeurés dans leurs foyers. — *Præparaverant... fratres* (vers. 39); les habitants d'Hébron et de tout le sud de la Palestine. *Qui juxta eos* (vers. 40) : les tribus limitrophes de celle de Juda. *Usque ad...* même les tribus du nord. Ces détails démontrent quelle parfaite communion de sentiments régnait alors dans la nation entière. — *In asinis...* bœufs. Il n'est question que des bêtes de somme,

au nombre desquelles les chevaux n'étaient pas comptés à cette époque; c'est pourquoi on ne les cite point.

§ III. — *Translation de l'arche à Sion; le palais et la famille de David; organisation du culte divin.* XIII, 1 — XVI, 43.

1° L'arche est transportée en grande pompe de Cariatharim à la maison d'Obédédôm. XIII, 1-14. — Passage parallèle : II Reg. vi, 1-11 (voyez le commentaire).

CHAP. XIII. — 1-4. La proposition de David aux représentants de la nation concernant la translation de l'arche. Détails propres aux Paralipomènes. — *Iniit... constitutum*. Cette consultation eut lieu peu de temps après le couronne-

ita fieret; placuerat enim sermo omni populo.

5. Congregavit ergo David cunctum Israel, a Sihor Ægypti, usque dum ingrediariis Emath, ut adduceret arcam Dei de Cariathiarim.

6. Et ascendit David, et omnis vir Israel ad collem Cariathiarim, qui est in Juda, ut afferret inde arcam Domini Dei sedentis super cherubim, ubi invocatum est nomen ejus.

7. Imposueruntque arcam Dei super plaustrum novum, de domo Abinadab. Oza autem, et frater ejus, minabant plaustrum.

8. Porro David, et universus Israel ludebant coram Deo omni virtute in canticis, et in citharis, et psalteriis, et tympanis, et cymbalis, et tubis.

9. Cum autem pervenissent ad aream Chidon, tetendit Oza manum suam ut sustentaret arcam, bos quippe lasciviens paululum inclinaverat eam.

10. Iratus est itaque Dominus contra Ozam, et percussit eum, eo quod tetigisset arcam; et mortuus est ibi coram Domino.

11. Contristatusque est David, eo quod divisisset Dominus Ozam; vocavitque locum illum, Divisio Ozæ, usque in præsentem diem.

12. Et timuit Deum tunc temporis, dicens: Quomodo possum ad me introducere arcam Dei?

13. Et ob hanc causam non adduxit eam ad se, hoc est in civitatem David; sed avertit in domum Obededom Gethæi.

14. Mansit ergo arca Dei in domo Obededom tribus mensibus; et benedixit Dominus domui ejus, et omnibus quæ habebat.

fallait faire ainsi; car cette proposition avait plu à tout le peuple.

5. David fit donc assembler tout Israël, depuis Sihor d'Égypte jusqu'à l'entrée d'Emath, afin que l'on ramenât de Cariathiarim l'arche de Dieu.

6. Et David, suivi de tout Israël, gravit la colline de Cariathiarim, dans la tribu de Juda, pour en apporter l'arche du Seigneur Dieu assis sur les chérubins, devant laquelle est invoqué son nom.

7. On mit donc l'arche de Dieu sur un char neuf, pour l'amener de la maison d'Abinadab. Oza et son frère conduisaient le char.

8. Or David et tout Israël témoignaient leur joie devant l'arche de toute leur force, en chantant des cantiques et en jouant des harpes, des lyres, des tambourins, des cymbales et des trompettes.

9. Mais, lorsqu'on fut arrivé près de l'aire de Chidon, Oza étendit sa main pour soutenir l'arche, car un des bœufs l'avait fait un peu pencher en regimbant.

10. Alors le Seigneur s'irrita contre Oza, et le frappa pour avoir touché l'arche, et il tomba mort devant le Seigneur.

11. Et David fut affligé de ce que le Seigneur avait frappé Oza, et il appela ce lieu la plaie d'Oza, comme on le nomme encore aujourd'hui.

12. Il eut donc alors une grande crainte du Seigneur, et il dit: Comment pourrais-je faire venir l'arche de Dieu chez moi?

13. C'est pourquoi il ne l'amena point chez lui, c'est-à-dire dans la ville de David; mais il la fit conduire dans la maison d'Obédédom le Géthéen.

14. L'arche de Dieu demeura donc trois mois dans la maison d'Obédédom; et le Seigneur bénit sa maison et tout ce qui lui appartenait.

ment à Hébron. — *Tribunis, centurionibus.* Dans l'hébreu: les chefs de mille et de cent. Par conséquent, des officiers de l'armée. — *Non... requisivimus...* (vers. 8). L'arche avait été en réalité négligée depuis ce temps. Cf. I Reg. vii, 1-2; xxviii, 6.

5. Préparatifs de la cérémonie. — *Cunctum Israel*: trente mille délégués, d'après I Reg. vi, 1. — *A Sihor Ægypti*: l'ouadi el Arich, qui formait la limite de la Palestine au sud-ouest (cf. Jos. xiii, 3; III Reg. viii, 65, et l'*Atl. géogr.*, pl. v). Trait propre à notre auteur. — *Usque dum... Emath*, Sur « l'entrée d'Emath », voyez

la note de Num. xxxiv, 8, et l'*Atl. géogr.*, ibid.

6-10. L'arche est ramenée de Cariathiarim à l'aire de Chidon. — *Ad collem Cariathiarim.* Dans l'hébreu: à Baala, à Carliathiarim. Deux noms, l'ancien et le plus récent, pour désigner la même localité. Cf. Jos. xviii, 14. — *Ludebant* (vers. 8). Hébr.: ils dansaient. — *Ad aream Chidon* (vers. 9). Au passage parallèle des Rois: l'aire de Nachon.

11-14. On laisse l'arche chez Obédédom. — *Distisset...*, *Divisio*. Dans l'hébreu, même jeu de mots qu'au livre des Rois: *Pâras... pères... Obédédom Gethæi*. Obédédom était un lévite de

CHAPITRE XIV

1. Hiram, roi de Tyr, envoya des ambassadeurs à David, avec du bois de cèdre, des maçons et des charpentiers pour lui bâtir une maison.

2. Et David reconnut que Dieu l'avait confirmé roi sur Israël, et qu'il l'avait élevé en autorité sur le peuple d'Israël.

3. Et il épousa encore d'autres femmes à Jérusalem, dont il eut des fils et des filles.

4. Voici les noms des fils qui lui naquirent à Jérusalem : Samua, Sobad, Nathan, et Salomon,

5. Jébahar, Elisua, et Eliphalet,

6. Noga, Napheg, et Japhia,

7. Elisama, Baaliada, et Eliphalet.

8. Or les Philistins, ayant appris que David avait été sacré roi sur tout Israël, s'assemblèrent tous pour l'attaquer. Dès que David l'apprit, il marcha au-devant d'eux.

9. Les Philistins s'avancèrent et se répandirent dans la vallée de Raphaïm.

10. David consulta alors le Seigneur, en disant : Irai-je contre les Philistins, et me les livrerez-vous entre les mains ? Et le Seigneur lui dit : Allez, et je les livrerai entre vos mains.

11. Les ennemis étant donc venus à Baalparasim, David les y défit ; et il

1. Misit quoque Hiram, rex Tyri, nuntios ad David, et ligna cedrina, et artifices parietum, lignorumque, ut ædificarent ei domum.

2. Cognovitque David quod confirmasset eum Dominus in regem super Israël, et sublevatum esset regnum suum super populum ejus Israel.

3. Accepit quoque David alias uxores in Jerusalem, genuitque filios et filias.

4. Et hæc nomina eorum qui nati sunt ei in Jerusalem : Samua, et Sobad, Nathan, et Salomon,

5. Jebahar, et Elisua, et Eliphalet,

6. Noga quoque, et Napheg, et Japhia,

7. Elisama, et Baaliada, et Eliphalet.

8. Audientes autem Philistiim eo quod unctus esset David in regem super universum Israel, ascenderunt omnes ut quærerent eum ; quod cum audisset David, egressus est obviam eis.

9. Porro Philistiim ventientes, diffusi sunt in valle Raphaïm.

10. Consuluitque David Dominum, dicens : Si ascendam ad Philisthæos, et si trades eos in manu mea ? Et dixit ei Dominus : Ascende, et tradam eos in manu tua.

11. Cumque illi ascendissent in Baalparasim, percussit eos ibi David, et

la famille de Caath (cf. xxvi, 1-4) ; sa patrie ne pouvait donc pas être la ville philistine de Geth, mais Gethremmon, cité lévitique qui appartenait précisément aux Caathites. Cf. Jos. xxi, 24.

2° Le palais et les fils de David. XIV, 1-7.

CHAP. XIV. — 1-2. Gracieux présents du roi Hiram à David. Au passage parallèle, II Reg. v, 11 et ss. tous les détails de ce chap. xiv sont racontés avant la translation de l'arche, et telle paraît être leur vraie place chronologique. — *Hiram* est habituellement nommé *Huram* dans le texte hébreu des Paralipomènes. Cf. II Par. ii, 3, 11 ; viii, 18, etc. — *Ut ædificarent*. La construction eut lieu en réalité, d'après II Reg. v, 11.

3-7. Fils de David qui naquirent à Jérusa-

lem. Comparez III, 5-9 ; II Reg. v, 13-16. Autre



Tombeau d'Hiram, près de Tyr.

marque de la prospérité du roi.

dixit : Divisit Deus inimicos meos per manum meam, sicut dividuntur aquæ. Et idcirco vocatum est nomen illius loci Baalpharasim.

12. Dereliqueruntque ibi deos suos, quos David jussit exuri.

13. Alia etiam vice Philisthiim irruerunt, et diffusi sunt in valle.

14. Consulitque rursum David Deum, et dixit ei Deus : Non ascendas post eos; recede ab eis, et venies contra illos ex adverso pyrorum.

15. Cumque audieris sonitum gradientis in cacumine pyrorum, tunc egredieris ad bellum; egressus est enim Deus ante te, ut percutiat castrâ Philisthiim.

16. Fecit ergo David sicut præceperat ei Deus, et percussit castra Philistinorum de Gabaon usque Gazera.

17. Divulgatumque est nomen David in universis regionibus, et Dominus dedit pavorem ejus super omnes gentes.

dit : Le Seigneur s'est servi de moi pour dissiper mes ennemis, comme les eaux se dissipent. C'est pourquoi ce lieu fut appelé Baalpharasim.

12. Les Philistins laissèrent à leurs dieux, et David commanda qu'on les brûlât.

13. Mais les Philistins revinrent encore une autre fois, et se répandirent dans la vallée.

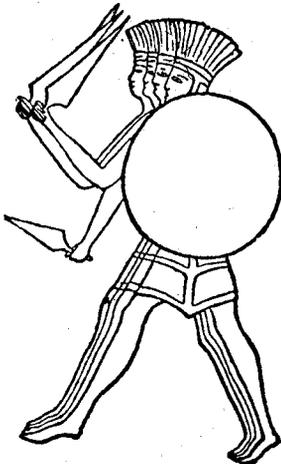
14. Et David consulta Dieu de nouveau, et Dieu lui dit : N'allez pas directement les attaquer; éloignez-vous d'eux, et vous marcherez contre eux de l'autre côté des poiriers.

15. Et quand vous entendrez comme un bruit de pas au sommet des poiriers, vous vous avancerez pour combattre; car c'est Dieu qui marche devant vous pour battre l'armée des Philistins.

16. David fit donc ce que Dieu lui avait commandé, et il battit les Philistins depuis Gabaon jusqu'à Gazéra.

17. Et la renommée de David se répandit dans tous les pays, et le Seigneur le rendit redoutable à toutes les nations.

8° Victoires de David sur les Philistins. XIV, 8-17.



Guerriers philistins. (D'après une peinture égypt.)

8-12. Première victoire. Comp. II Reg. v, 17-21.

et le commentaire. — *Dereliquerunt deos...* (vers. 12) : statues apportées comme un palladium. — *Jussit exuri* est un trait nouveau, qui complète le passage parallèle, II Reg. v, 21. David, en agissant ainsi, se conformait à la loi théocratique. Cf. Deut. vii, 5, 25.

13-17. Deuxième victoire. Voyez II Reg. v, 22-25, et les notes. — *In valle* : la vallée de Raphaïm, comme au vers. 9. — Au lieu de *Gabaon* (vers. 16), nous lisons Gabaon dans le récit parallèle des Rois. *Gazera* ne diffère pas de Gézer (aujourd'hui Tell-Djézer), à l'est d'Accaron. — Le vers. 17 n'a rien qui lui corresponde dans le livre des Rois; il contient une de ces réflexions morales qui sont chères à l'auteur des Parallomènes. *Divulgatum... nomen...* : effet tout naturel de ces triomphes. *Dominus dedit...* : d'où venait réellement la victoire. *Pavorem* : une crainte surnaturelle, très vive.

4° L'arche est transférée à Sion. XV, 1 — XVI, 3.

La narration abonde en particularités et ne reproduit qu'un petit nombre de détails déjà racontés au second livre des Rois. Cf. xv, 25-28, et II Reg. vi, 12-23. Elle insiste longuement sur le rôle que jouèrent les Lévites dans cette grande cérémonie.

CHAPITRE XV

1. Le roi se bâtit aussi des maisons dans la cité de David, et il prépara un lieu pour l'arche du Seigneur, et lui dressa un tabernacle.

2. Il dit ensuite : Il n'est permis à personne de porter l'arche de Dieu, sinon aux lévites que le Seigneur a choisis pour la porter, et pour les rendre ses ministres à jamais.

3. Et il assembla tout Israël à Jérusalem, afin de faire apporter l'arche de Dieu au lieu qu'il lui avait préparé.

4. Il fit aussi venir les enfants d'Aaron et les lévites.

5. Des fils de Caath : Uriel, le chef, et vingt de ses frères.

6. Des fils de Mérari : Asaïa, le chef, et deux cent vingt de ses frères.

7. Des fils de Gerson : Joël, le chef, et cent trente de ses frères.

8. Des fils d'Elisaphan : Séméias, le chef, et deux cents de ses frères.

9. Des fils d'Hébron : Eliel, le chef, et quatre-vingts de ses frères.

10. Des fils d'Oziel : Aminadab, le chef, et cent douze de ses frères.

11. David appela les prêtres Sadoc et Abiathar, et les lévites Uriel, Asaïa, Joël, Séméias, Eliel, et Aminadab ;

12. et il leur dit : Vous qui êtes les chefs des familles de Lévi, purifiez-vous avec vos frères, et portez l'arche du Seigneur Dieu d'Israël au lieu qui lui a été préparé ;

13. de peur que, comme le Seigneur nous a frappés autrefois, parce que

1. Fecit quoque sibi domos in civitate David, et edificavit locum arcæ Dei, tetenditque ei tabernaculum.

2. Tunc dixit David : Illicitum est ut a quocumque portetur arca Dei, nisi a levitis quos elegit Dominus ad portandum eam, et ad ministrandum sibi usque in æternum.

3. Congregavitque universum Israel in Jerusalem, ut afferretur arca Dei in locum suum, quem præparaverat ei ;

4. necnon et filios Aaron, et levitas.

5. De filiis Caath : Uriel princeps fuit, et fratres ejus, centum viginti ;

6. de filiis Merari : Asaia princeps, et fratres ejus ducenti viginti ;

7. de filiis Gerson : Joel princeps, et fratres ejus centum triginta ;

8. de filiis Elisaphan : Semeias princeps, et fratres ejus ducenti ;

9. de filiis Hebron : Eliel princeps, et fratres ejus octoginta ;

10. de filiis Oziel : Aminadab princeps, et fratres ejus centum duodecim.

11. Vocavitque David Sadoc et Abiathar sacerdotes, et levitas Uriel, Asaïam, Joel, Semeïam, Eliel, et Aminadab ;

12. et dixit ad eos : Vos qui estis principes familiarum leviticarum, sanctificamini cum fratribus vestris, et afferte arcam Domini Dei Israel, ad locum qui ei præparatus est ;

13. ne, ut a principio, quia non eratis præsentés, percussit nos Dominus,

CHAP. XV. — 1. David prépare un nouveau tabernacle pour l'arche. — *Edificavit...* : sur la colline de Sion (*in civitate David*), pendant les trois mois qui s'écoulèrent entre la première et la seconde translation de l'arche. Cf. XIII, 14. — *Tabernaculum*. L'ancien tabernacle était alors à Gabaa. Cf. XVI, 39 ; II Par. I, 3.

2-15. Représentants du peuple et des lévites qui devaient prendre part à la cérémonie. — *Illicitum...*, *ut portetur...* Comp. Num. I, 50 ; IV, 15. Le malheur survenu naguère à Oza (XIII, 9-13) avait effrayé David ; il veut, cette fois, que tout se passe conformément aux règles que le Seigneur lui-même avait fixées. Comp. le vers. 13. — *Universum Israel* (vers. 3). C.-à-d. des représentants ordinaires de la nation. Cf. XIII, 1. — *Filios Aaron* (vers. 4) : les prêtres, en tant que distincts des lévites. — *De filiis...* Énumération

des prêtres et des lévites qui furent employés à cette cérémonie, vers. 4-10. *Elisaphan* (vers. 8) était un arrière-petit-fils d'Aaron, et de la branche de Caath (cf. Ex.-VI, 16-22) ; il est mentionné ici en tant que chef de famille. De même, au vers. 9, *Hebron*, qui était petit-fils d'Aaron, dans la même branche (cf. Ex. VI, 18), et *Oziel* (vers. 10), frère d'Hébron et père d'Elisaphan. Il suit de là que la branche de Caath fut représentée à la fête par un nombre beaucoup plus considérable de ses membres que celles de Gerson et de Mérari. Rien de plus juste, car c'est elle qui fournissait soit les prêtres, soit les lévites tout spécialement chargés de l'arche. Cf. Num. III, 20-31 ; IV, 15, etc. — Instructions de David aux grands prêtres et aux chefs des lévites, vers. 11-13. *Sadoc et Abiathar* (vers. 11) : deux grands prêtres à la fois (*sacerdotes*), par exception.

sic et nunc fiat, illicitum quid nobis agentibus.

14. Sanctificati sunt ergo sacerdotes, et levitæ, ut portarent arcam Domini Dei Israel.

15. Et tulerunt filii Levi arcam Dei, sicut præceperat Moyses juxta verbum Domini, humeris suis, in vectibus.

16. Dixitque David principibus levitarum ut constituerent de fratribus suis cantores in organis musicorum, nablis videlicet, et lyris, et cymbalis, ut resonaret in excelsis sonitus lætitiæ.

17. Constitueruntque levitas : Hëman, filium Joel, et de fratribus ejus, Asaph, filium Barachis; de filiis vero Merari, fratribus eorum, Ethan, filium Casaïa,

18. et cum eis fratres eorum; in secundo ordine : Zachariam, et Ben, et Jaziel, et Semiramoth, et Jahiel, et Ani, Eliab, et Banaïam, et Maasiam, et Mathathiam, et Eliphalu, et Maceniam, et Obédedom, et Jehiel, janitores.

19. Porro cantores, Hëman, Asaph, et Ethan, in cymbalis æneis concrepantes;

20. Zacharias autem, et Oziel, et Semiramoth, et Jahiel, et Ani, et Eliab,

vous n'étiez pas présents, il ne nous arrive un même malheur, si nous faisons quelque chose de contraire à ses lois.

14. Les prêtres et les lévites se purifièrent donc, afin de porter l'arche du Seigneur Dieu d'Israël.

15. Et les fils de Lévi prirent l'arche de Dieu sur leurs épaules avec des bâtons, selon l'ordre que Moïse en avait donné, après l'avoir reçu du Seigneur.

16. David dit aussi aux chefs des lévites d'établir quelques-uns de leurs frères comme chantres, avec des instruments de musique, des guitares, des lyres, des cymbales, afin de faire retentir bien haut le bruit de leur joie.

17. Ils choisirent donc plusieurs lévites : Hëman, fils de Joël, et parmi ses frères, Asaph, fils de Barachias; d'entre les fils de Mërari, leurs frères, Ethan, fils de Casaïa,

18. et leurs frères avec eux; et au second rang, Zacharie, Ben, Jaziel, Sémiramoth, Jahiel, Ani, Eliab, Banaïas, Maasias, Mathathias, Eliphalu, Macénias, Obédédom et Jehiel, qui étaient portiers.

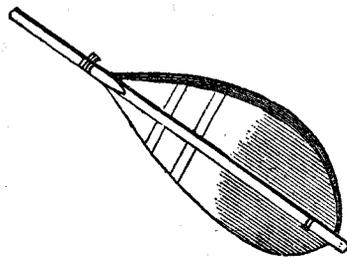
19. Or les chantres, Hëman, Asaph et Ethan, jouaient des cymbales d'airain.

20. Zacharie, Oziel, Sémiramoth, Jahiel, Ani, Eliab, Maasias et Banaïas

Cf. II Reg. VIII, 17 et la note. — *Urteil*... : les six chefs de famille qui avaient été choisis (vers. 5-10). — *Sanctificamini* (vers. 12) : par des ablutions, en changeant de vêtements, etc. Sanctification extérieure et légale, qui figurait la sainteté intérieure. Cf. Lev. XI, 44; Num. XI, 18, etc. — *Percussit nos* (vers. 13). Cf. XIII, 11. — On exécute les injonctions du roi, vers. 14-15. Le trait et *tulerunt*... est anticipé, car sa vraie place serait entre les vers. 24 et 25.

16-24. Choix des ministres officiants. — Nouvel ordre de David, vers. 16. *Organis musicorum* : expression générale, qui est ensuite expliquée en détail. — Sur le *nëbel* (*nablis*) et le *kinnor* (*lyris*), voyez la note de I Reg. X, 5. — Exécution de l'ordre, vers. 17-18. *Constitueruntque*... : d'abord (vers. 17), les maîtres de chœur dont on a parlé plus haut assez longuement (VI, 31-44); puis, quatorze lévites du second ordre (vers. 18). La qualification *janitores* ne retombe probablement que sur *Obédedom* et *Jehiel*; cf. vers. 24. *Ben* n'est pas un nom propre; ce mot, qui signifie « fils », a sans doute été introduit par erreur dans le texte; aussi n'est-il pas répété au verset 20. — Verset 19-21, seconde énumération des mêmes ministres officiants, mais avec l'indication du rôle spécial que chacun d'eux devait remplir. Les quatorze lévites du second

ordre sont divisés en deux groupes, l'un de huit (vers. 20), l'autre de six (vers. 21). *Cymbalis*... *concrepantes* : pour marquer la mesure. *Oziel* ne



Luth égyptien.

diffère pas du personnage nommé Jaziel au vers. 18. *Ozaziu* a été lu de la première liste, sans doute par une erreur de transcription. — *In nablis arcana*... (vers. 20). Dans l'hébreu : ils avaient des lyres *'al 'alomôt*. Littéralement : des lyres à la manière des jeunes filles; c.-à-d. des instruments au diapason élevé (*soprano*), par opposition à la voix grave des hommes. Voyez Ps. XLV, 1, et la note. — *In citharis pro octava* (vers. 21). Plutôt : à l'octave; *Poilaus*

chantaient avec des guitares des airs sacrés et mystérieux.

21. Mathathias, Éliphalu, Macénias, Obédédom, Jéhiel et Ozaziu chantaient des chants de victoire sur des harpes à huit cordes.

22. Chonénias, chef des lévites, présidait à cette musique, pour commencer le premier la symphonie, car il était très habile.

23. Barachias et Elcana étaient portiers de l'arche.

24. Les prêtres Sébénius, Josaphat, Nathanaël, Amasai, Zacharie, Banaias et Éliezer sonnaient des trompettes devant l'arche de Dieu; Obédédom et Jéhias étaient portiers de l'arche.

25. Ainsi David, et tous les anciens d'Israël, et les tribuns allèrent pour transporter l'arche de l'alliance du Seigneur de la maison d'Obédédom, avec des transports de joie.

26. Et comme on vit que Dieu avait assisté les lévites qui portaient l'arche de l'alliance du Seigneur, on immola sept taureaux et sept béliers.

27. Or David était revêtu d'une robe de fin lin, ainsi que tous les lévites qui portaient l'arche, et les chantres, et Chonénias qui était le maître de la musique et du choeur des chantres; mais David avait de plus un éphod de fin lin.

28. Et tout Israël conduisait l'arche de l'alliance du Seigneur avec des acclamations, au son des clairons, des trompettes, des cymbales, des guitares et des harpes.

29. Et lorsque l'arche de l'alliance du

et Maasias, et Banaias, in nablis arcana cantabant.

21. Porro Mathathias, et Eliphalu, et Macenias, et Obededom, et Jehiel, et Ozaziu, in citharis pro octava canebant epinicion.

22. Chomenias autem, princeps levitarum, prophetiæ præerat, ad præinendam melodiam; erat quippe valde sapiens.

23. Et Barachias, et Elcana, janitores arcæ.

24. Porro Sebenias, et Josaphat, et Nathanael, et Amasai, et Zacharias, et Banaias, et Eliezer, sacerdotes, clangebant tubis coram arca Dei; et Obededom, et Jehias erant janitores arcæ.

25. Igitur David, et omnes majores natu Israel, et tribuni, ierunt ad deportandam arcam fœderis Domini de domo Obededom cum lætitia.

26. Cumque adjuvisset Deus levitas, qui portabant arcam fœderis Domini, immolabantur septem tauri, et septem arietes.

27. Porro David erat indutus stola byssina, et universi levitæ qui portabant arcam, cantoresque et Chonenias, princeps prophetiæ inter cantores; David autem etiã indutus erat ephod lineo.

28. Universusque Israel deducebant arcam fœderis Domini in jubilo, et sonitu buccinæ, et tubis, et cymbalis, et nablis, et citharis concrepantes.

29. Cumque pervenisset arca fœderis

basso des Italiens. Ces instruments faisaient donc la partie de basse. Voyez Ps. vi, 1, et l'explication. — *Canebant epinicion*. L'hébreu dit : pour conduire. C.-à-d. pour diriger la symphonie. — Vers. 22-24, autres lévites qui furent employés pendant la procession. Les mots hébreux que la Vulgate traduit par *prophetia... melodiam* peuvent recevoir deux significations très distinctes : selon les uns, ils désignent la direction du chant, dont Chonénias aurait été chargé (les LXX, comme notre version latine, ont adopté ce sentiment : ὁ ἀρχων τῶν ᾠδῶν); suivant les autres, l'expression principale, *massâ* (« élévation »), marquerait les mouvements à imprimer à l'arche pendant la procession, d'où il suit que Chonénias aurait été maître des cérémonies. La première opinion nous semble préférable. — *Janitores arcæ* (vers. 23) : à ce titre, ils devaient rester auprès de ce meuble sacré, dont ils avaient la garde. — *Jehias*, au vers. 24, est le même que Jéhiel des vers. 18 et 21.

25-29. La procession solennelle. Comp. II Reg. vi, 13-16, et le commentaire. — *Igitur David...* : après tous ces préparatifs dignes de la circonstance. — *Cumque adjuvisset* (vers. 26). Au passage parallèle : Quand ceux qui portaient l'arche eurent fait six pas. C'est, au fond, la même pensée. A la suite du terrible châtiement d'Oza (xiii, 10), l'on n'était pas sans inquiétude sur l'issue de la cérémonie. Mais, lorsque les lévites qui portaient l'arche se furent avancés de quelques pas sans le moindre accident, l'on comprit que le Seigneur, non seulement n'était pas irrité, mais qu'il favorisait l'entreprise de David. C'est lui qui avait aidé les ministres sacrés à marcher avec leur pieux fardeau; aussi voulut-on lui immoler immédiatement quelques sacrifices d'action de grâces. — *Septem tauri*. Trait spécial; voyez II Reg. vi, 13, et la note. — *David... stola...* (vers. 27). Autre détail propre aux Parallipomènes. De même le suivant : *et universi levitæ...* Le m^o il était une sorte de longue tunique. Voyez

Domini usque ad civitatem David, Michol, filia Saul, prospiciens per fenestram, vidit regem David saltantem atque ludentem, et desepxit eum in corde suo.

Seigneur arriva près de la cité de David, Michol, fille de Saül, regardant par la fenêtre, vit le roi David qui sautait et qui dansait, et elle le méprisa dans son cœur.

CHAPITRE XVI

1. Attulerunt igitur arcam Dei, et constituerunt eam in medio tabernaculi, quod tetenderat ei David; et obtulerunt holocausta et pacifica coram Deo.

2. Cumque complexset David offerens holocausta et pacifica, benedixit populo in nomine Domini.

3. Et divisit universis per singulos, a viro usque ad mulierem, tortam panis, et partem assæ carnis bubalæ, et fixam oleo similam.

4. Constituitque coram arca Domini de levitis, qui ministrarent, et recordarentur operum ejus, et glorificarent atque laudarent Dominum, Deum Israel.

5. Asaph principem, et secundum ejus Zachariam; porro Jahiel, et Semiramoth, et Jehiel, et Mathathiam, et Eliab, et Banaïam, et Obédedom; Jehiel super organa psalterii, et lyras; Asaph autem ut cymbalis personaret;

6. Banaïam vero et Jaziel, sacerdotes, canere tuba jugiter coram arca fœderis Domini.

7. In illo die fecit David principem ad confitendum Domino, Asaph, et fratres ejus :

1. L'arche de Dieu fut donc apportée, et placée au milieu du tabernacle que David lui avait fait dresser, et l'on offrit des holocaustes et des sacrifices d'action de grâces en présence de Dieu.

2. Et lorsque David eut achevé d'offrir des holocaustes et les sacrifices d'action de grâces, il bénit le peuple au nom du Seigneur.

3. Et il distribua à chacun en particulier, tant aux hommes qu'aux femmes, un pain et un morceau de bœuf rôti, avec de la farine frite à l'huile.

4. Et il établit devant l'arche du Seigneur des lévites pour faire le service, pour célébrer les œuvres divines, glorifier et louer le Seigneur Dieu d'Israël.

5. Asaph était le chef, Zacharie le second; et ensuite Jahiel, Sémiramoth, Jéhéiel, Mathathias, Eliab, Banaïas et Obédédôm. Jéhéiel fut chargé des psalterions et des lyres; Asaph, de jouer des cymbales;

6. les prêtres Banaïas et Jaziel, de sonner continuellement de la trompette devant l'arche de l'alliance du Seigneur.

7. En ce jour David établit Asaph premier chanteur, et ses frères, *sous lui*, pour chanter les louanges du Seigneur, *en disant* :

I Reg. II, 18, et l'explication. — *Princeps prophetæ*. Plutôt : chef du chant (note du vers. 22). — Sur l'*epiphod*, voyez la note de I Reg. II, 18. — *Buccinæ*, la trompette recourbée; *tubis*, les trompettes droites, ou sacrées (*Atl. arch.*, pl. civ, fig. 4, 12). — *Michol... prospiciens...* Incident qui est plus longuement décrit II Reg. VI, 16 et ss.

CHAP. XVI. — 1-3. Conclusion de la cérémonie. Comp. II Reg. VI, 17-19.

5° Quelques lévites sont désignés pour le service particulier de l'arche. XVI, 4-6.

4-6. Passage propre à notre auteur; de même aussi tout le reste de ce chapitre, à part le vers. 43. Le vers. 4 constate un fait, les vers. 5-6 énumèrent les lévites mis en réserve pour la nouvelle et si haute fonction. — *Ministrarent* explique l'idée générale; *recordarentur, glorificarent, laudarent*, sont des mots à peu près synonymes dans l'hébreu. — *Asaph...* Neuf lévites

(vers. 5) et deux prêtres (vers. 6); tous avaient fait partie de la procession, à part le levite *Jaziel*. Cf. xv, 19-24.

6° Cantique de louanges composé par David à l'occasion de l'installation de l'arche au mont Sion. XVI, 7-36.

7. Introduction. — *Asaph et fratres...* ainsi qu'il a été dit aux vers. 5-6. — *Ad confitendum...* par les paroles du psaume qui suit. Ce cantique, tel que nous le lisons ici, n'est point une œuvre complètement originale; David le composa au moyen d'emprunts faits à divers psaumes qu'il avait écrits antérieurement. Cf. vers. 8-22 et Ps. civ, 1-16; vers. 22-33 et Ps. xcvi; vers. 34, 35-36 et Ps. cv, 1, 47-48. Mais l'ensemble convient très bien pour la circonstance. Pour le commentaire détaillé, voyez le livre des Psaumes, aux passages qui viennent d'être indiqués.

8. Louez le Seigneur, et invoquez son nom; publiez ses œuvres parmi les peuples.

9. Chantez-lui et jouez-lui des instruments; annoncez toutes ses merveilles.

10. Louez son saint nom; que le cœur de ceux qui cherchent le Seigneur soit dans la joie.

11. Cherchez le Seigneur et sa force; cherchez continuellement sa face.

12. Souvenez-vous des merveilles qu'il a faites, de ses prodiges, et des jugements de sa bouche,

13. race d'Israël son serviteur, enfants de Jacob son élu.

14. Il est le Seigneur notre Dieu; il exerce ses jugements dans toute la terre.

15. Souvenez-vous à jamais de son alliance, et de la loi qu'il a prescrite pour mille générations;

16. de l'accord qu'il a fait avec Abraham, et de son serment à Isaac.

17. Il l'a confirmé à Jacob comme une loi inviolable, et à Israël comme une alliance éternelle,

18. en disant : Je vous donnerai la terre de Chanaan pour votre héritage;

19. et ils n'étaient alors qu'un petit nombre, peu considérables, et étrangers dans le pays.

20. Et ils passèrent d'une nation à l'autre, et d'un royaume à un autre peuple.

21. Il ne permit à personne de les insulter; mais il châtia même des rois à cause d'eux :

22. Ne touchez pas à mes oints, et ne faites point de mal à mes prophètes.

23. Chantez au Seigneur, toute la terre; annoncez tous les jours son salut.

24. Publiez sa gloire parmi les nations, et ses merveilles parmi tous les peuples.

25. Car le Seigneur est grand, et digne de louanges infinies; il est plus redoutable que tous les dieux.

8. Confitemini Domino, et invocate nomen ejus; notas facite in populis adinventiones ejus.

9. Cantate ei, et psallite ei; et narrate omnia mirabilia ejus.

10. Laudate nomen sanctum ejus; lætetur cor quærentium Dominum.

11. Quærite Dominum, et virtutem ejus; quærite faciem ejus semper.

12. Recordamini mirabilia ejus quæ fecit, signorum illius, et judiciorum oris ejus,

13. semen Israel, servi ejus; filii Jacob, electi ejus.

14. Ipse Dominus Deus noster; in universa terra judicia ejus.

15. Recordamini in sempiternum pacti ejus, sermonis quem præcepit in mille generationes,

16. quem pepigit cum Abraham, et juramenti illius cum Isaac.

17. Et constituit illud Jacob in præceptum, et Israel in pactum sempiternum,

18. dicens : Tibi dabo terram Chanaan, funiculum hereditatis vestræ,

19. cum essent pauci numero, parvi, et coloni ejus.

20. Et transierunt de gente in gentem, et de regno ad populum alterum.

21. Non dimisit quemquam calumniari eos, sed increpavit pro eis reges :

22. Nolite tangere christos meos, et in prophetis meis nolite malignari.

23. Cantate Domino, omnis terra; annuntiate ex die in diem salutarem ejus.

24. Narrate in gentibus gloriam ejus, in cunctis populis mirabilia ejus;

25. quia magnus Dominus, et laudabilis nimis, et horribilis super omnes deos.

8-22. Première partie du cantique, correspondant au Ps. civ, 1-15. — Première strophe, vers. 8-11 : Invitation à louer et à rechercher Jéhovah. *Adinventiones ejus* : dans le psaume, « opera ejus, » d'après la Vulgate; et quelques autres légères variantes, analogues à celle-là. — Deuxième strophe, vers. 12-14 : David invite les Hébreux à se souvenir, soit des merveilles, soit des jugements du Seigneur. Au lieu de *semen Israel*, le psaume a « semen Abraham ». — Troisième strophe, vers. 15-18 : Israël est invité à se

souvenir de l'alliance conclue par le Seigneur avec les patriarches. *Recordamini* (vers. 15); dans le psaume, « memor fuit. » — Quatrième strophe, vers. 19-22 : admirable fidélité de Jéhovah à sa part de l'alliance. *Cum essent* (vers. 19); d'après l'hébreu, « comme vous étiez. » 23-31. Deuxième partie, empruntée au psaume xcvi, qu'elle abrège. — Cinquième strophe, vers. 23-27 : que les Israélites célèbrent la grandeur de leur Dieu. Le vers. 23 condense les vers. 1 et 2 du psaume correspondant. *Fortitudo et gau-*

26. Omnes enim dii populorum idola ; Dominus autem cœlos fecit.

27. Confessio et magnificentia coram eo ; fortitudo et gaudium in loco ejus.

28. Afferte Domino, familiæ populorum, afferte Domino gloriam et imperium.

29. Date Domino gloriam nomini ejus ; levate sacrificium, et venite in conspectu ejus, et adorare Dominum in decore sancto.

30. Commoveatur a facie ejus omnis terra ; ipse enim fundavit orbem immobilem.

31. Lætentur cœli, et exultet terra ; et dicant in nationibus : Dominus renavit.

32. Tonet mare, et plenitudo ejus ; exultent agri, et omnia quæ in eis sunt.

33. Tunc laudabunt ligna saltus coram Domino, quia venit judicare terram.

34. Confitemini Domino, quoniam bonus, quoniam in æternum misericordia ejus.

35. Et dicite : Salva nos, Deus Salvator noster, et congrega nos, et erue de gentibus, ut confiteamur nomini sancto tuo, et exultemus in carminibus tuis.

36. Benedictus Dominus, Deus Israel, ab æterno usque in æternum ; et dicat omnis populus : Amen, et hymnum Domino.

37. Reliquit itaque ibi coram arca fœderis Domini Asaph et fratres ejus, ut ministrarent in conspectu arcæ jugiter per singulos dies, et vices suas.

38. Porro Obédedom, et fratres ejus

26. Car tous les dieux des peuples sont des idoles ; mais le Seigneur a fait les cieus.

27. La gloire et la majesté sont devant lui ; la force et la joie dans sa demeure.

28. Offrez au Seigneur, familles des peuples, offrez au Seigneur la gloire et la puissance.

29. Donnez au Seigneur la gloire *due* à son nom ; apportez des offrandes, et présentez-vous devant lui ; adorez le Seigneur dans un saint respect.

30. Que toute la terre tremble devant sa face ; car c'est lui qui l'a affermie sur ses fondements.

31. Que les cieus se réjouissent et que la terre tressaille de joie, et que l'on dise parmi les nations : Le Seigneur est roi.

32. Que la mer retentisse avec tout ce qu'elle renferme ; que les campagnes et tout ce qu'elles contiennent soient dans la joie.

33. Les arbres des forêts chanteront alors en présence du Seigneur, parce qu'il est venu pour juger la terre.

34. Rendez gloire au Seigneur, parce qu'il est bon, parce que sa miséricorde est éternelle.

35. Et dites-lui : Sauvez-nous, ô Dieu notre Sauveur ; rassemblez-nous, et retirez-nous du milieu des nations, afin que nous rendions gloire à votre saint nom, et que nous témoignions notre joie par des cantiques.

36. Que le Seigneur Dieu d'Israël soit béni dans la suite de tous les siècles ; et que tout le peuple dise : Amen, et louange au Seigneur.

37. David laissa donc en ce lieu, devant l'arche de l'alliance du Seigneur, Asaph et ses frères, afin qu'ils servissent continuellement en présence de l'arche, tous les jours, chacun à leur tour.

38. Il établit Obédedom et ses frères,

atum... (vers. 27) ; le psaume porte, d'après l'hébreu : la gloire et la majesté sont dans son sanctuaire. — Sixième strophe, vers. 28-30 : tous les peuples païens sont exhortés à offrir des sacrifices à Jéhovah. *In conspectu ejus* ; d'après le psaume : dans ses parvis. Le vers. 30 abrège et condense deux distiques du psaume xcv. — Septième strophe, vers. 31-33 : que les créatures inanimées célèbrent elles-mêmes la gloire de Jéhovah. *Et dicant* (vers. 31) : inversion ; dans le psaume, cet hémistiche fait partie de la strophe précédente.

34-36. Conclusion du cantique. — Huitième

strophe, vers. 34-36 : invitation à la louange, à la prière. Le vers. 34 correspond à Ps. cv, 1 ; les vers. 35-36 sont empruntés au même poème, vers. 47-48. *Amen et hymnum...* ; au passage parallèle : « Amen, amen. » Le vers. 36 forme la doxologie des quatre premiers livres du psautier.

7° Distribution des emplois des lévites auprès de l'arche. XVI, 37-43.

37-38. Lévites chargés du service de l'arche au mont Sion. — *Reliquit itaque...* Continuation du récit, qui avait été interrompu par l'insertion du cantique. Cf. vers. 4-6, 7-36. — *Per... dies et vices...* Dans l'hébreu : remplissant leur tâche

au nombre de soixante-huit, Obédédom, fils d'Idithun, et Hosa comme portiers.

39. Il établit aussi le grand prêtre Sadoc et les prêtres, ses frères, devant le tabernacle du Seigneur, sur le haut lieu qui était à Gabaon;

40. pour qu'ils offrissent continuellement des holocaustes au Seigneur sur l'autel des holocaustes, matin et soir, suivant tout ce qui est ordonné dans la loi que le Seigneur a prescrite à Israël.

41. Auprès de Sadoc étaient Héman et Idithun, et les autres qui avaient été choisis, chacun par son nom, pour chanter les louanges du Seigneur, en disant : Que sa miséricorde est éternelle.

42. Héman et Idithun jouaient aussi de la trompette, touchaient les cymbales, et tous les autres instruments de musique, pour chanter les louanges de Dieu. Quant aux fils d'Idithun, le roi les établit portiers.

43. Tout le peuple s'en retourna chacun dans sa maison, et David alla bénir sa maison.

sexaginta octo, et Obededom, filium Idithun, et Hosa constituit janitores.

39. Sadoc autem sacerdotem, et fratres ejus sacerdotes, coram tabernaculo Domini, in excelso quod erat in Gabaon,

40. ut offerrent holocausta Domino super altare holocaustomatis jugiter, mane et vespere, juxta omnia quæ scripta sunt in lege Domini quam præcepit Israeli.

41. Et post eum Heman et Idithun, et reliquos electos, unumquemque vocabulo suo, ad confitendum Domino : Quoniam in æternum misericordia ejus.

42. Heman quoque et Idithun canentes tuba, et quatientes cymbala, et omnia musicorum organa, ad canendum Deo; filios autem Idithun fecit esse portarios.

43. Reversusque est omnis populus in domum suam; et David, ut benediceret etiam domui suæ.

CHAPITRE XVII

1. Lorsque David fut établi dans son palais, il dit au prophète Nathan : Voici que j'habite dans une maison de cèdre, et l'arche de l'alliance du Seigneur est sous les peaux d'une tente.

2. Et Nathan dit à David : Faites tout ce que vous avez au cœur; car Dieu est avec vous.

1. Cum autem habitaret David in domo sua, dixit ad Nathan prophetam : Ecce ego habito in domo cedrina; arca autem fœderis Domini sub pellicibus est.

2. Et ait Nathan ad David : Omnia quæ in corde tuo sunt, fac; Deus enim tecum est.

jour par jour. — *Obedédom... et Ol dedom.* Ce ne sont point là deux personnages différents. Le narrateur se reprend : Obédédom et ses frères; Obédédom, dis-je...

39-42. Service du culte au sanctuaire de Gabaon. — *In excelso* (vers. 39). Touchant ce haut lieu célèbre, voyez III Reg. III, 3-4, et l'explication. L'antique sanctuaire de Gabaon ne fut pas abandonné immédiatement, malgré la translation de l'arche à Sion. — *Holocaustomatis jugiter* (vers. 40). Sur le sacrifice dit perpétuel, voyez Ex. xxviii, 38 et ss. Il était offert aussi au sanctuaire de Sion. Cf. xxi, 26, 30. — *Post eum* (vers. 41) : « auprès » du grand prêtre Sadoc. — *Heman et Idithun* (appelé aussi Éthan) remplissaient à Gabaon des fonctions identiques à celles dont Asaph avait été chargé à Sion (vers. 5, 35). — *Ad confitendum...* : *Quoniam...* Refrain magnifique, fréquemment chanté dans l'antique liturgie d'Israël. Cf. Ps. cxxxv, etc.

43. Conclusion. — *Reversus est...* Comp. II Reg. vi 19-20. Les deux récits se retrouvent en présence, après avoir été pendant quelque temps séparés.

§ IV. — *Oracle relatif à la perpétuité du trône de David.* XVII, 1-27.

Passage entièrement semblable à II Reg. vii (voyez le commentaire). Les divergences ne consistent ici qu'en de légères abréviations ou en de simples modifications verbales.

1° L'occasion. XVII, 1-2.

CHAP. XVII. — 1-2. David forme le pieux dessein de bâtir un temple au Seigneur. Comp. II Reg. vii, 1-8. — *Cum habitaret...* L'auteur des livres des Rois ajoute que « le Seigneur avait donné la paix à David de tous côtés, avec tous ses ennemis ». — *In domo cedrina* : le riche palais construit par les ouvriers d'Hiram, xiv, 1 et ss.

3. Igitur nocte illa factus est sermo Dei ad Nathan, dicens :

4. Vade, et loquere David, servo meo : Hæc dicit Dominus : Non ædificabis tu mihi domum ad habitandum ;

5. neque enim mansi in domo, ex eo tempore quo eduxi Israël, usque ad diem hanc ; sed fui semper mutans loca tabernaculi, et in tentorio

6. manens cum omni Israël. Numquid locutus sum saltem uni iudicum Israël, quibus præceperam ut pascerent populum meum, et dixi : Quare non ædificastis mihi domum cedrinam ?

7. Nunc itaque sic loqueris ad servum meum David : Hæc dicit Dominus exercituum : Ego tuli te, cum in pascuis sequeris gregem, ut esses dux populi mei Israël ;

8. et fui tecum quocumque perrexisti, et interfeci omnes inimicos tuos coram te, fecique tibi nomen quasi unius magnorum qui celebrantur in terra.

9. Et dedi locum populo meo Israël ; plantabitur, et habitabit in eo, et ultra non commovebitur ; nec filii iniquitatis atterent eos, sicut a principio,

10. ex diebus quibus dedi iudices populo meo Israël, et humiliavi universos inimicos tuos. Annuntio ergo tibi, quod ædificaturus sit tibi Dominus domum.

11. Cumque impleveris dies tuos, ut vadas ad patres tuos, suscitabo semen tuum post te, quod erit de filiis tuis, et stabiliam regnum ejus.

12. Ipse ædificabit mihi domum, et firmabo solium ejus usque in æternum.

13. Ego ero ei in patrem, et ipse erit mihi in filium ; et misericordiam meam non auferam ab eo, sicut abstuli ab eo qui ante te fuit.

14. Et statuam eum in domo mea, et

3. Mais la nuit suivante Dieu parla à Nathan, et lui dit :

4. Allez dire à David, mon serviteur : Voici ce que dit le Seigneur : Ce n'est pas vous qui me bâtirez une maison pour que j'y fasse ma demeure.

5. Car je n'ai pas habité dans une maison depuis le temps où j'ai tiré Israël de l'Égypte jusqu'à ce jour ; mais j'ai été constamment sous le tabernacle, allant de place en place et demeurant sous la tente,

6. avec tout Israël. Ai-je jamais parlé à aucun des juges d'Israël, auxquels j'avais commandé d'avoir soin de mon peuple, et ai-je dit : Pourquoi ne m'avez-vous point bâti une maison de cèdre ?

7. Vous direz donc maintenant à mon serviteur David : Voici ce que dit le Seigneur des armées : Je vous ai choisis lorsque vous suiviez les troupeaux aux pâturages, pour vous établir chef de mon peuple Israël ;

8. et j'ai été avec vous partout où vous marchiez ; j'ai exterminé tous vos ennemis devant vous, et j'ai rendu votre nom aussi illustre que celui des grands hommes qui sont célèbres dans le monde.

9. Et j'ai donné un lieu à mon peuple Israël : il y sera affermi, et il y demeurera sans être ébranlé à l'avenir ; et les enfants d'iniquité ne l'humilieront plus, comme ils ont fait auparavant,

10. depuis le temps que j'ai donné des juges à mon peuple Israël, et que j'ai humilié tous vos ennemis. Je vous déclare donc que le Seigneur vous bâtira une maison.

11. Et lorsque vos jours seront accomplis et que vous irez avec vos pères, j'élèverai votre postérité après vous, l'un de vos fils, et j'affermirai son règne.

12. C'est lui qui me bâtira une maison, et j'établirai son trône à jamais.

13. Je serai son père, et il sera mon fils ; et je ne lui retirerai point ma miséricorde, comme je l'ai retirée à votre prédécesseur.

14. Je l'établirai dans ma maison et

2° Magnifiques promesses du Seigneur à David. XVII, 3-15.

3. Introduction. Cf. II Reg. VII, 4.

4-6. Dieu ne permet pas à David de lui élever un temple. Cf. II Reg. VII, 5-7. — *Non ædificabis...* Au passage parallèle, le divin refus est présenté avec un doute interrogatif qui l'atténue : Est-ce toi qui me bâtiras une maison...? — *Ex eo*

tempore... Notre auteur abrège tant soit peu, et rend la pensée plus nette. — *Unus iudicum...* Dans le récit des Rois : à une des tribus d'Israël.

7-10°. Bienfaits dont le Seigneur avait comblé David dans le passé. Cf. II Reg. VII, 8-11.

10°-14. Les promesses d'avenir, ou perpétuité de la royauté de David, grâce au Messie qui devait sortir de sa race. Cf. II Reg. VII, 12-17

dans mon royaume à jamais, et son trône sera pour toujours affermi.

15. Nathan parla en ces propres termes à David, et selon toute cette vision.

16. Et le roi David, étant venu se présenter devant le Seigneur, lui dit : Qui suis-je, Seigneur Dieu, et quelle est ma maison, pour que vous m'accordiez de telles grâces ?

17. Mais cela vous a encore paru peu de chose ; c'est pourquoi vous avez parlé de la maison de votre serviteur même pour l'avenir ; et vous m'avez rendu plus considérable que tous les autres hommes, Seigneur Dieu.

18. Que peut faire encore David, après que vous avez ainsi glorifié votre serviteur, et que vous vous êtes souvenu de lui à ce point ?

19. Seigneur, c'est à cause de votre serviteur, et selon votre cœur, que vous avez agi d'une manière si magnifique, et que vous avez voulu faire connaître tant de grandes choses.

20. Seigneur, nul n'est semblable à vous, et il n'y a point d'autre Dieu que vous entre tous ceux dont nous avons entendu parler.

21. En effet, y a-t-il un autre peuple semblable au vôtre, Israël, cette nation unique sur la terre, dont Dieu se soit approché pour le délivrer de captivité, et en faire un peuple qui fût à lui, et pour chasser par sa puissance et par la terreur de son nom toutes les nations devant ce peuple qu'il avait tiré d'Égypte ?

22. Ainsi, Seigneur, vous avez établi votre peuple Israël pour qu'il soit à jamais votre peuple, et vous êtes demeuré son Dieu.

23. Confirmez donc maintenant à jamais, Seigneur, la promesse que vous avez faite à votre serviteur, pour lui et pour sa maison, et accomplissez votre parole.

in regno meo, usque in sempiternum ; et thronus ejus erit firmissimus in perpetuum.

15. Juxta omnia verba hæc, et juxta universam visionem istam, sic locutus est Nathan ad David.

16. Cumque venisset rex David, et sedisset coram Domino, dixit : Quis ego sum, Domine Deus, et quæ domus mea, ut præstares mihi talia ?

17. Sed et hoc parum visum est in conspectu tuo ; ideoque locutus es super domum servi tui etiam in futurum ; et fecisti me spectabilem super omnes homines, Domine Deus.

18. Quid ultra addere potest David, cum ita glorificaveris servum tuum, et cognoveris eum ?

19. Domine, propter famulum tuum, juxta cor tuum fecisti omnem magnificentiam hæc, et nota esse voluisti universa magna.

20. Domine, non est similis tui ; et non est alius Deus absque te, ex omnibus quos audivimus auribus nostris.

21. Quis enim est alius, ut populus tuus Israel, gens una in terra, ad quam perrexit Deus, ut liberaret, et faceret populum sibi, et magnitudine sua atque terroribus ejiceret nationes a facie ejus, quem de Ægypto liberaret ?

22. Et posuisti populum tuum Israel tibi in populum usque in æternum ; et tu, Domine, factus es Deus ejus.

23. Nunc igitur, Domine, sermo quem locutus es famulo tuo, et super domum ejus, confirmetur in perpetuum, et fac sicut locutus es.

(voyez les notes). Oracle remarquable, dont quelques lignes peuvent s'appliquer à Salomon, mais dont l'ensemble n'a été réalisé que par le Christ.

15. Conclusion. Cf. II Reg. vii, 17. — Le narrateur appuie visiblement sur les adjectifs *omnia*, *universam*.

3^e Action de grâces et prière de David à la suite de cette prophétie. XVII, 16-27.

16^a. Transition. Cf. II Reg. vii, 18^a.

16^b-22. L'action de grâces, profondément émue.

Cf. II Reg. vii, 18^b-24. — *Fecisti me spectabilem* (vers. 17). Expression beaucoup plus claire que la ligne correspondante de II Reg. vii, 19 (voyez le commentaire). — *Propter famulum...* (vers. 19). Au livre des Rois : à cause de votre parole. — *Magnitudine... atque terroribus...* Dans l'hébreu : pour te faire un nom, et pour accomplir des miracles et des prodiges, en chassant les nations...

23-27. Pleuse et ardente prière : David con-

24. Permaneatque et magnificentur nomen tuum usque in sempiternum, et dicitur : Dominus exercituum Deus Israel; et domus David servi ejus permanens coram eo.

25. Tu enim, Domine Deus meus, revelasti auriculam servi tui, ut ædificares ei domum; et idcirco invenit servus tuus fiduciam, ut orem coram te.

26. Nunc ergo, Domine, tu es Deus, et locutus es ad servum tuum tanta beneficentia.

27. Et cœpisti benedicere domui servi tui, ut sit semper coram te; te enim, Domine, benedicente, benedicta erit in perpetuum.

24. Que votre nom demeure et soit glorifié éternellement, et que l'on dise : Le Seigneur des armées est le Dieu d'Israël; et la maison de David son serviteur subsiste toujours devant lui.

25. Car c'est vous, Seigneur mon Dieu, qui avez révélé à votre serviteur que vous vouliez lui établir une maison; et c'est pour cela que votre serviteur est rempli de confiance pour vous offrir sa prière.

26. Maintenant donc, Seigneur, vous êtes Dieu, et c'est à votre serviteur que vous avez fait ces grandes promesses.

27. Et vous avez commencé à bénir la maison de votre serviteur, afin qu'elle subsiste toujours devant vous; car, puisque vous la bénissez, Seigneur, elle sera bénie à jamais.

CHAPITRE XVIII

1. Factum est autem post hæc, ut percuteret David Philistiim, et humiliaret eos, et tolleret Geth, et filias ejus, de manu Philistiim,

2. percuteretque Moab, et fierent Moabitæ servi David, offerentes ei munera.

3. Eo tempore percussit David etiam Adarezer, regem Soba, regionis Hemath, quando perrexit ut dilataret imperium suum usque ad flumen Euphraten.

4. Cœpit ergo David mille quadrigas ejus, et septem millia equitum; ac viginti millia virorum peditum; subner-

1. Après cela, David battit les Philistins et les humilia, et il enleva Geth avec ses dépendances d'entre leurs mains.

2. Il défait aussi Moab, et les Moabites lui furent assujettis, et lui payèrent le tribut.

3. En ce temps, David battit aussi Adarézér, roi de Soba, dans le pays d'Hémath, lorsqu'il s'avança pour étendre son empire jusqu'au fleuve de l'Euphrate.

4. David lui prit donc mille chars, et sept mille cavaliers, et vingt mille hommes d'infanterie. Il coupa les nerfs

jure le Seigneur d'accomplir ses promesses. Comp. II Reg. vii, 25-29. — *Invenit... fiduciam* (vers. 25). Littéralement, d'après l'hébreu : a trouvé son cœur. C'est la même pensée.

§ V. — *Les guerres et les victoires de David.*
XVIII, 1 — XX, 3.

Les chapitres XIII-XVII nous ont surtout peint David comme un roi très pieux, plein de zèle pour le culte divin. Ce nouveau paragraphe décrit sa bravoure et ses glorieuses victoires sur ses ennemis extérieurs. La narration reproduit en grande partie II Reg. viii-x; les différences sont sans gravité et attribuables tantôt à des erreurs de transcription, tantôt au désir qu'avait le narrateur de supprimer certains détails, d'en ajouter d'autres puisés à des sources nouvelles, d'expliquer quelques locutions qui étaient obscures dans le récit plus ancien. Pour un com-

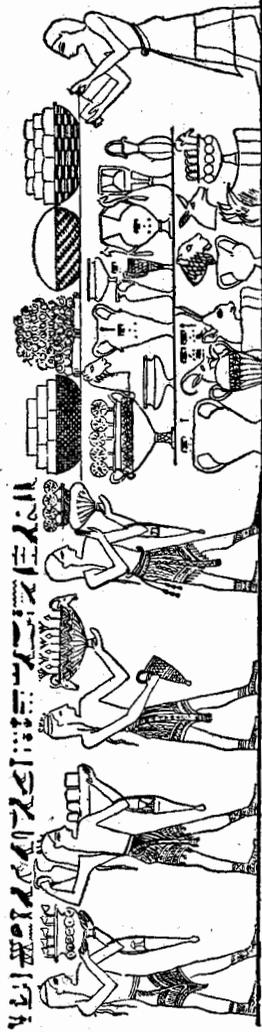
mentaire plus développé, nous renvoyons le lecteur aux notes du passage parallèle.

1° Sommaire des guerres de David. XVIII, 1-13.

CHAP. XVIII. — 1. Soumission des Philistins. Comp. II Reg. viii, 1. — *Geth* : l'une des cinq capitales des Philistins (*Atl. géogr.*, pl. vii).

2. Défaite des Moabites; Cf. II Reg. viii, 2. — *Servi David*. Le passage parallèle des Rois raconte la terrible vengeance que David crut devoir tirer de ces ennemis perfides et irréconciliables. — *Offerentes... munera* : l'euphémisme fréquent, pour désigner un tribut forcé.

3-8. Soumission d'Adarézér et des Syriens. Comp. II Reg. viii, 3-8. — *Adarezer*, ou plutôt *Hadad'èzer*, d'après l'orthographe primitive. — *Soba, regionis Emath*. Ces deux derniers mots sont une heureuse addition de l'auteur des Paralipomènes, car ils déterminent au moins d'une



Ambassadeurs étrangers apportant le tribut à un roi d'Égypte. (Peinture antique.)

vavitque omnes equos curruum, exceptis centum quadrigis, quas reservavit sibi.

5. Supervenit autem et Syrus Damascenus, ut auxilium præberet Adarezer, regi Soba; sed et hujus percussit David viginti duo millia virorum.

6. Et posuit milites in Damasco, ut Syria quoque serviret sibi, et offerret munera. Adjuvitque eum Dominus in cunctis ad quæ perrexerat.

7. Tulit quoque David pharetras aureas quas habuerant servi Adarezer, et attulit eas in Jerusalem.

8. Necon de Thebath et Chun, urbibus Adarezer, æris plurimum, de quo fecit Salomon mare æneum, et columnas et vasa ænea.

9. Quod cum audisset Thou, rex Hémath, percussisse videlicet David omnem exercitum Adarezer, regis Soba,

10. misit Adoram, filium suum, ad regem David, ut postularet ab eo pacem, et congratularetur ei, quod percussisset et expugnasset Adarezer; adversarius quippe erat Thou Adarezer.

11. Sed et omnia vasa aurea, et argentea, et ænea consecravit David rex Domino, cum argento et auro, quod tulerat ex universis gentibus, tam de Idumæa, et Moab, et filiis Ammon, quam de Philistiim et Amalec.

12. Abisai vero, filius Sarviæ, percussit Edom in valle Salinarum, decem et octo millia.

13. Et constituit in Edom præsidium, ut serviret Idumæa David; salvavitque Dominus David in cunctis ad quæ perrexerat.

des jambes à tous les chevaux des chars, excepté cent attelages qu'il se réserva.

5. Les Syriens de Damas vinrent au secours d'Adarézér, roi de Soba; mais David en défait vingt-deux mille.

6. Et il mit une garnison dans Damas pour tenir la Syrie soumise, et se la rendre tributaire. Et le Seigneur l'assista dans toutes ses entreprises.

7. David prit aussi les carquois d'or des serviteurs d'Adarézér, et les porta à Jérusalem.

8. Il enleva aussi une grande quantité d'airain de Thébath et de Chun, villes d'Adarézér, et Salomon en fit la mer d'airain, avec les colonnes et les vases de même métal.

9. Thoü, roi d'Hémath, ayant appris que David avait défait toute l'armée d'Adarézér, roi de Soba,

10. envoya Adoram, son fils, au roi David, pour lui demander son alliance, et le féliciter de ce qu'il avait défait et vaincu entièrement Adarézér; car Thoü était ennemi d'Adarézér.

11. Le roi David consacra au Seigneur tous les vases d'or, et d'argent, et d'airain, avec ce qu'il avait pris d'or et d'argent sur tous les peuples, tant sur les Iduméens, les Moabites et les Ammonites, que sur les Philistins et les Amalécites.

12. Abisai, fils de Sarvia, défait aussi dix-huit mille Iduméens dans la vallée des Salines.

13. Il mit des garnisons dans l'Idumée, pour tenir cette province soumise à David; et le Seigneur conserva toujours David dans toutes ses entreprises.

manière approximative la situation du royaume de Soba (entre Émath et la Syrie damascène; *Atl. géogr.*, pl. v, vii, viii). — *Septem millia*



Vases d'or. (Ancienne Égypte.)



equitum (vers. 4). Au livre des Rois, 1700 chevaux seulement. Le texte a souffert d'un côté ou de l'autre. — *Syrus Damascenus* (vers. 5). Dans l'hébreu, la forme très rare *Darméseq*, au lieu de *Daméseq*. — *Pharetras aureas* (vers. 7).

D'après les LXX, des collers d'or. L'expression

hébraïque paraît désigner des armes en général. — Les villes de *Thebath* et de *Chun* (vers. 8) sont inconnues; l'auteur des Rois cite à leur place Bété et Béroth. — *De quo fecit...* est un trait nouveau.

9-11. Le roi Thoü envoie une ambassade et des présents à David. Cf. II Reg. viii, 9-12. — *Misit Adoram* (vers. 10). « Joram » au livre des Rois. — *Postularet... pacem*. Mieux: « pour le saluer, » ainsi que traduit la Vulgate au passage parallèle.

12-13. Conquête de l'Idumée. Comp. II Reg. viii, 13-14. — *Abisai*. Détail spécial. Dans l'autre récit, la victoire est attribuée à David; mais le roi ne la remporta que d'une manière indirecte, en tant qu'il était le généralissime de toutes les forces israélites.

14. David régna donc sur tout Israël, et il faisait droit et justice à tout son peuple.

15. Or Joab, fils de Sarvia, était général de l'armée, et Josaphat, fils d'Ahilud, était archiviste.

16. Sadoc, fils d'Àchitob, et Ahimélec, fils d'Abiathar, étaient *grands* prêtres. Susa était secrétaire.

17. Banaïas, fils de Joïada, commandait les Céréthiens et les Phéléthiens. Mais les fils de David étaient les premiers auprès du roi.

14. Regnavit ergo David super universum Israel; et faciebat iudicium atque justitiam cuncto populo suo.

15. Porro Joab, filius Sarviæ, erat super exercitum; et Josaphat, filius Ahilud, a commentariis.

16. Sadoc autem, filius Achitob, et Ahimelech, filius Abiathar, sacerdotes; et Susa scriba.

17. Banaïas quoque, filius Joiadæ, super legiones Cerethi et Phelethi; porro filii David, primi ad manum regis.

CHAPITRE XIX

1. Il arriva ensuite que Naas, roi des Ammonites, mourut, et son fils régna à sa place.

2. Alors David dit : Je veux témoigner de l'affection à Hanon, fils de Naas ; car son père en a montré à mon égard. Il envoya donc des ambassadeurs pour le consoler sur la mort de son père. Mais, quand ils furent arrivés sur les terres des Ammonites pour consoler Hanon,

3. les principaux du pays dirent à Hanon : Vous croyez peut-être que c'est pour honorer votre père que David vous a envoyé des consolateurs, et vous ne voyez pas qu'ils ne sont venus que pour reconnaître votre pays, et l'explorer, et y tout découvrir.

4. Hanon fit donc raser la tête et la barbe aux serviteurs de David, leur fit couper leurs tuniques depuis le haut des cuisses jusqu'aux pieds, et les renvoya *ensuite*.

5. Lorsqu'ils furent partis, et qu'ils eurent averti David, il envoya au-devant d'eux, à cause de ce grand outrage qu'ils avaient reçu, et leur ordonna de

1. Accidit autem ut moreretur Naas, rex filiorum Ammon, et regnaret filius ejus pro eo.

2. Dixitque David : Faciam misericordiam cum Hanon, filio Naas; præstitit enim mihi pater ejus gratiam. Misitque David nuntios ad consolandum eum super morte patris sui. Qui cum pervenissent in terram filiorum Ammon, ut consolarentur Hanon,

3. dixerunt principes filiorum Ammon ad Hanon : Tu forsitan putas, quod David honoris causa in patrem tuum miserit qui consolentur te; nec animadvertis quod ut explorent et investigent, et scrutentur terram tuam, venerint ad te servi ejus.

4. Igitur Hanon pueros David decalcavit, et rasis, et præcidit tunicas eorum a natibus usque ad pedes, et dimisit eos.

5. Qui cum abiissent, et hoc mandasset David, misit in occursum eorum (grandem enim contumeliam sustinuerant), et præcepit ut manerent in Jeri-

2^e Liste des principaux officiers de David. XVIII, 14-17.

14-17. Comp. II Reg. VIII, 15-18, et le commentaire. — Au vers. 14, idée générale, servant de transition. La liste aux vers. 15-17, avec des variantes pour quelques noms; surtout, *Susa* au lieu de *Saraias*. — *Primi ad manum regis* (vers. 17). Hébraïsme, pour signifier : les premiers après le roi. Notre auteur a évité l'expression ambiguë des Rois (*kohânim*, prêtres ou ministres).

3^e Guerre contre les Ammonites. XIX, 1 — XX, 7.

Le récit des bontés de David envers Miphboseth, fils de Jonathas (cf. II Reg. IX), est

passé sous silence, ainsi que divers traits du même genre, comme appartenant à l'histoire intime du monarque, de laquelle l'auteur des Paralipomènes ne voulait pas s'occuper.

CHAP. XIX. — 1-5. Occasion de la guerre. Comparez II Reg. X, 1-5 et les notes. Les deux narrations sont à peu près identiques. — *In terram* (vers. 2). Au livre des Rois : dans la ville. — *Decalcavit et rasis*. Le premier de ces verbes manque dans l'hébreu. Le récit parallèle ajoute qu'on rasa aux ambassadeurs la moitié seulement du visage; ce qui rendait l'affront plus cruel encore. — *Præcepit ut manerent*. II Reg. emploie le langage direct. « Il leur fit dire : Demeurez à Jéricho. »

cho, donec cresceret barba eorum, et tunc revertentur.

6. Videntes autem filii Ammon, quod injuriam fecissent David, tam Hanon, quam reliquos populos, miserunt mille talenta argenti, ut conducerent sibi de Mesopotamia, et de Syria Maacha, et de Soba, currus et equites.

7. Conduxeruntque triginta duo millia currum, et regem Maacha cum populo ejus. Qui cum venissent, castrametati sunt e regione Medaba. Filii quoque Ammon, congregati de urbibus suis, venerunt ad bellum.

8. Quod cum audisset David, misit Joab, et omnem exercitum virorum fortium.

9. Egressique filii Ammon, direxerunt aciem juxta portam civitatis; reges autem, qui ad auxilium ejus venerant, separatim in agro steterunt.

10. Igitur Joab, intelligens bellum ex adverso et post tergum contra se fieri, elegit viros fortissimos de universo Israël, et perrexit contra Syrum.

11. Reliquam autem partem populi dedit sub manu Abisai, fratris sui, et perrexerunt contra filios Ammon;

12. dixitque : Si vicerit me Syrus, auxilio eris mihi; si autem superaverint te filii Ammon, ero tibi in præsidium.

13. Confortare et agamus viriliter pro populo nostro, et pro urbibus Dei nostri; Dominus autem, quod in conspectu suo bonum est, faciet.

14. Perrexit ergo Joab, et populus qui cum eo erat, contra Syrum ad prælium, et fugavit eos.

15. Porro filii Ammon, videntes quod

demeurer à Jéricho jusqu'à ce que leur barbe eût repoussé, et de revenir ensuite.

6. Mais les Ammonites, voyant qu'ils avaient offensé David, envoyèrent, tant de la part d'Hanon que de celle de tout le peuple, mille talents d'argent pour prendre à leur solde des chars de guerre et des cavaliers dans la Mésopotamie, dans la Syrie de Maacha et dans Soba.

7. Ils assemblèrent donc trente-deux mille chars, et le roi de Maacha avec son peuple. Tous ces gens vinrent camper en face de Médaba. Et les Ammonites, s'étant aussi assemblés de leurs villes, marchèrent au combat.

8. A cette nouvelle, David envoya Joab avec toutes ses meilleures troupes.

9. Les fils d'Ammon sortirent et se rangèrent en bataille près de la porte de la ville; et les rois qui étaient venus à leur secours campèrent séparément dans la campagne.

10. Joab, ayant remarqué qu'on se préparait à le combattre et de front et par derrière, prit l'élite de toutes les troupes d'Israël, et marcha contre les Syriens.

11. Il donna le reste de l'armée à Abisai, son frère, pour marcher contre les Ammonites;

12. et il lui dit : Si les Syriens ont de l'avantage sur moi, tu viendras à mon secours; et si les Ammonites en ont sur toi, j'irai aussi te secourir.

13. Agis en homme de cœur, et combattons généreusement pour notre peuple et pour les villes de notre Dieu; et le Seigneur ordonnera de tout comme il lui plaira.

14. Joab marcha donc contre les Syriens avec les troupes qu'il commandait, et il les mit en fuite.

15. Les Ammonites, voyant que les

6-7. Les Ammonites, redoutant de terribles représailles de la part des Hébreux, se préparent à la guerre. Cf. II Reg. x, 6, 8^a. Nous avons ici des variantes et des additions d'une certaine importance. — Détails nouveaux. *Mille talenta argenti*, c.-à-d. 8 500 000 fr. *E regione Medaba*, au sud-est d'Hésébon (voyez la note de Num. xxi, 30). — Variantes. Au lieu de *Mesopotamia... Soba*, nous lisons dans l'autre récit : « les Syriens de Rohob, et les Syriens de Soba, ... Maacha et Istoba. » Au lieu de trente-deux mille chars, le passage parallèle mentionne trente-trois mille soldats; « ce nombre de charlots pa-

rait excessif » (Calmet), et il y a eu ici quelque erreur de transcription évidente.

8-13. Le double plan de bataille. Comp. II Reg. x, 7-8^a, 9-12. — Plan des Ammonites, vers. 9. Il consistait à cerner les Hébreux entre les deux armées confédérées. *Reges* est un détail spécial. — Plan de Joab, vers. 10-13. Le général en chef des Israélites divise habilement ses forces, pour résister simultanément aux deux armées ennemies.

14-15. La victoire d'Israël. Comp. II Reg. x, 13-14.

Syriens avaient pris la fuite, s'enfuirent aussi eux-mêmes de devant son frère Abisai, et se retirèrent dans la ville. Et Joab s'en retourna à Jérusalem.

16. Et lorsque les Syriens eurent vu qu'ils avaient été battus par Israël, ils envoyèrent chercher les autres Syriens qui étaient au delà du fleuve. Sophach, général de l'armée d'Adarézér, les commandait

17. On l'annonça à David, qui rassembla tout Israël, passa le Jourdain et vint fondre sur eux, en les attaquant de front tandis qu'ils luttèrent de leur côté.

18. Mais les Syriens prirent la fuite devant Israël; et David tua sept mille hommes des chars, et quarante mille hommes de pied, et Sophach, général de l'armée.

19. Alors tous les serviteurs d'Adarézér, se voyant vaincus par les Israélites, passèrent dans le parti de David, et lui furent assujettis. Et les Syriens ne voulurent plus donner de secours aux Ammonites.

fugisset Syrus, ipsi quoque fugerunt Abisai, fratrem ejus, et ingressi sunt civitatem; reversusque est etiam Joab in Jerusalem.

16. Videns autem Syrus quod cecidisset coram Israel, misit nuntios, et adduxit Syrum, qui erat trans fluvium; Sophach autem, princeps militiæ Adaræzer, erat dux eorum.

17. Quod cum nuntiatum esset David, congregavit universum Israel, et transivit Jordanem, irruitque in eos, et direxit ex adverso aciem, illis contra pugnantibus.

18. Fugit autem Syrus Israel; et interfecit David de Syris septem millia curruum, et quadraginta millia peditum, et Sophach, exercitus principem.

19. Videntes autem servi Adaræzer se ab Israel esse superatos, transfugerunt ad David, et servierunt ei. Noluitque ultra Syria auxilium præbere filiis Ammon.

CHAPITRE XX

1. Un an après, au temps où les rois ont coutume d'aller à la guerre, Joab assembla une armée et l'élite de toutes les troupes, et ravagea le pays des Ammonites; puis il alla mettre le siège devant Rabba. Mais David demeura à Jérusalem, pendant que Joab battit Rabba et la détruisit.

2. Alors David prit la couronne de dessus la tête de Melchom, et il la trouva du poids d'un talent d'or et ornée de pierreries très précieuses, et il s'en fit un diadème; il emporta aussi de la ville plusieurs autres dépouilles.

3. Il en fit sortir le peuple qui y était,

1. Factum est autem post anni circulum, eo tempore quo solent reges ad bella procedere, congregavit Joab exercitum, et robur militiæ, et vastavit terram filiorum Ammon; perrexitque, et obsedit Rabba. Porro David manebat in Jerusalem, quando Joab percussit Rabba, et destruxit eam.

2. Tulit autem David coronam Melchom de capite ejus, et invenit in ea auri pondo talentum, et pretiosissimas gemmas, fecitque sibi inde diadema; manubias quoque urbis plurimas tulit.

3. Populum autem, qui erat in ea,

16-19. Les Syriens renouvellent leur attaque et sont complètement écrasés. Comp. II Reg. x, 15-19. Notre auteur abrège légèrement. — *Sophach* (vers. 16). II Rois : Sobach. — *Irruit... in eos* (vers. 17). II Rois : il vint à Hélam. — *Septem millia curruum* (vers. 18). II Rois : sept cent chars; chiffre plus vraisemblable. — *Quadraginta... peditum*. II Rois : quarante mille cavaliers. — *Servi Adaræzer* (vers. 19). C.-à-d. les rois ses vassaux. Cf. vers. 19.

CHAP. XX. — 1-3. Prise de Rabbat-Ammon. Comp. II Reg. xi, 1 et xii, 26-31 (voyez le com-

mentaire). Entre le début du siège et l'assaut final, le livre des Rois raconte la douloureuse histoire de l'adultère de David, omise ici pour le motif indiqué plus haut (note placée en tête du chap. xix). — *Post anni circulum*. Dans l'hébreu : au temps du retour de l'année; c.-à-d. au déb t de l'année suivante, au printemps. — *David manebat*. Le roi ne vint à Rabba qu'au moment du triomphe, pour en recueillir personnellement les fruits. Voyez la narration des Rois, qui est plus complète. — *Melchom* (vers. 2). Dans l'hébreu : *malkam*, leur roi (la couronne

eduxit; et fecit super eos tribulas, et trahas, et ferrata carpenta transire, ita ut dissecarentur et contererentur. Sic fecit David cunctis urbibus filiorum Ammon; et reversus est cum omni populo suo in Jerusalem.

4. Post hæc initum est bellum in Gazer adversum Philisthæos, in quo percussit Sobochai Husathites, Saphai de genere Raphaim, et humiliavit eos.

5. Aliud quoque bellum gestum est adversus Philisthæos, in quo percussit Adeodatus, filius Saltus Bethlehemitis, fratrem Goliath Gethæi, cujus hastæ lignum erat quasi liciatorium textentium.

6. Sed et aliud bellum accidit in Geth, in quo fuit homo longissimus, senos habens digitos, id est simul viginti quatuor; qui et ipse de Rapha fuerat stirpe generatus.

7. Hic blasphemavit Israel; et percussit eum Jonathan, filius Samaa, fratris David. Hi sunt filii Rapha in Geth, qui ceciderunt in manu David et servorum ejus.

et fit passer sur eux des traîneaux et des chars armés de fers et de tranchants, pour les briser et les mettre en pièces. Il traita de même toutes les villes des Ammonites, et il revint ensuite à Jérusalem avec tout son peuple.

4. Après cela, on fit la guerre à Gazer contre les Philistins; et Sobochai le Husathite tua Saphai, qui était de la race des géants; et il humilia les Philistins.

5. On fit encore une autre guerre contre les Philistins; et Adéodat, fils de la Forêt, Bethléémite, tua un frère du Géthéen Goliath, qui avait une lance dont la hampe était comme l'ensuple des tisserands.

6. Il y eut encore une autre guerre à Geth; il s'y trouva un homme extrêmement grand, qui avait six doigts aux pieds et aux mains, c'est-à-dire vingt-quatre en tout; il était aussi lui-même de la race des géants.

7. Il blasphéma les Israélites; et Jonathan, fils de Samaa, frère de David, le tua. Ce sont là les fils de Rapha, à Geth. Ils furent tués par la main de David et de ses serviteurs.

CHAPITRE XXI

1. Consurrexit autem Satan contra Israel, et concitavit David ut numeraret Israel.

2. Dixitque David ad Joab, et ad principes populi: Ite, et numerate Israel a Bersabee usque Dan, et afferte mihi numerum, ut sciam.

1. Cependant Satan s'éleva contre Israël, et il excita David à faire le dénombrement d'Israël.

2. David dit donc à Joab et aux chefs du peuple: Allez, et faites le dénombrement de tout Israël, depuis Bersabée jusqu'à Dan, et apportez-m'en le rôle, afin que je le connaisse.

de leur roi); de même au passage parallèle, que la Vulgate a exactement traduit. D'après notre version latine, il s'agirait ici de la divinité principale des Ammonites, Moloch ou Melchom. — *Fecitque... adadema*. Plutôt, d'après le texte original: et on la mit sur la tête de David. — Sort terrible des Ammonites, vers. 3. Voyez quelques petites variantes au livre des Rois.

4° Trois expéditions contre les Philistins et glorieux exploits de trois héros israélites. XX, 4-7.

Au second livre des Rois, cette narration est rejetée jusque vers la fin de l'histoire de David, et il y a une campagne de plus.

4. Première expédition, et exploit de Sobochai. Comp. II Reg. xxi, 18.

5. Deuxième expédition, et exploit d'Elhanan, fils de Ya'aré (au lieu de Adéodat, filius Saltus). Comp. II Reg. xxi, 19. — *Bethlehemitis*. Dans l'hébreu, *La'ami* est le nom du géant philistin.

6-7. Troisième expédition, et exploit de Jonathan. Comp. II Reg. xxi, 20-22. — *Filius Rapha* (vers. 7): de la race géante des Raphaïm (cf. vers. 4). — *In manu David*: médiatement, par ses serviteurs.

§ VI. — Le dénombrement du peuple et la peste qu'il occasionna. XXI, 1-30.

Comparez II Reg. xxiv; mais, cette fois, les variantes sont plus nombreuses et plus considérables que pour les autres faits sur lesquels les deux livres se rencontrent. Il est visible que l'auteur des Paralipomènes eut de nouveaux documents à sa disposition.

1° Opérations du recensement. XXI, 1-6.

CHAP. XXI. — 1-3. L'ordre du roi et l'objection de Joab. — *Consurrexit... Satan*. Trait spécial (voyez la note de II Reg. xxiv, 1). — *Et ad principes...*: autre addition des Paralipomènes. — *A Bersabee...* On disait d'ordinaire:

3. Joab lui répondit : Que le Seigneur daigne multiplier son peuple au centuple de ce qu'il est maintenant. Monseigneur le roi, tous ne sont-ils pas vos serviteurs ? Pourquoi recherchez-vous une chose qui sera imputée à péché à Israël ?

4. Néanmoins le commandement du roi l'emporta. Joab partit donc et parcourut tout Israël, et il revint à Jérusalem.

5. Il donna à David le dénombrement de tous ceux qu'il avait comptés, et il se trouva onze cent mille hommes d'Israël, tous capables de porter les armes ; et quatre cent soixante-dix mille guerriers de Juda.

6. Joab ne fit point le dénombrement de la tribu de Lévi ni de celle de Benjamin, parce qu'il n'exécutait qu'à regret l'ordre du roi.

7. Et cet ordre déplut à Dieu, qui frappa Israël.

8. Mais David dit à Dieu : J'ai commis une grande faute en agissant ainsi. Je vous prie de pardonner cette iniquité à votre serviteur, car j'ai fait une folie.

9. Alors le Seigneur parla à Gad, prophète de David, et lui dit :

10. Allez trouver David, et dites-lui : Voici ce que dit le Seigneur : Je vous donne le choix de trois choses ; choisissez celle que vous voudrez, et je suivrai votre choix.

11. Gad vint donc trouver David, et lui dit : Voici ce que dit le Seigneur : Choisissez ce que vous voudrez :

12. ou de souffrir la famine durant trois ans ; ou de fuir devant vos ennemis durant trois mois, sans pouvoir éviter

3. Responditque Joab : Augest Domini suum populum centuplum, quam sunt. Nonne, domine mi rex, omnes servi tui sunt? Quare hoc quærit dominus meus, quod in peccatum reputetur Israeli?

4. Sed sermo regis magis prævaluit; egressusque est Joab, et circumvit universum Israel, et reversus est Jerusalem.

5. Deditque Davidi numerum eorum quos circueerat; et inventus est omnis numerus Israel, mille millia et centum millia virorum educantium gladium; de Juda autem quadringenta septuaginta millia bellatorum.

6. Nam Levi et Benjamin non numeravit, eo quod Joab invitus exequeretur regis imperium.

7. Displicuit autem Deo quod jussum erat, et percussit Israel.

8. Dixitque David ad Deum : Peccavi nimis ut hoc facerem; obsecro, aufer iniquitatem servi tui, quia insipienter egi.

9. Et locutus est Dominus ad Gad, videntem Davidis, dicens :

10. Vade, et loquere ad David, et dic ei : Hæc dicit Dominus : Trium tibi optionem do; unum quod volueris, elige, et faciam tibi.

11. Cumque venisset Gad ad David, dixit ei : Hæc dicit Dominus : Elige quod volueris :

12. aut tribus annis famem, aut tribus mensibus te fugere hostes tuos, et gladium eorum non posse evadere; aut

de Dan à Bersabée. La formule a été renversée. — La réponse de Joab, vers. 3, que notre auteur abrège dans sa première partie, est plus complète dans la seconde. *In peccatum...* : sur la nature de ce péché, voyez II Reg. xxiv, 3, et l'explication.

4-6. Le recensement. — Il n'est relaté ici que d'une façon sommaire ; comparez la narration très explicite de II Reg. xxiv, 4-9. Surtout, les chiffres qui exposent les résultats généraux de l'opération diffèrent notablement de part et d'autre. Ici, 1 100 000 pour Israël, 470 000 pour Juda ; au livre des Rois, 800 000 pour Israël, 500 000 pour Juda. On peut dire que ce dernier nombre a été arrondi, et il équivaudrait ainsi à celui des Paralipomènes. L'autre divergence est relativement énorme ; mais au vers. 6, et plus loin, xxvii, 24, il est dit en termes formels que le dénombrement demeura en partie inachevé ; le résultat put donc être différemment apprécié,

et de là vinrent, dans la tradition, des divergences d'appréciation auxquelles correspondent celles des récents. — *Nam Levi...* Le livre des Rois n'a pas ces détails du vers. 6. — *Eo quod Joab.* Comp. le vers. 3. Joab, en laissant l'opération incomplète, espérait annuler les effets désastreux qu'il redoutait.

9° Peste effroyable, envoyée par Dieu pour châtier David et Israël. XXI, 7-17.

7. La colère divine. — *Displicuit...* Trait propre à notre auteur. *Percussit Israel* est un détail antilopé ; cf. vers. 14-15.

8. David reconnaît et regrette sa faute. Comp. II Reg. xxiv, 10.

9-13. Dieu offre au roi coupable le choix du châtiment. Comp. II Reg. xxiv, 11-14. — Quelques variantes : *tribus annis* au lieu de sept années ; *gladium eorum non posse...* au lieu de : ils te poursuivront ; *gladium...*, *pestilentiam...*, *angelum...*, développements qui insistent sur la

tribus diebus gladium Domini, et pestilentiam versari in terra, et angelum Domini interficere in universis finibus Israël. Nunc igitur vide quid respondeam ei qui misit me.

13. Et dixit David ad Gad : Ex omni parte me angustiam premunt ; sed melius mihi est, ut incidam in manus Domini, quia multæ sunt miserationes ejus, quam in manus hominum.

14. Misit ergo Dominus pestilentiam in Israël ; et ceciderunt de Israël septuaginta millia virorum.

15. Misit quoque angelum in Jerusalem, ut percuteret eam ; cumque percuteretur, vidit Dominus, et misertus est super magnitudine mali ; et imperavit angelo qui percutiebat : Sufficit, jam cesset manus tua. Porro angelus Domini stabat juxta aream Ornan Jebusæi.

16. Levansque David oculos suos, vidit angelum Domini stantem inter cælum et terram, et evaginatum gladium in manu ejus, et versum contra Jerusalem. Et ceciderunt tam ipse, quam majores natu, vestiti ciliciis, proni in terram.

17. Dixitque David ad Deum : Nonne ego sum, qui jussi ut numeraretur populus ? Ego, qui peccavi, ego, qui malum feci ; iste grex quid commeruit ? Domine Deus meus, vertatur, obsecro, manus tua in me, et in domum patris mei ; populus autem tuus non percutiatur.

18. Angelus autem Domini præcepit Gad, ut diceret Davidi ut ascenderet, exstrueretque altare Domino Deo in area Ornan Jebusæi.

19. Ascendit ergo David juxta sermonem Gad, quem locutus ei fuerat ex nomine Domini.

leur glaive ; ou d'être sous le glaive du Seigneur durant trois jours, la peste étant dans vos États, et l'ange du Seigneur donnant la mort dans toutes les terres d'Israël. Voyez donc ce que je dois répondre à celui qui m'a envoyé.

13. Et David dit à Gad : De tout côté l'angoisse me presse ; cependant il est meilleur pour moi de tomber entre les mains du Seigneur, car il est plein de miséricorde, que dans les mains des hommes.

14. Le Seigneur envoya donc la peste en Israël, et il mourut soixante-dix mille Israélites.

15. Il envoya aussi son ange à Jérusalem pour la frapper ; et comme elle était frappée, le Seigneur la regarda, et fut touché de compassion d'une plaie si terrible. Il dit donc à l'ange exterminateur : C'est assez ; arrêtez votre main. Or l'ange du Seigneur était près de l'aire d'Ornan le Jébuséen.

16. Et David, levant les yeux, vit l'ange du Seigneur, qui était entre le ciel et la terre, et qui avait à la main une épée nue et tournée contre Jérusalem. Alors David et les anciens qui étaient avec lui, couverts de cilices, se prosternèrent en terre.

17. Et David dit à Dieu : N'est-ce pas moi qui ai commandé de faire ce dénombrement du peuple ? C'est moi qui ai péché ; c'est moi qui ai commis le mal ; quant à ce troupeau, qu'a-t-il mérité ? Tournez donc, je vous prie, Seigneur mon Dieu, votre main contre moi et contre la maison de mon père ; mais épargnez votre peuple.

18. L'ange du Seigneur commanda à Gad de dire à David de venir et de dresser un autel au Seigneur Dieu, dans l'aire d'Ornan le Jébuséen.

19. David y monta donc, suivant l'ordre que Gad lui en avait signifié de la part de Dieu.

menace, au lieu de la simple phrase des Rois : « La peste sera dans le pays. » — *Te fugere* (vers. 12). Nuance dans l'hébreu : être détruit devant tes ennemis.

14-17. La peste. Comp. II Reg. xxiv, 15-17. — *Misit... Dominus*. La narration parallèle ajoute : depuis le matin jusqu'au sacrifice du soir. — *Misit... in Jerusalem* (vers. 15). II Rois : et comme l'ange du Seigneur étendait déjà sa main sur Jérusalem. — *Stabat* : trait spécial, pittoresque. — *Ornan*. « Areuna » dans la Vulgate, au passage correspondant des Rois. — *Levans-*

que... (vers. 16). Tout est nouveau dans ce verset, à part le détail *vidit angelum*. C'est une description dramatique. Les *majores natu*, ou notables, formaient la suite du roi. — Au vers. 17, les mots *nonne ego... populus*, et *populus... non percutiatur*, sont omis par le livre des Rois.

3° Dieu se laisse apaiser ; David lui érige un autel sur l'aire d'Ornan. XXI, 18-30.

18. Ordre de l'ange, intimé par le prophète Gad. Comp. II Reg. xxiv, 18. — Le détail *angelus... præcepit* est aussi une particularité.

19-25. David achète l'aire d'Ornan. Comp. II

20. Mais Ornan et ses quatre fils, ayant levé les yeux et vu l'ange, se cachèrent, car ils battaient alors leurs grains dans leur aire.

21. Lors donc que David approchait, Ornan l'aperçut, et, sortant de son aire pour aller au-devant de lui, il se prosterna devant lui jusqu'à terre.

22. David lui dit : Donnez-moi la place qu'occupe votre aire, afin que j'y dresse un autel au Seigneur, et que je fasse cesser cette plaie de dessus le peuple, et je vous en payerai le prix qu'elle vaut.

23. Ornan dit à David : Le roi mon Seigneur n'a qu'à la prendre et à en faire ce qu'il lui plaira. Je lui donnerai aussi les bœufs pour l'holocauste, les traîneaux en guise de bois, et le blé qui est nécessaire pour le sacrifice. Je donnerai toutes ces choses avec joie.

24. Le roi David lui dit : Il n'en sera pas ainsi, mais je vous en payerai le prix. Car je ne dois pas vous dépouiller pour offrir au Seigneur des holocaustes qui ne me coûtent rien.

25. David donna donc à Ornan pour l'emplacement six cents sicles d'or d'un poids très juste.

26. Et il dressa là un autel au Seigneur, et y offrit des holocaustes et des hosties pacifiques. Et il invoqua le Seigneur, qui l'exauça, en faisant descendre le feu du ciel sur l'autel de l'holocauste.

27. Alors le Seigneur commanda à l'ange de remettre son épée dans le fourreau ; ce qu'il fit.

28. Et aussitôt David, voyant que le Seigneur l'avait exaucé dans l'aire d'Ornan le Jébuséen, lui immola des victimes en ce lieu.

29. Le tabernacle du Seigneur que Moïse avait construit dans le désert, et

20. Porro Ornan cum suspexisset, et vidisset angelum, quatuorque filii ejus cum eo, absconderunt se; nam eo tempore terebat in area triticum.

21. Igitur cum veniret David ad Ornan, conspexit eum Ornan, et processit ei obviam de area, et adoravit eum pronus in terram.

22. Dixitque ei David : Da mihi locum areæ tuæ, ut ædificem in ea altare Domino, ita ut quantum valet argenti accipias, et cesset plaga a populo.

23. Dixit autem Ornan ad David : Tolle, et faciat dominus meus rex quodcumque ei placet; sed et boves do in holocaustum, et tribulas in ligna, et triticum in sacrificium; omnia libens præbebo.

24. Dixitque ei rex David : Nequam ita fiet, sed argentum dabo quantum valet; neque enim tibi auferre debeo, et sic offerre Domino holocausta gratuita.

25. Dedit ergo David Ornan, pro loco, siclos auri justissimi ponderis sexcentos.

26. Et ædificavit ibi altare Domino, obtulitque holocausta pacifica; et invocavit Dominum, et exaudivit eum in igne de caelo super altare holocausti.

27. Præcepitque Dominus angelo, et convertit gladium suum in vaginam.

28. Protinus ergo David, videns quod exaudisset eum Dominus in aera Ornan Jebusæi, immolavit ibi victimas.

29. Tabernaculum autem Domini quod fecerat Moyses in deserto, et altare ho-

Reg. xxiv, 19-24. — *Porro Ornan...* Tous ces intéressants détails du vers. 20 sont propres aux Paralipomènes. *Terebat... triticum* : d'après le vers. 23, au moyen d'un traîneau auquel étaient attelés des bœufs. — *Dixitque... David* (vers. 22). Le livre des Rois insère une question préalable d'Ornan et la réponse du roi : Pourquoi mon seigneur le roi vient-il trouver son serviteur ? David lui dit : Pour acheter ton aire, et y dresser... — *Triticum in sacrificium* (hébr. : *minḥah*) : le sacrifice non sanglant qui accompagnait les victimes vivantes. Cf. Lev. II, 1-10. Ce trait est omis par l'autre narration, qui ajoute, en revanche, qu'Ornan offrit aussi les jougs de ses bœufs. — *Quantum valet* (vers. 24) est un trait spécial. — *Siclos auri...* (vers. 25). Sur cette

variante considérable, voyez la note de II Reg. xxiv, 24.

26-27. Érection de l'autel et cessation du fléau. Comp. II Reg. xxiv, 25. — Tout est nouveau tantôt pour le fond, tantôt seulement pour la forme, à partir des mots et *invocavit* (26^b). — *Ignis de caelo*. Merveille qui se reproduisit plusieurs fois dans l'histoire juive. Cf. Lev. ix, 24; III Reg. xviii, 24, 38; II Par. vii, 1.

28-30. David offre des sacrifices sur l'aire d'Ornan, qui commença ainsi à devenir un sanctuaire permanent. — Tout ce passage appartient en propre aux Paralipomènes. C'est une transition à ce qui sera bientôt raconté (xxii, 1 et ss.) concernant les préparatifs faits par le saint roi en vue de la construction du temple dans ce même

locaustorum, ea tempestate erat in excelso Gabaon.

30. Et non prævaluit David ire ad altare, ut ibi obsecraret Deum; nimio enim fuerat timore perterritus, videns gladium angeli Domini.

l'autel des holocaustes, étaient alors au haut lieu de Gabaon.

30. Et David ne put pas aller jusqu'à cet autel pour y offrir sa prière à Dieu, car il avait été frappé d'une trop grande frayeur, en voyant l'épée de l'ange du Seigneur.

CHAPITRE XXII

1. Dixitque David : Hæc est domus Dei, et hoc altare in holocaustum Israel.

2. Et præcepit ut congregarentur omnes proselyti de terra Israel, et constituit ex eis latomos ad cædendos lapides et poliendos, ut ædificaretur domus Dei.

3. Ferrum quoque plurimum ad claves januarum, et ad commissuras atque juncturas præparavit David, et æris pondus innumerabile.

4. Ligna quoque cedrina non poterant æstimari, quæ Sidonii et Tyrii deportaverant ad David.

1. Et David dit : C'est ici la maison de Dieu, et c'est ici l'autel qui doit servir pour les holocaustes d'Israël.

2. Et il commanda qu'on rassemblât tous les prosélytes qui étaient dans le pays d'Israël; et il en prit pour tirer les pierres des carrières, pour les tailler et les polir, en vue de la construction du temple.

3. Il prépara aussi du fer en abondance pour les clous des portes, et pour les crampons et jointures, et de l'airain en poids innombrable.

4. Les Tyriens et les Sidoniens apportèrent aussi à David du bois de cèdre, dont on ne pouvait estimer la quantité.

lieu. — *Protnus... immolavit.* L'hébreu exprime une coutume, et pas seulement un fait isolé, transitoire : « En ce temps-là, David, voyant que le Seigneur l'avait exaucé dans l'aire d'Ornan, y offrait des sacrifices. » La promptitude avec laquelle Dieu avait manifesté sa miséricorde était un signe que ce lieu lui agréait. — Sur

comme emplacement du futur temple. — *Dicit... David.* Cette parole se rattache directement à l'épisode qui précède. — *Hæc... domus Dei.* Le lieu où le Seigneur s'était manifesté est appelé, par anticipation, maison de Dieu. Cf. Gen. xxviii, 17. David, éclairé divinement sans doute, avait choisi ce site pour le temple que son fils Salomon était appelé à bâtir.

2-4. Les ouvriers et les matériaux réunis d'avance. — *Proselyti.* Le mot hébreu *gêrim* désigne simplement des étrangers qui résidaient au milieu d'Israël. Ils appartenait, pour la plupart, aux restes de l'ancienne population chananéenne, que l'on avait épargnés, mais qui étaient tenus, à l'occasion, d'exécuter certaines corvées. Cf. III Reg. ix, 20-21; II Par. viii, 7-8.



Ouvriers assyriens qui apportent du bois et divers outils.
(Bas-relief antique.)

Gabaon, où était l'ancien tabernacle, voyez xvi, 39-40; II Par. i, 3-5.

SECTION II. — LES DERNIERS ÉVÉNEMENTS DU RÉGNE DE DAVID. XXII, 1 — XXIX, 30.

§ I. — *Préparatifs de David en vue de la future construction du temple.* XXII, 1-19.

Tout ce chapitre est propre aux Paralipomènes.

1° Le roi rassemble des ouvriers et des matériaux. XXII, 1-4.

CHAP. XXII. — 1. Choix de l'aire d'Ornan

David en avait fait le dénombrement (II Par. ii, 17). — *Commissuras* : les crampons de fer destinés à maintenir en place les pierres et les bois de charpente. — *Æris.* L'airain était employé en quantités énormes dans les constructions de l'antiquité. — *Sidonii, Tyrii.* Sur l'habileté des ouvriers phéniciens, voyez III Reg. v, 6, et l'explication.

2° David exhorte son fils Salomon à s'acquitter fidèlement de la mission que Dieu lui avait réservée au sujet du temple. XXII, 5-16.

5. Et David dit : Mon fils Salomon est encore jeune et délicat ; et la maison que je désire qu'on bâtisse au Seigneur doit être telle, qu'on en parle *avec admiration* dans tous les pays. Je veux donc lui préparer toutes les choses nécessaires. Et c'est pour cela qu'avant sa mort il fit tous les préparatifs.

6. Ensuite il appela Salomon, et lui ordonna de bâtir un temple au Seigneur Dieu d'Israël.

7. Il lui dit donc : Mon fils, j'avais conçu le dessein de bâtir un temple au nom du Seigneur mon Dieu ;

8. mais Dieu m'a parlé en disant : Vous avez répandu beaucoup de sang, et vous avez fait des guerres nombreuses ; vous ne pourrez pas bâtir un temple à mon nom, après tant de sang répandu en ma présence.

9. Vous aurez un fils dont la vie sera tout à fait tranquille, et à qui je donnerai le repos du côté de tous ses ennemis d'alentour. C'est pourquoi il sera appelé Pacifique. Je donnerai la paix et le repos en Israël durant tout son règne.

10. C'est lui qui bâtira un temple à mon nom. Il sera mon fils, et moi je serai son père, et j'affermirai à jamais le trône de son règne sur Israël.

11. Que le Seigneur soit donc maintenant avec toi, mon fils, et sois heureux ; et bâtis une maison au Seigneur ton Dieu, comme il l'a prédit de toi.

12. Qu'il te donne aussi la sagesse et le sens, afin que tu puisses conduire Israël, et garder la loi du Seigneur ton Dieu.

13. Car c'est alors que tu seras heureux, si tu observes les commandements et les lois qu'il a ordonné à Moïse d'enseigner à tout Israël. Sois fort, agis en homme de cœur, et ne crains et ne redoute rien.

5. Et dixit David : Salomon, filius meus, puer parvulus est et delicatus ; domus autem, quam edificari volo Domino, talis esse debet ut in cunctis regionibus nominetur. Præparabo ergo ei necessaria. Et ob hanc causam ante mortem suam omnes præparavit impensas.

6. Vocavitque Salomonem, filium suum, et præcepit ei ut-ædificaret domum Domino, Deo Israel.

7. Dixitque David ad Salomonem : Fili mi, voluntatis meæ fuit ut edificarem domum nomini Domini Dei mei ;

8. sed factus est sermo Domini ad me, dicens : Multum sanguinem effudisti, et plurima bella bellasti ; non poteris edificare domum nomini meo, tanto effuso sanguine coram me.

9. Filius qui nascetur tibi erit vir quietissimus ; faciam enim eum requiescere ab omnibus inimicis suis per circuitum ; et ob hanc causam Pacificus vocabitur ; et pacem et otium dabo in Israel cunctis diebus ejus.

10. Ipse ædificabit domum nomini meo ; et ipse erit mihi in filium, et ego ero illi in patrem, firmaboque solium regni ejus super Israel in æternum.

11. Nunc ergo, fili mi, sit Dominus tecum, et prosperare ; et ædifica domum Domino Deo tuo, sicut locutus est de te.

12. Det quoque tibi Dominus prudentiam et sensum, ut regere possis Israel, et custodire legem Domini Dei tui.

13. Tunc enim proficere poteris, si custodieris mandata et judicia, quæ præcepit Dominus Moysi ut doceret Israel. Confortare, et viriliter age ; ne timeas, neque paveas.

5. Transition. — *Puer parvulus et delicatus.* Dans l'hébreu : un *na'ar* (jeune homme) délicat, c.-à-d. inexpérimenté. III Reg. III, 7, Salomon lui-même prend le titre de *na'ar*, quoiqu'il eût alors au moins vingt ans. Il ne faut donc pas trop presser cette expression. — *Præparabo ergo...* Le saint roi, ne pouvant faire davantage (cf. vers. 7-8), veut au moins se procurer l'honneur et la consolation de préparer une grande partie des matériaux du futur édifice.

6-16. David charge officiellement son fils de construire le temple. — Introduction historique, vers. 6-7. *Vocavitque* : sur la fin de sa vie, et après avoir achevé les préparatifs. Cf. vers. 5 (« avant sa mort »), et III Reg. II, 1-9. — Le

roi expose à Salomon le vif désir qu'il avait eu de construire personnellement le temple, et la manière dont Dieu s'y était refusé, vers. 7-8. *Voluntatis meæ...* : comp. XVII, 1-4 ; II Reg. VII, 1-5. *Multum sanguinem...* : les guerres de David avaient été presque toujours très sanglantes ; cf. II Reg. VIII, 2-5 ; X, 18 ; XII, 31 ; III Reg. XI, 16. — Jéhovah lui-même, continue David, avait désigné Salomon pour cette œuvre glorieuse, vers. 9-10. *Pacificus* : en hébreu, *šalomoh*, de *šalom*, paix (*pacem... dabo*). Le vers. 10 résume et condense le célèbre oracle de Nathan, XVII, 12 et ss. — Après cette sorte d'exorde (vers. 7-10), vient l'exhortation proprement dite : *Nunc ergo...*, vers. 11-16. Exhortation d'abord très spéciale,

14. Ecce ego in paupertate mea præparavi impensas domus Domini, auri talenta centum millia, et argenti mille millia talentorum; æris vero et ferri non est pondus, vincitur enim numerus magnitudine; ligna et lapides præparavi ad universa impendia.

15. Habes quoque plurimos artifices, latomos et cæmentarios, artificesque lignorum, et omnium artium ad faciendum opus prudentissimos,

16. in auro et argento, et ære et ferro, cuius non est numerus. Surge igitur, et fac; et erit Dominus tecum.

17. Præcepit quoque David cunctis principibus Israël, ut adjuvarent Salomonem, filium suum:

18. Cernitis, inquiens, quod Dominus Deus vester vobiscum sit, et dederit vobis requiem per circuitum, et tradiderit omnes inimicos vestros in manus vestras, et subjecta sit terra coram Domino, et coram populo ejus.

19. Præbete igitur corda vestra et animas vestras, ut quæratis Dominum Deum vestrum; et consurgite, et ædificate sanctuarium Domino Deo, ut introducatur arca fœderis Domini, et vasa Domino consecrata, in domum quæ ædificatur nomini Domini.

14. Voici que dans ma pauvreté j'ai préparé de quoi fournir aux dépenses de la maison du Seigneur : cent mille talents d'or, et un million de talents d'argent, avec une quantité d'airain et de fer, dont on ne peut dire le poids ni le nombre; *en outre*, j'ai préparé du bois et des pierres pour tous les besoins.

15. Tu as aussi de nombreux ouvriers : des tailleurs de pierres, des maçons, des ouvriers sur bois, et des hommes qui excellent dans toutes sortes d'autres ouvrages,

16. soit en or ou en argent, en cuivre ou en fer, dont on ne peut dire le nombre. Lève-toi donc et agis, et le Seigneur sera avec toi.

17. David commanda en même temps à tous les chefs d'Israël d'aider son fils Salomon.

18. Vous voyez, leur dit-il, que le Seigneur votre Dieu est avec vous, et qu'il vous a donné du repos de tous côtés, qu'il a livré tous vos ennemis entre vos mains, et que le pays est assujéti devant le Seigneur et devant son peuple.

19. Disposez donc vos cœurs et vos âmes, pour chercher le Seigneur votre Dieu. Levez-vous, et bâtissez un sanctuaire au Seigneur Dieu; afin que l'arche de l'alliance du Seigneur, et les vases qui sont consacrés au Seigneur soient transportés dans cette maison qu'on va bâtir à son nom.

et allant droit à la question (vers. 11), mais qui se généralise aussitôt (vers. 12-13), pour se particulariser encore avant de conclure (vers. 14 et ss.). — *Det quoque...* (vers. 12). David exprime ardemment le vœu que Salomon soit un roi selon le cœur de Dieu, un monarque tout à fait théocratique. — *Ecce ego...* (vers. 14). Ce que David lui-même a fait pour le temple, *In paupertate mea*; plutôt : par mon travail pénible; il n'en avait pas coûté peu d'efforts au saint roi pour réunir en faveur du temple de si riches trésors. *Auri... centum millia* : environ 13 500 000 000 de francs. *Argenti mille millia* : 8 500 000 000 de francs. Sommes énormes, surtout à cette époque; d'autant plus que David y ajouta encore d'autres dons considérables (cf. xxix, 4). Il est possible que les lettres qui exprimaient anciennement ces chiffres aient été changées par la faute des copistes, de manière à augmenter les nombres. Mais une telle accumulation de richesses entre les mains de David aux derniers

temps de sa vie ne constitue point une impossibilité : indépendamment des sources multiples de ses revenus annuels (voyez xxvii, 25-34, et l'explication), ses conquêtes nombreuses avaient fait tomber en son pouvoir les trésors des rois et des peuples vaincus, et l'Orient a toujours été renommé par ses richesses en or, en argent, en métaux, en pierres précieuses. La seule Persépolis fournit 120 000 talents à Alexandre le Grand; Athènes avait livré précédemment à Cyrus jusqu'à 340 000 talents d'or et 500 000 talents d'argent. Le récit biblique n'est donc nullement invraisemblable, même tel qu'il nous est parvenu. — Conclusion pressante, vers. 16^b : *Surge...*

3^o David ordonne aux chefs d'Israël de prêter leur concours à Salomon pour cette œuvre sacrée. XXII, 17-19.

17. Introduction.

18-19. L'allocation royale. — Les considérants, vers. 18 : paix glorieuse dont jouit Israël, grâce à son Dieu. L'entreprise à exécuter, vers. 19.

CHAPITRE XXIII

1. David, étant donc âgé et plein de jours, établit son fils Salomon roi sur Israël.

2. Et il assembla tous les princes d'Israël, avec les prêtres et les lévites.

3. On dénombra les lévites à partir de trente ans et au-dessus, et on en trouva trente-huit mille.

4. Parmi eux on en choisit vingt-quatre mille, qui furent distribués dans les divers offices de la maison du Seigneur; et six mille pour être magistrats et juges.

5. Il y eut quatre mille portiers, et autant de chantres qui chantaient les louanges du Seigneur sur les instruments que David avait fait faire à cette fin.

6. Et David les distribua par classes, selon les branches des fils de Lévi : celles de Gerson, de Caath et de Mérari.

7. Fils de Gerson : Léédan et Séméi.

8. Fils de Léédan : Jahiel l'aîné, Zéthan et Joël, trois.

9. Fils de Séméi : Salomith, Hosiel, et Aran, trois. Ce sont là les chefs des familles de Léédan.

10. Fils de Séméi : Léheth, Ziza, Jaüs,

1. Igitur David, senex et plenus dierum, regem constituit Salomonem, filium suum, super Israël.

2. Et congregavit omnes principes Israel, et sacerdotes atque levitas.

3. Numeratique sunt levitæ a triginta annis, et supra; et inventa sunt triginta octo millia virorum.

4. Ex his electi sunt et distributi in ministerium domus Domini, viginti quatuor millia; præpositorum autem et iudicum, sex millia.

5. Porro quatuor millia janitores, et totidem psaltæ canentes Domino in organis, quæ fecerat ad canendu.

6. Et distribuit eos David per vices filiorum Levi : Gerson videlicet, et Caath, et Merari.

7. Filii Gerson : Leedan, et Semei.

8. Filii Leedan : princeps Jahiel, et Zethan, et Joël, tres.

9. Filii Semei : Salomith, et Hosiel, et Aran, tres; isti principes familiarum Leedan.

10. Porro filii Semei : Leheth, et Ziza,

§ II. — Recensement et organisation des prêtres et des lévites. XXIII, 1 — XXVI, 32.

David, par cette habile organisation, compléta ses généreux préparatifs pour le temple. Ce long passage appartient entièrement en propre aux Paralipomènes.

1° Le nombre des lévites, et leur distribution d'après les différentes fonctions du culte. XXIII, 1-5.

CHAP. XXIII. — 1. Transition : le couronnement de Salomon. — *Plenus dierum*. Plus énergiquement encore dans l'hébreu : rassasié de jours. Comp. Gen. xxxv, 29; Job, xlii, 17. — *Regem constituit*. Ce couronnement est décrit tout au long III Reg. i, 5 et ss.

2-3. Recensement des lévites. — *Congregavit... principes Israel*. Quoiqu'ils appartenissent à la classe laïque, les chefs du peuple furent convoqués, parce qu'il s'agissait d'une grave affaire religieuse qui concernait toute la nation. — *Numeratique*.... Dénombrement nécessaire pour l'organisation que David se proposait. — *A triginta annis* : comme au recensement opéré par Moïse, Num. iv, 3, 23. *Et supra* : jusqu'à cinquante ans sans doute, d'après le même passage du Pentateuque.

4-5. Les lévites sont répartis en plusieurs ca-

tégories, suivant les divers ministères du culte. — *Ex his electi... distributi*. D'après l'hébreu, ces deux versets contiennent les paroles du roi lui-même. « Et David dit : Qu'il y en ait vingt-quatre mille pour veiller aux fonctions de la maison du Seigneur..., avec les instruments que j'ai faits pour le célébrer. » — *Præpositorum et iudicum*. D'autres passages des Paralipomènes (xxvi, 29; II, xix, 8-10) nous montrent les lévites exerçant les fonctions de magistrats et de juges locaux; leur connaissance exacte de la loi les rendait très propres à ce rôle. — *Janitores* : au tabernacle d'abord, puis au temple, nuit et jour. — *Organis quæ fecerat*. David avait donc inventé ou perfectionné, en vue du culte divin, plusieurs instruments de musique. Cf. II Par. xxix, 26; Neh. xii, 86; Am. vi, 5.

2° Les vingt-quatre chefs des familles lévittiques. XXIII, 6-23.

6. Introduction. — *Distribuit... per vices filiorum*.... Dans l'hébreu, avec plus de clarté : Il les divisa en classes, d'après (le nombre) des fils de Lévi. C.-à-d. en trois grandes subdivisions : *Gerson*.... Cf. v, 27 - vi, 15.

7-11. Les neuf chefs de la branche de Gerson. — *Leedan* a été nommé plus haut « Lobni ». Cf. vi, 17. Sa famille comprenait six maisons (vers. 8-9); celle de *Semei* en contenait quatre,

et Jaus, et Baria; isti filii Semei, quatuor.

11. Erat autem Lebeth prior, Ziza secundus. Porro Jaus et Baria non habuerunt plurimos filios; et ideo in una familia unaque domo computati sunt.

12. Filii Caath : Amram, et Isaar, Hebron, et Oziel, quatuor.

13. Filii Amram : Aaron, et Moyses. Separatusque est Aaron ut ministraret in Sancto sanctorum, ipse et filii ejus in sempiternum, et adoleret incensum Domino secundum ritum suum, ac benediceret nomini ejus in perpetuum.

14. Moysi quoque, hominis Dei, filii annumerati sunt in tribu Levi.

15. Filii Moysi : Gersom, et Eliezer.

16. Filii Gersom : Subuel, primus.

17. Fuerunt autem filii Eliezer : Rohobia primus; et non erant Eliezer filii alii. Porro filii Rohobia multiplicati sunt nimis.

18. Filii Isaar : Salomith primus.

19. Filii Hebron : Jeriau, primus; Amarias, secundus; Jahaziel, tertius; Jecmaam, quartus.

20. Filii Oziel : Micha, primus; Jesia, secundus.

21. Filii Merari : Moholi, et Musi. Filii Moholi : Eleazar, et Cis.

22. Mortuus est autem Eleazar, et non habuit filios, sed filias; acceperuntque eas filii Cis, fratres earum.

23. Filii Musi : Moholi, et Eder, et Jerimoth, tres.

24. Hi filii Levi in cognationibus et familiis suis, principes per vices, et numerum capitum singulorum, qui facie-

et Baria. Ce sont là les quatre fils de Séméi.

11. Léheth était donc l'aîné, Ziza le second. Or Jaüs et Baria n'eurent pas beaucoup de fils. C'est pourquoi on les comprit sous une seule famille et une seule maison.

12. Fils de Caath : Amram, Isaar, Hébron, et Oziel; quatre *en tout*.

13. Fils d'Amram : Aaron et Moïse. Aaron fut mis à part pour servir à jamais, lui et ses enfants, dans le sanctuaire, pour offrir l'encens au Seigneur selon ses rites, et pour bénir éternellement son nom.

14. Or les fils de Moïse, l'homme de Dieu, furent comptés dans la tribu de Lévi.

15. Fils de Moïse : Gersom et Éliézer.

16. Fils de Gersom : Subuel le premier.

17. Éliézer eut pour fils Rohobia, qui fut un chef. Et Éliézer n'eut point d'autres fils; mais Rohobia eut un très grand nombre de fils.

18. Fils d'Isaar : Salomith le premier.

19. Fils d'Hébron : Jérïaü le premier, Amarias le second, Jahaziel le troisième, Jecmaam le quatrième.

20. Fils d'Oziel : Micha le premier, et Jézia le second.

21. Fils de Mérari : Moholi et Musi. Fils de Moholi : Éléazar et Cis.

22. Éléazar mourut sans avoir de fils, et il ne laissa que des filles, qui furent mariées aux fils de Cis, leurs cousins.

23. Fils de Musi : Moholi, Éder, et Jérïmoth, au nombre de trois.

24. Ce sont là les fils de Lévi selon leurs branches et leurs familles; les chefs selon l'ordre et le nombre des individus,

qui se réduisirent ensuite à trois seulement (vers. 10-11). De là, neuf chefs en tout. — Le Séméi du vers. 9 n'est pas le même que ceux des vers. 7 et 10.

12-20. Les neuf chefs de la branche de Caath. — Le vers. 13 écarte pour le moment la famille sacerdotale, dont il sera question plus loin d'une manière spéciale (xxv, 1-19); à ce propos, l'écrivain sacré rappelle les hautes fonctions d'Aaron et de sa race (*ut ministraret...*). — *Homînis Det* (vers. 14). Titre d'honneur ajouté cinq fois dans les saints Livres au nom de Moïse : Deut. xxxiii, 1; Jos. xiv, 6; ici et II Par. xxx, 16; Esdr. iii, 2. — *Moysi... Alti*. Malgré la dignité unique de leur père, ils demeurèrent simples lévites; c'est pourquoi leurs familles sont énumérées en cet endroit.

21-23. Les quatre chefs de la maison de Mérari.

3° Quelques notes relatives au ministère des lévites. XXIII, 24-32.

24. Transition. — *A viginti annis...* Nous verrons plus loin, II Par. xxxi, 17, que, vers la fin du règne de David, il était en effet d'usage que les lévites entrassent en fonctions à partir de vingt ans. Cf. Esdr. viii, 8. Le narrateur va expliquer immédiatement pourquoi les prescriptions mosaïques furent modifiées sur ce point (vers. 25-27). Et pourtant il a été dit au vers. 4 que les lévites furent dénombrés seulement à partir de la trentième année. Les copistes auraient-ils écrit par erreur trente au lieu de vingt? Plusieurs exégètes le supposent, et il n'y a rien d'impossible à cela. Toutefois il est pré-

qui s'acquittaient des différents ministères dans la maison du Seigneur, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus.

25. Car David avait dit : Le Seigneur Dieu d'Israël a donné la paix à son peuple, et l'a établi dans Jérusalem à jamais.

26. Les lévites ne seront donc plus obligés de transporter le tabernacle avec tous les vases destinés à son service.

27. D'après les dernières ordonnances de David, on comptera à l'avenir le nombre des fils de Lévi depuis l'âge de vingt ans et au-dessus,

28. et ils seront soumis aux fils d'Aaron pour le service de la maison du Seigneur, soit dans les vestibules ou dans les chambres du temple, soit dans le lieu de la purification ou dans le sanctuaire, soit dans toutes les fonctions qui regardent le ministère du temple du Seigneur.

29. Mais les prêtres auront l'intendance sur les pains de proposition, sur le sacrifice de farine, sur les beignets de pâte sans levain, sur ce qu'on frit dans les poêles, sur les épis que l'on rôtit au feu, et sur tous les poids et sur toutes les mesures.

30. Les lévites devront aussi se trouver dès le matin pour chanter les louanges du Seigneur, et ils le feront aussi le soir,

31. tant aux sacrifices des holocaustes

bant opera ministerii domus Domini, a viginti annis et supra.

25. Dixit enim David : Requiem dedit Dominus, Deus Israel, populo suo, et habitationem Jerusalem usque in æternum.

26. Nec erit officii levitarum, ut ultra portent tabernaculum, et omnia vasa ejus ad ministrandum.

27. Juxta præcepta quoque David novissima, supputabitur numerus filiorum Levi a viginti annis et supra.

28. Et erunt sub manu filiorum Aaron in cultum domus Domini, in vestibulis, et in exedris, et in loco purificationis, et in sanctuario, et in universis operibus ministerii templi Domini.

29. Sacerdotes autem super panes propositionis, et ad simillæ sacrificium, et ad lagana azyma, et sartaginem, et ad torrendum, et super omne pondus atque mensuram.

30. Levitæ vero, ut stent mane ad confitendum et canendum Domino, similiterque ad vesperam,

31. tam in oblatione holocaustorum

férable de dire, avec les meilleurs commentateurs anciens et modernes, qu'« on fit d'abord ce dénombrement sur le même pied que Moïse l'avait ordonné dans le Deutéronome (Num. iv, 3), c'est-à-dire depuis trente ans et au-dessus jusqu'à cinquante. Mais David crut devoir changer ce règlement; il ordonna que, dans la suite, on tiendrait note de tous les lévites depuis vingt ans et au-dessus. » (Calmet, l. c.)

25-27. Motif pour lequel David avança ainsi l'âge auquel les lévites entraient en fonctions. — *Requiem dedit...* Par opposition à la vie si mouvementée du désert et des premiers temps de l'installation dans la Terre promise. — *Et habitationem...* D'après l'hébreu : « Et il (Jéhovah) s'est établi à Jérusalem pour toujours. » Dans le sanctuaire du mont Sion, en attendant la construction du temple sur le Moriah. — *Portent tabernaculum.* Fonction pénible, qui exigeait un grand et fréquent déploiement de forces physiques, par conséquent la maturité de l'âge. — Les mots *juxta præcepta... novissima* supposent réellement la modification qui vient d'être indiquée (note du vers. 24).

28-32. Les divers rôles des lévites. Énumération qui va du moins relevé au plus relevé, des

fonctions extérieures au ministère qui s'exerçait au dedans du sanctuaire. — *Sub manu filiorum Aaron* : sous les ordres des prêtres. — *In vestibulis*, les cours ou parvis. — *In exedris* : les chambres mentionnées ix, 26. — *In loco purificationis... sanctuario.* D'après l'hébreu : sur la purification de toute chose sainte. Les lévites étaient donc chargés de purifier et de tenir nets le sanctuaire et ses divers ustensiles. — Au vers. 29, les mots *sacerdotes autem manent* dans l'hébreu (de même que *levitæ* au vers. 30) ; il est uniquement question des lévites dans tout ce passage. Il est vrai que plusieurs des fonctions signalées ici étaient réservées aux prêtres, entre autres la préparation des pains de proposition ; mais les lévites leur prétaient, même alors, leur assistance pour le côté purement matériel. — *Panes propositionis.* Cf. Lev. xxiv, 8 et ss. — *Simillæ... ad torrendum.* Sur ces différentes formes de sacrifices non sanglants, voyez les notes de Lev. II, 1, 4, 5 ; vi, 14 ; vii, 12. — *Super omne pondus...* Le vin, l'huile, la farine, etc., devaient être employés en quantités fixées par le rituel : les lévites veillaient à l'exacte observation des règles. Cf. Ex. xxix, 40 ; xxx, 23-24 ; Lev. vi, 20, etc. — *Ad confitendum...* (vers. 30).

Domini, quam in sabbatis, et calendis, et solemnitatibus reliquis juxta numerum, et ceremonias uniuscujusque rei, jugiter coram Domino;

32. et custodiant observationes tabernaculi foederis, et ritum sanctuarii, et observationem filiorum Aaron, fratrum suorum, ut ministrent in domo Domini.

CHAPITRE XXIV

1. Porro filiis Aaron hæ partitiones erant. Filii Aaron : Nadab, et Abiu, et Eleazar, et Ithamar.

2. Mortui sunt autem Nadab et Abiu ante patrem suum absque liberis; sacerdotique functus est Eleazar, et Ithamar.

3. Et divisit eos David, id est, Sadoc de filiis Eleazar, et Ahimelech de filiis Ithamar, secundum vices suas et ministerium.

4. Inventique sunt multo plures filii Eleazar in principibus viris, quam filii Ithamar. Divisit autem eis, hoc est, filiis Eleazar, principes per familias sedecim, et filiis Ithamar per familias et domos suas octo.

5. Porro divisit utrasque inter se familias sortibus; erant enim principes sanctuarii, et principes Dei, tam de filiis Eleazar, quam de filiis Ithamar.

qu'on offre au Seigneur, qu'aux jours de sabbat, aux premiers jours des mois et aux autres solennités, selon le nombre et les cérémonies que l'on doit garder en chaque chose, se tenant continuellement en la présence du Seigneur.

32. Et ils observeront les ordonnances relatives au tabernacle de l'alliance et au culte du sanctuaire, et ils rendront une respectueuse obéissance aux *prêtres* fils d'Aaron, qui sont leurs frères, pour s'acquitter de leur ministère dans la maison du Seigneur.

1. Voici les classes des fils d'Aaron. Fils d'Aaron : Nadab, Abiu, Éléazar, et Ithamar.

2. Mais Nadab et Abiu moururent avant leur père sans laisser d'enfants; et Éléazar et Ithamar firent toutes les fonctions sacerdotales.

3. David divisa donc la famille de Sadoc, qui venait d'Éléazar, et celle d'Ahimelech, qui descendait d'Ithamar, afin qu'elles s'acquittassent alternativement du ministère.

4. Mais il se trouva beaucoup plus de chefs de familles issus d'Éléazar que d'Ithamar; et il distribua les fils d'Éléazar en seize familles, chaque famille ayant son chef; et ceux d'Ithamar en huit seulement.

5. Il distribua encore les fonctions de l'une et de l'autre famille par le sort; car les chefs du sanctuaire et les chefs de Dieu étaient soit des fils d'Éléazar, soit des fils d'Ithamar.

Rôle spécial des lévites qui appartenaient à la classe des chantres. Cf. vers. 5. — *In oblatione holocaustorum* (vers. 31). C'étaient les prêtres qui offraient à proprement parler les sacrifices; les lévites immolaient les victimes et les préparaient. Cf. II Par. xxxix, 34; xxxv, 11-12. — *Calendis*: le premier jour de chaque mois. — *Juxta numerum*. La loi prescrivait un nombre déterminé de victimes pour chaque solennité religieuse. Cf. Num. xxviii. — *Et custodiant...* (vers. 32). Récapitulation des vers. 28 et ss. Cf. Num. xviii, 3-6. Ces versets fournissent le compte rendu le plus complet qui existe dans la Bible touchant la nature du ministère lévitique. — *Observationem filiorum...*: c.-à-d. que les lévites devaient obéir à tous les ordres des prêtres.

4° Organisation des prêtres en vingt-quatre classes. XXIV, 1-19.

CHAP. XXIV. — 1-6. Détails préliminaires :

état des deux grandes branches de la famille sacerdotale, et manière dont se fit la division en classes. — *Filii Aaron...* Comme pour les lévites (xxiii, 6 et ss.), on remonte à la souche avant de parcourir les rameaux. — *Mortui sunt...* Sur ce triste événement, voyez Lev. x, 1-2. *Absque liberis*: voyez Num. iii, 4. — *Eleazar et Ithamar* ne remplirent pas simultanément les fonctions pontificales; mais, dans la suite des temps, des membres des deux familles exercèrent successivement les fonctions de grand prêtre. Voyez vi, 1-15, et le commentaire. — *Sadoc, Ahimelech* (vers. 3). Cf. v, 30; xvi, 39; xviii, 16. — *Plures... in principibus* (vers. 4). C.-à-d. que les « chefs de maisons » se trouvaient, par des accidents de génération, plus nombreux dans la branche d'Éléazar. — *Divisit... sortibus* (vers. 5). Pour écarter toute cause de mécontentement jaloux. Les fonctions à remplir

6. Séméias, fils de Nathanaël, secrétaire lévite, en dressa le rôle, en présence du roi et des princes, du prêtre Sadoc, et d'Ahimélech, fils d'Abiathar, et devant les chefs des familles sacerdotales et lévites; prenant d'abord une maison d'Éléazar, qui commandait à d'autres, puis une maison d'Ithamar, qui en avait plusieurs autres sous elle.

7. Ainsi le premier sort échet à Joïarib, le second à Jédéi,

8. le troisième à Harim, le quatrième à Séorim,

9. le cinquième à Melchia, le sixième à Maïman,

10. le septième à Accos, le huitième à Abia,

11. le neuvième à Jésusa, le dixième à Séchénia,

12. le onzième à Éliasib, le douzième à Jacim,

13. le treizième à Hoppa, le quatorzième à Isbaab,

14. le quinzième à Belga, le seizième à Emmer,

15. le dix-septième à Hézir, le dix-huitième à Apsès,

16. le dix-neuvième à Phétéia, le vingtième à Hézéchiel,

17. le vingt et unième à Jachin, le vingt-deuxième à Gamul,

18. le vingt-troisième à Dalaïaü, le vingt-quatrième à Maaziaü.

19. Telles furent leurs classes selon leurs ministères, pour entrer dans la maison du Seigneur, et, suivant leur rite, être sous la main d'Aaron, leur père, comme le Seigneur Dieu d'Israël l'avait commandé.

20. Or des fils de Lévi qui restaient, Subaël était des fils d'Amram, et Jédéia des fils de Subaël.

6. Descriptisque eos Semeias, filius Nathanael, scriba levites, coram rege et principibus, et Sadoc sacerdote, et Ahimelech, filio Abiathar, principibus quoque familiarum sacerdotium et leviticarum: unam domum, quæ ceteris præerat, Eleazar; et alteram domum, quæ sub se habebat ceteros, Ithamar.

7. Exivit autem sors prima Joiarib; secunda, Jedei;

8. tertia, Harim; quarta, Seorim;

9. quinta, Melchia; sexta, Maiman;

10. septima, Accos; octava, Abia;

11. nona, Jesusa; decima, Sechenia;

12. undecima, Eliasib; duodecima, Jacim;

13. tertia decima, Hoppa; decima quarta, Isbaab;

14. decima quinta, Belga; decima sexta, Emmer;

15. decima septima, Hezir; decima octava, Apsès;

16. decima nona, Pheteia; vigesima, Hezechiel;

17. vigesima prima, Jachin; vigesima secunda, Gamul;

18. vigesima tertia, Dalaiaü; vigesima quarta, Maaziaü.

19. Hæ vices eorum secundum ministeria sua, ut ingrediantur domum Domini, et juxta ritum suum sub manu Aaron, patris eorum, sicut præceperat Dominus Deus Israel.

20. Porro filiorum Levi, qui reliqui fuerant, de filiis Amram erat Subael, et de filiis Subael, Jehedeia.

par chaque classe étaient identiquement les mêmes; mais il y avait à fixer l'ordre d'après lequel se succédaient les classes. — *Principes sanctuarii*. Probablement les princes des prêtres, ou chefs des classes sacerdotales. Cf. II Par. xxxvi, 14; Is. xliii, 8. — *Principes Dei*: les grands prêtres. Cette expression n'est employée qu'en ce seul endroit. — *Descripti... eos* (vers. 6). C.-à-d. que Séméias établit et nota officiellement la liste, telle qu'elle fut réglée par le sort. — *Unam... quæ...* Le sens de l'hébreu est que l'on tira alternativement des deux urnes une famille d'Éléazar et une d'Ithamar.

7-18. Énumération des vingt-quatre classes. — *Prima Joiarib*. Quelques-unes de ces classes sont citées de nouveau dans le cours de l'histoire juive ou chrétienne; ainsi, nous savons que

la première compta les Machabées parmi ses membres (I Mach. ii, 1), et que Zacharie, père de saint Jean-Baptiste, était originaire de la huitième, celle d'Abia (Luc. i, 5). Le narrateur ne dit point à laquelle des deux branches sacerdotales appartenaient les diverses classes.

19. Conclusion. — *Ut ingrediantur...* Chaque classe était tour à tour de service pendant une semaine entière, du samedi au samedi. Cf. II Reg. xi, 9; II Par. xxiii, 8. Cette organisation demeura en vigueur jusqu'à la ruine de Jérusalem par les Romains et à l'abrogation de la religion mosaïque. Comp. Josephé, *Ant.*, vii, 14, 7.
5^e Récapitulation des classes des lévites. XXIV, 20-31.

20-31. Énumération des classes lévites. — *Porro filiorum...* C'est une répétition abrégée

21. De filiis quoque Rohobie, princeps Jেসias.

22. Isaari vero filius, Salemoth; filiusque Salemoth, Jahath.

23. Filiusque ejus Jeriau, primus; Amarias, secundus; Jahaziel, tertius; Jecmaan, quartus.

24. Filius Oziel, Micha; filius Micha, Samir.

25. Frater Micha, Jেসia; filiusque Jেসia, Zacharias.

26. Filii Merari: Moholi, et Musi. Filius Oziau: Benno.

27. Filius quoque Merari: Oziau, et Soam, et Zachur, et Hebri.

28. Porro Moholi filius: Eleazar, qui non habebat liberos.

29. Filius vero Cis: Jerameel.

30. Filii Musi: Moholi, Eder, et Jerimoth. Isti filii Levi, secundum domos familiarum suarum.

31. Miseruntque et ipsi sortes contra fratres suos, filios Aaron, coram David rege, et Sadoc, et Ahimelech, et principibus familiarum sacerdotalium et leviticarum, tam majores, quam minores; omnes sors æqualiter dividebat.

21. Parmi les fils de Rohobia, le chef était Jেসias.

22. Salémouth était fils d'Isaar, et Jahath était fils de Salémouth.

23. Le fils aîné de Jahath fut Jérïaü; le second, Amarias; le troisième, Jaha-ziel; le quatrième, Jecmaan.

24. Le fils d'Oziel fut Micha; le fils de Micha fut Samir.

25. Jésia était frère de Micha; et Zacharie était fils de Jésia.

26. Fils de Mérari: Moholi et Musi. Ozïaü eut un fils nommé Benno.

27. Autres fils de Mérari: Ozïaü, Soam, Zachur et Hébri.

28. Moholi eut un fils nommé Éléazar, qui n'eut point d'enfants.

29. Jéraméel était fils de Cis.

30. Fils de Musi: Moholi, Éder et Jérïmoth. Ce sont là les fils de Lévi, comptés selon leurs diverses familles.

31. Eux aussi avec leurs frères, les fils d'Aaron, tirèrent au sort en présence du roi David, de Sadoc, d'Ahimélech, et des chefs des familles sacerdotales et lévïtiques. Tout se tirait au sort, pour diviser également les offices, entre les anciens ou les plus jeunes.

CHAPITRE XXV

1. Igitur David et magistratus exercitus segregaverunt in ministerium filios Asaph, et Heman, et Idithun, qui prophetarent in citharis, et psalteriis, et cymbalis, secundum numerum suum decicato sibi officio servientes.

2. De filiis Asaph: Zacchur, et Joseph, et Nathania, et Asarela, filii Asaph, sub manu Asaph prophetantis juxta regem.

1. David et les officiers de l'armée mirent à part pour le service les fils d'Asaph, d'Héman et d'Idithun, qui prophétisaient en s'accompagnant de guitares, de harpes et de cymbales, s'employant chacun à remplir les offices qui leur étaient destinés à proportion de leur nombre.

2. Des fils d'Asaph il y avait Zacchur, Joseph, Nathania et Asaréla, tous fils d'Asaph, qui prophétisaient selon l'ordre du roi.

de la liste citée plus haut, xxiii, 7-23. On y remarque deux variantes considérables: 1° l'omission des Gersonites (cf. xxiii, 7-11), évidemment par la faute des copistes, car le texte paraît avoir souffert dans ce passage entier; 2° l'apparition de nouvelles familles mérarites, vers. 26-27 (comp. xxiii, 21-23). — *Qui reliquit fuerant* (vers. 20): en dehors des prêtres, qui étaient aussi des descendants de Lévi. — *Contra fratres suos* (vers. 31). Dans l'hébreu: « de même que leurs frères. » Pour les lévites comme pour les prêtres, c'est le sort qui décida la suite des classes. Le texte ne dit pas positivement si ces classes furent aussi au nombre de vingt-quatre.

Le chapitre xxiii signale vingt-deux chefs seulement; en y ajoutant les nouvelles familles qui viennent d'être signalées (note des vers. 26 et 27), nous arriverions au chiffre de vingt-cinq.

6° Les chanteurs et leurs vingt-quatre classes. XXV, 1-31.

CHAP. XXV. — 1-7. Le nombre et l'office des chanteurs. — Le vers. 1 sert d'introduction. Les « chefs de l'armée » prenaient part à l'organisation des lévites en tant que princes de la nation. Cf. xxiii, 2, et xxiv, 6. — *Asaph, Heman, Idithun* (ou Éthan): les trois illustres chefs de cette catégorie des lévites. Cf. vi, 33 et 34, etc. — *Qui prophetarent*. Locution à interpréter de

3. Pour ce qui est d'Idithun, ses fils étaient Godolias, Sori, Jéséias, Hasabias, Mathathias, six sous la direction d'Idithun, leur père, qui prophétisait sur la harpe et conduisait des chantes, lorsqu'ils faisaient retentir les louanges du Seigneur.

4. Quant à Héman, ses fils étaient Bocciaï, Mathaniaï, Oziel, Subuel, Jéremoth, Hananias, Hanani, Éliatha, Geddelthi, Romemthiézer, Jesbacassa, Mellothi, Othir, Mahazioth.

5. Tous ceux-là étaient fils d'Héman, lequel était prophète du roi, chantant les louanges de Dieu pour exalter sa puissance; et Dieu donna à Héman quatorze fils et trois filles.

6. Ces fils d'Asaph, d'Idithun et d'Héman avaient donc été tous distribués sous la conduite de leur père pour chanter dans le temple du Seigneur, en jouant des cymbales, des harpes et des guitares, et pour les divers ministères de la maison du Seigneur, selon l'ordre du roi.

7. Or leur nombre, avec celui de leurs frères qui étaient habiles, et qui montraient aux autres à chanter les louanges du Seigneur, était de deux cent quatre-vingt-huit.

8. Et ils tirèrent au sort par classes, sans faire acception de personnes, soit jeunes ou vieux, soit habiles ou moins habiles.

9. Le premier sort échut à Joseph, qui était de la maison d'Asaph. Le second à Godolias, tant pour lui que pour ses fils et ses frères, qui étaient au nombre de douze.

10. Le troisième à Zachur, pour lui, ses fils et ses frères, qui étaient au nombre de douze.

3. Porro Idithun; filii Idithun: Godolias, Sori, Jeseias, et Hasabias, et Mathathias, sex sub manu patris sui Idithun, qui in cithara prophetabat super confitentis et laudantes Dominum.

4. Heman quoque; filii Heman: Bocciau, Mathaniau, Oziel, Subuel, et Jerimoth, Hananias, Hanani, Eliatha, Geddelthi, et Romemthiezer, et Jesbacassa, Mellothi, Othir, Mahazioth.

5. Omnes isti filii Heman, videntis regis, in sermonibus Dei, ut exaltaret cornu; deditque Deus Heman filios quatuordecim, et filias tres.

6. Universi sub manu patris sui ad cantandum in templo Domini distributi erant, in cymbalis, et psalteriis, et citharis, in ministeria domus Domini juxta regem: Asaph videlicet, et Idithun, et Heman.

7. Fuit autem numerus eorum cum fratribus suis, qui erudiebant canticum Domini, cuncti doctores, ducenti octoginta octo.

8. Miseruntque sortes per vices suas, ex æquo tam major quam minor, doctus pariter et indoctus.

9. Egressaque est sors prima Joseph, qui erat de Asaph. Secunda Godoliæ, ipsi et filiis ejus, et fratribus ejus duodecim.

10. Tertia, Zachur, filiis et fratribus ejus duodecim.

nouveau dans un sens large; ici et aux vers. 2 et 3, elle signifie simplement que les chœurs sacrés étaient assistés et inspirés d'en haut. — Vers. 2-8, énumération des fils d'Asaph, d'Héman et d'Idithun, qui aidaient leurs pères dans les fonctions liturgiques. *Juxta regem*: par ordre du roi. *Sex* (vers. 3): cinq seulement sont cités; supplétez Séméla, d'après le vers. 17. *Videntis regis* (vers. 5): ailleurs, Asaph et Idithun reçoivent aussi ce beau titre (cf. II Par. xxix, 30, et xxxv, 18); ils furent sans doute parfois prophètes dans le sens strict. *Exaltaret cornu*: expression figurée, pour marquer que le Seigneur, en accordant à Héman des enfants nombreux, avait par là même ajouté à sa prospérité, à sa gloire (cf. I Reg. ii, 10, etc.). — Vers. 7, nombre des lévites-chantres. *Cum fratribus*:

avec les autres membres de la famille de Lévi placés sous leur direction. *Qui erudiebant*; dans l'hébreu, au contraire: qui étaient instruits. *Doctores*; plutôt: habiles. *Ducenti...*: chacun des vingt-quatre fils des trois principaux maîtres de chœur (vers. 2-5) était donc préposé à un groupe de douze chanteurs très exercés, lesquels dirigeaient à leur tour la masse des autres choristes (4 000 en tout, comme il a été dit xxiii, 5; il n'est question ici que des plus habiles).

8-31. Énumération des classes des chantres. — Petite introduction au vers. 8. *Tam major...*: les familles plus anciennes ne furent pas plus privilégiées que les autres (cf. xxiv, 31). *Doctus... indoctus*: les doctes, c'étaient les 288 membres signalés au vers. 7 (voyez la note); les 3 712 autres chantres formaient l'autre catégorie. —

11. Quarta, Isari, filiis et fratribus ejus duodecim.

12. Quinta, Nathaniæ, filiis et fratribus ejus duodecim.

13. Sexta, Bocciau, filiis et fratribus ejus duodecim.

14. Septima, Isreela, filiis et fratribus ejus duodecim.

15. Octava, Jesaiæ, filiis et fratribus ejus duodecim.

16. Nona, Mathaniæ, filiis et fratribus ejus duodecim.

17. Decima, Semeiæ, filiis et fratribus ejus duodecim.

18. Undecima, Azareel, filiis et fratribus ejus duodecim.

19. Duodecima, Hasabiæ, filiis et fratribus ejus duodecim.

20. Tertia decima, Subael, filiis et fratribus ejus duodecim.

21. Quarta decima, Mathathiæ, filiis et fratribus ejus duodecim.

22. Quinta decima, Jerimoth, filiis et fratribus ejus duodecim.

23. Sexta decima, Hananiæ, filiis et fratribus ejus duodecim.

24. Septima decima, Jesbacassæ, filiis et fratribus ejus duodecim.

25. Octava decima, Hanani, filiis et fratribus ejus duodecim.

26. Nona decima, Mellothi, filiis et fratribus ejus duodecim.

27. Vigesima, Eliatha, filiis et fratribus ejus duodecim.

28. Vigesima prima, Othir, filiis et fratribus ejus duodecim.

29. Vigesima secunda, Geddelthi, filiis et fratribus ejus duodecim.

30. Vigesima tertia, Mahazioth, filiis et fratribus ejus duodecim.

31. Vigesima quarta, Romemthiezer, filiis et fratribus ejus duodecim.

11. Le quatrième à Isari, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

12. Le cinquième à Nathania, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

13. Le sixième à Bocciaï, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

14. Le septième à Isréla, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

15. Le huitième à Jésaïa, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

16. Le neuvième à Mathanias, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

17. Le dixième à Séméïa, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

18. Le onzième à Azaréel, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

19. Le douzième à Hasabias, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

20. Le treizième à Subaël, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

21. Le quatorzième à Mathathias, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

22. Le quinzième à Jérimoth, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

23. Le seizième à Hananias, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

24. Le dix-septième à Jesbacassa, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

25. Le dix-huitième à Hanani, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

26. Le dix-neuvième à Mellothi, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

27. Le vingtième à Éliatha, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

28. Le vingt et unième à Othir, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

29. Le vingt-deuxième à Geddelthi, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

30. Le vingt-troisième à Mahazioth, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

31. Le vingt-quatrième à Romemthiezer, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

Vers. 9-31, la liste des classes. *Duodecim* : douze, y compris le chef de la classe. Les numéros 1, 2, 3, 4 et 7 échurent aux fils d'Asaph; les numéros

2, 4, 8, 10, 12, 14, aux fils d'Idithun; les numéros 6, 9, 11, 13, 15 et les suivants jusqu'au 24^e, aux fils d'Héman.

CHAPITRE XXVI

1. Classes des portiers. Des fils de Coré : Mésélémiâ, fils de Coré, d'entre les fils d'Asaph.

2. Fils de Mésélémiâ : Zacharie l'aîné, Jadhél le second, Zabadiâs le troisième, Jathanaël le quatrième,

3. Élam le cinquième, Johanan le sixième, Élioénaï le septième.

4. Fils d'Obédédôm : Séméias l'aîné, Jozabad le second, Joaha le troisième, Sachar le quatrième, Nathanaël le cinquième,

5. Ammiel le sixième, Issachar le septième, et Phollathi le huitième; car le Seigneur l'avait béni.

6. A Séméi, son fils, naquirent des fils, qui furent chefs de leurs familles, car ils étaient des hommes très forts.

7. Fils de Séméi : Othni, Raphaël, et Obed, Elzabad, ses frères, hommes très forts pour le service, et Eliu, et Samachias.

8. Tous ceux-là étaient des fils d'Obédédôm; eux, leurs fils et leurs frères étaient pleins de force pour leur service : soixante-deux de la maison d'Obédédôm.

9. Les fils de Mésélémiâ et leurs frères, très forts aussi, étaient dix-huit.

10. D'Hosa, qui descendait de Mérari, est venu Semri, qui était le chef; car il n'y avait point d'aîné, et son père lui avait donné le premier rang:

11. Helcias était le second, Tabéliâs le troisième, Zacharie le quatrième. Tous les fils et les frères d'Hosa étaient au nombre de treize.

12. Voilà quelle était la distribution

1. Divisiones autem janitorum. De Coritis : Meselemia, filius Core, de filiis Asaph.

2. Filii Meselemiæ : Zacharias, primogenitus; Jadhel, secundus; Zabadias, tertius; Jathanael, quartus;

3. Ælam, quintus; Johanan, sextus; Elioenai, septimus.

4. Filii ergo Obededom : Semeias, primogenitus; Jozabad, secundus; Joaha, tertius; Sachar, quartus; Nathanael, quintus;

5. Ammiel, sextus; Issachar, septimus; Phollathi, octavus; quia benedixit illi Dominus.

6. Semei autem, filio ejus, nati sunt filii, præfecti familiarum suarum; erant enim viri fortissimi.

7. Filii ergo Semei : Othni, et Raphael, et Obed, Elzabad, fratres ejus, viri fortissimi; Eliu quoque, et Samachias.

8. Omnes hi de filiis Obededom; ipsi, et filii, et fratres eorum, fortissimi ad ministrandum, sexaginta duo de Obededom.

9. Porro Meselemiæ filii, et fratres eorum robustissimi, decem et octo.

10. De Hosa autem, id est de filiis Merari, Semri, princeps (non enim habuerat primogenitum, et idcirco posuerat eum pater ejus in principem);

11. Helcias, secundus; Tabelias, tertius; Zacharias, quartus. Omnes hi filii, et fratres Hosa, tredecim.

12. Hi divisi sunt in janitores, ut

7^o Classes des portiers. XXVI; 1-19.

CHAP. XXVI. — 1-11. Énumération des classes des portiers. — Titre de cet alliné, vers. 1^o. *Janitorum* : fonction d'une haute importance dans le tabernacle de David et dans le temple de Salomon. Cf. ix, 17 et ss. Quatre mille lévites le remplissaient. Cf. xxiii, 5. — Les fils de Mésélémiâ, vers. 1^o-3. *Meselemia* est identique à Sélémiâ du vers. 14, à Sellum de ix, 18. Au contraire, *Asaph* n'a rien de commun avec le maître de chœur dont il a été parlé au chapitre précédent; il appartient, en effet, à la famille de Caath, tandis que l'autre était un Gersonite (cf. vi, 39 et ss.). — Les fils d'Obédédôm, vers. 4-8. *Obededom* avait exercé le rôle de portier dans la translation de l'arche à Sion. Cf. xv, 24;

xxvi, 38. *Benedixit illi...* : durant le séjour de l'arche dans sa maison (xiii, 14). — Le vers. 9 revient d'une manière rétrospective sur les fils de Mésélémiâ (vers. 2-3), pour en indiquer le nombre. — Les fils d'Hosa (vers. 10-11). *Hosa* avait été institué portier du sanctuaire en même temps qu'Obédédôm. *Non primogenitum*; plutôt, d'après l'hébreu : car, bien qu'il ne fût pas le premier-né, son père l'avait établi chef; c.-à-d. que le fils aîné d'Hosa était mort sans enfants mâles. *Tredecim* (vers. 11) : ces treize formaient, avec les dix-huit de la famille de Mésélémiâ et les soixante-deux de la maison d'Obédédôm (vers. 8 et 9), quatre-vingt-treize chefs qui dirigeaient les trois mille neuf cent sept autres portiers.

12-19. Les portes des sanctuaires sont confiées

semper principes custodiarum, sicut et fratres eorum, ministrarent in domo Domini.

13. Missæ sunt ergo sortes ex æquo, et parvis, et magnis, per familias suas in unamquamque portarum.

14. Cecidit ergo sors orientalis Selémia. Porro Zacharia, filio ejus, viro prudentissimo, et erudito, sortito obtigit plaga septentrionalis.

15. Obededom vero, et filii ejus, ad austrum; in qua parte domus erat seniorum concilium.

16. Séphim et Hosa ad occidentem, juxta portam quæ ducit ad viam ascensionis: custodia contra custodiam.

17. Ad orientem vero levitæ sex, et ad aquilonem quatuor, per diem; atque ad meridiem similiter in die quatuor; et ubi erat concilium, bini et bini.

18. In cellulis quoque janitorum ad occidentem quatuor in via, binique per cellulas.

19. Hæ sunt divisiones janitorum, filiorum Core et Merari.

20. Porro Achias erat super thesauros domus Dei, et vasa sanctorum.

21. Filii Ledan, filii Gersomni: de

des portiers, en sorte que les chefs des gardes, comme leurs frères, servaient toujours dans la maison du Seigneur.

13. On tira donc au sort pour chaque porte, avec une égalité entière, grands ou petits, selon leurs familles.

14. La porte d'orient échut à Sélémiás. Zacharie, son fils, homme très sage et habile, eut celle du septentrion.

15. Obédédom, avec ses fils, fut chargé de celle du midi. où était aussi le conseil des anciens.

16. Séphim et Hosa furent placés à l'occident, près de la porte qui conduit au chemin de la montée. Une garde était vis-à-vis de l'autre.

17. Il y avait à l'orient six lévites, et au septentrion quatre par jour. Il y en avait aussi quatre par jour au midi; et là où se tenait le conseil, ils servaient deux à deux.

18. Il y en avait aussi quatre aux cellules des portiers à l'occident, sur le chemin; deux par cellule.

19. Telles sont les classes des portiers, fils de Coré et de Mérari.

20. Achias avait la garde des trésors de la maison de Dieu et des vases sacrés.

21. Fils de Lédan, fils de Gersonni.

d'après le sort à ces différentes classes de portiers. — Transition, vers. 12-13. *Hi divisi...* Plus clairement dans l'hébreu: A ces classes de portiers, aux chefs de ces hommes et à leurs frères, fut remise la garde pour le service de la maison du Seigneur. — *Parvis et magnis*: sans distinction ni privilège; comp. xxiv, 31, et xxv, 8. — Désignation des portes, et des lévites auxquels échoit leur garde, vers. 14-16. *Sors orientalis*: c'était l'entrée principale et la porte d'honneur. *Viro... erudito*; dans l'hébreu: sage conseiller. *Seniorum concilium* (vers. 15): la locution hébraïque correspondante (*æsuppim*) paraît désigner les magasins du sanctuaire; elle n'est employée qu'ici, au vers. 17, et Neh. xii, 25. Au vers. 16, *Séphim* (dans l'hébreu: *Suppim*) n'est, croit-on, qu'une répétition apocryphe du mot qui vient d'être expliqué; car il n'existe aucun portier de ce nom dans la liste citée plus haut, vers. 1-11. *Portam quæ ducit*; dans l'hébreu: la porte *Salléket*, qui est mentionnée en ce seul endroit, et que quelques auteurs identifient avec celle du Fumier (Neh. iii, 13; voyez *l'Atl. géogr.*, pl. xiv). *Viam ascensionis*: un chemin qui montait, tout auprès et à l'ouest du tabernacle. *Custodia contra...*: la classe d'Hosa était donc chargée de garder deux portes situées en face l'une de l'autre. — Nombre des lévites qui veillaient à ces divers postes, vers. 17-18: vingt-quatre en

tout. *Conciliium*: les magasins, comme au vers. 16. *In cellulis janitorum*; dans l'hébreu: à *Parbar*, vers l'ouest; sur ce nom, voyez IV Reg. xxiii, 11 et la note (là il est employé au pluriel: *Parvarim*, « Pharurim » dans la Vulgate). *In via*: le « chemin de la montée » (vers. 16). *Per cellulas*: l'hébreu dit encore: à *Parvar*. — Vers. 19, conclusion de ce qui regarde les portiers.

20. Les lévites préposés à la garde des trésors sacrés. XXVI, 20-28.

20. Introduction. — *Porro Achias*. On lit dans l'hébreu: Et les lévites, *Ahtah*, étaient préposés aux trésors... Mais ce nom propre n'a ici aucun sens; aussi admet-on une corruption du texte primitif, qui portait vraisemblablement: Et les lévites leurs frères (*ahèhem*; les frères des portiers) étaient préposés... — *Thesaurus domus...*: première catégorie des trésors sacrés, qui consistait dans les revenus ordinaires du culte et les offrandes volontaires. *Vasa sanctorum* (hébr.: les trésors du sanctuaire): deuxième catégorie, formée, d'après le vers. 26, du butin conquis sur les ennemis de la nation.

21-23. Gardiens de la première catégorie des trésors sacrés. — *Gersonni*: ou plutôt Gerson. — *Amramitis, Isaartitis...* (vers. 23). C.-à-d. les descendants d'Amram, d'Isaïr, etc. C'étaient les quatre principales branches de la famille de Gaath (cf. xxiii, 15 et ss.). La ponctuation de la

De Lédan viennent les chefs de familles Lédan, Gersonni et Jéhiéli.

22. Fils de Jéhiéli : Zathan et Joël, son frère, gardaient les trésors de la maison du Seigneur,

23. avec ceux de la famille d'Amram, d'Isaar, d'Hébron et d'Ozihel.

24. Subaël, fils de Gersom, fils de Moïse, était préposé aux trésors.

25. Son frère Éliézer eut pour fils Rahabiah, qui fut père d'Isaïe, et Isaïe le fut de Joram, Joram de Zéchri, et Zéchri de Sélémith.

26. Sélémith et ses frères étaient chargés des trésors du sanctuaire, que le roi David, les princes des familles, les tribuns, les centurions et les chefs de l'armée avaient consacrés,

27. *c'est-à-dire* des dépouilles remportées dans les guerres et les combats, qu'ils avaient consacrées pour la restauration du temple du Seigneur et pour son mobilier.

28. Le prophète Samuel consacra donc toutes ces choses, ainsi que Saül, fils de Cis, Abner, fils de Ner, et Joab, fils de Sarvia. Tous ceux qui offraient des présents les mettaient entre les mains de Sélémith et de ses frères.

29. Ceux de la famille d'Isaar avaient à leur tête Chonénias et ses fils ; et ils étaient chargés des affaires extérieures, *c'est-à-dire* d'instruire et de juger Israël.

30. Hasabias, de la famille d'Hébron, et ses frères, hommes très forts, au nombre de mille sept cents, gouvernaient les Israélites au delà du Jourdain vers l'occident, pour toutes les affaires du Seigneur et pour le service du roi.

31. Jéria fut un des chefs de la postérité d'Hébron, selon ses familles et ses branches. La quarantième année du

Ledan principes familiarum Ledan, et Gersonni, Jehieli.

22. Filii Jehieli : Zathan, et Joel, frater ejus, super thesauros domus Domini,

23. Amramitis, et Isaaritis, et Hebronitis, et Ozihelitis.

24. Subael autem, filius Gersom, filii Moysi, praepositus thesauris.

25. Frater quoque ejus Eliezer, cujus filius Rahabiah, et hujus filius Isaias ; et hujus filius Joram, hujus quoque filius Zechri, et hujus filium Selemith.

26. Ipse Selemith, et fratres ejus, super thesauros sanctorum, quæ sanctificavit David rex, et principes familiarum, et tribuni, et centuriones, et duces exercitus,

27. de bellis et manubiis præliorum, quæ consecraverant ad instaurationem, et suppellectilem templi Domini.

28. Hæc autem universa sanctificavit Samuel videns, et Saul, filius Cis, et Abner, filius Ner, et Joab, filius Sarviae. Omnes qui sanctificaverant ea, per manum Selemith et fratrum ejus.

29. Isaaritis vero præerat Chonenias, et filii ejus, ad opera forinsecus super Israel, ad docendum et judicandum eos.

30. Porro de Hebronitis Hasabias, et fratres ejus, viri fortissimi, mille septingenti, præerant Israel trans Jordanem contra occidentem, in cunctis operibus Domini, et in ministerium regis.

31. Hebronitarum autem princeps fuit Jeria, secundum familias et cognationes eorum. Quadragesimo anno regni David

Vulgate rend ce passage obscur ; il faudrait un point à la fin du vers. 22, deux points seulement après le 23^e, qui se rattache en réalité, comme une sorte de titre, à toute la suite du chapitre. En effet, il est parlé des Amramites aux vers. 24-28, des Isaarites au vers. 29, des Hébronites aux vers. 30-31. Rien de la quatrième branche : le compte rendu serait-il incomplet ? En toute hypothèse, il faut traduire : Quant aux Amramites...

24-25. Le surintendant général des trésors du temple. — *Praepositus thesauris* : les deux catégories indiquées plus haut (note du vers. 20).

26-28. Gardiens de la seconde catégorie des trésors sacrés. — *Quæ sanctificavit David*. Voyez XVIII, 7-8, 11. — *Tribuni*. D'après l'hébreu, les

chefs de mille. *Duces exercitus* : les commandants en chef de l'armée, tels que Joab et Amasa. — *Omnes qui...* (vers. 28). L'hébreu dit plus nettement : Toutes les choses consacrées étaient sous la main de Sélémith et de ses frères.

29^e Lévités employés à des œuvres extérieures. XXVI, 29-32.

29-32. *Ad opera forinsecus*. C.-à-d. à d'autres fonctions que celles qui concernaient directement le culte divin, comme l'expliquent les détails qui suivent. — *Ad docendum et judicandum*. Dans l'hébreu : pour (être) magistrats et juges. Voyez xxiii, 4 et la note. Six mille lévites avaient été mis en réserve pour ces fonctions. — *Contra occidentem* (vers. 30) : par conséquent, dans ce qui est pour nous la Palestine cisjorda-

recensiti sunt, et inventi sunt viri fortissimi in Jazer Galaad,

32. fratresque ejus, robustioris ætatis, duo millia septingenti principes familiarum. Præposuit autem eos David rex Rubenitis, et Gaditis, et dimidiæ tribui Manasse, in omne ministerium Dei et regis.

règne de David, on en fit le dénombrement à Jazer de Galaad, et l'on trouva

32. qu'eux et leurs frères, tous gens de cœur et à la force de l'âge, étaient au nombre de deux mille sept cents chefs de famille. Or David les établit sur la tribu de Ruben, sur celle de Gad et sur la demi-tribu de Manassé, pour tout ce qui regardait le service de Dieu et du roi.

CHAPITRE XXVII

1. Filii autem Israel secundum numerum suum, principes familiarum, tribuni, et centuriones, et præfecti qui ministrabant regi juxta turmas suas, ingredientiæ et egredientes per singulos menses in anno, viginti quatuor millibus singuli præerant.

2. Primæ turmæ in primo mense Jesboam præerat, filius Zabdiel, et sub eo viginti quatuor millia;

3. de filiis Phares, princeps cunctorum principum in exercitu mense primo.

4. Secundi mensis habebat turmam Dudia Ahohites; et post se alter, nomine Macelloth, qui regebat partem exercitus viginti quatuor millium.

5. Dux quoque turmæ tertiæ in mense tertio erat Banaïas, filius Joiadæ, sacerdos; et in divisione sua viginti quatuor millia.

6. Ipse est Banaïas fortissimus inter

1. Or le nombre des fils d'Israël qui servaient le roi par brigades, et qu'on relevait tous les mois de l'année, était de vingt-quatre mille hommes à chaque fois : chaque brigade ayant ses chefs de familles, ses tribuns, ses centurions et ses préfets.

2. La première troupe, pour le premier mois, était commandée par Jesboam, fils de Zabdiel, qui avait sous lui vingt-quatre mille hommes.

3. Il était de la maison de Pharès, et le premier de tous les chefs de l'armée, au premier mois.

4. Dudia l'Ahohite commandait les troupes du second mois, et il avait sous lui Macelloth, qui commandait une partie de cette armée de vingt-quatre mille hommes.

5. Le chef de la troisième troupe était le prêtre Banaïas, fils de Joiada; et il avait sous lui vingt-quatre mille hommes.

6. C'est ce même Banaïas qui était

nienne; il sera parlé des provinces transjordanienues au vers. 32. — *Quadragesimo anno* (vers. 31). Date importante, qui démontre que cette organisation des lévites fut lieu tout à fait vers la fin du règne de David. Cf. xxiii, 1. — *Jazer* était une ville lévitique. Cf. Jos. xxi, 39. Elle était située à l'ouest de Rabbath-Ammon; aujourd'hui, Sir (*Atl. géogr.*, pl. vii et xii). — *Robustioris ætatis* (vers. 32). Dans l'hébreu : hommes vaillants.

§ III. — *Officiers militaires et civils de David.* XXVII, 1-34.

A la suite de ce qui concerne l'organisation religieuse, quelques indications, mais beaucoup plus courtes, sur l'organisation militaire et administrative.

1^o Les douze corps d'armée et leurs chefs. XXVII, 1-15.

CHAP. XXVII. — 1. Introduction. — *Fuit*

Israel... C'est là un titre général, qui annonce et résume tous les détails compris dans les vers. 2-15. — *Tribuni* : comme d'ordinaire, les chefs de mille. *Præfecti* : les *sotrim*, ou scribes qui tenaient les registres militaires. — *Juxta turmas* : les douze corps d'armée. Les participes *ingredientes*, *egredientes* se rapportent à « turmas »; ils représentent ici le service mensuel de ces corps d'armée. Cf. IV Reg. xi, 5, 7, 9; II Par. xxiii, 4, 8.

2-15. Liste des chefs de corps. Ils ont été à peu près tous signalés parmi les héros de David, xi, 19 et ss. Huit d'entre eux appartenaient à la tribu de Juda (le premier, le troisième, le quatrième, le cinquième, le sixième, le huitième, le dixième, le douzième), deux à la tribu d'Éphraïm (les septième et onzième), deux à la tribu de Benjamin (le second, probablement du moins, et le neuvième). — Premier corps, vers. 2-3. Sur *Jesboam*, voyez xi, 11. L'expression

très vaillant parmi les trente, et sur les trente. Son fils Amizabad commandait sous lui sa brigade.

7. Le quatrième chef, pour les troupes du quatrième mois, était Asahel, frère de Joab; et Zabadias, son fils, commandait après lui. Sa brigade était de vingt-quatre mille hommes.

8. Le cinquième chef, pour le cinquième mois, était Samaoth de Jézer; et son armée était de vingt-quatre mille hommes.

9. Le sixième, pour le sixième mois, était Hira, fils d'Accès, de la ville de Thécuia; et sa brigade était de vingt-quatre mille hommes.

10. Le septième, pour le septième mois, était Hellès le Phallonité, de la tribu d'Éphraïm; son armée était de vingt-quatre mille hommes.

11. Le huitième, pour le huitième mois, était Sobochai le Husathite, de la race de Zarahi; sa brigade était de vingt-quatre mille hommes.

12. Le neuvième, pour le neuvième mois, était Abiézer d'Anathoth, des fils de Jémini; sa brigade était de vingt-quatre mille hommes.

13. Le dixième, pour le dixième mois, était Marai de Nétophath, qui descendait de Zarahi; sa brigade était de vingt-quatre mille hommes.

14. Le onzième, pour le onzième mois, était Banaïas de Pharathon, de la tribu d'Éphraïm; sa brigade était de vingt-quatre mille hommes.

15. Le douzième, pour le douzième mois, était Holdai de Nétophath, qui descendait de Gothoniël; et sa brigade était de vingt-quatre mille hommes.

16. Or voici les chefs des tribus d'Israël. Dans la tribu de Ruben, Éliézer, fils de Zéchri. Dans celle de Siméon, Saphatias, fils de Maacha.

triginta, et super triginta. Præerat autem turmæ ipsius Amizabad, filius ejus.

7. Quartus, mense quarto, Asahel, frater Joab, et Zabadias, filius ejus, post eum; et in turma ejus viginti quatuor millia.

8. Quintus, mense quinto, princeps Samaoth, Jezerites; et in turma ejus viginti quatuor millia.

9. Sextus, mense sexto, Hira, filius Acces, Thecuites; et in turma ejus viginti quatuor millia.

10. Septimus, mense septimo, Helles Phallonites; de filiis Ephraim; et in turma ejus viginti quatuor millia.

11. Octavus, mense octavo, Sobochai Husathites, de stirpe Zarahi; et in turma ejus viginti quatuor millia.

12. Nonus, mense nono, Abiezer Anathothites, de filiis Jemini; et in turma ejus viginti quatuor millia.

13. Decimus, mense decimo, Marai, et ipse Netophathites, de stirpe Zarahi; et in turma ejus viginti quatuor millia.

14. Undecimus, mense undecimo, Banaïas Pharathonites, de filiis Ephraim; et in turma ejus viginti quatuor millia.

15. Duodecimus, mense duodecimo, Holdai Netophathites, de stirpe Gothoniël; et in turma ejus viginti quatuor millia.

16. Porro tribubus præerant Israel: Rubenitis, dux Eliezer, filius Zechri; Simeonitis, dux Saphatias, filius Maacha;

princeps... principum n'est pas synonyme de général en chef, puisque ce titre ne convenait qu'à Joab; elle marque seulement une certaine préséance sur les autres chefs de corps. — Second corps, vers. 4. Avant *Dudia Ahohtes*, il faut lire, d'après xi, 12, « Éléazar, fils de, » mots qui ont disparu du texte. *Post se*: après sa mort (cf. vers. 7). *Macelloth* est inconnu. — Troisième corps, vers. 5-6. *Sacerdos*: dans le texte hébreu, ce titre retombe sur Joïada. *Fortissimus inter...*: allusion au glorieux épisode xi, 22-25. — Quatrième corps, vers. 7. *Asahel*: vaillant héros, mort tragiquement dès les premières années du règne de David (cf. II Reg. ii, 12-23);

preuve que cette organisation de l'armée remontait à une époque assez lointaine, bien que David ne l'ait complétée qu'aux derniers temps de sa vie. — Les autres corps d'armée, vers. 8-15. L'armée permanente de David se composait ainsi de 288 000 hommes (12 000 × 24).

2° Les princes des tribus. XXVII, 16-24.
16°. Le titre accoutumé. — *Porro tribubus...* Les six premières tribus sont citées dans le même ordre qu'au passage Gen. xxxv, 23; on ignore pourquoi celle de Dan occupe le dernier rang. Gad et Aser n'apparaissent pas dans la liste.

16°-22. Énumération des princes. — *Dux. Le*

17. Levitis, Hasabias, filius Camuel; Aaronitis, Sadoc;

18. Juda, Eliu, frater David; Issachar, Amri, filius Michael;

19. Zabulonitis, Jesmaïas, filius Abdïæ; Nephthalitibus, Jerimoth, filius Ozriel;

20. filiis Ephraim, Osee, filius Ozaziu; dimidiæ tribui Manasse, Joel, filius Phadaïæ;

21. et dimidiæ tribui Manasse in Galaad, Jaddo, filius Zachariæ; Benjamin autem, Jasiel, filius Abner;

22. Dan vero, Ezrihel, filius Jeroham. Hi principes filiorum Israel.

23. Noluit autem David numerare eos a viginti annis inferius, quia dixerat Dominus ut multiplicaret Israel quasi stellas cæli.

24. Joab, filius Sarviæ, coeperat numerare, nec complevit, quia super hoc ira irruerat in Israel; et idcirco numerus eorum qui fuerant recensiti non est relatus in fastos regis David.

25. Super thesauros autem regis fuit Azmoth, filius Adiel; his autem thesauris qui erant in urbibus, et in vicis, et in turribus, præsidebat Jonathan, filius Oziaë.

26. Operi autem rustico, et agricolis qui exercebant terram, præerat Ezri, filius Chelub;

17. Dans celle de Lévi, Hasabias, fils de Camuel. Dans la branche d'Aaron, Sadoc.

18. Dans la tribu de Juda, Éliu, frère de David. Dans celle d'Issachar, Amri, fils de Michel.

19. Dans celle de Zabulon, Jesmaïas, fils d'Abdias. Dans celle de Nephthali, Jerimoth, fils d'Ozriel.

20. Dans celle d'Éphraïm, Osée, fils d'Ozaziu. Dans la demi-tribu de Manassé, Joël, fils de Phadaïa;

21. et dans l'autre moitié de la tribu de Manassé en Galaad, Jaddo, fils de Zacharie. Dans la tribu de Benjamin, Jasiel, fils d'Abner.

22. Dans celle de Dan, Ezrihel, fils de Jéroram. Tels étaient les chefs des fils d'Israël.

23. Or David ne voulut point compter ceux qui étaient au-dessous de vingt ans, parce que le Seigneur avait dit qu'il multiplierait Israël comme les étoiles du firmament.

24. Joab, fils de Sarvia, avait commencé de faire le dénombrement. Mais il ne l'acheva pas, parce que cette entreprise avait attiré la colère de Dieu sur Israël; et c'est pour cela que le nombre de ceux qu'on avait déjà comptés n'est pas écrit dans les fastes du roi David.

25. L'intendant des trésors du roi était Azmoth, fils d'Adiel; celui des trésors qui étaient dans les villes, les villages et les châteaux forts, était Jonathan, fils d'Oziaë.

26. Ezri, fils de Chélub, dirigeait le travail de la campagne et les laboureurs qui cultivaient la terre;

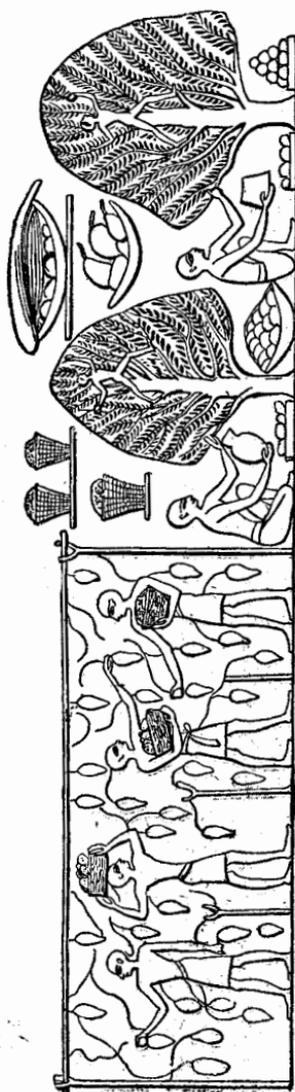
prince était sans doute, dans chaque tribu, l'aîné de la branche aînée, en suivant l'arbre généalogique jusqu'à l'époque des douze patriarches. — *Levitis* (vers. 17). Dans la tribu de Lévi, les prêtres sont distingués des simples lévites; les uns et les autres avaient leur prince spécial, qui, pour ceux-là, était naturellement le grand prêtre (*Sadoc*; cf. xxiv, 3). — *Eliu* (vers. 18). Plutôt: Éliab, le frère aîné de David. Cf. II, 13. — *Dimidiæ... Manasse*. Au vers. 20, la partie cisjordanienne de Manassé; puis, vers. 21, la partie transjordanienne (*in Galaad*).

23-24. Pourquoi le dénombrement opéré par David ne comprit que les Israélites âgés de vingt ans et au-dessus. — *A viginti annis*. Le recensement auquel il est fait allusion devant servir de base à l'organisation militaire, on avait compté tous les hommes capables de porter les armes; mais on ne s'était pas inquiété du reste de la

nation, car on eût craint de paraître douter de la véracité de Dieu et de sa fidélité à sa magnifique promesse des anciens temps (*quia dixerat...*; cf. Gen. xv, 5). — *Joab coeperat...* Voyez xxi, 1 et ss. — *Non relatus in fastos*. Sur ce document, voyez l'Introduction, page 8. Après avoir ressenti les terribles effets de la colère divine, et vu à quel point le Seigneur blâmait son entreprise, le roi ne voulut point insérer dans les archives officielles les résultats du dénombrement.

25 Ministres de la maison de David. XXVII, 25-32.

25-31. Les douze administrateurs des domaines royaux. Ce passage nous montre que David était devenu peu à peu énormément riche: sa part personnelle de butin dans ses guerres toujours heureuses, les présents et les tributs que lui apportaient les rois amis ou as-



Vigne et verger. (Peinture égyptienne.)

27. vinearumque cultoribus, Semeias Romathites; cellis autem vinariis, Zabdiad Aphonites.

28. Nam super oliveta et ficeta quæ erant in campestribus, Balanan Gedérites; super apothecas autem olei, Joas.

29. Porro armentis quæ pascebantur in Saron præpositus fuit Setrai Saronites; et super boves in vallibus, Saphat, filius Adli;

30. super camelos vero, Ubil Ismaélites; et super asinos, Jadias Meronathites;

31. super oves quoque, Jaziz Agareus. Omnes hi principes substantiæ regis David.

32. Jonathan autem, patruus David, consiliarius, vir prudens et litteratus; ipse et Jahiel, filius Hachamoni, erant cum filiis regis.

33. Achitophel etiam, consiliarius regis; et Chusai Arachites, amicus regis.

27. Séméias le Romathite, ceux qui travaillaient aux vignes. Zabdiad l'Aphonite était préposé aux caves et aux celliers;

28. Balanan de Géder, aux oliviers et aux figuiers de la campagne; et Joas aux magasins d'huile.

29. Les troupeaux que l'on faisait paître à Saron étaient sous la charge de Setrai le Saronite; et les bœufs qu'on nourrissait dans les vallées, sous celle de Saphat, fils d'Adli.

30. Ubil l'Ismaélite avait la charge des chameaux; Jadias de Méronath, celle des ânes,

31. et Jaziz l'Agaréen, celle des brebis. Tous ceux-là avaient l'intendance sur les biens du roi David.

32. Jonathan, oncle de David, homme sage et savant, était un de ses conseillers; lui et Jahiel, fils d'Hachamon, étaient près des enfants du roi.

33. Achitophel était aussi du conseil du roi, et Chusai l'Arachite était l'ami du roi.

servis, ses droits royaux sur Israël, avaient été autant de sources de sa fortune toujours croissante. — *Thesaurus regis*. Les trésors (métaux précieux, mobilier, étoffes, etc.) renfermés dans le palais de Sion, par opposition à ceux que le roi possédait en dehors de Jérusalem (*in urtibus...*; le mot *turribus* désigne probablement

la Terre sainte, il y était alors très cultivé. Cf. III Reg. x, 27; II Par. i, 16; Am. vii, 14, et l'*Atl. d'hist. nat.*, pl. xvii, fig. 3, 4, 6. — *Gedérites*. On ne sait si ce nom représente Géder ou Gédor (notes de Jos. xii, 13; xv, 58). — *In Saron* (vers. 29) : plaine riche en pâturages située au nord de la Séphéa, entre Joppé et



Ruines d'un cellier égyptien.

Césarée (*Atl. géograph.*, pl. vii et x). Cf. Cant. ii, 1. — *In vallibus*: les vallées de la tribu de Juda. — *Super camelos* (vers. 30): une des grandes richesses de l'Orient, comme aussi les ânesses. Cf. Job, i, 3; xlii, 12. — *Ismaélites*. Un Arabe convenait fort bien pour l'inspection des chameaux. — *Meronathites*: de Méronath, près de Maspha (Neh. iii, 7). — *Super oves* (vers. 31). Le mot hébreu *šôn* désigne les petits troupeaux, composés de moutons et de chèvres. — *Agareus*. Sur les Agaréniens, voyez v, 10 et l'explication. — *Substantes*: tous les biens énumérés ci-dessus.

des châteaux forts, cf. II Par. xxvi, 10 et xxvii, 4, etc.). — *Vinearum* (vers. 27): la vigne abondait alors en Palestine, et surtout sur le territoire de Juda. — *Romathites*. D'après l'hébreu: de Rama (Rama de Benjamin; note de Jos. xviii, 25). — *Cellis vinariis*. On était habile déjà à construire d'excellents celliers. Voyez la figure ci-jointe. — *Aphonites*. Dans l'hébreu: le *Sifmité*. C.-à-d., suivant les uns, habitant de *Sifmôt* dans le Négueb (cf. I Reg. xxx, 28); selon d'autres, habitant de *S'fam*, au nord de la Palestine (cf. Num. xxxiv, 10). — *Ficeta... in campestribus* (vers. 28). D'après l'hébreu: les sycomores qui étaient dans la *S'fêlah*. Sur cette belle et fertile plaine voyez la note de Jos. xv, 33, et l'*Atl. géogr.*, pl. vii. Le sycamore en question est celui que les botanistes nomment « ficus sycomorus » devenu très rare aujourd'hui dans

32-34. Les conseillers d'État. Comp. xviii, 15-17; II Reg. viii, 15-18; xx, 23-26. Cette liste contient plusieurs titres et plusieurs noms nouveaux; elle complète ainsi les autres. — *Consiliarius*: membre du conseil privé. — *Prudens et litteratus*. Plutôt: sage et scribe (ou secrétaire). — *Cum filiis regis*: remplissant les fonctions de gouverneur. — *Achitophel*: le traître

34. Joïada, fils de Banaïas, et Abiathar furent conseillers après Achitophel. Joab était le généralissime de l'armée du roi.

34. Post Achitophel fuit Joiada, filius Banaïa, et Abiathar. Princeps autem exercitus regis erat Joab.

CHAPITRE XXVIII

1. David, assembla donc à Jérusalem tous les princes d'Israël, les chefs des tribus et les généraux des brigades qui étaient à son service, les tribuns et les centurions, et tous les officiers du domaine du roi, ses fils, les eunuques, avec les plus puissants et les plus braves de l'armée.

2. Et s'étant levé, et demeurant debout, il leur dit : Écoutez-moi, mes frères et mon peuple. J'ai eu la pensée de bâtir un temple pour y faire reposer l'arche de l'alliance du Seigneur, le marchepied de notre Dieu, et j'ai tout préparé pour la construction.

3. Mais Dieu m'a dit : Vous ne bâtirez point une maison à mon nom, parce que vous êtes un homme de guerre, et que vous avez répandu le sang.

4. Mais le Seigneur Dieu d'Israël m'a

1. Convocavit igitur David omnes principes Israel, duces tribuum, et præpositos turmarum, qui ministrabant regi, tribunos quoque et centuriones, et qui præerant substantiæ et possessionibus regis, filiosque suos cum enuchis, et potentes, et robustissimos quosque in exercitu Jerusalem.

2. Cumque surrexisset rex, et stetisset, ait : Audite me, fratres mei, et populus meus : Cogitavi ut ædificarem domum in qua requiesceret arca fœderis Domini, et scabellum pedum Dei nostri ; et ad ædificandum omnia præparavi.

3. Deus autem dixit mihi : Non ædificabis domum nomini meo, eo quod sis vir bellator, et sanguinem fuderis.

4. Sed elegit Dominus Deus Israel me

si fameux. Cf. II Reg. xv, 12, 31 ; xvi, 16-23, etc. — *Chusai* : le conseiller si dévoué, qui réduisit à néant le complot d'Achitophel. Cf. II Reg. xv, 32-37 ; xvi, 17 et ss. — *Anticus regis* : conseiller intime. Cf. III Reg. iv, 6. — *Abiathar* : le grand prêtre. Cf. v, 25.

§ IV. — *Les dernières volontés de David et sa mort.* XXVIII, 1 — XXIX, 30.

Récit propre aux Paralipomènes.

1^o Exhortation à Salomon et aux chefs d'Israël touchant la construction du temple. XXVIII, 1-10.

CHAP. XXVIII. — 1. Introduction. — *Convocavit omnes...* : assemblée plénière et solennelle de tous les représentants de la nation, comme avant la translation de l'arche. Cf. xiii, 1 ; xv, 3. L'expression *principes Israel* est générale ; les termes suivants la développent. — *Duces tribuum* ; cf. xxvii, 16 et ss. *Præpositos turmarum* ; cf. xxvii, 1 et ss. *Qui præerant substantiæ...* ; cf. xxvii, 25 et ss. *Eunuchis* : les officiers du palais ; cf. Gen. xxxvii, 36 ; I Reg. viii, 15 ; III Reg. xxii, 7. *Potentes* : les *gibbortim* ou guerriers célèbres ; cf. xi, 31-47. *Robustissimos...* ; d'après l'hébreu : et tout vaillant héros, c.-à-d. tous les autres personnages importants

du royaume, indépendamment de ceux qui viennent d'être nommés.

2-10. Le discours du roi. — *Cum... surrexisset* : de son trône, pour parler debout à l'assem-



Troupeau d'âneses triturant. (Fresque égyptienne.)

blée. — Court et bienveillant exorde : *audite... fratres...* — Les vers. 2^b-7 reproduisent à peu près identiquement, pour le fond et pour la forme, l'allocution antérieure de David à son fils sur le même sujet, xxii, 7-10 (voyez le commentaire). *Scabellum... Dei* : belle métaphore ; cf. Ps. xcvi, 1. *Omnia præparavi* : voyez xxii, 2-4 ; 14-16. *De Juda... principes* (vers. 4 ; l'hébreu emploie le singulier : *nagid*, un prince) : choix qui remontait jusqu'aux derniers jours du patriarche Jacob ; cf. Gen. xlii, 6. *Filios enim multos* (vers. 5) : dix-neuf ont été cités plus haut nommément, iii, 1-9. *Throno regni Domini* ; locution remarquable, qui n'est pas em-

de universa domo patris mei, ut essem rex super Israël in sempiternum; de Juda enim elegit principes; porro de domo Juda, domum patris mei, et de filiis patris mei, placuit ei ut me eligeret regem super cunctum Israël.

5. Sed et de filiis meis (filios enim mihi multos dedit Dominus) elegit Salomonem, filium meum, ut sederet in throno regni Domini super Israël;

6. dixitque mihi : Salomon, filius tuus, aedificabit domum meam et atria mea; ipsum enim elegi mihi in filium, et ego ero ei in patrem.

7. Et firmabo regnum ejus usque in æternum, si perseveraverit facere præcepta mea, et judicia, sicut et hodie.

8. Nunc ergo coram universo cœtu Israël, audiente Deo nostro, custodite, et perquirite cuncta mandata Domini Dei nostri, ut possideatis terram bonam, et relinquatis eam filiis vestris post vos usque in sempiternum.

9. Tu autem, Salomon, fili mi, scito Deum patris tui, et servito ei corde perfecto, et animo voluntario; omnia enim corda scrutatur Dominus, et universas mentium cogitationes intelligit. Si quaesieris eum, invenes; si autem dereliqueris eum, projiciet te in æternum.

10. Nunc ergo quia elegit te Dominus ut aedificares domum sanctuarii, confortare, et perfice.

11. Dedit autem David Salomoni, filio suo, descriptionem porticus, et templi, et cellariorum, et coenaculi, et cubiculorum in adytis, et domus propitiacionis,

12. necnon et omnium quæ cogitave-

choisi dans toute la maison de mon père, pour me faire roi à jamais sur Israël. Car c'est de la tribu de Juda qu'il a choisi vos princes. Il a choisi la maison de mon père dans cette tribu; et parmi les fils de mon père, il lui a plu de me choisir pour roi de tout Israël.

5. De plus, le Seigneur m'ayant donné beaucoup de fils, il a aussi choisi parmi eux Salomon, mon fils, pour le faire asseoir sur le trône du royaume du Seigneur, sur Israël;

6. et il m'a dit : Salomon, votre fils, bâtira ma maison et mes parvis; car je l'ai choisi pour mon fils, et je serai son père.

7. Et j'affermirai son règne à jamais, pourvu qu'il persévère dans la pratique de mes préceptes et de mes jugements, comme il fait aujourd'hui.

8. Maintenant donc je vous conjure, en présence de toute l'assemblée d'Israël et devant notre Dieu qui nous entend, de garder et de rechercher tous les commandements du Seigneur notre Dieu, afin que vous possédiez cette terre excellente, et que vous la laissiez à jamais à vos fils après vous.

9. Et toi, mon fils Salomon, connais le Dieu de ton père, et sers-le avec un cœur parfait et une pleine volonté; car le Seigneur sonde tous les cœurs, et il pénètre toutes les pensées des esprits. Si tu le cherches, tu le trouveras; mais si tu l'abandonnes, il te rejettera à jamais.

10. Maintenant donc, puisque le Seigneur t'a choisi pour bâtir la maison de son sanctuaire, fortifie-toi et agis.

11. Or David donna à son fils Salomon le modèle du vestibule, celui du temple, des gardes-meubles, des chambres hautes, des chambres intérieures et du propitiatoire,

12. et de tous les parvis qu'il voulait

ployée ailleurs dans la Bible et qui exprime fort bien la nature de la théocratie juive : Jéhovah, le vrai et l'unique roi d'Israël, et David ou tout autre prince pour représentant visible (cf. xxix, 23; Jud. viii, 23). — Aux vers. 8-10, David adjure solennellement l'assemblée (8) et son fils Salomon (9-10) d'obéir en toute conscience aux divins préceptes. *Coram cœtu...*, *audiente...*; littéralement, dans l'hébreu : aux yeux de tout Israël et aux oreilles du Seigneur. *Omnia enim...* (vers. 9) : commentaire des mots *corde perfecto...*; celui qui lit au fond des cœurs saura bien discerner la parfaite obéissance.

2^o David remet à Salomon le plan du temple et de son mobilier; qu'il avait reçu lui-même des mains de Dieu. XXVIII, 11-19.

11-18. Plan du sanctuaire et des divers ustensiles (voyez *Pat. archéol. de la Bible*, pl. xcvi-xcviii, cii-ovi). — *Dedit autem...* : en présence de l'assemblée. Cf. xxix, 1. — *Descriptio-nem*. Hébr. : le modèle, le plan. Cf. Ex. xxv, 9. — *Porticus...* L'énumération, vers. 11 et ss., va de l'extérieur à l'intérieur. — *Cellariorum*. Dans l'hébreu : *ganzakkim*, substantif employé en ce seul endroit, et qui signifie « trésors ». Il désigne vraisemblablement quelques-unes des cellules qui

faire, et des chambres qui devaient être tout autour pour garder les trésors de la maison du Seigneur et les trésors du sanctuaire.

13. Il lui indiqua aussi les classes sacerdotales et lévites pour toutes les fonctions de la maison du Seigneur, et tous les ustensiles qui devaient servir dans le temple du Seigneur;

14. le poids que devaient avoir tous les différents vases d'or, et le poids que devaient avoir aussi ceux d'argent, selon leurs divers emplois.

15. Il donna aussi l'or qu'il fallait pour les chandeliers d'or, avec leurs lampes, et l'argent pour les chandeliers d'argent avec leurs lampes, à proportion de leurs différentes grandeurs.

16. Il donna de même de l'or pour les tables de proposition selon leurs diverses mesures, et de l'argent pour faire d'autres tables en argent.

17. De même pour les fourchettes, les coupes et les encensoirs d'un or très pur, et pour les petits lions d'or, proportionnant le poids de l'or à la grandeur de chacun de ces petits lions, et donnant aussi de l'argent pour les lions d'argent, selon la mesure de chacun d'eux.

18. Il donna de l'or le plus pur pour faire l'autel des parfums, et les chérubins qui formaient la ressemblance d'un char, et qui, étendant leurs ailes, couvraient l'arche de l'alliance du Seigneur.

19. Toutes ces choses, dit le roi, me

rat atriorum, et exedrarum per circuitum in thesauros domus Domini, et in thesauros sanctorum,

13. divisionumque sacerdotalium et leviticarum, in omnia opera domus Domini, et in universa vasa ministerii templi Domini;

14. aurum in pondere per singula vasa ministerii, argenti quoque pondus pro vasorum et operum diversitate.

15. Sed et in candelabra aurea, et ad lucernas eorum, aurum pro mensura uniuscujusque candelabri et lucernarum, similiter et in candelabra argentea, et in lucernas eorum, pro diversitate mensuræ, pondus argenti tradidit.

16. Aurum quoque dedit in mensas propositionis pro diversitate mensurarum; similiter et argentum in alias mensas argenteas.

17. Ad fuscinulas quoque, et phialas, et thuribula ex auro purissimo, et leuculos aureos, pro qualitate mensuræ pondus distribuit in leunculum et leunculum; similiter et in leones argenteos diversum argenti pondus separavit.

18. Altari autem in quo adoletur incensum, aurum purissimum dedit, ut ex ipso fieret similitudo quadrigæ cherubim, extendentium alas, et velantium arcam fœderis Domini.

19. Omnia, inquit, venerunt scripta

entouraient le temple. Cf. III Reg. vi, 5. — *Cœnaculi*. L'hébreu emploie le pluriel : *aliyôb*. Littéralement ; les chambres hautes ; elles sont mentionnées seulement ici et II Par. iii, 9. — *Cubiculorum in adytis*. D'après l'hébreu : le vestibule et le Saint. — *Domus propitiations* : le Saint des saints. — *Exedrarum per circuitum* (vers. 12). Peut-être des bâtiments détachés, construits autour de l'édifice principal, ainsi qu'il fut fait pour le temple d'Hérode. Voyez l'*Atl. arch.*, pl. xcix, fig. 1, 2. — *Thesauros* : sur la distinction des deux trésors sacrés, voyez la note de xxvi, 20. — *Divisionum*... (vers. 13) : l'organisation exposée longuement aux chapitres xxiii-xxv. — *In omnia opera*... Dans l'hébreu, ces mots dépendent encore de « descriptionem » (vers. 11), et contiennent l'énumération des objets sacrés dont David remit à son fils le modèle, divinement indiqué. — *Aurum in pondere* (vers. 14)... Le texte signifie que le plan reçu par Salomon des mains de son père marquait le poids du métal précieux qui devait être employé pour chaque ustensile du sanctuaire. Au vers. 14.

l'idée générale ; les détails dans les suivants. Il n'est question qu'en cet endroit des candélabres d'argent (vers. 15) et des tables d'argent (vers. 16). Il n'existait, à proprement parler, qu'une seule table des pains de proposition (cf. Ex. xxv, 23 et ss. ; II Par. xxix, 18) ; mais on embrasse ici sous ce nom toutes les tables d'or que Salomon fit préparer pour le temple (cf. II Par. iv, 8). — *Leuculos* ; *leones* (vers. 17) ; plutôt : des vases d'une certaine forme. — *Similitudo quadrigæ* (vers. 18). Les chérubins qui dominaient le propitiatoire (*Atl. arch.*, pl. ciii, fig. 6) étaient envisagés métaphoriquement comme le char de Jéhovah. Cf. Ps. xvii, 11 ; xviii, 1 ; Ez. i, 15 et ss.

19. Origine divine de tous ces plans. — *Scripta manu Domini* : comme autrefois le modèle du tabernacle de Moïse et de son mobilier. Cf. Ex. xxv-xxx. — Le verbe *inquit* n'est pas dans l'hébreu, où son absence rend encore plus dramatique le brusque passage de la troisième personne (cf. vers. 11) à la première (*ad me*).

manu Domini ad me, ut intelligerem universa opera exemplaris.

20. Dixit quoque David Salomoni, filio suo : Viriliter age, et confortare, et fac. Ne timeas, et ne paveas ; Dominus enim Deus meus tecum erit, et non dimittet te, nec derelinquet donec perficias omne opus ministerii domus Domini.

21. Ecce divisiones sacerdotum et levitarum, in omne ministerium domus Domini assistunt tibi, et parati sunt ; et noverunt tam principes quam populus facere omnia præcepta tua.

sont venues écrites de la main de Dieu, afin que j'eusse l'intelligence de tous les ouvrages suivant le modèle.

20. David dit encore à son fils Salomon : Agis en homme de cœur, fortifie-toi, et à l'œuvre ! Ne crains et ne redoute rien, car le Seigneur ton Dieu sera avec toi et ne t'abandonnera pas, que tu n'aies achevé tout ce qui est nécessaire pour le service de la maison du Seigneur.

21. Voici les classes des prêtres et des lévites qui seront toujours avec toi pour tout le service de la maison du Seigneur ; ils sont prêts ; et les princes aussi bien que le peuple sont disposés à exécuter tous tes ordres.

CHAPITRE XXIX

1. Locutusque est David rex ad omnem ecclesiam : Salomonem, filium meum, unum elegit Deus, adhuc puerum et tenellum ; opus namque grande est, neque enim homini præparatur habitatio, sed Deo.

2. Ego autem totis viribus meis præparavi impensas domus Dei mei ; aurum ad vasa aurea, et argentum in argentea, æs in ænea, ferrum in ferrea, ligna ad lignea, et lapides onychinos, et quasi stibinos, et diversorum colorum, omnemque pretiosum lapidem, et marmor Parium abundantissime.

3. Et super hæc quæ obtuli in domum Dei mei, de peculio meo aurum et argentum de in templum Dei mei, ex-

1. Le roi David dit ensuite à toute l'assemblée : Dieu a choisi mon seul fils Salomon, bien qu'il soit encore jeune et délicat ; l'entreprise est grande, car ce n'est pas pour un homme, mais pour Dieu, que nous préparons une maison.

2. Pour moi j'ai préparé de toutes mes forces les dépenses de la maison de mon Dieu : de l'or pour les vases d'or, et de l'argent pour ceux d'argent, de l'airain pour ceux d'airain, du fer pour ceux de fer, et du bois pour ceux de bois, et des pierres d'onyx, et des pierres blanches et de diverses couleurs, toutes sortes de pierres précieuses, et du marbre de Paros en quantité.

3. Et outre ces choses, que j'ai offertes pour la maison de mon Dieu, je donne encore de mon propre bien de l'or et de

3^o David encouragé son fils à exécuter tous ces plans. XXVIII, 20-21.

20-21. *Dixit quoque...* C'est le développement du vers. 11. Les encouragements sont de deux sortes : le Seigneur aidera puissamment Salomon (20^b) ; les hommes (prêtres et lévites, peuple et princes) l'aideront aussi de toutes leurs forces. Dans l'hébreu, les mots *parati...* noverunt marquent une troisième catégorie d'auxiliaires terrestres de Salomon : tous les hommes bien disposés et habiles dans toute espèce d'ouvrages. Cf. xxii, 15.

4^o Offrandes de David pour le futur temple. XXIX, 1-5.

CHAP. XXIX. — 1. Introduction et transition : grandeur et importance de l'œuvre. — *Unum* : seul d'entre tous les princes royaux. — Sur la locution *puerum et tenellum*, voyez la note de xxii, 5. — *Habitatio*. Dans l'hébreu *birah*, palais. Comp. Esth. i, 2, 5 ; ii, 3 ; Neh. i, 1.

2. Le roi David rappelle ce qu'il a déjà fait pour préparer les matériaux du temple. Cf. xxii, 2-5, 14-16. — *Lapides onychinos*. Dans l'hébreu : des pierres de *soham* ; expression incertaine, que les LXX traduisent de cinq manières différentes dans la Bible. Voyez la note de Gen. ii, 12. — *Quasi stibinos*. Hébr. : des pierres à enchâsser ; locution toute générale. — *Diversorum colorum*. D'après le texte primitif : des pierres de *fuk* et de *raqmah*. *Fuk* ou *fuk* est le nom habituel de l'antimoine, et marque une couleur sombre. *Raqmah* signifie bigarrure ; donc, ici, des pierres de diverses couleurs, veinées. — *Marmor Parium*. Dans l'hébreu : du marbre blanc.

3-5. A ces premières offrandes, David en ajoute maintenant d'autres encore. — *Et super hæc...* Dans l'hébreu : De plus, à cause de mon affection pour la maison de mon Dieu, je donne... — *De peculio meo*. De sa fortune privée, par oppo-

l'argent pour le temple de mon Dieu, sans compter ce que j'ai préparé pour la maison sainte;

4. trois mille talents d'or d'Ophir, et sept mille talents d'argent très fin et très pur, pour en revêtir les murailles du temple;

5. et partout où il faut de l'or et partout où il faut de l'argent, que les travaux se fassent par les mains des ouvriers. Et si quelqu'un veut faire une offrande, qu'il remplisse aujourd'hui sa main, et qu'il offre au Seigneur ce qu'il lui plaira.

6. Les chefs des maisons et les princes des tribus d'Israël firent donc des promesses, comme aussi les tribuns, les centurions et les intendants du domaine du roi.

7. Et ils donnèrent pour les ouvrages de la maison de Dieu cinq mille talents d'or et dix mille sols, dix mille talents d'argent, dix-huit mille talents de cuivre et cent mille talents de fer.

8. Tous ceux qui avaient quelques pierres précieuses les donnèrent aussi pour les trésors de la maison du Seigneur, par la main de Jahiel le Gersonite.

9. Et le peuple se réjouit en faisant ces offrandes volontaires, parce qu'ils les offraient de tout leur cœur au Seigneur. Et le roi David aussi se réjouit d'une grande joie.

10. Et il bénit le Seigneur devant

ceptis his quæ præparavi in ædem sanctam;

4. tria millia talenta auri de auro Ophir, et septem millia talentorum argenti probatissimi, ad deaurandos parietes templi;

5. et ubicumque opus est aurum de auro, et ubicumque opus est argentum de argento, opera fiant per manus artificum. Et si quis sponte offert, impleat manum suam hodie, et offerat quod voluerit Domino.

6. Polliciti sunt itaque principes familiarum, et proceres tribuum Israel, tribuni quoque, et centuriones, et principes possessionum regis.

7. Dederuntque in opera domus Dei, auri talenta quinque millia, et solidos decem millia; argenti talenta decem millia, et æris talenta decem et octo millia; ferri quoque centum millia talentorum.

8. Et apud quemcumque inventi sunt lapides, dederunt in thesauros domus Domini, per manum Jahiel Gersonitis.

9. Lætatusque est populus, cum vota sponte promitterent, quia corde toto offerebant ea Domino; sed et David rex lætatus est gaudio magno.

10. Et benedixit Domino coram uni-

sition aux préparatifs qu'il avait faits en tant que roi, avec les deniers publics (*exceptis his...*). — *Tria millia...* : le talent d'or valait, croit-on, 131 850 fr.; donc, 395 550 000 fr. L'or d'Ophir était alors réputé le plus précieux de tous. Sur la situation de cette contrée, voyez la note de III Reg. ix, 28. — *Septem millia... argenti*. Environ 59 600 000 fr. — But spécial de cette riche offrande : *ad deaurandos*. Comp. III Reg. vi, 20-22, 30-32; II Par. iii, 4-9. — *Si quis sponte* (vers. 5)... La phrase plus courte de l'hébreu reçoit un tour interrogatif qui rend la pensée plus énergique : « Et qui veut remplir sa main aujourd'hui pour Jéhovah ? » Remplir sa main est une locution pittoresque, pour marquer des offrandes non moins généreuses que volontaires.

5° Dons des chefs et des notables pour le temple. XXIX, 6-9.

6-8. Le noble exemple de David porte ses fruits. — *Polliciti sunt...* Dans l'hébreu : ils offrirent volontairement. La Vulgate exprime bien le sens, car les dons ne furent pas immédiatement apportés. — *Principes possessionum...* Voyez xxvii, 25-31. — *Auri... quinque millia.*

C.-à-d. 659 250 000 fr. — *Solidos decem millia*. D'après l'hébreu : deux mille dariques (*adar-kim*). Cette monnaie persane n'existait pas au temps de David, puisqu'elle fut frappée pour la première fois par Darius, fils d'Hystaspe, dont elle porte le nom (521-485 avant J.-C.); mais l'auteur des Paralipomènes la cite à la place de quelque nom ancien et devenu obscur, qu'il trouva dans ses documents. « L'évaluation de la darique est incertaine; Pauton l'estime 25 fr. » (*Man. bibl.*, t. I, n. 185). — *Argenti... decem millia*. C.-à-d. 85 000 000 fr. Nous manquons de données pour évaluer en notre numéraire les 18 000 talents d'airain et les 100 000 talents de fer. — *Lapides* (vers. 8) : des pierres précieuses, naturellement. — *Per manum Jahiel*. C'est lui qui avait la haute surveillance des trésors sacrés. Cf. xxvi, 21-22.

9. Conclusion, qui fait ressortir la joie et la générosité dont furent accompagnées toutes ces offrandes. Cf. Ex. xxxv, 27.

6° Action de grâces et prière de David à la suite de cette scène. XXIX, 10-19.

10°. Introduction. — *Et benedixit*. Admirables et brûlantes paroles qui s'échappèrent du cœur

versa multitudine, et ait : Benedictus es, Domine Deus Israel patris nostri, ab aeterno in aeternum.

11. Tua est, Domine, magnificentia, et potentia, et gloria, atque victoria, et tibi laus; cuncta enim quæ in cælo sunt, et in terra, tua sunt; tuum, Domine, regnum; et tu es super omnes principes.

12. Tuæ divitiæ, et tua est gloria; tu dominaris omnium; in manu tua virtus et potentia; in manu tua magnitudo et imperium omnium.

13. Nunc igitur, Deus noster, confitemur tibi, et laudamus nomen tuum inclytum.

14. Quis ego, et quis populus meus, ut possimus hæc tibi universa promittere? Tua sunt omnia; et quæ de manu tua accepimus, dedimus tibi;

15. peregrini enim sumus coram te, et advenæ, sicut omnes patres nostri. Dies nostri quasi umbra super terram, et nulla est mora.

16. Domine Deus noster, omnis hæc copia quam paravimus ut ædificaretur domus nomini sancto tuo, de manu tua est, et tua sunt omnia.

17. Scio, Deus meus, quod probes corda, et simplicitatem diligas, unde et ego in simplicitate cordis mei lætus obtuli universa hæc; et populum tuum qui hic repertus est, vidi cum ingenti gaudio tibi offerre donaria.

18. Domine, Deus Abraham, et Isaac, et Israel, patrum nostrorum, custodi in aeternum hanc voluntatem cordis eorum, et semper in venerationem tui mens ista permaneat.

toute cette multitude, et il dit : Vous êtes béni, Seigneur Dieu d'Israël, notre père, depuis l'éternité jusqu'à l'éternité.

11. A vous, Seigneur, appartient la magnificence, la puissance, la gloire et la victoire, et à vous la louange; car tout ce qui est dans le ciel et sur la terre est à vous. A vous, Seigneur, le règne, et vous êtes au-dessus de tous les princes.

12. A vous les richesses et à vous la gloire. C'est vous qui dominez sur toutes choses. La force et l'autorité sont dans votre main; dans votre main sont la grandeur et le pouvoir sur tout.

13. Maintenant donc, ô notre Dieu, nous vous rendons hommage, et nous louons votre illustre nom.

14. Qui suis-je, et qu'est mon peuple, pour que nous puissions vous promettre toutes ces choses? Tout est à vous, et nous avons reçu de votre main ce que nous vous avons donné;

15. car nous sommes des étrangers devant vous et des voyageurs, comme tous nos pères. Nos jours passent comme l'ombre sur la terre, et nous n'y demeurons qu'un moment.

16. Seigneur notre Dieu, toutes ces richesses que nous avons préparées pour bâtir une maison à votre saint nom, viennent de votre main, et toutes choses sont à vous.

17. Je sais, mon Dieu, que c'est vous qui sondez les cœurs, et que vous aimez la simplicité. C'est pourquoi je vous ai offert toutes ces choses dans la simplicité de mon cœur, et avec joie; et j'ai été ravi de voir aussi tout ce peuple, qui est assemblé en ce lieu, vous offrir des présents.

18. Seigneur, Dieu d'Abraham, d'Isaac et d'Israël, nos pères, conservez éternellement cette volonté de leur cœur, et que cette disposition de vous vénérer persiste toujours.

du saint roi; elles sont dignes du poète auxquels nous devons tant de psaumes remplis de sentiments semblables.

10^e-16. L'action de grâces. — *Benedictus*... Douce et chaude effusion de louanges, vers. 10^e-13. Puis, humble confession que tous ces dons, quoique généreusement offerts, étaient déjà la propriété de celui à qui toutes choses appartiennent, vers. 14-16. Au vers. 15, au lieu de *nulla est mora*, l'hébreu dit : il n'y a pas d'espérance; pas d'espérance de vivre plus longtemps que

ceux qui nous ont précédés.

17-19. La prière. — Le vers. 17 relève encore la spontanéité des offrandes. Au 18^e, David prie pour tout Israël, et, au 19^e, plus spécialement pour son fils Salomon. — *Deus Abraham, et Isaac*... Au début de son invocation, vers. 13, David s'était adressé au « Seigneur Dieu d'Israël »; maintenant qu'elle est devenue plus solennelle et plus intense, il donne à Dieu un titre plus solennel aussi.

19. Donnez aussi à mon fils Salomon un cœur parfait, pour qu'il garde vos commandements, vos témoignages, et observe vos cérémonies, et accomplisse tous vos ordres; et qu'il bâtitse votre maison, dont j'ai préparé toutes les dépenses.

20. David commanda ensuite à toute l'assemblée: Bénissez le Seigneur notre Dieu. Et toute l'assemblée bénit le Seigneur, le Dieu de leurs pères; et ils s'inclinèrent et se prosternèrent devant Dieu et devant le roi.

21. Et ils immolèrent des victimes au Seigneur; et le lendemain ils offrirent en holocauste mille taureaux, mille béliers et mille agneaux, avec leurs libations et tous les rites, en grand abondance pour tout Israël.

22. Et ils mangèrent et burent ce jour-là devant le Seigneur avec une grande joie. Et ils oignirent une seconde fois Salomon, fils de David. Ils l'oignirent comme prince pour le Seigneur, et Sadoc comme pontife.

23. Et Salomon s'assit sur le trône du Seigneur, pour régner à la place de Da-

19. Salomon quoque filio meo da cor perfectum, ut custodiat mandata tua, testimonia tua, et ceremonias tuas, et faciat universa; et inclinaverunt se, et adoraverunt Deum, et deinde regem.

20. Præcepit autem David universæ ecclesiæ: Benedicite Domino Deo nostro. Et benedixit omnis ecclesia Domino, Deo patrum suorum; et inclinaverunt se, et adoraverunt Deum, et deinde regem.

21. Immolaveruntque victimas Domino; et obtulerunt holocausta die sequenti, tauros mille, arietes mille, agnos mille, cum libaminibus suis, et universo ritu abundantissime in omnem Israel.

22. Et comederunt et biberunt coram Domino in die illo cum grandi letitia. Et unxerunt secundo Salomonem, filium David. Unxerunt autem eum Domino in principem, et Sadoc in pontificem.

23. Seditque Salomon super solium Domini in regem pro David, patre suo;

75. Élection et onction de Salomon. XXIX, 20-25.

20-22^a. Sacrifices immolés au Seigneur pour conclure l'assemblée. — *Benedixit... ecclesia...*: sans doute par la récitation de quelque formule liturgique. — *Adoraverunt*: la prostration complète. — *Deinde regem*. Le roi, en tant que représentant de Jéhovah, reçoit, lui aussi, les hommages de l'assemblée. — *Tauros mille...*: holocaustes d'une richesse extraordinaire. — *Universo ritu abundantissime*. D'après l'hébreu: et des sacrifices en abondance pour tout Israël. Ces mots représentent les sacrifices pacifiques, qui furent accompagnés de joyeux festins (*comederunt...*). Cf. Lev. vi, 15; Deut. xii, 7; xvi, 10, etc.

22^b. L'onction de Salomon. — *Unxerunt secundo*. Dans l'hébreu: ils proclamèrent roi pour la seconde fois Salomon. La première proclamation et la première onction du jeune prince sont racontées en détail III Reg. i, 32-40; elles avaient été improvisées à la hâte, à cause des craintes qu'inspirait alors Adonias: cette fois, la cérémonie fut tout à fait officielle. — *Sadoc in pontificem*. Il n'est question qu'ici de l'onction de Sadoc.

23-25. Intronisation de Salomon; le jeune roi

platt à ses sujets, qui lui obéissent fidèlement, et à Dieu, qui le comble de gloire. — *Super solium Domini*. Voyez la note de xxviii, 5. — *In regem pro David*: non que ce prince ait



Roi égyptien porté sur son trône. (Peinture antique.)

alors abdiqué, mais le narrateur anticipe. — *Principes et potentes*: tous les personnages qui ont été mentionnés plus haut, xxviii, 1 (voyez l'explication). — *Cuncti filii...*: même Adonias, un instant rebelle. Cf. III Reg. i, 53

et cunctis placuit, et paruit illi omnis Israel.

24. Sed et universi principes et potentes, et cuncti filii regis David dederunt manum, et subjecti fuerunt Salomoni regi.

25. Magnificavit ergo Dominus Salomonem super omnem Israel, et dedit illi gloriam regni, qualem nullus habuit ante eum rex Israel.

26. Igitur David, filius Isai, regnavit super universum Israel.

27. Et dies, quibus regnavit super Israel, fuerunt quadraginta anni; in Hebron regnavit septem annis, et in Jerusalem annis triginta tribus.

28. Et mortuus est in senectute bona, plenus dierum, et divitiis, et gloria. Et regnavit Salomon, filius ejus, pro eo.

29. Gesta autem David regis priora, et novissima, scripta sunt in libro Samuelis videntis, et in libro Nathan prophetæ, atque in volumine Gad videntis,

30. universique regni ejus, et fortitudinis, et temporum quæ transierunt sub eo, sive in Israel, sive in cunctis regnis terrarum.

vid son père. Et il plut à tous, et tout Israël lui obéit.

24. Et tous les princes et les grands, et tous les fils du roi David lui donnèrent la main; et se soumirent au roi Salomon.

25. Dieu éleva donc Salomon sur tout Israël; et il combla son règne d'une gloire telle, que nul roi d'Israël n'en avait eu avant lui de semblable.

26. David, fils d'Isaï, régna donc sur tout Israël.

27. Et la durée de son règne sur Israël fut de quarante ans : il régna sept ans à Hébron, et trente-trois ans à Jérusalem.

28. Et il mourut dans une heureuse vieillesse, comblé d'années, de biens et de gloire; et Salomon son fils régna à sa place.

29. Or les actions du roi David, tant les premières que les dernières, sont écrites dans le livre du prophète Samuel, et dans le livre du prophète Nathan, et dans celui du prophète Gad,

30. avec tout son règne, sa vaillance et les événements qui se passèrent sous lui, soit en Israël, soit dans tous les royaumes de la terre.

8° Conclusion du règne de David. XXIX, 26-30.

26-27. La durée du règne. — *Et dies quibus...* Voyez II Reg. II, 11, et V, 5.

28. Mort de David; Salomon lui succède. — *In senectute...* Cf. XXIII, 1, et Gen. xv, 15. David mourut âgé de soixante et onze ans.

29-30. Sources pour l'histoire de David. — *Priora et novissima* : par conséquent, la vie

complète du prince. — *In libro Samuelis...* Sur les trois sources mentionnées ici, voyez l'Introduction, page 8. — *Temporum quæ transierunt...* Hébr. : les temps qui passèrent sur lui; c.-à-d. les vicissitudes heureuses ou malheureuses qu'il éprouva, et qu'éprouvèrent avec lui soit ses sujets (*in Israel*), soit les peuples d'alentour (*in cunctis regnis* : hyperbole orientale).

